

Région de Bruxelles-Capitale  
Commune de Watermael-Boitsfort



Rapport annuel  
2022-2023

## Avant-propos

Le Collège des Bourgmestre et Echevins  
au  
Conseil communal de Watermael-Boitsfort

Mesdames,  
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 96 de la nouvelle loi communale, le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune, pour la période comprise

**entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 aout 2023.**

Ce rapport se découpe en quatre grandes parties :

1. Informations générales ;
2. Présentation des organes communaux ;
3. Organigrammes du personnel communal ;
4. Activités de la commune.

Bonne lecture !

Watermael-Boitsfort, le 11 décembre 2023

Par le Collège :  
Le secrétaire,



Etienne TIHON

Le Bourgmestre,



Olivier DELEUZE

## Explications relatives à la partie 4 « ACTIVITES DE LA COMMUNE » - Informations

La division de cette partie en 9 sections s'inspire de la classification fonctionnelle budgétaire, qui détermine le domaine dans lequel s'exerce l'activité.

| <b>Classification fonctionnelle budgétaire</b>                 | <b>Activité/service communal</b>   |
|--|--|
| 4.1. Services généraux   | Secrétariat - Messagerie - Imprimerie<br>Finances<br>Taxes<br>Juridique<br>Gestion des Ressources Humaines<br>Formation<br>Information-Participation<br>Agenda 21<br>Développement Durable<br>Informatique |
| 4.2. Administration générale                                   | Etat civil<br>Population<br>SEMJA  |
| 4.3. Territoire et voirie                                      | Centre technique<br>Propreté publique  |
| 4.4. Travail indépendant, vie économique                       | Travail indépendant, vie économique<br>Jumelages et tourisme   |
| 4.5. Enseignement  | Enseignement   |
| 4.6. Culture et loisirs  | Culture<br>Bibliothèque principale des communes du sud-est de Bruxelles<br>Bibliothèques et ludothèques<br>POB Rozenberg<br>Sports<br>Jeunesse   |
| 4.7. Action sociale  | Vie sociale<br>Crèches   |
| 4.8. Urbanisme, mobilité, patrimoine, environnement et hygiène | Urbanisme - Patrimoine<br>Mobilité<br>Hygiène<br>Environnement<br>Energie  |
| 4.9. Régie foncière  | Régie foncière   |

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Informations générales</b>             | <b>12</b> |
| Présentation                                 | 13        |
| Quelques chiffres                            | 13        |
| Services communaux                           | 14        |
| Bibliothèques et ludothèques                 | 16        |
| Police                                       | 17        |
| C.P.A.S.                                     | 17        |
| Autres coordonnées                           | 18        |
| <b>Cartographie</b>                          | <b>20</b> |
| <b>2. Présentation des organes communaux</b> | <b>26</b> |
| Le Collège échevinal                         | 27        |
| Le Conseil communal                          | 28        |
| Commissions du Conseil communal              | 29        |
| Délégations                                  | 31        |
| <b>3. Personnel communal organigramme</b>    | <b>36</b> |
| <b>4. Activités de la commune</b>            | <b>38</b> |
| <b>4.1. Services généraux</b>                | <b>39</b> |
| <b>Secrétariat - Messagerie - Imprimerie</b> | <b>40</b> |
| Attributions générales du service            | 40        |
| Nouveautés - Evénements de l'année 2022-2023 | 43        |
| <b>Amendes Administratives</b>               | <b>44</b> |
| Attributions générales du service            | 44        |
| Nouveautés - événements de l'année           | 45        |
| <b>Gardiens de la Paix</b>                   | <b>47</b> |
| Attributions générales du service            | 47        |
| Nouveautés - événements de l'année           | 47        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Finances - Recettes</b>  | <b>48</b> |
| Comptes et budgets  | 48        |
| Indemnité de logement allouée par la commune au desservant de l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours : 2023 = 0,00 €.   | 50        |
| Indemnité de logement allouée par la commune au desservant de « The International Protestant Church »: 2023 = 0.00 €.     | 50        |
| Indemnité de logement allouée par la commune au desservant de l'Eglise Protestante de Watermael-Boitsfort: 2023 = 0.00 €. | 50        |
| Taxes   | 51        |
| <b>Juridique</b>  | <b>56</b> |
| Attributions générales du service   | 56        |
| Gestion des procès au sein du service   | 56        |
| <b>Gestion des Ressources Humaines - G.R.H.</b>   | <b>57</b> |
| Attributions générales du service   | 57        |
| Le cadre - Situation au 01.09.2023  | 58        |
| Contingent contractuel au 01.09.2023  | 59        |
| Organigramme des services - Situation au 01.09.2023   | 60        |
| Interruptions de carrière - Temps partiels - Absences de longue durée pour raisons personnelles                           | 62        |
| Personnel hors cadre  | 62        |
| Subsides  | 63        |
| Evénements de l'année   | 66        |
| Réalizations de l'année et objectifs  | 66        |
| <b>Formations</b>   | <b>68</b> |
| Attributions générales du service   | 68        |
| Formations collectives (plus de 5 personnes)  | 68        |
| <b>Information - Communication</b>  | <b>69</b> |
| Attributions générales du service   | 69        |

|   |            |
|---|------------|
| Nouveautés - Evénements de l'année                                      | 69         |
| Evènements de l'année   | 70         |
| <b>Participation Citoyenne</b>  | <b>73</b>  |
| Attributions générales du service                                       | 73         |
| Récapitulatif des actions menées depuis septembre 2022                  | 73         |
| <b>Transition - Développement durable</b>                               | <b>79</b>  |
| Attributions générales du service                                       | 79         |
| Evènements et projets réalisés à l'attention des citoyens               | 79         |
| Projets subsidiés grâce à Bruxelles Environnement                       | 80         |
| Projets déposés en juillet 2023 auprès de Bruxelles Environnement       | 83         |
| Transversalité et collaboration avec les autres services                | 83         |
| Projets réalisés par la coordinatrice pédagogique développement durable | 84         |
| <b>Informatique</b>   | <b>87</b>  |
| Attributions générales du service                                       | 87         |
| Subsides  | 87         |
| Réalizations septembre 2022-2023  | 87         |
| <b>4.2. Administration générale</b>                                     | <b>92</b>  |
| <b>Etat Civil</b>   | <b>93</b>  |
| Attributions générales du service                                       | 93         |
| <b>Population</b>   | <b>105</b> |
| Attributions générales du service                                       | 105        |
| Nouveautés - Evénements de l'année                                      | 112        |
| <b>S.E.M.J.A.</b>   | <b>113</b> |
| Identification  | 113        |
| Attributions générales du service                                       | 113        |
| Subsides  | 118        |
| Nouveautés - Evènements de l'année                                      | 119        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>4.3. Territoire et Voirie</b>  | <b>120</b> |
| <b>Travaux publics (Bâtiments publics, Espaces verts, Plantations, Propreté publique &amp; voiries)</b> | <b>121</b> |
| Attributions du service   | 121        |
| Gestion des espaces publics   | 121        |
| Logistique  | 123        |
| Plan d'urgence - COVID 19 - Confinement - Aide logistique   | 123        |
| Gestion du patrimoine communal public   | 123        |
| Pour l'ensemble de ces attributions   | 124        |
| Régie foncière - Gestion du patrimoine communal privé   | 124        |
| Marchés Publics   | 124        |
| <b>Energie</b>  | <b>129</b> |
| Attributions générales du service   | 129        |
| Nouveautés/réalisations (août 2022 - août 2023)   | 130        |
| <b>4.4. Travail Indépendant &amp; Vie Economique</b>  | <b>132</b> |
| <b>Vie Economique</b>   | <b>133</b> |
| Attributions générales du service   | 133        |
| Subsides  | 134        |
| Nouveautés - Evénements de l'année  | 134        |
| <b>4.5. Enseignement</b>  | <b>136</b> |
| <b>Enseignement - ATL/Accueil Extrascolaire</b>   | <b>137</b> |
| Attributions du service   | 137        |
| Evénements de l'année   | 137        |
| Enseignement maternel et primaire   | 139        |
| Occupation des locaux scolaires   | 145        |
| Accueil Temps Libre - extrascolaire (A.T.L. - A.E.S.)   | 145        |
| Enseignement secondaire artistique à horaire réduit   | 150        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>4.6. Culture &amp; Loisirs</b>   | <b>152</b> |
| <b>Culture</b>  | <b>153</b> |
| Attributions générales du service   | 153        |
| Nouveautés - Evénements de l'année  | 153        |
| Subsides  | 156        |
| <b>Espace Mémoire de Watermael-Boitsfort</b>  | <b>157</b> |
| Rapport d'activités 2021-2022   | 157        |
| <b>Bibliothèques &amp; Ludothèques</b>  | <b>160</b> |
| Missions générales du service dictées par le PO et pouvoir subsidiant Fédération Wallonie-Bruxelles (cf. décret 2009, arrêté de 2011) | 160        |
| Subsides  | 160        |
| Changements structurels (RH & lieux)  | 160        |
| Obligations envers le Pouvoir organisateur Fédération Wallonie-Bruxelles  | 160        |
| Obligations envers le Pouvoir subsidiant COCOF  | 161        |
| Usagers, prêts, collections   | 161        |
| Services  | 161        |
| Quelques chantiers phares   | 163        |
| Animations et projets récurrents  | 163        |
| Partenariats  | 167        |
| Communication   | 168        |
| Formations & compétences amenées dans l'équipe en 2022-2023   | 168        |
| Divers  | 169        |
| Annexes : chiffres  | 169        |
| <b>Bibliothèque Rozenberg</b>   | <b>172</b> |
| Attributions générales du service   | 172        |
| Nouveautés - Événements particuliers  | 172        |
| <b>Solidarité Internationale</b>  | <b>179</b> |

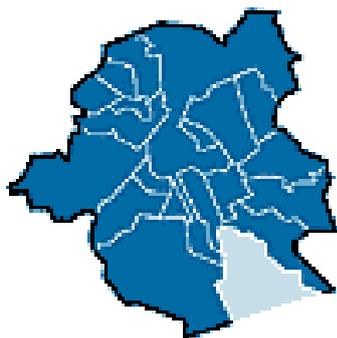
|  |            |
|--|------------|
| Attributions générales du service _____  | 179        |
| <b>Sport _____</b>   | <b>183</b> |
| Attributions générales _____   | 183        |
| Nouveautés - Évènements de l'année _____   | 183        |
| Autres _____   | 185        |
| Subsides _____   | 185        |
| <b>Jeunesse _____</b>  | <b>187</b> |
| Attributions générales du Service _____  | 187        |
| Subsides _____   | 187        |
| Évènements de l'année _____  | 187        |
| Autres _____   | 189        |
| Subsides _____   | 190        |
| <b>4.7. Action Sociale _____</b>   | <b>191</b> |
| <b>Petite Enfance _____</b>  | <b>192</b> |
| Attributions générales du service _____  | 192        |
| Le service des accueillantes _____   | 197        |
| Capacité d'accueil communale _____   | 198        |
| Taux de couverture sur la commune de Watermael-Boitsfort _____                   | 198        |
| Service des Inscriptions centralisées « BBWB » _____                             | 199        |
| Réalizations du service _____  | 200        |
| Vaccination antipoliomyélitique _____  | 200        |
| <b>Vie Sociale et Seniors _____</b>  | <b>202</b> |
| Service d'accueil, d'information et d'orientation _____                          | 202        |
| Projets de cohésion sociale _____  | 203        |
| Projet de soutien aux familles monoparentales _____                              | 204        |
| Le service Informaticiens publics _____  | 206        |
| Aide aux personnes moins mobiles - Service Mobitwin de Watermael-Boitsfort _____ | 207        |

|  |            |
|--|------------|
| Personnel communal   | 208        |
| Avantages sociaux accordés par l'administration communale                            | 208        |
| Démarches administratives - Introduction de dossiers auprès d'autres administrations | 209        |
| Subsides   | 212        |
| <b>4.8. Urbanisme, Mobilité, Patrimoine, Environnement &amp; Hygiène</b>             | <b>214</b> |
| <b>Urbanisme</b>   | <b>215</b> |
| Attributions générales du service  | 215        |
| Permis d'urbanisme   | 215        |
| Renseignements urbanistiques   | 217        |
| Hébergement touristique  | 217        |
| Planification  | 217        |
| Divers   | 218        |
| Nouveautés - Événements de l'année   | 218        |
| <b>Environnement</b>   | <b>219</b> |
| Attributions générales du service  | 219        |
| Permis d'environnement   | 219        |
| Plaintes environnement   | 220        |
| Actions environnementales  | 220        |
| Divers   | 221        |
| Nouveautés - Événements de l'année   | 221        |
| <b>Santé</b>   | <b>222</b> |
| Attributions générales du service  | 222        |
| Nouveautés - Événements de l'année   | 222        |
| <b>Hygiène</b>   | <b>225</b> |
| Attributions générales du service  | 225        |
| Contrôles  | 225        |

|   |            |
|---|------------|
| Divers  | 225        |
| <b>S.I.P.P.T.</b>   | <b>226</b> |
| Attributions générales du service                         | 226        |
| Missions habituelles                                      | 227        |
| Événements marquants de l'année (liste non exhaustive)    | 228        |
| <b>Mobilité</b>   | <b>230</b> |
| Attributions générales du service                         | 230        |
| Actions Mobilité  | 230        |
| Divers  | 230        |
| Nouveautés - Événements de l'année                        | 231        |
| <b>4.9. Régie Foncière</b>                                | <b>232</b> |
| <b>Régie Foncière</b>                                     | <b>233</b> |
| Attributions générales du service                         | 233        |
| Description et évaluation du parc immobilier en 2022-2023 | 233        |
| Candidats-Locataires et locataires en 2022-2023           | 235        |

# 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

## Présentation



La commune de Watermael-Boitsfort est une des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Adresse : Place Antoine Gilson, 1 - 1170 Bruxelles  
Tél. : 02/674.74.11  
Fax : 02/672.52.19  
Site internet : [www.watermael-boitsfort.be](http://www.watermael-boitsfort.be)

## Quelques chiffres

### Population au 31 août 2023

Habitants belges : 19.909  
Habitants étrangers : 5.444  
Population totale : 25.353

### Superficie de la commune

Surface bâtie : 3,13 km<sup>2</sup>  
Surface non bâtie : 9,8 km<sup>2</sup>  
Superficie totale : 12,93 km<sup>2</sup>

### Voiries

Voiries de la Région : 8 km  
Voiries de la commune : 78 km

### Ecoles communales - nombre d'élèves inscrits au 15 janvier 2023

Enseignement maternel : 495  
Enseignement primaire : 696

### Enseignement artistique - nombre d'élèves inscrits au 15 janvier 2023

Académie des Beaux-Arts : 731  
Académie de musique et des Arts de la Scène : 936

## Services communaux

### Coordonnées

|                             |              |  |
|-----------------------------|--------------|--|
| Cimetière                   | 02/672.28.04 | Rue du Buis, 57  |
| Commerce                    | 02/674.74.26 | commerce@wb1170.brussels   |
| Culture                     | 02/674.74.63 | culture@wb1170.brussels  |
| Centre technique            | 02/673.45.23 | Rue Lambert Vandervelde, 31  |
| Enseignement                | 02/674.74.60 | enseignement@wb1170.brussels   |
| Environnement               | 02/674.74.32 | environnement@wb1170.brussels  |
| Etat-Civil                  | 02/674.74.18 | etat.civil@wb1170.brussels   |
| Finances                    | 02/674.74.45 | <a href="mailto:finances@wb1170.brussels">finances@wb1170.brussels</a> |
| Information - Participation | 02/674.75.16 | information@wb1170.brussels  |
| Développement Durable       | 02/674.75.80 | transition@wb1170.brussels   |
| Informatique                | 02/674.74.29 | informatique@wb1170.brussels   |
| Jeunesse                    | 02/660.75.22 | jeunesse@wb1170.brussels   |
| Jumelages - Tourisme        | 02/660.34.71 | jumelage@wb1170.brussels   |
| Juridique                   | 02/674.74.19 | juridique@wb1170.brussels  |
| Personnel                   | 02/674.74.56 | personnel@wb1170.brussels  |
| Population                  | 02/674.74.22 | population@wb1170.brussels   |
| Prévention et Médiation     | 02/675.71.30 | mediation@wb1170.brussels  |
| Propreté publique - Energie | 02/674.74.37 | travaux.publics@wb1170.brussels  |
| Recette                     | 02/674.74.49 | recette@wb1170.brussels  |
| Régie Foncière              | 02/674.74.42 | regie.fonciere@wb1170.brussels   |
| Sports                      | 02/674.74.63 | sports@wb1170.brussels   |
| Secrétariat Communal        | 02/674.75.81 | secretariat@wb1170.brussels  |
| SEMJA                       | 02/674.75.24 | semja@wb1170.brussels  |
| Taxes communales            | 02/674.74.47 | finances@wb1170.brussels   |
| Travaux Publics             | 02/674.74.37 | travaux.publics@wb1170.brussels  |
| Urbanisme                   | 02/674.74.32 | urbanisme@wb1170.brussels  |
| Vie Sociale                 | 02/676.16.27 | vie.sociale@wb1170.brussels  |

## Heures d'ouverture des services au public - Septembre à juin

|   | Lundi   | Mardi                      | Mercredi                   | Jeudi                      | Vendredi                   | Week-End   |
|---|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--|
| <b>Population</b>                               | 08h00-12h00   | 08h00-12h00                | 08h00-12h00<br>14h00-17h00 | 08h00-19h00                | 08h00-12h00                | Samedi<br>10h00-12h00                                |
| <b>Etat civil</b>                               | Uniquement sur rendez-vous                                      |                            |                            |                            |                            | Fermé  |
| <b>Urbanisme<br/>Environnement<br/>Mobilité</b> | 09h30-12h00<br>13h30-15h30                                      | Uniquement sur rendez-vous |                            |                            |                            | Fermé  |
| <b>Finances<br/>Taxes</b>                       | 08h30-11h45<br>13h30-16h45                                      | 08h30-11h45<br>13h30-16h45 | 08h30-11h45<br>13h30-16h45 | 08h30-11h45<br>13h30-16h45 | 08h30-11h45<br>13h30-16h45 | Fermé  |
| <b>Vie sociale</b>                              | Uniquement sur rendez-vous de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 |                            |                            |                            |                            | Fermé  |
| <b>Autres</b>                                   | Uniquement sur rendez-vous                                      |                            |                            |                            |                            | Fermé  |
| <b>Le Recypark<br/>Auderghem</b>                | 14h00-20h15   | 09h00-20h15                | 09h00-20h15                | 09h00-16h15                | 09h00-16h15                | Samedi<br>09h00-16h15<br><br>Dimanche<br>14h00-20h15 |

## Heures d'ouverture des services au public - Juillet & août

|   | Lundi                                       | Mardi                      | Mercredi    | Jeudi       | Vendredi    | Week-End   |
|---|---|----------------------------|-------------|-------------|-------------|--|
| <b>Population</b>                               | 08h00-12h00                                 | 08h00-12h00                | 08h00-12h00 | 07h00-13h00 | 08h00-12h00 | Fermé  |
| <b>Etat civil</b>                               | Uniquement sur rendez-vous                  |                            |             |             |             | Fermé  |
| <b>Urbanisme<br/>Environnement<br/>Mobilité</b> | 08h30-13h00                                 | Uniquement sur rendez-vous |             |             |             | Fermé  |
| <b>Finances<br/>Taxes</b>                       | 08h00-12h45                                 | 08h00-12h45                | 08h00-12h45 | 08h00-12h45 | 08h00-12h45 | Fermé  |
| <b>Vie sociale</b>                              | Uniquement sur rendez-vous de 08h00 à 12h00 |                            |             |             |             | Fermé  |
| <b>Autres</b>                                   | Uniquement sur rendez-vous                  |                            |             |             |             | Fermé  |
| <b>Le Recypark<br/>Auderghem</b>                | 14h00-20h15                                 | 09h00-20h15                | 09h00-20h15 | 09h00-16h15 | 09h00-16h15 | Samedi<br>09h00-16h15<br><br>Dimanche<br>14h00-20h15 |

## Bibliothèques et ludothèques

### Administration des bibliothèques

Adresse : Rue des Trois Tilleuls, 32 - 1170 Bruxelles

Tél. : 02/660.07.94

| Lieu  |   | Heures d'ouverture |                |                |                |                |                |
|---|---|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|   |   | Lun.               | Mar.           | Mer.           | Jeu.           | Ven.           | Sam.           |
| <b>Espace Delvaux</b><br>Rue Gratès, 3                                | Section adultes<br>3 <sup>ème</sup> étage<br>02/663.85.61 | Lun.               | Mar.           | Mer.           | Jeu.           | Ven.           | Sam.           |
|   |   | -                  | 13h00<br>18h30 | 10h00<br>19h30 | 13h00<br>18h30 | 13h00<br>18h30 | 10h00<br>16h00 |
|   | Section jeunesse<br>1 <sup>er</sup> étage<br>02/663.85.63 | Lun.               | Mar.           | Mer.           | Jeu.           | Ven.           | Sam.           |
|   |   | -                  | 13h00<br>18h30 | 10h00<br>19h30 | 13h00<br>18h30 | 13h00<br>18h30 | 10h00<br>16h00 |
|   | Ludothèque<br>2 <sup>ème</sup> étage<br>02/663.85.62      | Lun.               | Mar.           | Mer.           | Jeu.           | Ven.           | Sam.           |
|   |   | -                  | -              | 14h00<br>18h00 | -              | 15h00<br>18h00 | 10h30<br>12h30 |
| <b>Bibliothèque de Boitsfort-Centre</b><br>Rue des Trois Tilleuls, 32 | Section adultes<br>02/672.95.61                           | Lun.               | Mar.           | Mer.           | Jeu.           | Ven.           | Sam.           |
|   |   | 15h30<br>19h00     | -              | 14h00<br>18h00 | -              | 11h30<br>13h30 | 10h30<br>12h30 |
| <b>POB Rozenberg</b><br>Avenue Thomson, 3                             | 02/675.33.79  | Lun.               | Mar.           | Mer.           | Jeu.           | Ven.           | Sam.           |
|   |   | 12h30<br>14h30     | -              | 15h00<br>17h00 | 16h00<br>19h00 | 16h00<br>19h00 | 10h00<br>12h00 |

## Police

La police de Watermael-Boitsfort fait partie de la Zone 5342 Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem.

Chef de corps de la Zone : CDP DERAEMAEKER  
Commissaire de Watermael-Boitsfort : Laurence GAUTHEY

Adresse : Rue des Tritomas, 7 - 1170 Bruxelles  
Tél. : 02/563.96.39  
Fax : 02/660.66.85

### Nos représentants au sein du Conseil de Police sont :

- Madame Odile BURY
- Monsieur Félix BOUDRU
- Madame Christine ROISIN
- Madame Cécile VAN HECKE

## C.P.A.S.

### Centre Public d'Action Sociale de Watermael-Boitsfort

Adresse : Rue du Loutrier, 69 - 1170 BRUXELLES  
Tél. : 02/663.08.00  
Fax : 02/663.08.19

### Composition du Conseil de l'Action Sociale au 31 août 2023

|           |                      |                         |                                 |
|-----------|----------------------|-------------------------|---------------------------------|
| Président | LEISTERH David       | MR-GM                   | Avenue Charles Michiels, 174/10 |
| Membres   | BUYENS Dominique     | DéFI                    | Rue Lambert Vandervelde, 89     |
|           | KEMPENEERS Jeannine  | MR-GM                   | Avenue des Noisetiers, 6        |
|           | KUTENDAKANA Michel   | PS-SP.A Causes communes | Avenue des Gerfauts, 10/30      |
|           | LALOUX Claire        | ECOLO-GROEN             | Avenue des Marcassins, 3        |
|           | DE JAER Michel       | ECOLO-GROEN             | Rue des Acanthes, 10            |
|           | BOUSSOUIRA Hafid     | ECOLO-GROEN             | Drève du Rembucher, 36          |
|           | MATHISEN Marc        | DéFI                    | Rue de l'Hospice communal, 141  |
|           | PERSOONS Gabriel     | MR-GM                   | Rue du Bien-Faire, 62           |
|           | DEPUYDT Anne         | ECOLO-GROEN             | Rue du Loutrier, 19             |
|           | SPAACK JEANMART Anne | DéFI                    | Drève du Duc, 47                |

## Autres coordonnées

### Crèches & Petite enfance

|   |                             |              |
|---|-----------------------------|--------------|
| Crèche Gilson                           | Chaussée de la Hulpe, 344   | 02/672.33.43 |
| Crèche Les Roitelets                    | Rue des Roitelets, 7-15     | 02/673.47.89 |
| Crèche des Archiducs                    | Square des Archiducs, 9     | 02.674.74.91 |
| Consultation des nourrissons Roitelets  | Rue des Roitelets, 15       | 02/675.10.44 |
| Consultation des nourrissons 3 Tilleuls | Rue des Trois Tilleuls, 125 | 02/672.39.22 |

### Enseignement maternel

|                 |                           |              |
|-----------------|---------------------------|--------------|
| Les Aigrettes   | Rue des Aigrettes, 6      | 02/673.10.70 |
| Le Colibri      | Place du Colibri, 1       | 02/673.10.44 |
| Les Naïades     | Rue des Naïades, 21a      | 02/673.10.45 |
| La Roseraie     | Rue du Gruyer, 8          | 02/675.00.62 |
| Les Coccinelles | Rue des Coccinelles, 65   | 02/672.73.88 |
| Nos Petits      | Rue François Ruytinx, 31  | 02/672.72.38 |
| Les Mésanges    | Chaussée de la Hulpe, 346 | 02/672.76.10 |

### Enseignement fondamental

|                        |                           |              |
|------------------------|---------------------------|--------------|
| La Sapinière           | Chaussée de la Hulpe, 346 | 02/672.76.10 |
| Les Cèdres             | Rue du Gruyer, 8          | 02/672.18.33 |
| La Futaie              | Rue des Coccinelles, 65   | 02/672.73.88 |
| Le Karrenberg          | Rue François Ruytinx, 31  | 02/672.72.38 |
| Accueil extra-scolaire | Allée Jacques Wiener, 3-5 | 02/674.75.27 |

### Enseignement artistique

|                         |                           |              |
|-------------------------|---------------------------|--------------|
| Académie des Beaux-Arts | Place Payfa-Fosséprez, 10 | 02/673.76.92 |
| Académie de Musique     | Rue François Ruytinx, 31  | 02/673.76.97 |

### Santé

|                                    |                           |                              |
|------------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Centre psycho-médical pour adultes | Rue du Pinson, 125        | 02/672.78.16                 |
| Centre de guidance                 | Rue du Pinson, 127        | 02/673.32.57                 |
| Centre de santé mentale            | Avenue Léopold Wiener, 66 | 02/672.78.16<br>02/673.32.57 |
| Planning familial                  | Avenue Wiener, 64         | 02/673.39.34                 |

### Installations sportives

|                      |                           |              |
|----------------------|---------------------------|--------------|
| Stade                |                           | 02/675.87.99 |
| Mini-bassin          |                           | 02/672.02.87 |
| Piscine Calypso 2000 | Avenue Léopold Wiener, 60 | 02/675.48.99 |
| Buvette du stade     |                           | 02/673.39.79 |

**Locaux culturels**

|                          |                         |              |
|--------------------------|-------------------------|--------------|
| Espace Paul Delvaux      | Rue Gratès, 3           | 02/663.85.50 |
| La Vénerie               | Place Antoine Gilson, 3 | 02/672.14.39 |
| Gemeenschapscentrum WABO | Avenue Delleur, 39-43   | 02/675.40.10 |

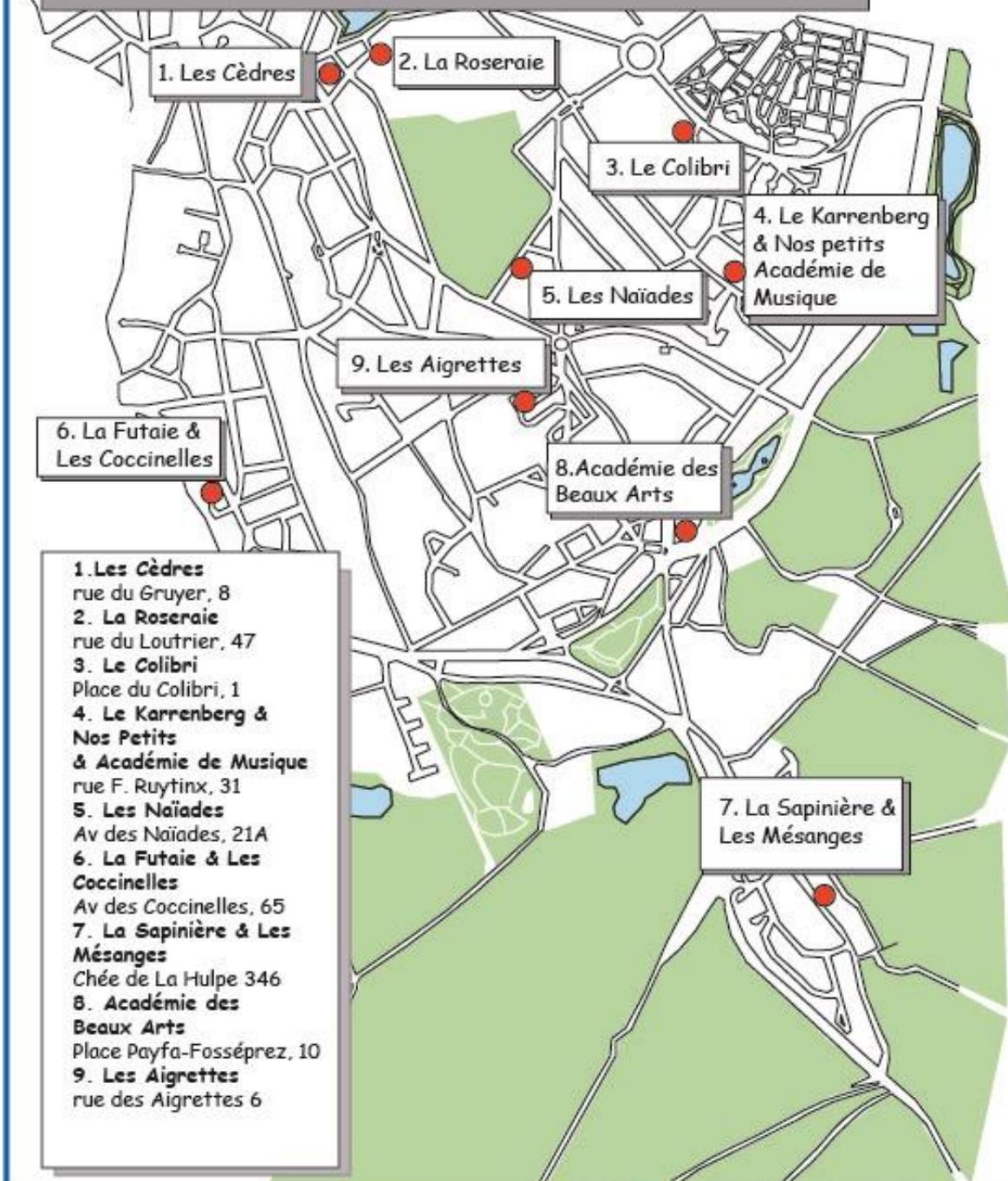
**Asbl communales**

|                                 |                           |                              |
|---------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| La Vénerie                      | Place Antoine Gilson, 3   | 02/672.14.39                 |
| EPN                             | Place Payfa-Fosséprez, 11 | 02/674.75.26                 |
| Vivre à Watermael-Boitsfort     | Place Payfa-Fosséprez, 12 | 02/673.25.00                 |
| Maison des Jeunes de WB         | Place Léopold Wiener, 2   | 02/673.53.80                 |
| Syndicat d'Initiative           | Place Antoine Gilson, 1   | 02/674.74.26<br>02/674.75.77 |
| Agence Locale pour l'Emploi     | Place Antoine Gilson, 6   | 02/675.52.70<br>02/660.81.55 |
| Parc Sportif des Trois Tilleuls | Avenue Léopold Wiener, 60 | 02/675.48.99                 |
| Circularité et Relocalisation   | Rue des Epicéas 67        | 02/305.45.59                 |

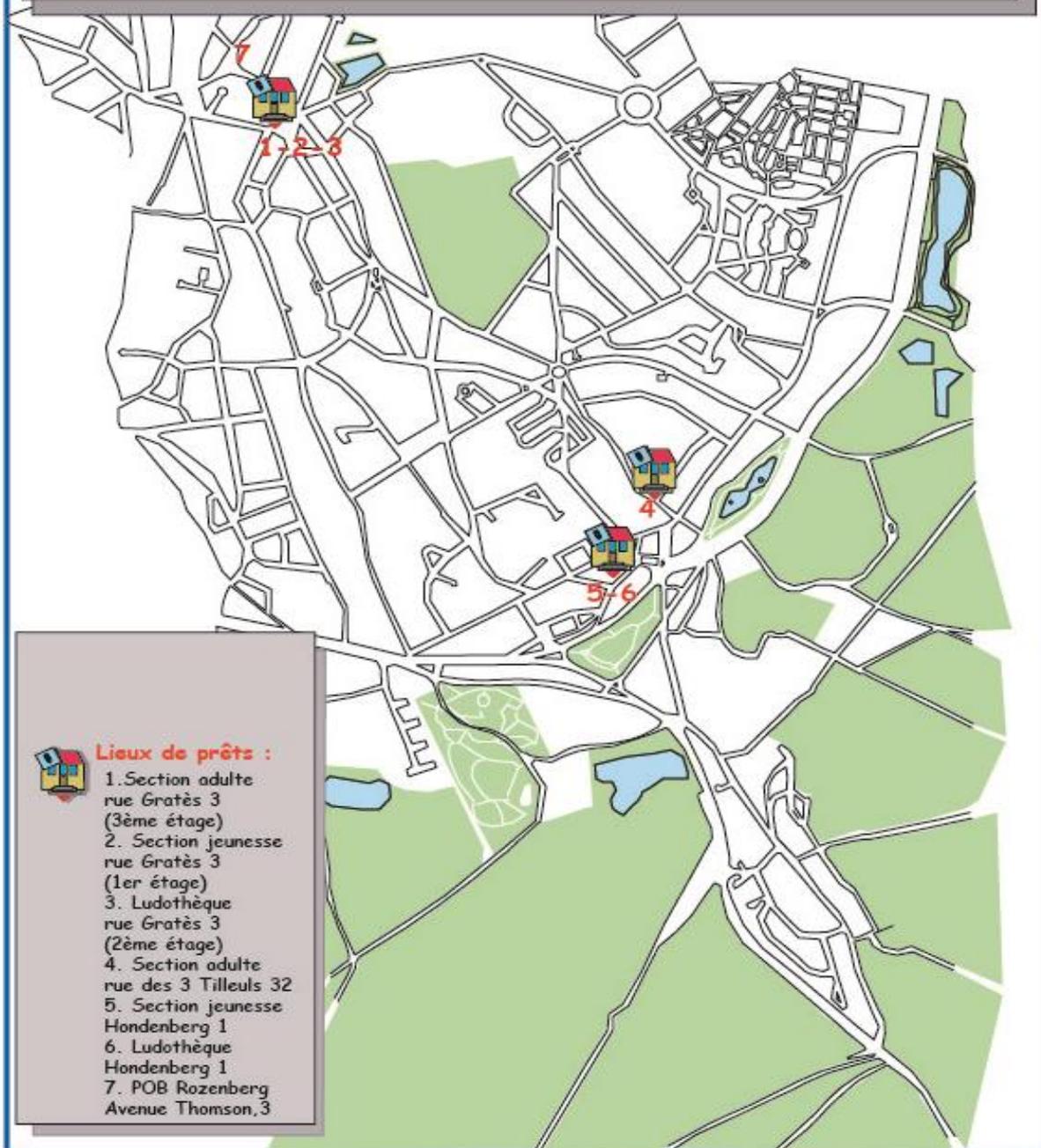
# CARTOGRAPHIE

1. Le réseau des écoles communales
2. Le réseau des bibliothèques
3. Les zones commerciales
4. Les plaines de jeux
5. Le sport

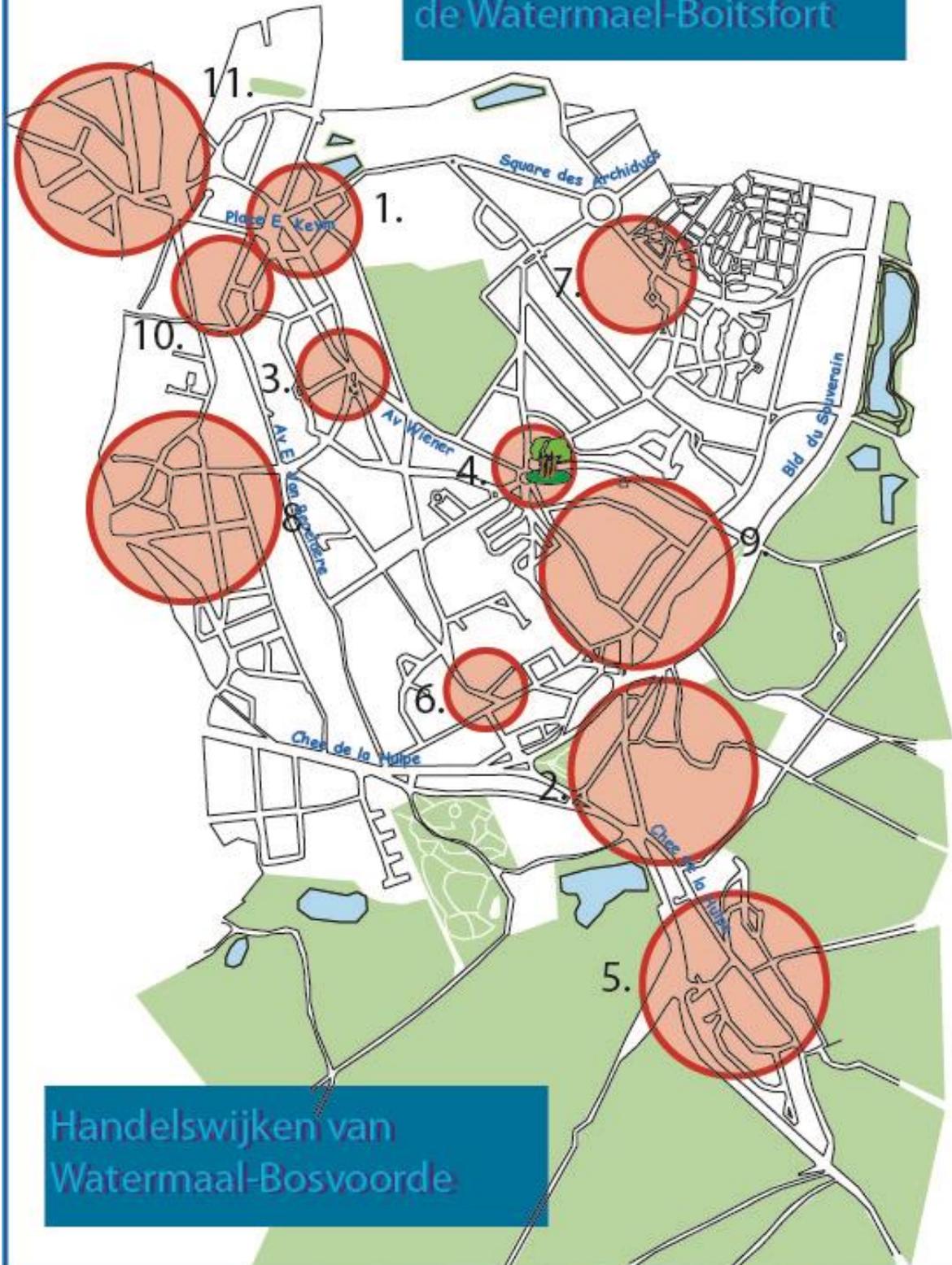
# Le réseau des écoles communales de Watermael - Boitsfort



# Réseau des bibliothèques de Watermael - Boitsfort

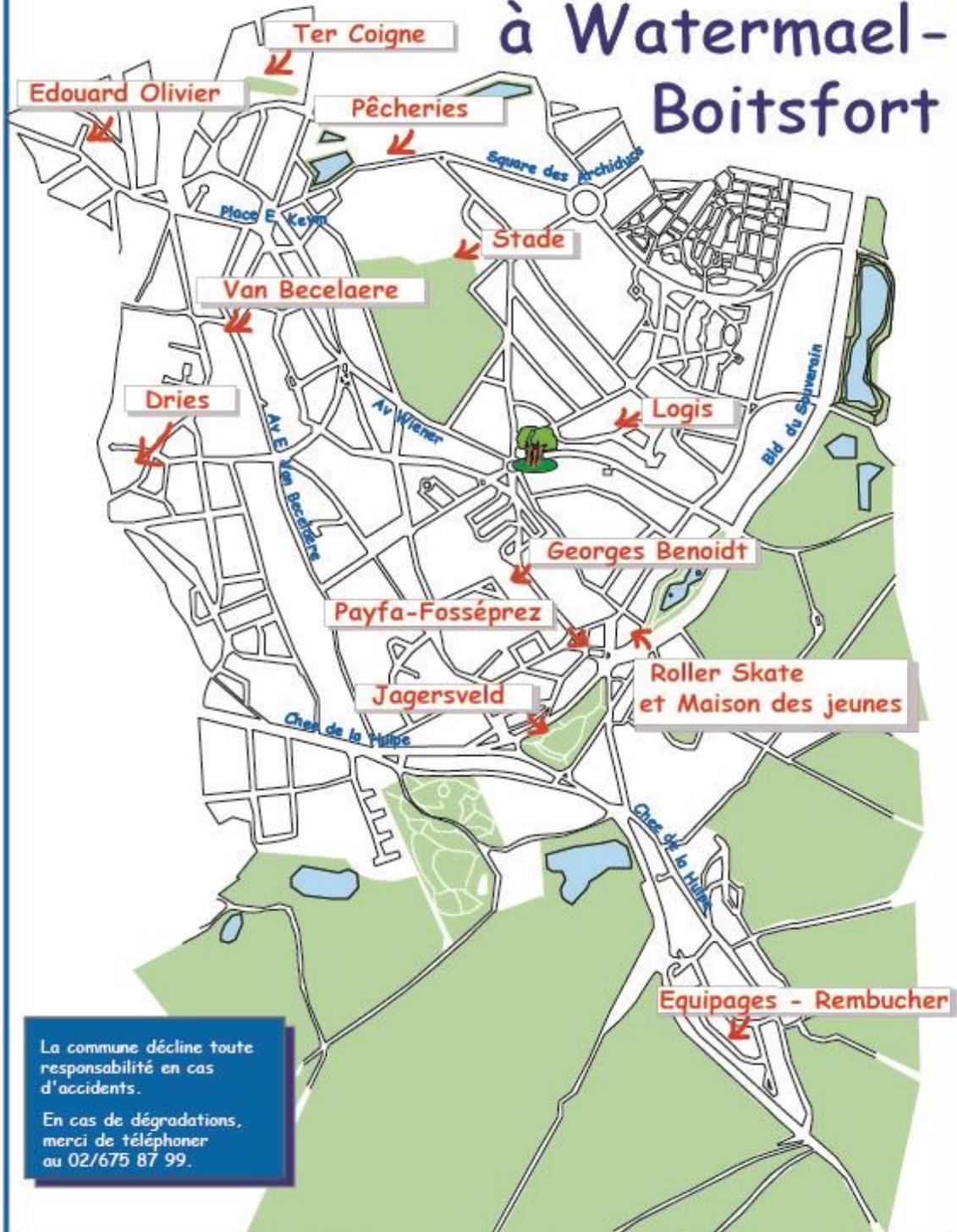


## Zones Commerciales de Watermael-Boitsfort



## Handelswijken van Watermaal-Bosvoorde

# Les plaines de jeux à Watermael- Boitsfort



La commune décline toute responsabilité en cas d'accidents.

En cas de dégradations, merci de téléphoner au 02/675 87 99.

# Le Sport à Watermael-Boitsfort

## Au Stade:

Avenue des Nymphes, 1



La Piscine Calypso  
02/ 675 48 99



X3



X9



hall omnisports

Renseignement : 02 / 675 87 99

Eco Stade  
du Dries

Stade des  
Trois Tilleuls

Terrain d'entrainement  
du Boitsfort Rugby Club

Piste de Roller  
de Boitsfort Centre

Boitsfort  
Rugby Club

Le Service des Sports: 02 / 674 74 72

## 2. PRÉSENTATION DES ORGANES COMMUNAUX

## Le Collège échevinal

### Attributions scabinales au 31 août 2023

|                           |   |             |                                   |
|---------------------------|---|-------------|-----------------------------------|
| Bourgmestre               | Olivier DELEUZE   | ECOLO-GROEN | Rue de l'Hospice Communal , 181   |
|                           | Etat Civil, Personnel, S.I.P.P.T., Prévention, Tutelle CPAS, Diversité & Egalité des chances et Droit des Femmes.         |             |                                   |
| 1 <sup>ère</sup> Echevine | Odile BURY  | ECOLO-GROEN | Avenue des Tritons, 27            |
|                           | Transition, Environnement, Hygiène, Information et informatique, Jeunesse, Solidarité internationale et Bien-être animal. |             |                                   |
| 2 <sup>ème</sup> Echevine | Hang NGUYEN   | MR-GM       | Avenue de la Fauconnerie, 91      |
|                           | Enseignement, Petite enfance, Vie sociale et Seniors, Vie économique et Relations européennes.                            |             |                                   |
| 3 <sup>ème</sup> Echevin  | Benoit THIELEMANS   | ECOLO-GROEN | Avenue du Geai, 4A                |
|                           | Logement et Bâtiments publics.  |             |                                   |
| 4 <sup>ème</sup> Echevin  | Jean-François DE LE HOYE  | MR-GM       | Avenue des Princes Brabançons, 58 |
|                           | Finances, Sports et Santé, Juridique et Population.   |             |                                   |
| 5 <sup>ème</sup> Echevine | Cathy CLERBAUX  | ECOLO-GROEN | Avenue Coloniale, 4A              |
|                           | Participation, Energie, Espaces verts et Propreté publique.   |             |                                   |
| 6 <sup>ème</sup> Echevine | Marie-Noëlle STASSART   | ECOLO-GROEN | Karrenberg, 32                    |
|                           | Urbanisme, Aménagement du territoire, Voiries et Mobilité.  |             |                                   |
| 7 <sup>ème</sup> Echevin  | Daniel SOUMILLION   | ECOLO-GROEN | Avenue des Sylphes, 3             |
|                           | Culture et Patrimoine.  |             |                                   |

## Le Conseil communal

### Composition au 31 août 2023

|                             |                          |                            |                                   |
|-----------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------------------|
| Présidente                  | Cécile VAN HECKE         | MR-GM                      | Avenue Wiener, 68                 |
| Bourgmestre                 | Olivier DELEUZE          | ECOLO-GROEN                | Rue de l'Hospice Communal, 181    |
| Echevins et Echevines       | Odile BURY               | ECOLO-GROEN                | Avenue des Tritons, 27            |
|                             | Hang NGUYEN              | MR-GM                      | Avenue de la Fauconnerie, 91      |
|                             | Benoit THIELEMANS        | ECOLO-GROEN                | Avenue du Geai, 4A                |
|                             | Jean-François DE LE HOYE | MR-GM                      | Avenue des Princes Brabançons, 58 |
|                             | Cathy CLERBAUX           | ECOLO-GROEN                | Avenue Coloniale, 4A              |
|                             | Marie-Noëlle STASSART    | ECOLO-GROEN                | Karrenberg, 32                    |
|                             | Daniel SOUMILLION        | ECOLO-GROEN                | Avenue des Sylphes, 3             |
| Conseillers et Conseillères | Philippe DESPREZ         | DéFI                       | Rue Gratès, 21                    |
|                             | Jan VERBEKE              | Indépendant                | Avenue des Campanules, 79         |
|                             | Jos BERTRAND             | PS-Vooruit                 | Avenue du Cor de Chasse, 88       |
|                             | David LEISTERH           | MR-GM                      | Avenue Charles Michiels, 174/10   |
|                             | Gabriel PERSOONS         | MR-GM                      | Rue du Bien-Faire, 62             |
|                             | Martin CASIER            | PS-Vooruit                 | Avenue Coloniale, 9               |
|                             | Alexandre DERMINE        | DéFI                       | Avenue Emile Van Becelaere, 73    |
|                             | Aurélie SAPA FURAHA      | ECOLO-GROEN                | Avenue de l'Hermine, 45           |
|                             | Joëlle VAN DEN BERG      | ECOLO-GROEN                | Rue des Garennes, 101             |
|                             | Laura SQUARTINI          | DéFI                       | Rue du Coucou, 6                  |
|                             | Rachida MOUKHLISSE       | ECOLO-GROEN                | Rue des Garennes, 3A              |
|                             | Félix BOUDRU             | ECOLO-GROEN                | Rue Eigenhuis, 16                 |
|                             | Florence LEPOIVRE        | PS-Vooruit                 | Square Volckerick, 18             |
|                             | Christine ROISIN         | DéFI                       | Avenue des Noisetiers, 28         |
|                             | Laurent VAN STEENSEL     | DéFI                       | Rue des Brebis, 105               |
|                             | Victor WIARD             | Généralistes Humanistes    | Rue des Brebis, 97                |
|                             | Miguel SCHELCK           | Indépendant                | Avenue des Cailles, 48            |
|                             | Mbumba Joëlle MBEKA      | DéFI                       | Avenue du Martin-Pêcheur, 20/F1   |
| Blanche DE PIERPONT         | ECOLO-GROEN              | Rue des Béguinettes, 5     |                                   |
| Yvan HUBERT                 | DéFI                     | Avenue des Longicornes, 24 |                                   |
| Secrétaire communal         | Etienne TIHON            |                            |                                   |

Le Conseil s'est réuni à 11 reprises durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 aux dates suivantes :

- 20 septembre 2022
- 18 octobre 2022
- 15 novembre 2022
- 29 novembre 2022
- 20 décembre 2022
- 24 janvier 2023
- 28 février 2023
- 28 mars 2023
- 18 avril 2023
- 23 mai 2023
- 20 juin 2023

## **Commissions du Conseil communal**

### **Composition des commissions du Conseil communal (législature 2018-2024)**

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal a défini en séance du 02.04.2019 qu'une commission ayant pour mission de préparer les discussions lors des séances des conseils communaux se tiendrait à l'initiative du collège ou à la demande d'un tiers des membres du conseil. Tous les membres du conseil communal sont membres de cette commission.

### **Réunions des commissions du Conseil communal**

#### **15 septembre 2022**

- Enseignement fondamental - Règlement relatif aux inscriptions dans les écoles communales - Modification.
- Règlement d'Ordre intérieur des écoles communales de Watermael-Boitsfort - modifications.
- Règlement "Dynamisons le quartier et ses commerces"
- Modification budgétaire n° 2 ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2022.
- Appel à projet « subvention en vue de Travaux publics pour la Sécurité routière » - convention relative à l'octroi d'une subvention de 141.656,00 €.
- Réaménagement de la Place Eugène KEYM à Watermael-Boitsfort - Approbation des conditions et du mode de passation - Article : 421/731-60 - Montant : 2.503.385,21 euros TVAC - Budget : 2022 - (2023).
- Convention relative aux modalités de transfert et aux engagements respectifs de l'Agence du stationnement "parking.brussels" et de la Commune en matière de contrôle du stationnement réglementé et de perception des redevances. Approbation.
- Règlement pour le déploiement sur les voiries communales de la Commune de Watermael-Boitsfort d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques. Approbation
- Adoption de la convention de collaboration entre la Vlaamse Gemeenschapscommissie, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale et l'asbl Muntpunt concernant l'adoption d'un règlement régional pour l'ensemble des bibliothèques publiques Néerlandophones de la Région de Bruxelles-Capitale.

#### **15 décembre 2022**

- CPAS - Compte de l'exercice 2021 - Approbation

- Convention relative à la subvention portant la référence SUB/2022/AC\_WB/APcom/ZD/PiloteCompostEntreprise concernant la mise en œuvre des résultats d'une étude pour la gestion des flux de biodéchets sur le territoire communal.
- Régie Foncière - Mise à disposition de trois douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 2023.
- Disposition de trois douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 2023, en ce qui concerne les dépenses du service ordinaire.
- Règlement relatif aux centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2023 - Fixation du taux.
- Règlement relatif à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2023 - Fixation du taux.
- Taxe sur les antennes de télécommunications, d'émissions de signaux et d'échanges d'informations par voie hertzienne - Règlement - Modification.
- Règlement du Budget Participatif 2023.
- Application à l'A.S.B.L. "La Vénerie, centre culturel francophone de Watermael-Boitsfort" de l'article 4 de la loi du 14/11/1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions - Subside exceptionnel 2022 dans le cadre de travaux d'installation d'un groupe de ventilation dans l'auditorium des écuries de la Maison Haute.
- Réaménagement de la Place Eugène KEYM à Watermael-Boitsfort - Application de l'article 234 de la NLC - Approbation estimation ajustée à 2.903.295,72 euros - Article : 421/731-60 - Budget : 2022.
- Déploiement de caméras ANPR (lecture automatique de plaques d'immatriculation) sur le territoire de la Commune. Approbation.
- Redevance relative à la politique communale de stationnement en espace public - Règlement - Création.
- Contrat-programme conclu entre la Communauté française de Belgique, la Commune de Watermael-Boitsfort, la Commission communautaire française et l'Asbl " La Vénerie ", Centre culturel de Watermael-Boitsfort - Adoption d'un avenant au contrat programme introduit par la Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort.

### 23 février 2023

- Modification du règlement de travail du personnel communal.
- Règlement relatif à l'octroi d'une carte de dérogation "professionnel" aux membres du personnel.
- Régie Foncière - Approbation du budget de l'exercice 2023.
- Budget communal pour l'exercice 2023.
- Principe de l'introduction d'une demande d'abrogation du PPAS zone 1 -Souverain Est (partie sud) approuvé par A.E. le 18/03/1993. Approbation.

### 17 mai 2023

- Zones bleues.
- Participation de la commune de Watermael-Boitsfort au programme régional d'informatisation et de transformation digitale des Pouvoirs locaux WePulse.
- Avenants aux conventions de mise à disposition de 3 logements sis 36 Dries 2ème étage, Dries 52/10 et Dries 52/11 entre la S.C. « En Bord de Soignes » et la Commune dans le

cadre de la prolongation des titres de séjour A des réfugiés de guerre ukrainiens jusqu'au 03/03/2024.

- Suspension des inscriptions au registre des candidatures des logements sociaux.

### 15 juin 2023

- Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale "compostage individuel".
- Redevance pour l'accueil extrascolaire (AES) dans les écoles communales - Règlement - Modification - A partir de l'année scolaire 2023.
- Plan de pilotage de l'école LES CEDRES - LA ROSERAIE (2022-2028).
- Régie Foncière-Approbation des comptes annuels de l'exercice 2022.
- Modification budgétaire n° 1 ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2023.
- Modification budgétaire n°99 pour l'exercice 2022.
- Comptes annuels de l'exercice 2022-Clôture.
- Ecole des Cèdres - Extension du bâtiment de la salle de gymnastique pour création de locaux d'immersion en néerlandais et divers travaux visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie - Etude - Approbation du marché subséquent à la Centrale D'achat de Sibelga en vue de la rénovation énergétique de bâtiments ou du déploiement d'installations de production d'électricité verte (Programme RenoClick) - Application de l'article 234 de la NLC - Article : 7221/724-60 - Montant : 528.000,00 euros - Budget : 2023.
- Longicornes 2 / Ecole Futaie - Convention d'occupation à titre précaire.
- Convention relative à l'octroi d'un subside pour l'installation de dropzones, l'acquisition de dispositifs de stationnement vélos temporaires et la végétalisation de l'espace public.
- Convention relative à l'octroi d'une subvention pour l'exécution de petits travaux d'infrastructures dans le cadre du projet d'investissement pour l'amélioration de la sécurité routière en voiries communales de 2023 à 2025.
- Convention relative à l'octroi d'une subvention pour l'organisation et l'exécution de la mise en accessibilité de la Place Eugène Keym et de l'arrêt de bus « Loutrier » dans le cadre de son Plan d'accessibilité des voiries et des espaces publics.

### Délégations

#### **ASBL communales - Composition au 31 août 2023**

##### Vivre à Watermael-Boitsfort

|           |              |              |                                |
|-----------|--------------|--------------|--------------------------------|
| Président | DELEUZE      | Olivier      | Rue de l'Hospice Communal, 181 |
| Membres   | CLERBAUX     | Cathy        | Avenue Coloniale, 4A           |
|           | STASSART     | Marie-Noëlle | Karrenberg, 32                 |
|           | LATOUCHE     | Michaël      | Rue des Béguinettes, 16        |
|           | DENYS        | Lieven       | Avenue de l'Arbalète, 18       |
|           | LALOUX       | Claire       | Rue des Marcassins, 3          |
|           | VAN DEN BERG | Joëlle       | Rue des Garennes, 101          |
|           | MBEKA        | Joëlle       | Avenue de Visé, 1              |
|           | FONSNY       | Inès         | Drève du Rembucher, 14         |
|           | JHEK         | Michaël      | Rue des Tritomas, 3            |
|           | BALTHAZART   | André        | Rue de la Sapinière, 9         |

|  |            |               |                                   |
|--|------------|---------------|-----------------------------------|
|  | WAUTIER    | David         | Rue Middelbourg, 90               |
|  | NGUYEN     | Hang          | Avenue de la Fauconnerie, 91      |
|  | DE LE HOYE | Jean-François | Avenue des Princes Brabançons, 58 |
|  | JACOB      | Stéphane      | Rue des Béguinettes, 23           |
|  | JACOBS     | Clément       | Drève des Équipages, 28           |

### **Agence Locale pour l'Emploi**

|            |            |           |                                    |
|------------|------------|-----------|------------------------------------|
| Présidente | MOHLINGHEN | Sophie    | Rue Edouard Olivier, 74            |
| Membres    | LALOUX     | Claire    | Rue des Marcassins, 3              |
|            | HENKENS    | Viviane   | Rue Théophile Vander Elst, 102     |
|            | DERBAIX    | Albert    | Avenue de Visé, 58                 |
|            | ZICO       | Nelson    | Chaussée de la Hulpe, 214 boîte 2D |
|            | FONSNY     | Inès      | Drève du Rembucher, 14             |
|            | DERMINE    | Alexandre | Avenue Emile Van Becelaere, 73     |
|            | MATHISEN   | Marc      | Rue de l'Hospice communal, 141     |
|            | PERSOONS   | Gabriel   | Rue du Bien-Faire, 62              |
|            | HENNIQUIAU | Laurence  | Avenue Alfred Solvay, 15           |
|            | BOUBKER    | Sami      | Avenue des Dryades, 38             |
|            | BOGAERT    | Gauthier  | Avenue de la Fauconnerie, 61A      |

### **La Vénérie**

|            |                |          |                                 |
|------------|----------------|----------|---------------------------------|
| Présidente | VAN DEN BERG   | Joëlle   | Rue des Garennes, 101           |
| Membres    | DELCHAMBRE     | Philippe | Rue des Béguinettes, 1          |
|            | DERBAIX        | Babeth   | Avenue de Visé, 58              |
|            | MOUSSET        | Suzanne  | Rue du Grand Veneur 33          |
|            | DEHAUT         | Laurence | Rue des Béguinettes 16          |
|            | SOU MILLION    | Daniel   | Avenues des Sylphes, 3          |
|            | SAPA FURAHA    | Aurélié  | Avenue de l'Hermine, 45         |
|            | DESPREZ        | Philippe | Rue Gratès, 21                  |
|            | HUBERT         | Yvan     | Avenue des Longicornes, 24      |
|            | MBEKA          | Joëlle   | Avenue du Martin-Pêcheur, 20/F1 |
|            | PAYFA          | Martine  | Rue François Ruytinx, 3         |
|            | VAN DER MEEREN | Robert   | Rue des Bégonias, 85            |
|            | FORREST        | Ludwig   | Rue des Bégonias, 25            |
|            | WAUTHIER       | David    | Rue Middelbourg, 90             |
|            | CASIER         | Martin   | Avenue Coloniale, 9             |
|            | RENARD         | Mireille | Avenue des Dryades, 24          |

### **Maison des jeunes de Watermael-Boitsfort**

|            |         |         |                                |
|------------|---------|---------|--------------------------------|
| Présidente | BURY    | Odile   | Avenue des Tritons, 27         |
| Membres    | DELEUZE | Olivier | Rue de l'Hospice communal, 181 |
|            | SHELCK  | Miguel  | Avenue des Cailles, 48         |

|  |               |         |                            |
|--|---------------|---------|----------------------------|
|  | SAPA FURAHA   | Aurélié | Avenue de l’Hermine, 45    |
|  | HUBERT        | Yvan    | Avenue des Longicornes, 24 |
|  | BERTRAND      | Tanguy  | Rue du Coucou, 6           |
|  | GRISARD       | Anne    | Rue des Néfliers, 26       |
|  | MAHAUT        | Tom     | Rue du Roitelet, 22        |
|  | GILLAIN       | Chloé   | Rue du Loutrier, 2         |
|  | WUESTENBERGHS | Louis   | Rue des Epicéas, 9         |

### **Parc Sportif des Trois Tilleuls**

|             |                   |                           |                                   |
|-------------|-------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Président   | DE LE HOYE        | Jean-François             | Avenue des Princes Brabançons, 58 |
| Membres     | DELEUZE           | Olivier                   | Rue de l’Hospice communal, 181    |
|             | CARLIER D’ODEIGNE | Olivier                   | Rue de l’Hospice communal, 57     |
|             | CLERBAUX          | Cathy                     | Avenue Coloniale, 4A              |
|             | DE PIERPONT       | Blanche                   | Rue des Béguinettes, 5            |
|             | HENKENS           | Jean-Louis                | Avenue Léopold Wiener, 19         |
|             | DERBAIX           | Babeth                    | Avenue de Visé, 58                |
|             | MOLINGHEN         | Sophie                    | Rue Edouard Olivier, 74           |
|             | BERTRAND          | Tanguy                    | Rue du Coucou, 6                  |
|             | GOMES             | Manu                      | Rue de l’Hospice Communal, 161    |
|             | HOUBION           | Yves                      | Avenue Coloniale, 72              |
|             | VAN STEENSEL      | Laurent                   | Rue des Brebis, 105               |
|             | LAENEN            | Laurence                  | Rue Théophile Vander Elst, 113    |
|             | VERULPEN          | Serge                     | Avenue Léopold Wiener, 177        |
|             | BLANCHEZ          | Christine                 | Rue du Pic Vert, 2                |
| MAEKELBERGH | Estelle           | Chaussée de la Hulpe, 264 |                                   |

### **Syndicat d’Initiative pour le Travail Indépendant**

|            |              |           |                                |
|------------|--------------|-----------|--------------------------------|
| Présidente | NGUYEN       | Hang      | Avenue de la Fauconnerie, 91   |
| Membres    | HARQUEL      | Julien    | Avenue des Campanules, 36      |
|            | GEHENOT      | Alain     | Karrenberg, 21                 |
|            | ASSOUI       | Adam      | Rue des Silènes, 12            |
|            | DENYS        | Lieven    | Avenue de l’Arbalète, 18       |
|            | BOUDRU       | Félix     | Rue Eigenhuis, 16              |
|            | VAN DEN BERG | Joëlle    | Rue des Garennes, 101          |
|            | BUYENS       | Dominique | Rue Lambert Vandervelde, 89    |
|            | DERMINE      | Alexandre | Avenue Emile Van Becelaere, 73 |
|            | SQUARTINI    | Laura     | Rue du Coucou, 6               |
|            | DESPREZ      | Philippe  | Rue Gratès, 21                 |
|            | BURY         | Odile     | Avenue des Tritons, 27         |
|            | LAENEN       | Laurence  | Rue Théophile Vander Elst, 113 |
|            | MONCHICOURT  | Julie     | Avenue Charles Michiels, 174   |
|            | VANDERKELEN  | Henri     | Rue des Emerillons, 11         |

|  |               |       |                    |
|--|---------------|-------|--------------------|
|  | WUESTENBERGHS | Louis | Rue des Epicéas, 9 |
|--|---------------|-------|--------------------|

### Vivre chez Soi

|            |                |           |                                     |
|------------|----------------|-----------|-------------------------------------|
| Présidente | MOUKHLISSE     | Rachida   | Rue des Garennes, 3A                |
| Membres    | COUTURIER      | Sandrine  | Drève du Rembucher, 4               |
|            | MOLINGHEN      | Sophie    | Rue Edouard Olivier, 74             |
|            | DENYS          | Lieven    | Avenue de l'Arbalète, 18            |
|            | DEJAER         | Michel    | Rue des Acanthes, 10                |
|            | BORTNOWSKI     | Christine | Rue Middelburg, 90 bte 92           |
|            | ROUFFIANGE     | Pascale   | Avenue des Cailles, 66 bte 27       |
|            | BONNY          | Nadège    | Rue du Brillant, 86 bte 17          |
|            | SPAAK JEANMART | Anne      | Drève du Duc, 47                    |
|            | NGUYEN         | Hang      | Avenue de la Fauconnerie, 91        |
|            | LEISTERH       | David     | Avenue Charles Michiels, 174 bte 10 |
|            | BLOYAERT       | Michel    | Avenue des Ortolans, 50             |
|            | GILLET         | Thomas    | Rue Gratès, 74                      |
|            | BOGAERT        | Gauthier  | Avenue de la Fauconnerie, 61A       |

### Circularité et Relocalisation

|            |               |               |                                   |
|------------|---------------|---------------|-----------------------------------|
| Présidente | BURY          | Odile         | Avenue des Tritons, 27            |
| Membres    | DELEUZE       | Olivier       | Rue de l'Hospice communal, 181    |
|            | CLERBAUX      | Cathy         | Avenue Coloniale, 4A              |
|            | DERBAIX       | Albert        | Avenue de Visé, 58                |
|            | DE PIERPONT   | Blanche       | Rue des Béguinettes, 5            |
|            | SAPA FURAHA   | Aurélié       | Avenue de l'Hermine, 45           |
|            | KOUVO         | Sari          | Karrenberg, 21                    |
|            | NGUYEN        | Hang          | Avenue de la Fauconnerie, 91      |
|            | DE LE HOYE    | Jean-François | Avenue des Princes Brabançons, 58 |
|            | WAUTIER       | David         | Rue Middelbourg, 90               |
|            | VAN CAILLE    | Maxime        | Drève du duc, 137                 |
|            | WUESTENBERGHS | Louis         | Rue des Epicéas, 9                |
|            | TELLES        | Tatiana       | Avenue Émile Van Becelaere, 73    |
|            | WHITE         | Alaïa         | Rue des Epicéas, 25               |
|            | SQUARTINI     | Laura         | Rue du Coucou, 6                  |
|            | DESPREZ       | Philippe      | Rue Gratès 21                     |

## **Présentation des rapports d'activité des ASBL communales**

L'article 63 § 1<sup>er</sup> du ROI du CC prévoit la présentation annuelle en séance publique du conseil du rapport d'activités de l'asbl ainsi que du rapport du représentant communal au sein du conseil d'administration sur sa propre activité au sein de celui-ci.

### **Délégués communaux aux assemblées de sociétés au 31 août 2023**

|  |            |              |
|--|------------|--------------|
| Brulocalis   | DELEUZE    | Olivier      |
| Ecole Régionale et Intercommunale de Police - E.R.I.P. | DELEUZE    | Olivier      |
| ETHIAS assurance                                       | STASSART   | Marie-Noëlle |
| Holding communal                                       | SOUMILLION | Daniel       |
| INTERFIN   | CLERBAUX   | Cathy        |
| BRULABO  | BURY       | Odile        |
| Le Logis s.c.  | LEISTERH   | David        |
| Le Petit Propriétaire s.a.                             | THIELEMANS | Benoît       |
| SIBELGA  | CLERBAUX   | Cathy        |
| Société anonyme de crédit pour habitation sociale      | THIELEMANS | Benoit       |
| VIVAQUA  | NGUYEN     | Hang         |
|  | VAN HECKE  | Cécile       |
| Mission locale Etterbeek                               | LIESTERH   | David        |
| En Bord de Soignes SCRL                                | THIELMANS  | Benoît       |

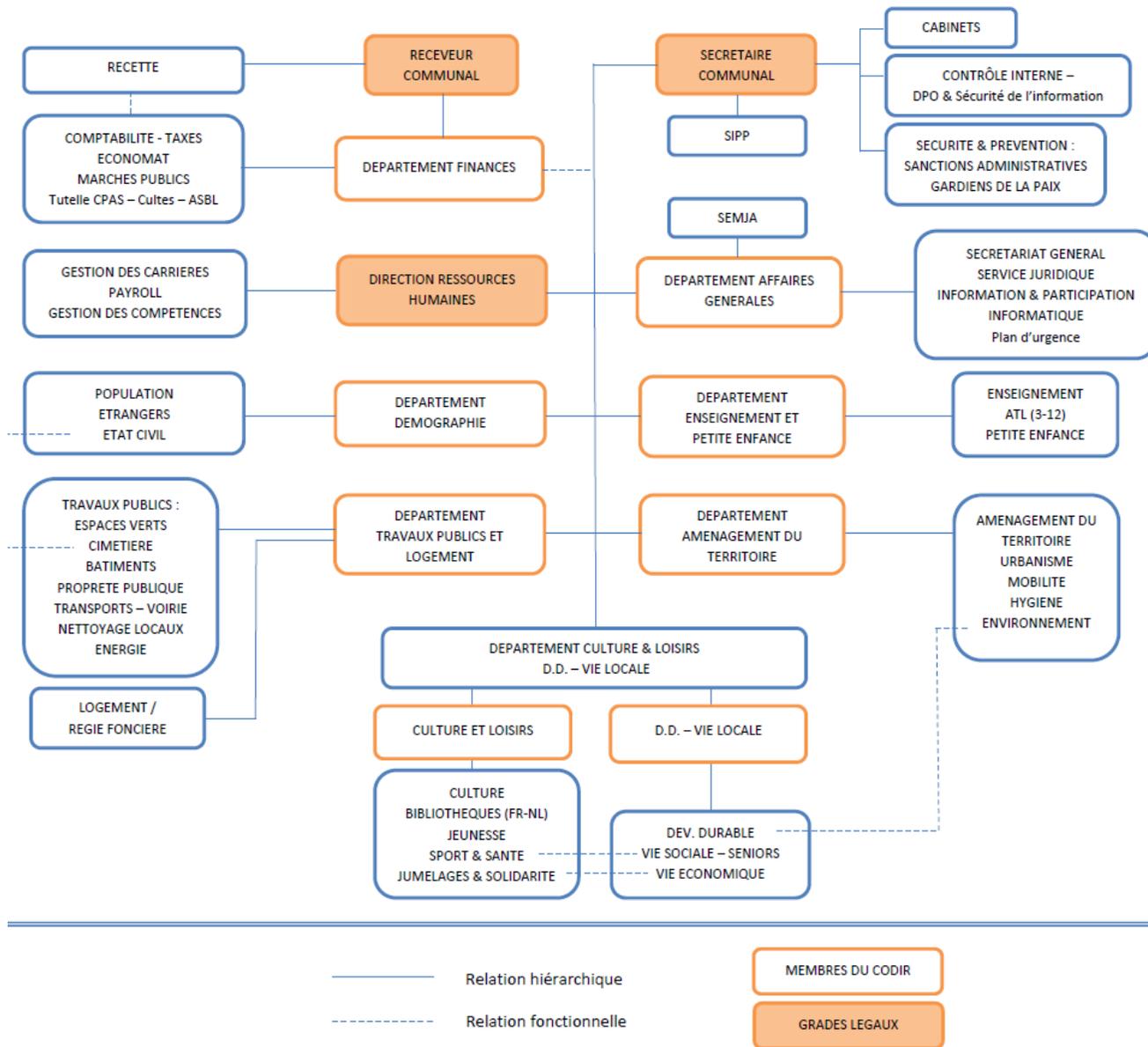
### **Administrateurs élus aux assemblées de sociétés au 31 août 2023**

|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Brulocalis   | DELEUZE                   | Olivier   |
| Ecole Régionale et Intercommunale de Police - E.R.I.P. | DELEUZE                   | Olivier   |
| INTERFIN   | CLERBAUX                  | Cathy     |
| SIBELGA  | CLERBAUX                  | Cathy     |
| VIVAQUA  | PERSOONS                  | Gabriel   |
| Mission locale Etterbeek                               | LIESTERH                  | David     |
| En Bord de Soignes SCRL                                | SOUMILLION                | Daniel    |
|  | LE CLEMENT DE SAINT-MARCQ | Alexandre |
|  | GRISARD                   | Anne      |

## **Présentation des rapports d'activité**

L'article 63 § 1<sup>er</sup> du ROI du CC prévoit la présentation annuelle en séance publique du conseil du rapport d'activités de l'intercommunale ainsi que du rapport du représentant communal au sein du conseil d'administration sur sa propre activité au sein de celui-ci.

### 3. PERSONNEL COMMUNAL ORGANIGRAMME



## 4. ACTIVITÉS DE LA COMMUNE

## 4.1. SERVICES GÉNÉRAUX

# SECRETARIAT - MESSAGERIE - IMPRIMERIE

Tél. : 02/674.75.81 - 02/674.75.87  
Courriel : [secretariat@wb1170.brussels](mailto:secretariat@wb1170.brussels)

|   |
|---|
| Autorité responsable : Olivier DELEUZE, Bourgmestre<br>Chef de service : Fabienne PATERNOSTER<br>Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 6,7 |
|---|

## Attributions générales du service

### Accueil - Messagerie

Le service de la messagerie assure l'accueil et l'information du public de manière générale.

### Correspondance

Le service de la messagerie assure la réception du courrier entrant, la transmission du courrier en interne et l'expédition du courrier sortant.

### Rapport annuel

Ce rapport qui reflète l'activité complète de l'administration communale est édité par le service du Secrétariat sur base du rapport d'activité des services communaux. Le service du secrétariat tient ce rapport à disposition de toute personne intéressée.

Le rapport annuel peut également être consulté à partir du site internet de la commune ([www.watermael-boitsfort.be](http://www.watermael-boitsfort.be)).

### Comité de direction

Le Comité de Direction se compose du Secrétaire communal, du Receveur communal, du Directeur des Ressources humaines et des Responsables des différents départements. Le Comité de Direction assiste le Secrétaire dans sa mission de coordination des différents services communaux. Il veille à la mise en œuvre transversale des décisions du Conseil communal et du Collège par les services communaux concernés. Il émet un avis sur les projets de cadre et d'organigramme élaborés par le secrétaire conformément à l'art. 26 bis § 1. Le Comité de Direction se réunit deux fois par mois, sur convocation du secrétaire communal. Chaque réunion du Comité de direction fait l'objet d'un compte-rendu qui est communiqué au collège échevinal ainsi qu'aux chefs de services.

### Organisation des réunions du Conseil communal et du Collège échevinal

Le service du secrétariat s'occupe de l'organisation et de la logistique des réunions du Collège échevinal et du Conseil communal :

- Envoi des convocations, des ordres du jour et des projets de délibérations (par porteur ou par courrier) ;
- Publication des ordres du jour du Conseil communal sur le site internet de la commune ;

- Diffusion des actes sur la plateforme BO Secrétariat ;
- Centralisation et contrôle des dossiers du Conseil communal et du Collège échevinal ;
- Rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil communal et du Collège échevinal ;
- Etablissement du registre des délibérations du Collège échevinal et du Conseil communal ;
- Préparation des réunions des commissions du Conseil communal ;
- Suivi des décisions de l'autorité de tutelle relatives aux délibérations des autorités communales ;
- Gestion des mandataires communaux (désignations, remplacements, jetons de présence, ...).

## **Actes soumis aux autorités de tutelle**

Le secrétariat est chargé d'envoyer tous les dossiers soumis à un contrôle de la tutelle via la plate-forme BosXchange. BosXchange est une plate-forme d'échange entre les communes bruxelloises et l'Administration des pouvoirs locaux mise en place par « Paradigm » (ancien C.I.R.B.). Chaque personne impliquée dans la procédure d'envoi est identifiée grâce à sa carte d'identité électronique.

## **Affichage communal**

Sont affichés aux valves de la Maison communale divers documents tels que l'ordre du jour du conseil communal, les règlements communaux, le budget et les comptes, ainsi que les avis d'enquête publique. Ces publications sont également constatées dans un registre. Dorénavant, les règlements et ordonnances du Conseil communal, du Collège des Bourgmestre et Echevins et du Bourgmestre, les procès-verbaux du Conseil, les ordres du jour, hormis les points traités à huis clos, les questions écrites et orales des conseillers ainsi que les réponses, qui y sont apportées, sont mises en ligne sur le site internet communal.

## **Distinctions honorifiques**

Le service du Secrétariat est chargé de constituer les dossiers de distinctions honorifiques pour le personnel communal. Ces dossiers sont ensuite transmis au Ministre-Président du Gouvernement de Bruxelles-Capitale.

## **Imprimerie communale**

Le service assure la reproduction de documents pour l'administration centrale ainsi que pour les écoles, les crèches, et les Académies de Musique et des Beaux-Arts.

Le service de l'imprimerie effectue également des reliures pour :

- la publication de brochures diverses (Rapport annuel, Budget) ;
- L'impression des toutes-boîtes, des affiches, des cartons d'invitation, des leaflets d'information, etc. ;
- les journaux de classe des élèves des différentes écoles communales et certains dossiers thématiques.

Nombre de copies effectuées :

|                         |                      |                        |                       |                       |                       |
|-------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Septembre 22<br>299.335 | Octobre 22<br>93.993 | Novembre 22<br>106.327 | Décembre 22<br>70.339 | Janvier 23<br>136.186 | Février 23<br>134.406 |
| Mars 23<br>137.667      | Avril 23<br>118.049  | Mai 23<br>98.127       | Juin 23<br>176.097    | Juillet 23<br>131.256 | Août 23<br>249.508    |

## Liste des mandats et déclaration de patrimoine

Les lois ordinaire et spéciale du 2 mai 1995 et les lois ordinaire et spéciale du 26 juin 2004, modifiées par les lois et loi spéciale du 14 octobre 2018, obligent les mandataires à déclarer chaque année la liste de leurs mandats, fonctions et professions sur le site web de la Cour des Comptes. Ils doivent également, en début de mandat et lors de toute modification, transmettre une déclaration de patrimoine sous pli fermé à la Cour des Comptes, que celle-ci conserve comme telle.

L'informateur institutionnel pour les administrations communales est le secrétaire communal. L'Ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois impose des règles complémentaires pour augmenter la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois. En outre, cette ordonnance limite les revenus des différents mandats en imposant un montant maximum. Tous ceux qui dépassent ce plafond doivent renoncer à ces revenus.

Tous les bourgmestres, échevins et membres des organes de gestion ou de décision des institutions publiques doivent déclarer tous les mandats publics, fonctions, mandats dérivés ou missions de nature politique qu'ils exercent, ainsi que les rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation qu'ils reçoivent dans le cadre de leur exercice. Cette déclaration doit être faite au secrétaire communal. Ce dernier est chargé de les envoyer au Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Ici aussi, on applique le même principe selon lequel il faut établir une seule déclaration globale de tous les mandats par mandataire.

La commune, l'intercommunale ou l'asbl communale est également obligée de communiquer chaque année un rapport annuel avec un aperçu :

- des rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation octroyés à chaque mandataire ;
- des voyages dans le cadre de l'exercice des fonctions des mandataires ;
- des marchés publics attribués et des subsides octroyés.

Enfin, la liste des mandats, fonctions et rémunérations des membres du Collège et Président du CPAS est publiée le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année sur le site web de la commune.

## Plan d'urgence

Ce plan comprend les directives générales et l'information de base pour la gestion multidisciplinaire d'une situation d'urgence sur le territoire de Watermael-Boitsfort.

Le PGUI comprend au moins :

- les informations générales relatives à la province ou à la commune concernée ;
- les procédures d'alerte de l'autorité compétente, des responsables des différentes disciplines ainsi que des autorités et services potentiellement concernés ;
- les moyens de communication et le schéma de communication à mettre en œuvre ;
- les modalités de déclenchement, de subdivision et de renforcement des phases ;
- l'organisation de la coordination opérationnelle et stratégique ;

- l'organisation de la fourniture d'informations à la population et aux personnes sinistrées ;
- les modalités d'organisation des exercices ainsi que leur fréquence ;
- la méthodologie de la mise à jour;
- les modalités et moyens de transport, d'accueil et d'hébergement des personnes sinistrées en cas d'évacuation ;
- les rapports et formulaires types qui donnent des informations sur une situation d'urgence.

## **Nouveautés - Evénements de l'année 2022-2023**

### **Interpellations citoyennes**

Il a été réceptionné 3 interpellations citoyennes :

- Conseil communal du 22.09.2022 sur le personnel médical et la loi sur la vaccination obligatoire.
- Conseil communal du 15.11.2022 sur la mise en œuvre du projet participatif lié au parc des Noisetiers
- Conseil communal du 20.12.2022 sur la gestion de la crise actuelle.

### **Tenue des séances du Conseil communal**

Toutes les séances du Conseil communal durant cette période ont été tenues dans la salle du Conseil communal et rediffusées en direct sur le site de la commune.

### **Conseil communal et Conseil de l'Action sociale**

Sandra Ferretti a remis sa démission de conseillère communale en date du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et a été remplacée par Yvan Hubert qui a prêté serment en tant que conseiller communal lors de la séance du 18 octobre 2022.

Charles Lejeune a remis sa démission de Conseiller de l'Action sociale en date du 26 février 2023 et a été remplacé par Michel De Jaer.

# AMENDES ADMINISTRATIVES

Tél. : 02/674.75.04

Courriel : [amendes@wb1170.brussels](mailto:amendes@wb1170.brussels)

Autorité politique responsable : Olivier DELEUZE, Bourgmestre  
Responsable administratif : Sophie RONGVAUX  
Coordinatrice : Laurence ROY  
Nombre d'agents : 6 (3 dès le 31/03/2023)  
Fonctionnaire sanctionnateur : Etienne TIHON, Secrétaire communal

## Attributions générales du service

Les agents sillonnent le territoire de Watermael-Boitsfort afin de constater diverses infractions.

- Constatations des infractions au règlement général de police.
- Constatations en matière de taxes : placement de statifs, occupations de voirie (conteneurs, échafaudages), panneaux fixes (panneaux immobiliers et entrepreneurs), marchands ambulants (colportage), salissures.
- Infractions de voirie, d'environnement et d'urbanisme (dépôts clandestins, autorisations de placement de terrasses...). Collaboration avec le service des travaux publics et le centre technique pour l'enlèvement des immondices et le nettoyage de la voie publique.
- Actions de sensibilisation, de prévention et de répression en matière de propreté publique (déjections canines, sacs poubelles éventrés, déchets ménagers dans les poubelles publiques, ...), en collaboration avec les services de la Propreté et des Plantations-Espaces verts.
- Redevances zones bleues jusqu'au 31 mars 2023.
- Constats en matière d'arrêt et stationnement.

Amendes administratives infligées en matière d'arrêt et stationnement - période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 :

| Types d'infraction            | Agents communaux |
|-------------------------------|------------------|
| 1 <sup>er</sup> degré - 58€   | 881              |
| 2 <sup>ème</sup> degré - 116€ | 83               |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>964</b>       |

| Types d'infraction <sup>1</sup> | Police     |
|---------------------------------|------------|
| 1 <sup>er</sup> degré - 58€     | 534        |
| 2 <sup>ème</sup> degré - 116€   | 242        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>776</b> |

<sup>1</sup> Ces montants sont fixés par l'arrêté royal du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement.

- Infractions mixtes (dégradations aux biens mobiliers et immobiliers, tapage nocturne) : les constats sont établis par les services de police et transmis au Fonctionnaire sanctionnateur. Selon la nature des faits, une médiation est généralement proposée au contrevenant afin d'apaiser le conflit, de réparer l'éventuel dommage et/ou indemniser la victime. En cas d'échec de la médiation, une amende administrative est prononcée (17 dossiers).
- Les constats administratifs (infractions au règlement général de police) sont rédigés par les agents des amendes administratives et par les agents de police. Le fonctionnaire sanctionnateur inflige l'amende. Elle peut atteindre 350€ et 125€ pour les mineurs (28 dossiers).
- Taxes sur les incivilités en matière de propreté publique (14 dossiers).
- L'information des citoyens et la prévention font partie intégrante des missions. Le service donne suite aux nombreuses plaintes des habitants (par téléphone ou par écrit) : déplacements, rencontres, actions de sensibilisation, etc...

### Nouveautés - événements de l'année

- Actions en matière de propreté publique (sacs poubelles) en collaboration avec le service de la Propreté publique.
- Depuis le 1er janvier 2023, des amendes administratives sont infligées aux opérateurs des trottinettes et vélos électriques partagés (146 dossiers).

|                                   | Affichage Sauvage | Chiens   | Danger public / Divers | Sacs poubelles | Dépôt Clandestin | Encombrement et/ou souillure de la voie publique |
|-----------------------------------|-------------------|----------|------------------------|----------------|------------------|--|
| 1er avertissement                 | 0                 | 0        | 0                      | 1              | 0                | 0  |
| 2ème avertissement                | 0                 | 0        | /                      | 0              | 0                | 0  |
| Transmission au dépôt communal    | 0                 | /        | 26                     | 0              | 0                | 44   |
| Procès-verbal                     | 144               | 4        | 0                      | 0              | 0                | 0  |
| Transmission à la Police          | 0                 | 0        | 0                      | /              | /                | /  |
| Transmission à Bruxelles-Propreté | /                 | /        | 0                      | 0              | 0                | 0  |
| Transmission aux travaux publics  | 0                 | /        | 0                      | /              | 0                | 0  |
| Transmission à l'urbanisme        | /                 | /        | 0                      | /              | /                | /  |
| Transmission aux taxes            | /                 | /        | /                      | /              | /                | /  |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>144</b>        | <b>4</b> | <b>26</b>              | <b>1</b>       | <b>0</b>         | <b>44</b>  |

|                                   | Entretien de parcelle privée | Stationnement sauvage (Police +commune) | Occupation de voirie | Panneau Entrepreneur | Panneau Immobilier | Zones Bleues |
|-----------------------------------|------------------------------|---|----------------------|----------------------|--------------------|--------------|
| 1er avertissement                 | 14                           | /                                       | /                    | /                    | /                  | /            |
| 2ème avertissement                | 0                            | /                                       | /                    | /                    | /                  | /            |
| Transmission au dépôt communal    | /                            | /                                       | /                    | /                    | /                  | /            |
| Procès-verbal                     | 0                            | 1740                                    | /                    | /                    | /                  | /            |
| Transmission à la Police          | /                            | /                                       | /                    | /                    | /                  | /            |
| Transmission à Bruxelles-Propreté | /                            | /                                       | /                    | /                    | /                  | /            |
| Transmission aux travaux publics  | /                            | /                                       | /                    | /                    | /                  | /            |
| Transmission à l'urbanisme        | 0                            | /                                       | /                    | /                    | /                  | /            |
| Transmission aux taxes            | /                            | /                                       | 260                  | 114                  | 123                | 1158         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>14</b>                    | <b>1740</b>                             | <b>260</b>           | <b>114</b>           | <b>123</b>         | <b>1158</b>  |

# GARDIENS DE LA PAIX

Tél. : 02/674.74.83

Courriel : [gdp@wb1170.brussels](mailto:gdp@wb1170.brussels)

Autorité politique responsable : Olivier DELEUZE, Bourgmestre  
Responsable administratif : Sophie RONGVAUX  
Coordinatrice : Laurence ROY  
Nombre d'agents (équivalents temps-plein) : 4  
Fonctionnaire en charge : Etienne TIHON, Secrétaire communal

## Attributions générales du service

Les gardiens de la paix ont pour mission d'augmenter le sentiment de sécurité du citoyen par leur présence dissuasive dans les quartiers pour diminuer la criminalité. A cette fin, ils accomplissent un grand nombre de tâches. Ils constituent le relais entre la commune et la population et signalent aux services communaux compétents ou à la police les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Les Gardiens de la Paix de Watermael-Boitsfort sont présents sur le territoire communal du mardi au samedi de 11h à 19h et de 14h à 22h en été.

Leurs missions sont les suivantes :

- Sillonner le territoire communal afin d'assurer une présence rassurante et dissuasive dans les différents quartiers, en priorité sur la Place Keym, l'Agora George Benoidt et la Place Wiener.
- Constituer le relais entre la population et les services communaux et s'assurer que les citoyens soient informés et entendus.
- Rapporter quotidiennement leurs diverses observations aux services compétents afin qu'ils prennent action.
- Sensibiliser les citoyens au respect du règlement général de police et du code de la route.
- Promouvoir ponctuellement une campagne de prévention sur des thèmes variés (cambriolage, vol, propreté publique, crottes de chien...).
- Assurer la sécurisation de certains événements communaux.

## Nouveautés - événements de l'année

- Le 4 avril 2022, les gardiens de la paix ont suivi la formation « Approche des personnes en errance, fragilisées ou sans-abris » à Brusafe.
- Le 29 mars 2022, Place Keym, les gardiens de la paix ont également participé à une action « BE SAFE » en collaboration avec le service de techno-prévention de la Police afin de sensibiliser les citoyens aux vols et aux cambriolages.

# FINANCES - RECETTES

Tél. : 02/674.74.45 - 02/674.74.50

Fax : 02/660.98.62

Courriel : [finances@wb1170.brussels](mailto:finances@wb1170.brussels) - [recette@wb1170.brussels](mailto:recette@wb1170.brussels)

Autorité responsable: Jean-François de LE HOYE, 4<sup>ème</sup> Echevin

Receveur : Olivier LOIX

Directrice des Finances : Laurence VAN HOVE

Chef de service de la Recette : Christine FRECHES

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 11

## Comptes et budgets

### Administration communale

#### Budget pour 2022

a) Le budget initial, voté par le Conseil communal le 26/04/2022 a été rendu exécutoire le 06/06/2022.

b) Modifications intervenues:

- N°1 - Ordinaire - Extraordinaire - Conseil communal du 21/06/2022, devenue exécutoire le 10/08/2022 ;
- N°2 - Ordinaire - Extraordinaire - Conseil communal du 20/09/2022, devenue exécutoire le 04/11/2022.

c) Résultats après la modification n°2 ordinaire - extraordinaire :

|          | Ordinaire<br>(MB n°2) | Extraordinaire<br>(MB n°2) |
|----------|-----------------------|----------------------------|
| Recettes | 75.182.569,82 €       | 13.499.768,05 €            |
| Dépenses | 65.519.852,38 €       | 9.219.099,51 €             |
| Résultat | 9.662.717,44 €        | 4.280.668,54 €             |

#### Budget pour 2023

Le budget initial, voté par le Conseil communal, le 28/02/2023, rendu exécutoire le 12/04/2023 :

|          | Ordinaire       | Extraordinaire |
|----------|-----------------|----------------|
| Recettes | 72.101.616,76 € | 9.480.004,38 € |
| Dépenses | 64.476.924,98 € | 7.312.298,98 € |
| Résultat | 7.624.691,78 €  | 2.167.705,40 € |

Centre Public d'Aide Sociale (C.P.A.S.)

| SERVICE<br>ORDINAIRE           |          | Budget 2022     | Compte 2022     | Budget 2023     |
|--------------------------------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|
|                                | Recettes | 28.091.010,00 € | 35.821.127,95 € | 32.742.846,48 € |
|                                | Dépenses | 27.908.160,00 € | 34.480.114,04 € | 32.432.500,05 € |
|                                | Résultat | 182.850,00 €    | 1.341.013,91 €  | 310.346,43 €    |
| SERVICE<br>EXTRA-<br>ORDINAIRE |          | Budget 2022     | Compte 2022     | Budget 2023     |
|                                | Recettes | 31.651.400,00 € | 15.383.928,21 € | 23.907.600,00 € |
|                                | Dépenses | 31.834.250,00 € | 16.188.437,78 € | 24.217.946,43 € |
|                                | Résultat | -182.850,00 €   | -804.509,57 €   | -310.346,43 €   |
|                                |          |                 | BONI            | 536.504,34 €    |

Subventions de la Commune au C.P.A.S. - 831/435-01

|           |                 |
|-----------|-----------------|
| 2000      | 135 430 000 BEF |
| 2001      | 130 612 207 BEF |
|           |                 |
| 2002      | 3 438 388,26 €  |
| 2003      | 3 706 258,47 €  |
| 2004      | 3 965 200,00 €  |
| 2005      | 4 269 256,00 €  |
| 2006      | 4 515 000,00 €  |
| 2007      | 5 039 320,00 €  |
| 2008      | 4 904 010,00 €  |
| 2009      | 4 993 670,00 €  |
| 2010      | 5 092 300,00 €  |
| 2011      | 5 183 690,00 €  |
| 2012      | 4.776.880,00 €  |
| 2013      | 5.048.860,00 €  |
| 2014      | 5.394.000,00 €  |
| 2014 (MB) | 5.546.841,28 €  |
| 2015      | 5.502.000,00 €  |
| 2016      | 5.850.000,00 €  |
| 2017      | 6.200.000,00 €  |
| 2018      | 6.550.000,00 €  |
| 2019      | 7.293.562,00 €  |
| 2020      | 7.685.440,96 €  |
| 2021      | 7.842.000,00 €  |
| 2022      | 8.400.000,00 €  |
| 2023      | 9.589.000,00 €  |

## Tutelle sur les cultes

### Culte catholique

#### 1. Eglise St-Hubert

|          | Budget 2022 | Compte 2022 | Budget 2023          |
|----------|-------------|-------------|----------------------|
| Recettes | 40.700,00 € | 52.426,97 € | Compétence Régionale |
| Dépenses | 40.700,00 € | 47.957,79 € |                      |
| Résultat | 0,00 €      | 4.469,18 €  |                      |

#### 2. Eglise St-Clément

|          | Budget 2022 | Compte 2022 | Budget 2023          |
|----------|-------------|-------------|----------------------|
| Recettes | 41.789,85 € | 96.453,49 € | Compétence Régionale |
| Dépenses | 41.789,85 € | 95.436,24 € |                      |
| Résultat | 0,00 €      | 1.017,25 €  |                      |

#### 3. Eglise Ste-Croix

|          | Budget 2022 | Compte 2022 | Budget 2023          |
|----------|-------------|-------------|----------------------|
| Recettes | 21.912,90 € | 25.838,39 € | Compétence Régionale |
| Dépenses | 21.912,90 € | 25.068,75 € |                      |
| Résultat | 0,00 €      | 769,64 €    |                      |

#### 4. Eglise Notre-Dame du Perpétuel Secours

|          | Budget 2022 | Compte 2022 | Budget 2023          |
|----------|-------------|-------------|----------------------|
| Recettes | 33.847,50 € | 44.081,95 € | Compétence Régionale |
| Dépenses | 33.847,50 € | 36.003,59 € |                      |
| Résultat | 0,00 €      | 8.078,36 €  |                      |

#### 5. Eglise Notre-Dame Reine des Cieux

|          | Budget 2022 | Compte 2022 | Budget 2023 |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes | Néant       | Néant       | Néant       |
| Dépenses |             |             |             |
| Résultat |             |             |             |

### Indemnité de logement - 790/331-01

Indemnité de logement allouée par la commune au desservant de l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours : 2023 = 0,00 €.

Indemnité de logement allouée par la commune au desservant de « The International Protestant Church »: 2023 = 0.00 €.

Indemnité de logement allouée par la commune au desservant de l'Eglise Protestante de Watermael-Boitsfort: 2023 = 0.00 €.

## Taxes

| RENDEMENT DES TAXES COMMUNALES  |                  |            |                    |            |
|---|------------------|------------|--------------------|------------|
|   | Compte 2022 en € |            | Budget 2023 en €   |            |
|   | Taux             | Rendement  | Taux               | Prévision  |
| <b>PRESTATIONS ADMINISTRATIVES</b>  |                  |            |                    |            |
| <b>Délivrance de documents administratifs</b><br><i>Conseil communal : 15/10/2019</i><br><i>Approbation : 16/12/2019</i><br><i>Conseil communal : 21/06/2022</i><br><i>Validité : 31/12/2025</i><br><i>Approbation : 01/08/2022</i> |                  | 522.230,11 |                    | 457.266,00 |
| - Cartes d'identité   | 7,15             |            | 7,30 / 7,45        |            |
| - Réimpression codes PIN et PUK   | 6,20             |            | 6,30 / 6,45        |            |
| - Pièces d'identité jeunes (-12 ans)  | 1,25             |            | 1,25 / 1.50        |            |
| - Titres de séjour pour étrangers   | 6,90             |            | 7.10 / 7,25        |            |
| - Ouverture d'un dossier venant de l'étranger pour inscription  | 35.00            |            | 35,75 / 36.50      |            |
| - Dossiers de nationalité   | 96,25            |            | 96,25 / 100,25     |            |
| - Passeports  | 2,15-30.00       |            | 2.20-30,50 / 31,00 |            |
| - Permis de conduire  | 10.00            |            | 10,25 / 10,50      |            |
|   |                  |            |                    |            |
| - Carnets de mariage  | 63,20            |            | 64.50 / 66.00      |            |
| - Déclaration cohabitation légale   | 29,50            |            | 30,00 / 30,50      |            |
| <b>Délivrance de cartes de dérogation</b><br><i>Conseil communal : 21/10/2014</i><br><i>Approbation : 04/12/2014</i><br><i>Validité : /</i>   |                  |            |                    |            |
| - Cartes de riverain (1-3 ans)  |                  |            |                    |            |
| - Cartes de riverain (1-2 ans)  | 12,10 - 24,20    |            | 12,10 - 24,20      |            |
| - 2 <sup>ième</sup> carte de riverain   | 60,15 - 120,30   |            | 60,15 - 120,30     |            |
| - Véhicule étranger (3 mois)  | 5,00             |            | 5,00               |            |
| - Carte temporaire (63 jours)   | 5,00             |            | 5,00               |            |
| - Carte pour entreprises et indépendants (de 1 à 5 cartes)  | 150,00 par carte |            | 150,00 par carte   |            |
| - Carte pour entreprises et indépendants (de 6 à 20 cartes)   | 250,00 par carte |            | 250,00 par carte   |            |
| - Carte pour entreprises et indépendants (de 21 à 31 cartes)  | 500,00 par carte |            | 500,00 par carte   |            |
| - Carte pour entreprises et indépendants (+ de 31)  | 600,00 par carte |            | 600,00 par carte   |            |
| - Prestataire de soins médicaux urgent (1 ans)  | 200,00           |            | 200,00             |            |

|   |                                 |                  |                         |                  |
|---|---------------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
| - Prestataire de soins médicaux non-urgent (1 an)   | 75,00                           |                  | 75,00                   |                  |
| - Carte pour voiture partagée (1 an)  | 5,00                            |                  | 5,00                    |                  |
|   | <b>Compte 2022 en €</b>         |                  | <b>Budget 2023 en €</b> |                  |
|   | <b>Taux</b>                     | <b>Rendement</b> | <b>Taux</b>             | <b>Prévision</b> |
| <b>TAXES SUR PRESTATIONS D'HYGIENE PUBLIQUE</b>   |                                 |                  |                         |                  |
| <b>Taxes sur les services funèbres</b><br><i>Conseil communal : 15/10/2019</i><br><i>Approbation : 16/12/2019</i><br><i>Conseil communal : 21/06/2022</i><br><i>Validité : 31/12/2025</i><br><i>Approbation : 01/08/2022</i>      |                                 |                  |                         |                  |
| - Exhumations   | 213,50/1028,50                  | 2.772,00         | 217,50-1049,00          | 2.040,00         |
| - Inhumations   | 119,50 / 122,00                 | 25.138,00        | 122,00 / 124,00         | 28.090,80        |
| - Equipe de porteurs/<br>personnel communal   | 90,00 / 92,00                   |                  | 94,00/pers              |                  |
| - Arrivée de corbillards au<br>cimetière  | 79,00 / 80,50                   |                  | 82,50                   |                  |
| - Formalité de mise en bière  | 119,50 / 122,00                 |                  | 124,50                  |                  |
| <b>Redevances sur les services funèbres</b><br><i>Conseil communal : 15/10/2019</i><br><i>Approbation : 16/12/2019</i><br><i>Conseil communal : 21/06/2022</i><br><i>Validité : 31/12/2025</i><br><i>Approbation : 01/08/2022</i> |                                 | 7.000,00         |                         | 4.080,00         |
| - Mise à disposition d'un<br>caveau d'attente   | 201,50 / 213,50                 |                  | 205,50                  |                  |
| - Ouverture de caveaux,<br>concessions et cryptes   | 90,00-394,24<br>/92,00 - 402,00 |                  | 87,50-273,50            |                  |
| - Mise à disposition dépôt<br>mortuaire   | 55,00/24h.                      |                  | 56,00/24h.              |                  |
| <b>Concessions</b><br><i>Conseil communal : 15/10/2019</i><br><i>Approbation : 16/12/2019</i><br><i>Conseil communal : 21/06/2022</i><br><i>Validité : 31/12/2025</i><br><i>Approbation : 01/08/2022</i>                          | 143,00 / 5629,00                |                  | 146,00 / 5742,00        |                  |
| <b>TAXES SUR LES ENTREPRISES</b>  |                                 |                  |                         |                  |
| <b>Panneaux fixes</b><br><i>Conseil communal : 15/10/2019</i><br><i>Approbation : 16/12/2019</i><br><i>Conseil communal : 21/06/2022</i><br><i>Validité : 31/12/2025</i><br><i>Approbation : 01/08/2022</i>                       | 43,55/m2/30jours<br>/Min 44,50  | 72.520,65        | 45,50/m2/30jours        | 127.490,62       |
| <b>Surfaces de bureaux</b><br><i>Conseil communal : 15/10/2019</i><br><i>Approbation : 16/12/2019</i><br><i>Conseil communal : 21/06/2022</i><br><i>Validité : 31/12/2025</i><br><i>Approbation : 01/08/2022</i>                  | 13,25 / 13,50/m²                | 1.979.855,19     | 13,75                   | 2.009.034,35     |
| <b>Distribution d'imprimés</b>  | 0,0050-0,0                      | 89.905,64        | 0,0052-0,0              | 127.344,96       |

|   |                         |                     |                         |                     |
|---|-------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| <b>publicitaires non-adressés</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022  |                         |                     |                         |                     |
| <b>Apposition d'imprimés publicitaires sur des véhicules situés sur la voie publique</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022 | Pas appliqué            |                     |                         |                     |
| <b>Mobilier urbain à caractère publicitaire</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022  | 153,00 - 460,00         | Voir panneaux fixes | 153,00 - 460,00         | Voir panneaux fixes |
| <b>Agences de paris aux courses de chevaux</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022   | 62,00/mois              | 744,00              | 62,00/mois              | 744,00              |
|   | <b>Compte 2022 en €</b> |                     | <b>Budget 2023 en €</b> |                     |
|   | <b>Taux</b>             | <b>Rendement</b>    | <b>Taux</b>             | <b>Prévision</b>    |
| <b>TAXES SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>   |                         |                     |                         |                     |
| <b>Droits d'emplacement sur les marchés</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022  |                         | 156.314,4           |                         | 154.260,11          |
| - Emplacement marchés   | 3,50 /m ct.<br>min 4,70 |                     | 3,60/m ct.<br>min 4,80  |                     |
| - Electricité   | 4,05-12,45              |                     | 4,15-12,70              |                     |
| <b>Foires</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022  | 41,00                   | 9.744,10            | 41,80                   | 7.035,81            |
| <b>Distributeurs de carburants</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022   | 765,00/pistolet         | 55.500,00           | 780,00/pistolet         | 28.684,45           |
| <b>Placement de matériaux, conteneurs</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022  | 9,70-38,80              | 87.911,00           | 9,90-20,50              | 75.770,25           |

|   |   |                  |   |                  |
|---|---|------------------|---|------------------|
| <b>Stationnement sur la voie publique</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022                        | 25,00/ demi-jour  | 123.820,85       | 25,00/ demi-jour  | 35.000,00        |
| <b>Colportage</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022  | 14,50 - 1349<br>15,00-1376,00                           | 3.473,85         | 15,50 - 1349<br>15,00-1403,00                           | 2.122,416        |
| <b>TAXES SUR LE BANCAIRE</b>  |   |                  |   |                  |
| <b>Agences bancaires</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022   | 1097,00   | 18.266,50        | 1119,00   | 12.203,892       |
| <b>Distributeurs de billets</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022                                  | 1075,50 -1097,00  | 22.484,50        | 1119,00   | 18.942,56        |
| <b>TAXES SUR LE PATRIMOINE</b>  |   |                  |   |                  |
| <b>Construction, reconstruction, transformation de bâtiments</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022 | 1,60 /m 3 - 90,00<br>/1,60 -/m3-<br>3,80m3<br>Min 92,00 | 68.415,70        | 1,65 /m 3 - 94,00<br>/1,60 -/m3-<br>3,90m3<br>Min 92,00 | 68.978,52        |
| <b>TAXES DIVERSES</b>   |   |                  |   |                  |
| <b>Secondes résidences</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022                                       | 1251,00 /-1276,00                                       | 23.606,00        | 1301,50   | 46.009,34        |
| <b>Pylônes, mâts, antennes Gsm</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022                               | 3.000,00  | 1.350.000,00     | 6.000   | 1.506.000,00     |
|   | <b>Compte 2022 en €</b>                                 |                  | <b>Budget 2023 en €</b>                                 |                  |
|   | <b>Taux</b>   | <b>Rendement</b> | <b>Taux</b>   | <b>Prévision</b> |
| <b>CENTIMES ADDITIONNELS</b>  |   |                  |   |                  |
| <b>Précompte immobilier</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022                                      | 2.800,00  | 18.174.354,97    | 3.090,00  | 20.414.980,43    |
| <b>Personnes physiques</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022  | 7,5%  | 10.293.893,34    | 7,0%  | 12.066.642,18    |

|  |                                |            |                                |            |
|--|--------------------------------|------------|--------------------------------|------------|
| Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022  |                                |            |                                |            |
| <b>Hébergement touristique</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022  | 4.384,00                       | 6.184,89   | 4.384,00                       | 62.444,00  |
| <b>Automobiles</b>   | 10%                            | 196.511,34 | 10%                            | 244.312,00 |
| <b>REDEVANCES DIVERSES</b>   |                                |            |                                |            |
| <b>Services techniques rendus à des Tiers</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022                                       | 3,25 - 79,50                   |            | 3,30 - 81,00                   |            |
| <b>Prestations administratives</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022  | 0,18-926,50                    |            | 0,18-926,50                    |            |
| <b>Cérémonies de mariage et de cohabitation légale certains jours de la semaine</b><br>Conseil communal : 15/10/2019<br>Approbation : 16/12/2019<br>Conseil communal : 21/06/2022<br>Validité : 31/12/2025<br>Approbation : 01/08/2022 | 198,00 - 250/<br>202,50-665,00 |            | 206,50-679,00                  |            |
| <b>Immeubles abandonnés</b><br>Conseil communal :<br>20/12/2011<br>Approbation : 20/02/2012<br>Validité : 31/12/2016   | Voir convention<br>avec Région |            | Voir convention<br>avec Région |            |

# JURIDIQUE

Tél. : 02/674.74.19

Fax : 02/672.52.19

Courriel : [juridique@wb1170.brussels](mailto:juridique@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Jean-François de Le Hoye, 4<sup>ème</sup> Echevin

Chef de service : Mélina JACQUES

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 1,8

## Attributions générales du service

Le service juridique gère les accidents de travail des membres du personnel ainsi que les rentes pour invalidité permanentes.

Il réceptionne et assure le suivi des dossiers de sinistres voiries, chutes sur la voie publique et autres dommages divers.

Le service centralise et gère les polices d'assurances de la commune, souscrit diverses assurances en fonction des besoins.

L'affiliation à l'assurance collective soins de santé au profit des membres du personnel ainsi que le paiement des primes a lieu via le service.

Des renseignements juridiques sont donnés par le service. Des contrats, conventions, études diverses sont réalisés dans des matières telles que les baux, les ASBL, les servitudes, la voirie, le droit d'auteur, les contrats, la responsabilité civile, le droit des obligations, le droit du travail, etc.

## Gestion des procès au sein du service

### Procès en cours :

Personnel : 1

Accidents du travail : 0

Voirie, responsabilité civile : 5

Divers : 4

### Nouveaux procès :

Personnel : 1

Accident du travail : 0

Voirie, responsabilité civile : 2

Divers : 2

### Chiffres des sinistres et accidents de travail

Sinistres : 49

Accident de travail : 18

# GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - G.R.H.

Tél. : 02/674.75.99

Fax : 02/674.74.25

Courriel : [personnel@wb1170.brussels](mailto:personnel@wb1170.brussels)

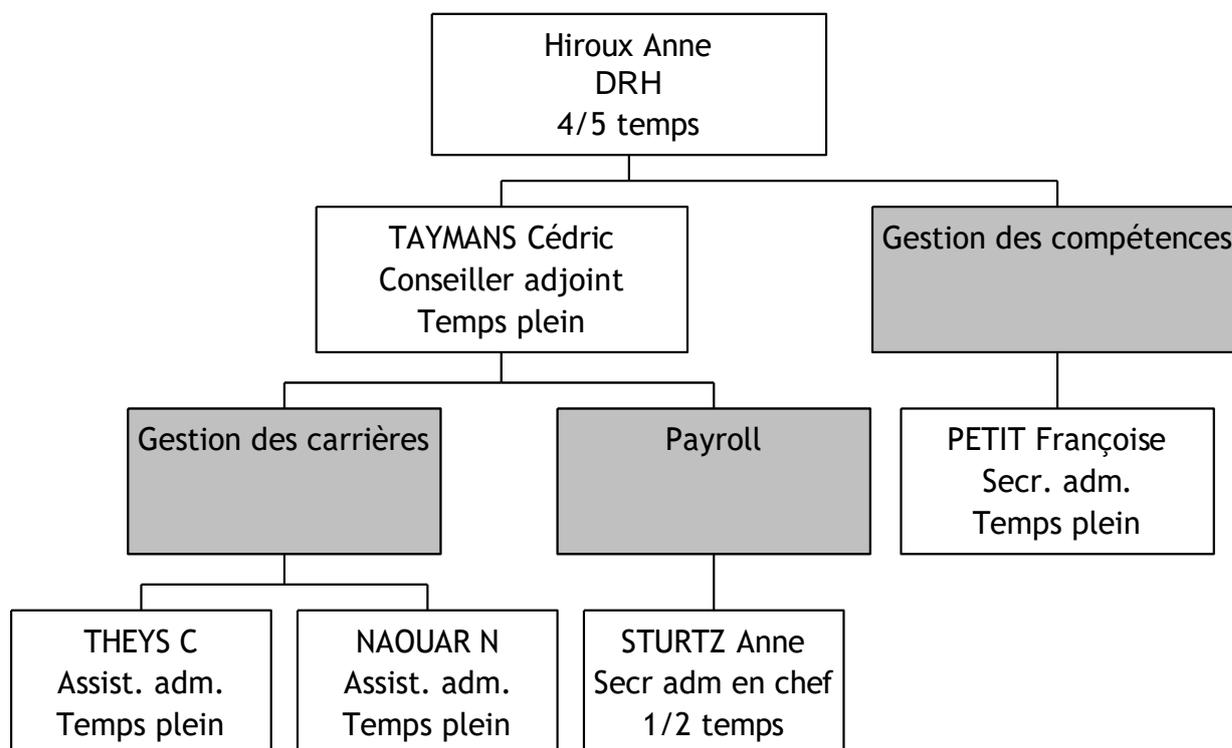
Autorité responsable : Olivier DELEUZE

Chef de service : Anne HIROUX

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 5.3

## Attributions générales du service

- Gestion des problématiques organisationnelles en collaboration avec le service du secrétariat
- Gestion des carrières
- Payroll
- Gestion des compétences
- Conseil et assistance
- Gestion des relations sociales



## Le cadre - Situation au 01.09.2023

| Rang         | Grades   | Administratif |          | Technique  |          | Petite enfance |          | Enseignement |          | Total        |              |
|--------------|--|---------------|----------|------------|----------|----------------|----------|--------------|----------|--------------|--------------|
|              |  | Cadre         | Effectif | Cadre      | Effectif | Cadre          | Effectif | Cadre        | Effectif | Cadre        | Effectif     |
| A11          | Secrétaire communal                              | 1             | 1        |            |          |                |          |              |          | 1            | 1            |
| A10          | Receveur communal                                | 1             | 1        |            |          |                |          |              |          | 1            | 1            |
| A6           | Chef de service principal<br>Ingénieur Principal | 5             | 0,8      |            |          |                |          |              |          | 5            | 0,8          |
| A5           | Chef de division                                 | 6             | 1        |            |          |                |          |              |          | 6            | 1            |
| A4           | Attaché principal                                | 13            | 13,7     |            |          |                |          |              |          |              |              |
|              | Architecte Principal                             |               |          |            |          |                |          |              |          | 13           | 13,7         |
| A2           | Médecin  |               |          |            |          | 1              | 0,32     |              |          |              |              |
|              | Ingénieur  | 2             | 1        |            |          |                |          |              |          | 3            | 1,32         |
| A1.1-1.3     | Attaché  | 30,5          | 26,8     |            |          |                |          |              |          |              |              |
|              | Architecte                                       |               |          |            |          |                |          |              |          | 30,5         | 26,8         |
| B4           | Secrétaire administratif en chef/expert          | 6             | 3,1      |            |          |                |          |              |          |              |              |
|              | Secrétaire technique en chef/expert              | 6             | 3        |            |          |                |          |              |          |              |              |
|              | Direction crèche                                 |               |          |            |          | 4              | 2,8      |              |          | 16           | 8,9          |
| B1-3         | Secrétaire administratif                         | 43            | 40,01    |            |          |                |          |              |          |              |              |
|              | Secrétaire technique                             |               |          |            |          |                |          |              |          | 43           | 30,3         |
| C4           | Assistant administratif en chef/expert           | 3             | 1,8      |            |          |                |          |              |          |              |              |
|              | Assistant technique en chef/expert               |               |          | 2          | 1        |                |          |              |          | 5            | 2,8          |
| C1.1-C1.3    | Assistant administratif                          | 41            | 38,03    |            |          |                |          |              |          |              |              |
|              | Assistant technique                              |               |          | 22         | 6,6      |                |          |              |          |              |              |
|              | Puéricultrice                                    |               |          |            |          | 31             | 29,5     |              |          |              |              |
|              | Référent   |               |          |            |          |                |          | 11           | 8,5      | 105          | 82,63        |
| D4           | Adjoint technique en chef                        |               |          | 10         | 6,6      |                |          |              |          | 10           | 6,6          |
| D1.1-D1.3    | Adjoint administratif/GDLP                       | 7             | 4        |            |          |                |          |              |          |              |              |
|              | Adjoint technique                                |               |          | 63         | 49,8     |                |          |              |          |              |              |
|              | Auxiliaires d'éducation                          |               |          |            |          |                |          | 43           | 39,98    | 113          | 92,78        |
| E1.1-E1.3    | Ouvriers auxiliaires                             |               |          | 36         | 44,46    |                |          |              |          | 36           | 44,46        |
| <b>Total</b> |  | <b>164,5</b>  |          | <b>133</b> |          | <b>36</b>      |          | <b>54</b>    |          | <b>387,5</b> | <b>324,8</b> |

## Contingent contractuel au 01.09.2023

| Rang         | Grades                   | Contingent administratif | Effectif   | Pouvoir subsidiant | Contingent petite enfance | Effectif    | Pouvoir subsidiant | Contingent technique | Effectif   | Pouvoir subsidiant | Total       | Effectif    |
|--------------|--------------------------|--------------------------|------------|--------------------|---------------------------|-------------|--------------------|----------------------|------------|--------------------|-------------|-------------|
| A1.1<br>A1.3 | Attaché                  | 2                        | 2          | SPF Intérieur      |                           |             |                    |                      |            |                    |             |             |
|              |                          | 1                        | 1,8        | Bxl Env transition |                           |             |                    |                      |            |                    |             |             |
|              |                          | 1                        | 0,5        | ATL                |                           |             |                    |                      |            |                    |             |             |
|              |                          | 0,5                      | 0,5        | Ndlds gem          |                           |             |                    |                      |            |                    |             |             |
|              | Architecte               | 1                        | 1          | Bxl Env PEB        |                           |             |                    |                      |            |                    | 5,5         | 5,8         |
| B1-3         | Secrétaire administratif | 1                        | 0,8        | ATL                | 0,5                       | 0,5         | ONE les Copains    |                      |            |                    | 0,5         | 1,3         |
| C1.1<br>C1.3 | Assistant administratif  | 1                        | 1          | BPL Ukraine        |                           |             |                    |                      |            |                    |             |             |
|              | Assistant administratif  | 1                        | 1          | ACS Insertion      |                           |             |                    |                      |            |                    |             |             |
|              | Puéricultrice            |                          |            |                    | 9,5                       | 8,5         | ACS                |                      |            |                    |             |             |
|              |                          |                          |            |                    | 1                         | 1           | Maribel crèches    |                      |            |                    |             |             |
|              |                          |                          |            |                    | 0,5                       | 0,5         | FBI                |                      |            |                    |             |             |
|              |                          |                          |            |                    | 3                         | 3           | ONE Accueillantes  |                      |            |                    |             |             |
|              | Référent                 |                          |            |                    |                           |             |                    |                      |            |                    |             | 15          |
| E1.1<br>E1.3 | Auxiliaires              | 0,5                      | 0,5        |                    |                           |             |                    | 1                    | 0,5        | Région             | 1,5         | 1           |
| <b>Total</b> |                          | <b>10</b>                | <b>9,1</b> |                    | <b>14,5</b>               | <b>13,5</b> |                    | <b>1</b>             | <b>0,5</b> |                    | <b>25,5</b> | <b>23,1</b> |

## Organigramme des services - Situation au 01.09.2023

L'organigramme des différents services n'a pas été modifié à l'exception :

- Bibliothèques : uniformisation du niveau des agents avec les compétences attendues et le travail fourni (passage au Niveau B)
- Vie économique : Mise en place du management participatif en expérience pilote (Pool de B décisionnel) sous l'autorité de la responsable de département.

| Service                          | Cellule   | Grade  | Niv | Stat | Cont | #    |
|----------------------------------|---|--|-----|------|------|------|
| Recette-Finances                 |   | Conseiller-adjoint                           | A4  | 2    |      | 2    |
|                                  |   | Secrétaire d'administration                  | A1  | 1    |      | 1    |
|                                  |   | Secrétaires administratifs                   | B   |      | 3    | 3    |
|                                  |   | Assistant administratif en chef              | C4  |      |      | 0    |
|                                  |   | Assistant administratifs                     | C   | 1    | 3    | 4    |
| RH                               |   | Conseiller adjoint                           | A4  | 1    |      | 1    |
|                                  |   | Secrétaire d'administration                  | A1  |      |      | 0    |
|                                  |   | Secrétaire administratif en chef             | B4  | 0,5  |      | 0,5  |
|                                  |   | Secrétaire administratif                     | B   |      | 2    | 2    |
|                                  |   | Assistant administratif                      | C   |      | 1    | 1    |
| Démographie                      |   | Conseiller adjoint                           | A4  | 1    |      | 1    |
|                                  |   | Secrétaire d'administration                  | A1  |      |      |      |
|                                  |   | Secrétaire administratif en chef             | B4  |      |      |      |
|                                  |   | Secrétaire administratif                     | B   | 0,5  | 1    | 1,5  |
|                                  |   | Assistant administratif                      | C   | 0,5  | 11,5 | 12   |
| Affaires Générales               | SEMJA<br>Information<br>Participation<br>Service juridique<br>Secrétariat général | Conseiller adjoint                           | A4  | 1    |      | 1    |
|                                  |   | Secrétaire d'administration                  | A   |      | 2    | 2    |
|                                  |   | Secrétaire d'administration<br>Participation | A1  |      | 3    | 3    |
|                                  |   | Secrétaire d'administration                  | A1  | 1    |      | 1    |
|                                  |   | Assistant administratif                      | C   | 0,8  |      | 0,8  |
|                                  |   | Secrétaire d'administration                  | A1  |      |      | 0    |
|                                  |   | Secrétaire administratif en chef             | B4  | 0,8  |      | 0,8  |
|                                  |   | Secrétaire administratif                     | B   |      |      | 0    |
|                                  |   | Assistant administratif                      | C   | 0,8  | 4,7  | 5,5  |
|                                  |   | Chauffeur imprimeur                          | D   |      | 1    | 1    |
| Concierge                        | D   |  | 1   | 1    |      |      |
| Services dépendant du secrétaire | SIPP<br>Contrôle interne<br>Sanctions adm GDPL<br>Cabinets                        | Conseiller adjoint SIPP                      | A4  | 1    |      | 1    |
|                                  |   | Secrétaire d'administration                  | A1  |      |      | 0    |
|                                  |   | Secrétaire administratif en chef             | B4  | 0,8  |      | 0,8  |
|                                  |   | Conseiller adjoint                           | A4  | 0,8  |      | 0,8  |
|                                  |   | Secrétaire administratif en chef             | B4  |      | 2,8  | 2,8  |
|                                  |   | Assistant administratif                      | C   | 1    |      | 1    |
|                                  |   | Gardiens de la paix                          | D   |      | 4    | 4    |
|                                  |   | Adjoints administratifs                      | D   |      |      | 0    |
| Secrétaire politique             | A/B   |  | 2,9 | 2,9  |      |      |
| Petite enfance                   |   | Secrétaire d'administration                  | A1  |      | 1    | 1    |
|                                  |   | Médecin                                      | A2  |      | 0,32 | 0,32 |
|                                  |   | Infirmière sociale                           | B4  | 2    | 0,8  | 2,8  |
|                                  |   | Secrétaire administratif                     | B   |      | 3    | 3    |

|   |                               |   |    |     |       |       |
|---|-------------------------------|---|----|-----|-------|-------|
|   |                               | Assistant administratif                 | C  |     | 1     | 1     |
|   |                               | Assistant technique (puéricultrices)    | C  | 5,6 | 35,4  | 41    |
|   |                               | adjoint technique                       | D  |     | 2,66  | 2,66  |
|   |                               | Auxiliaire ouvrier                      | E  |     | 8,72  | 8,72  |
| <b>Enseignement</b>                       |                               | Conseiller adjoint                      | A4 |     | 1     | 1     |
|   |                               | Secrétaire d'administration             | A1 | 1   | 2,5   | 3,5   |
|   |                               | Secrétaire administratif                | B  | 1   |       | 1     |
|   |                               | Assistant administratif                 | C  | 2   | 0,8   | 2,8   |
|   |                               | Adjoint administratif                   | D  | 1   | 8,09  | 9,09  |
|   |                               | Référent                                | C  |     | 1,87  | 1,87  |
|   |                               | Chauffeur de bus                        | D  | 2   | 6,5   | 8,5   |
|   |                               | Auxiliaires d'éducation                 | D  | 1   |       | 1     |
|   |                               | Concierge                               | D  |     | 40,82 | 40,82 |
|   |                               | Concierge                               | E  |     | 4     | 4     |
| <b>Transition Vie Locale informatique</b> | <b>DD</b>                     | Conseiller adjoint                      | A4 | 1   |       | 1     |
|   | <b>Vie sociale/Seniors</b>    | Secrétaire d'administration             | A1 |     | 1     | 2,6   |
|   |                               | Secrétaire administratifs               | B4 | 1   |       | 1     |
|   |                               | Secrétaire administratif                | B  |     | 1     | 1     |
|   | <b>Vie économique/events</b>  | Secrétaire d'administration             | A1 |     | 0,5   | 0,5   |
|   |                               | Secrétaire administratif                | B  |     |       | 0     |
|   | <b>Informatique</b>           | Assistant administratifs                | C  |     | 3     | 3     |
|   |                               | Secrétaire d'administration             | A1 |     | 1     | 1     |
|   |                               | Secrétaire technique                    | B  |     | 1     | 1     |
|   |                               | Assistant administratif en chef         | C4 |     |       | 0     |
| <b>Culture et temps libre</b>             | <b>Bibliothèques Fr</b>       | Bibliothécaire dirigeante               | A4 | 1   |       | 1     |
|   |                               | Bibliothécaire en chef                  | B4 |     |       | 0     |
|   |                               | Bibliothécaire                          | B  | 1   | 9,45  | 10,45 |
|   | <b>Bibliothèques NL</b>       | Bibliothécaire                          | B  |     | 0,76  | 0,76  |
|   |                               | Bibliothécaire adjoint                  | C  |     | 1,5   | 1,5   |
|   | <b>Culture espace mémoire</b> | Conseiller adjoint                      | A4 |     |       | 0     |
|   |                               | Secrétaire d'administration             | A  |     | 0,5   | 0,5   |
|   |                               | Secrétaire administratif                | B  |     | 1     | 1     |
|   |                               | Régisseur                               | D  |     | 1     | 1     |
|   |                               | Concierge                               | E  |     | 0,34  | 0,34  |
|   | <b>Jeunesse</b>               | Secrétaire administratif                | B  | 1   |       | 1     |
|   |                               | Secrétaire administratif                | B  |     | 0,5   | 0,5   |
| <b>Travaux Publics et Logement</b>        |                               | Conseiller adjoint                      | A4 |     | 1,5   | 1,5   |
|   |                               | Ingénieur                               | A2 |     | 1     | 1     |
|   |                               | Architecte /secrétaire d'administration | A1 | 1,5 | 2     | 3,5   |
|   |                               | Secrétaire d'administration             | A1 |     |       | 0     |
|   |                               | Secrétaire technique en chef            | B4 | 1   | 2     | 3     |
|   |                               | Secrétaire technique                    | B  |     | 3     | 3     |
|   |                               | Secrétaire administratif                | B  | 0,8 | 1     | 1,8   |
|   |                               | Assistant administratif en chef         | C4 | 1   |       | 1     |
|   |                               | Assistant administratif                 | C  |     | 4     | 4     |
|   |                               | Assistant technique en chef             | C4 | 1   | 1     | 2     |
|   |                               | Assistant technique                     | C  | 3   | 3     | 6     |

|                                  |  |                                  |     |              |              |               |
|----------------------------------|--|----------------------------------|-----|--------------|--------------|---------------|
|                                  |  | Adjoint technique en chef        | D4  | 4,8          | 0,8          | 5,6           |
|                                  |  | Adjoint technique                | D   | 8,56         | 26,47        | 35,03         |
|                                  |  | Auxiliaire ouvrier               | E   |              | 39,4         | 39,4          |
| <b>Aménagement du territoire</b> |  | Architecte principal             | A4  | 2            |              | 2             |
|                                  |  | Secrétaire d'administration      | A1  | 1            | 3            | 4             |
|                                  |  | Architecte                       | A1  |              |              | 0             |
|                                  |  | Secrétaire technique             | B   | 0,8          | 2            | 2,8           |
|                                  |  | Secrétaire administratif         | B   | 0,5          | 2            | 2,5           |
|                                  |  | Assistant administratif          | C   |              | 1,8          | 1,8           |
| <b>Cadre supérieur</b>           |  | Secrétaire communal              | A11 | 1            |              | 1             |
|                                  |  | Receveur communal                | A10 | 1            |              | 1             |
|                                  |  | DRH                              | A6  | 0,8          |              | 0,8           |
|                                  |  | Conseillers dont 1 ingénieur ppl | A6  |              |              | 0             |
|                                  |  | Chefs de division                | A5  | 1            |              | 1             |
| <b>TOTAL</b>                     |  |                                  |     | <b>63,86</b> | <b>280,2</b> | <b>346,66</b> |

## Interruptions de carrière - Temps partiels - Absences de longue durée pour raisons personnelles

### Interruptions de carrière

Veillez trouver ci-dessous un tableau reprenant le nombre d'agents concernés par les différents types de pause carrière :

| Réduction | Régime général | Congé parental | Assistance à un proche |
|-----------|----------------|----------------|------------------------|
| Complète  | 5              |                |                        |
| 1/2       | 5              |                |                        |
| 1/3       | 2              |                | 1                      |
| 1/5       | 18             | 8              | 2                      |
| 1/10      |                | 4              |                        |

### Temps partiel sur base volontaire

4 agents ont réduit leurs prestations sur base volontaire, ce qui représente 0.8 équivalents temps plein.

### Absence de longue durée pour raisons personnelles

4 agents sont actuellement absents dans le cadre de ce congé (à temps plein)

## Personnel hors cadre

Nous intervenons dans le traitement des dossiers et le suivi de la paie pour le personnel suivant :

### Asbl « Vivre chez Soi »

6 aide-ménagères à temps plein dans le cadre de contrats ACS

## **Bibliothèques-Ludothèques**

Ludothécaires payés à la prestation. Ces prestations représentent 1.144 heures de prestation par an

## **Service Enseignement**

### **Enseignants à charge (situation au 01.09.2023)**

Instituteur.rice.s maternel.le.s : 6,54 équivalent temps plein

Instituteurs.rices primaires : 8 équivalents temps plein

Education physique : 0.75 équivalent temps plein

Professeurs de néerlandais maternel : 1 équivalent temps plein

Professeurs de néerlandais : 1.75 équivalents temps plein

Professeurs de citoyenneté et philosophie : 0.16 équivalents temps plein

Projet musique Ecole :

- 0.26 Équivalent temps plein pour le maternel
- 0.29 Équivalent temps plein pour le primaire

### **Académies**

L'académie fait appel à du personnel supplémentaire en support aux enseignants et en charge de la surveillance :

- 0.87 ETP agents de Niveau C
- 1.71, agent de Niveau D

## **Personnel étudiant**

Chaque année la commune engage des étudiants dans les domaines suivants :

- Pour le service de la jeunesse (surveillance des plaines de jeux durant les vacances de Pâques et les mois de juillet d'août et des plaines de vacances organisées durant les mois de juillet et d'août ;
- Pour le service des travaux Publics, section plantations.

## **Conventions de premier emploi**

La commune est tenue d'engager 5 personnes dans le cadre d'une Convention de premier emploi, communément appelé Plan Rosetta. Ces 5 personnes sont affectées dans les services suivants :

- Bibliothèques ;
- 3 postes répartis dans les crèches ;
- Via les Cefa pour des postes à mi-temps aux services population, jardinage et vie sociale-seniors.

## **Subsides**

## **ACS (Agent Contractuel Subventionné)**

Deux conventions nous lient à l'Onem et concernent l'insertion des jeunes et la petite enfance. Chaque agent engagé dans le cadre d'un contrat ACS rapporte une part de subsides à la commune. De plus ces agents sont soumis à un taux de cotisations patronales minoré.

- Les conventions 17901 et 902 nous octroient 7 postes affectés au secteur de la petite enfance, subsidiés à raison de 22 808 €/poste et /an.
- La convention 17716-ICI qui nous permet de recruter 7 jeunes dans le cadre de contrats d'insertion d'une durée de un an. Ces jeunes seront affectés aux services, amendes administratives, enseignement, développement durable, population et travaux publics. Chaque poste est subsidié à raison de 24.000 €/an. Sur les 7 postes demandés, 1 a été pourvu durant la période de référence (population).

## **Bruxelles Pouvoirs Locaux**

### **Frais de transports**

La région de Bruxelles Capitale intervient dans le remboursement des frais de transports des agents communaux. Nous avons introduit une demande de remboursement pour un montant de 137.241,69 € relatifs aux frais de transports 2022.

### **Protocole d'accord sectoriel du Comité C du 15.10.2022**

Dans le cadre de la mise en place du protocole, nous pouvons percevoir des subsides pour l'année 2022 dans le cadre de(s) :

- L'aide à la pension : Un montant forfaitaire de 250 € par agent contractuel équivalent temps plein soit 85.405,80 € en 2022. Ce subside a pour but d'aider les communes à mettre en place un second pilier de pension pour les agents contractuels. Cette mesure a été mise en place au sein de l'administration avec effet au 01.01.2020.
- Revalorisations barémiques : Le protocole prévoyant une revalorisation dès 2021 des échelles E et D, et dès 2022 des échelles C, l'administration reçoit en contrepartie un subside issu d'une répartition de la dotation régionale via une clé mixte. Ce montant s'élève pour 2021 à 218.587 €.
- Chèques repas : En application du protocole, les chèques repas sont passés d'une valeur faciale de 6 € à 8 € au 01.01.2022. La région subsidie cette augmentation à concurrence 116.640 € pour 2022.

### **Subsides régionaux de 1 %**

La région de Bruxelles-Capitale intervient à raison de 1 % dans le surcoût engendré par l'augmentation de 2 % des échelles barémiques au 01.01.2005.

### **Subsides régionaux de 2 % pour les niveaux E et D**

La région de Bruxelles-Capitale intervient à raison de 2 % dans le surcoût engendré par l'augmentation des échelles Barémiques E et D de 2 % au 01.03.2007.

### **Subsides régionaux de 2 % pour les niveaux C**

La région de Bruxelles-Capitale intervient à raison de 2 % dans le surcoût engendré par l'augmentation des échelles Barémiques C de 3 % au 01.01.2009.

## Ukraine

Ce subside a permis de recruter une assistante administrative Niveau C en charge de l'accompagnement des personnes ukrainiennes s'étant installées sur le territoire de la commune et de leurs hébergeurs.

## **Bruxelles Environnement**

### Plan Local d'Actions pour la Gestion Energétique (PLAGE)

Bruxelles Environnement. au travers du PLAGE subside à 50 % le traitement d'un secrétaire administration Niveau A à mi-temps et d'un ouvrier auxiliaire Niveau E à temps plein.

### Plan Climat

Ce subside a permis le recrutement d'une secrétaire d'administration Niveau A à 4/5ème temps.

## **Communauté française**

La communauté française subventionne le traitement d'un secrétaire d'administration Niveau A dans le cadre du projet « Accueil scolaire, ATL ».

## **Maribel Social**

Le principe du Maribel Social consiste au subventionnement de l'engagement d'une personne supplémentaire dans le secteur Socio-culturel par la réduction des charges sociales des autres personnes engagées dans le même secteur.

Nous avons obtenu une poste affecté au sein des crèches en octobre 2008.

Le poste dédié aux bibliothèques a été supprimé cette année au vu de la réduction du volume d'emploi dans ce secteur.

## **SPF Intérieur**

Le Ministère de l'Intérieur subventionne les traitements de secrétaires d'administration Niveau A dans le cadre du service des mesures judiciaires alternatives (2 EQTP). (SEMJA).

## **ONE**

L'ONE intervient:

- Dans la subvention de traitement de 18 puéricultrices (Equivalent temps plein) des directrices et des assistantes sociales affectées aux crèches ou au service des accueillantes d'enfants.
- Dans la subvention de 6.5 ETP via subsides acs dans le cadre du plan cigogne pour la crèche « Les Archiducs ».

## **Primes linguistiques**

Nous avons introduit une demande de remboursement des primes linguistiques pour l'année 2022 pour un montant de 260.400,39 €. Cette somme doit nous être rétrocédée par le SPF intérieur.

## Subvention en matière d'insertion professionnelle de jeunes issus de l'alternance

Ce subside nous a permis d'engager 3 jeunes à mi-temps dans le cadre d'une formation en alternance. Le montant octroyé est de 12.000 € par jeune et couvre la période du 01.09.2022 au 31.08.2023.

### Événements de l'année

#### Quelques chiffres

| Type de dossier                               | Quantité |
|---|----------|
| Engagements                                   | 41       |
| Mutations                                     | 2        |
| Nominations à l'essai                         | 0        |
| Nominations définitives                       | 0        |
| Passage au Code 4                             | 0        |
| Promotions                                    | 10       |
| Démission/Rupture de contrat de commun accord | 17       |
| Licenciement                                  | 12       |
| Licenciement pour cas de force majeure        | 2        |
| Mise à la pension                             | 11       |
| Décès   | 1        |

#### Indexation des salaires

Les salaires ont connu des indexations aux :

- 01.09.2022
- 01.12.2022
- 01.01.2023

L'index applicable au 01.09.2023 est de 1.9999 par rapport au traitement à 100 % ind 138.01.

### Réalisations de l'année et objectifs

Pour la période passée, nous envisagions de :

- Mettre en place une meilleure politique d'accueil pour nos nouveaux engagés  
Cet objectif n'a pu être réalisé cette année par manque d'effectifs. Il reste une priorité.
- Communiquer à l'ensemble du personnel les modifications réglementaires réalisées ces deux dernières années. Des réunions d'information ont été proposées dans l'ensemble des services.
- Collaborer par l'organisation du travail aux objectifs d'une utilisation rationnelle de l'énergie. Les propositions de réorganisation du temps de travail dans cette optique n'ont pas été retenues.
- Donner plus d'impulsion à la mise en place et au suivi des cycles d'évaluation.  
Même si des progrès sont constatés sur le terrain, le travail de mise en route n'est pas achevé dans l'ensemble des services.

Pour la période prochaine, nous souhaitons :

- Mettre en place une meilleure politique d'accueil pour nos nouveaux engagés.
- Continuer à donner de l'impulsion à la mise en place et au suivi des cycles d'évaluation.
- Préparer la mise en place de changements en termes d'outils numériques (We Pulse, Microsoft 365).

# FORMATIONS

Autorité responsable : Olivier DELEUZE, Bourgmestre  
Chef de service : Anne HIROUX  
Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 1/3 Françoise PETIT

## Attributions générales du service

Le service formation est responsable de l'organisation interne des formations, de la recherche de formations, du traitement et du suivi administratif des demandes de formations, de l'élaboration de l'avant-projet de plan de formations continuées et de l'estimation des prévisions budgétaires.

Interlocuteurs internes : le service de la formation est en relation avec tous les services.

Le service de la formation a organisé 94 formations auxquelles ont participé 398 agents.

## Formations collectives (plus de 5 personnes)

- Recyclage en secourisme : 81
- All genders wellcome : 23
- premiers secours (centre technique) : 40
- Batibouw : 16
- la lecture individualisée - journée pédagogique (roitelets) : 22
- 4 générations au travail - journée pédagogique (gilson) : 17
- Film « être en lien » - journée pédagogique (archiducs) : 16
- Petits déchets chimiques : 10
- Sensibilisation GDPR : 56
- Information sur les divers règlements internes : tout le personnel
- Education active des enfants de moins de 3 ans : 6
- Balance tes préjugés : 9
- Recyclage permis C et D : 4
- Prévention des risques psychosociaux : 7
- Salon de l'auto : 7
- C'est dehors que ça se passe : 6
- Permis de conduire (population) + étranger : 8
- Chiens : 4

-> 13 Formations collectives (plus de 5 personnes)  
-> 75 Formations individuelles 1 à 4 personnes

# INFORMATION - COMMUNICATION

Tél. : 02/674.75.16

Courriel : [information@wb1170.brussels](mailto:information@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Odile BURY, 1<sup>ère</sup> Echevine

Chef de service : Fabienne PATERNOSTER

Nombre d'agents au cadre (équivalent temps plein) : 2

## Attributions générales du service

Le service Information/Communication joue un rôle essentiel dans la diffusion et la gestion des informations. Il utilise divers canaux de communication : journal communal 1170, site web officiel, Facebook, newsletter, affichage événementiel et informatif, toutes-boîtes. Sont ainsi relayés les événements organisés par l'Administration ou ses partenaires, ainsi que les décisions prises par le Collège et/ou Conseil communal, telles que l'attribution de primes, le budget participatif, le budget communal et les règlements divers.

Les missions du service sont transversales, offrant un soutien continu et des conseils à l'ensemble des services de l'Administration. Sa palette d'actions inclut la rédaction, la révision, la création de contenus ainsi que la conception des supports de communication.

Au-delà du contenu rédactionnel, le service gère et conçoit les visuels destinés au journal communal 1170, au site web, à Facebook, à la newsletter et à l'affichage public. Il assure à la demande, les reportages photographiques pour les événements communaux importants. Les photos sont classées et archivées.

Le service supervise et coordonne le calendrier des « muppy's », JC Decaux. Il assure le relais entre les demandes des services communaux et le Collège.

*L'art. 13 de l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national détermine les missions de la « Discipline 5 » relatives à l'information de la population lorsqu'une phase d'urgence est décrétée. « La Discipline 5 » concerne l'information et, dans ce cadre, une des fonctionnaires du service de l'Information a été désigné comme Dir-Info.*

## Nouveautés - Événements de l'année

### Communication autour du chantier de la place Keym

En collaboration avec l'ensemble des intervenants, le service a mis en place une stratégie de communication autour des travaux de rénovation de la place Keym.

## Agenda des Bibliothèques et ludothèque publiques francophones

Depuis octobre 2022, le service conçoit l'agenda des Bibliothèques et ludothèque publiques francophones de Watermael-Boitsfort.

### Evènements de l'année

#### Communication autour du chantier de la place Keym

- Élaboration d'une charte graphique comprenant un logo distinctif, une palette de couleurs spécifique et une typographie harmonieuse. Cette initiative vise à établir une identité visuelle claire et uniforme pour assurer une communication cohérente.
- Mise en place d'une boîte mail [keym@wb1170.brussels](mailto:keym@wb1170.brussels) pour recevoir et répondre aux questions ainsi qu'aux préoccupations des citoyens. Le service est responsable de cette boîte mail, il centralise les requêtes, se renseigne auprès des services compétents et fournit des réponses claires et complètes aux interrogations des habitants.
- Conception et réalisation de supports de communication à destination des citoyens : PowerPoint détaillé, brochure de présentation du projet (7 pages), toutes-boîtes, plans de déviation.
- Création d'une rubrique dédiée au chantier de la place Keym sur le site internet communal. Celle-ci est régulièrement mise à jour afin d'informer sur l'évolution des travaux et fournir des informations actualisées.

## Agenda des Bibliothèques et ludothèque publiques francophones

Le service élabore un agenda bimensuel dédié à la diffusion des activités organisées par les Bibliothèques et ludothèque publiques francophones de Watermael-Boitsfort. Ce support est prévu pour une impression papier sous forme de brochure, avec une structure de trente pages environs, au format 9 x15 cm. Depuis octobre 2022, sept éditions ont été réalisées couvrant les périodes de novembre/décembre 2022, janvier/février 2023, mars/avril 2023, mai/juin 2023, septembre/octobre 2023, et novembre/décembre 2023.

### Site internet : [www.watermael-boitsfort.com](http://www.watermael-boitsfort.com)

Le site internet constitue une ressource exhaustive concernant les services communaux et l'administration, offrant des informations telles que les horaires d'ouverture et les missions des différents services, l'agenda des activités, la composition du Collège et du Conseil communal. La page d'accueil est dédiée aux actualités locales, couvrant une variété d'évènements tels que des expositions, animations, brocantes, journée sans voitures, offrant ainsi un aperçu de la vie communale.

En partenariat avec le CIRB (Centre Informatique de la Région de Bruxelles-Capitale), le site propose un guichet électronique permettant aux habitants de commander certains documents administratifs.

Depuis le 3 août 2020, la plateforme Irisbox facilite la prise de rendez-vous en ligne pour les services Population et Etat civil.

Un onglet transparence répond aux exigences de l'ordonnance sur la publicité du 16/05/2019 (Décret et ordonnance conjoints à la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises).

Le site est régulièrement mis à jour, réorganisé et enrichi.

## **Facebook « Commune de Watermael-Boitsfort (Officiel) »**

Depuis avril 2011, la commune dispose d'une page Facebook, mise à jour par le service. Elle reprend les différents événements organisés par l'Administration communale. Elle permet également de partager les événements de nos partenaires tels que le centre culturel La Vénerie, la Maison des Jeunes, les Bibliothèques et ludothèque publiques, la Recyclerie1170...

## **Journal communal 1170**

Le journal communal a été publié en septembre et décembre 2022, ainsi qu'en mars et juin 2023.

Imprimé à 13.300 exemplaires, le journal se compose de 48 pages, dont 10 de publicités. Il présente un dossier approfondi, un portrait dédié à un habitant, une association, ou une entreprise installée à Watermael-Boitsfort, ainsi qu'un portrait consacré à un service communal, mettant en lumière leur travail.

Parmi les exemplaires imprimés, 13.100 sont distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Le reste est mis à disposition au CPAS, dans des lieux publics et commerces, assurant une large diffusion sur le territoire communal. Depuis janvier 2016, la distribution est prise en charge par une entreprise de travail adapté, l'APAM.

Une version téléchargeable au format PDF est disponible sur le site Internet communal <https://watermael-boitsfort.be/fr/1170> et est également partagée sur la page Facebook officielle de la commune, assurant ainsi un accès pratique et immédiat de l'information pour tous les citoyens, quelle que soit leur préférence de consultation.

## **La Newsletter**

Depuis septembre 2014, l'administration communale diffuse une newsletter, offrant un aperçu complet des événements et des actualités de la commune, telles qu'annoncées sur le site internet communal. Ce bulletin informatif sert également à mettre en avant des informations de dernière minute, garantissant ainsi une communication dynamique et réactive.

La newsletter est diffusée en français et en néerlandais. Actuellement, 2.559 personnes sont abonnées à cette newsletter. Chaque mois, en moyenne, 60% des abonnés ouvrent la newsletter.

Elle a été distribuée en septembre, octobre, novembre et décembre 2022, en février, mars, avril, mai, juin, juillet et août 2023.

Pour recevoir la newsletter, il suffit de s'inscrire via le site internet communal : [www.watermael-boitsfort.be/newsletter](http://www.watermael-boitsfort.be/newsletter).

## **Communication de crise**

Le service Information continue de relayer les informations officielles relatives aux dispositions sanitaires & légales et à la vaccination.

Cette information, diffusée via différents canaux (site web, Facebook, newsletter), a concerné par exemple :

- la vaccination;
- le dépistage;
- la publication d'informations officielles (renvoi vers les arrêtés ministériels ou vers les sites « officiels »);
- l'accessibilité des services communaux (téléphoniquement et on line);
- Les mesures fédérales et communales

## **Reconduction du contrat de remplacement**

En juin 2022, l'administration a recruté une nouvelle collaboratrice pour renforcer le service. Ce contrat a été reconduit en décembre 2022, puis en juin 2023, étendu chaque fois pour des périodes de 6 mois.

# PARTICIPATION CITOYENNE

Tél. : 02/674.75.36

Courriel : [participation@wb1170.brussels](mailto:participation@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Cathy CLERBAUX, 5<sup>ème</sup> Echevine

Chef de service : Fabienne PATERNOSTER

Nombre d'agents : 1 niveau A

## Attributions générales du service

Dans sa note de déclaration de politique générale, le Collège a placé la participation citoyenne comme une priorité pour les années à venir. Il a ainsi été décidé d'y consacrer un service entièrement dédié, et de rendre disponibles des ressources budgétaires. Afin de donner un cadre, un « Plan participation citoyenne à Watermael-Boitsfort » a été validé par le Collège du 13 mai 2019, et propose des actions concrètes à trois niveaux :

1. L'information et la transparence (je m'informe).
2. La consultation des citoyens (je dialogue).
3. La concertation et co-construction de projets portés collectivement (je m'implique).

Les actions entreprises par le service tout au long de l'année écoulée répondent à ces 3 objectifs.

## Récapitulatif des actions menées depuis septembre 2022

### Suivi des projets issus des précédentes éditions du Budget Participatif

Le service participation a ainsi suivi les projets coups de pouce et assuré la mise en place de projets phares issus des éditions précédentes.

#### Les Projets Phare

Pour rappel, deux Projets phares sont sélectionnés dans le cadre du budget participatif et sont par la suite réalisés par la Commune. Un budget maximum de 35.000 € peut être consacré par projet.

En 2022, les projets phares suivants ont été mis en œuvre :

- **La plaine Noisetiers/Coloniale**

L'objectif de ce projet, proposé par un collectif de riverains qui utilisent souvent cet espace, était de repenser l'organisation et l'utilisation du parc pour un usage partagé et équitable pour tous les riverains (familles, petits-enfants, chiens et leurs maitres).

De nouveaux jeux ont été installés, un espace de socialisation pour les chiens a été créé, une zone ludique a été aménagée sur le tarmac afin de permettre aux enfants de s'approprier cet espace, et des tables et des bancs ont été installés pour permettre au plus grand nombre de mieux profiter de cet endroit facilement.

Les travaux ont débuté au printemps 2023 et se sont terminés fin juin 2023, afin que tous puissent profiter d'un espace rénové dès l'été 2023.

- **Un kiosque au square des Archiducs**

Le quartier des Archiducs est très vivant, avec de nombreuses initiatives citoyennes. Le projet élu vise à installer une structure solide et ouverte (kiosque) au milieu du square des Archiducs. Dans un premier temps, un bureau d'étude a été désigné afin d'étudier le projet en tenant compte de l'environnement.

Le bureau d'étude a réalisé des esquisses nous permettant à présent d'entamer la phase de dépôt du permis d'urbanisme auprès de la Région. La demande de permis a été déposée durant l'été 2023.

Nous espérons que le permis sera délivré afin de pouvoir implanter ce nouveau kiosque au centre du square des Archiducs.

## L'état d'avancement des projets Coups de pouce

Les projets Coup de pouce sont réalisés par les porteurs de projets. Afin de laisser aux porteurs la possibilité de réaliser leur projet, le Collège a allongé la période de réalisation de certains projets de 12 à 18 mois, sur demande.

Ce tableau reprend l'état d'avancement de l'ensemble des projets Coups de pouce issus des budgets participatifs de l'année 2021 et de 2022.

- **Budget participatif 2022**

| Nom du projet   | Année | Budget alloué | Etat d'avancement | Taux d'avancement |
|---|-------|---------------|-------------------|-------------------|
| Panneau poétique coin du balai                        | 2022  | 600,00 €      | En cours          | 75%               |
| Le frigorécup1170 dans vos assiettes                  | 2022  | 3.500,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Des moutons au pas de la porte                        | 2022  | 5.000,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Soutien aux hébergeuses de migrants (santé NRJ comm)  | 2022  | 5.000,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Soutien aux hébergeuses de migrants (Alimentation)    | 2022  | 5.000,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Sensibilisation à la propreté publique                | 2022  | 2.300,00 €    | En cours          | 80%               |
| Réseau des toilettes ouvertes au public               | 2022  | 5.000,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Festival des Jardins                                  | 2022  | 5.000,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Le vivant dans la ville en peignant des boxes Sibelga | 2022  | 900,00 €      | En cours          | 80%               |
| Tables d'échecs en plein air                          | 2022  | 4.200,00 €    | Terminé           | 95%               |
| Radio des jeunes à WB                                 | 2022  | 2.450,00 €    | En cours          | 75%               |
| Des mini travaux pour financer notre camp scout       | 2022  | 500,00 €      | Terminé           | 100%              |

- **Budget participatif 2021**

| Nom du projet  | Année | Budget alloué | Etat d'avancement | Taux d'avancement |
|--|-------|---------------|-------------------|-------------------|
| Festival des jardins   | 2021  | 4.516,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Soutien aux hébergeurs de migrants /demandeurs d'asile (Alimentation)        | 2021  | 5.000,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Soutien hébergeurs de migrants et demandeurs d'asile (hygiène-santé-gaz-eau) | 2021  | 5.000,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Les soupes populaires  | 2021  | 3.200,00 €    | En cours          | 50%               |
| Atelier vélo aux Archiducs   | 2021  | 1.240,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Animer des ateliers de pleine conscience dans les écoles primaires           | 2021  | 5.000,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Panneaux poétiques   | 2021  | 150,00 €      | Terminé           | 100%              |
| Peinture des coffrets électriques Sibelga                                    | 2021  | 500,00 €      | Terminé           | 100%              |
| Les ambassadeurs propreté  | 2021  | 4.320,00 €    | Terminé           | 100%              |
| La fête des voisins  | 2021  | 5.000,00 €    | Terminé           | 100%              |
| Atelier du pain autour d'un four à bois citoyen mobile                       | 2021  | 4.700,00 €    | En cours          | 90%               |
| Jeu de piste à la découverte de WB   | 2021  | 800,00 €      | Projet abandonné  | -                 |

- **Réalisation d'un recueil détaillant l'avancement de tous les projets**

Depuis 2020, la Commune de Watermael-Boitsfort suit la réalisation des différents projets réalisés dans le cadre du Budget Participatif.

Afin de donner plus de visibilité sur l'ensemble des projets, une synthèse a été réalisée fin 2022. Composée de plus de 20 pages, ce document donne l'occasion de découvrir l'avancement des différents projets, tant Coups de pouce que Phares.

Il a été imprimé en plusieurs exemplaires et mis à disposition du public depuis le hall de la Maison communale.

Cette synthèse est également mise en ligne tant sur la plateforme de participation citoyenne ainsi que sur le site de la Commune. Ce recueil sera complété avec les nouveaux projets au fur et à mesure.

## **Organisation et mise en œuvre de la 3<sup>e</sup> édition du budget participatif 2022**

### **Paramétrage d'une nouvelle plateforme de participation citoyenne**

Afin de faciliter le vote pour les projets organisés lors de la 4<sup>e</sup> édition, il a été décidé d'utiliser une nouvelle plateforme plus intuitive et donc plus facilement accessible. Celle-ci se nomme Particip'wb. Elle regroupe toutes les éditions précédentes et indique l'état d'avancement des projets.

La 4<sup>e</sup> édition a été organisée dans son ensemble sur cette nouvelle plateforme. Afin de voter pour les projets favoris, il était nécessaire de créer un compte et de renseigner son numéro de registre national. Des vérifications ont été opérées afin de supprimer les votes qui ne respectaient pas le règlement du Budget Participatif.

### **Présentation des projets**

Cette année encore, des permanences ont été effectuées sur les marchés et dans les maisons de quartier afin de présenter les projets aux citoyens.

### **Un Règlement du BP WB2023**

Le processus de Budget Participatif se veut itératif, afin de répondre au mieux aux besoins qui s'expriment et de proposer un dispositif adapté à son public. Le Règlement a été revu avant le début du quatrième Budget Participatif tenant compte ainsi des propositions émises lors des réunions de bilan.

### **Une stratégie de communication 360°**

Du point de vue de la stratégie de communication, tous les canaux disponibles ont été sollicités, y compris une distribution de toutes-boîtes, et une distribution de bulletins de votes dans toute la commune. De nouveaux visuels ont été imaginés afin de renforcer l'identité visuelle du Budget Participatif.

Cette année, une vidéo en motion design a été réalisée afin d'expliquer autrement le Budget Participatif. Cette vidéo est consultable sur la page YouTube de la Commune, sur le site internet ainsi que sur la plateforme de participation citoyenne.

### **Organisation de la phase de votes**

Deux possibilités étaient offertes aux habitants de la commune pour exprimer leur vote.

- En ligne, via la plateforme Particip'wb.  
Des améliorations ont été effectuées sur la plateforme afin de faciliter et sécuriser le vote en ligne.
- Par bulletin papier, qui a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et qui pouvait être téléchargé et imprimé directement depuis la plateforme Particip'wb. Des urnes permettant de recueillir ces bulletins ont été placées dans différents endroits de la commune :
  - Maison Communale
  - Maison de Quartier Dries
  - Maison de Quartier Archiducs
  - Espace Mosaïque
  - Bibliothèque adulte de l'Espace Delvaux

### **Le Budget participatif en chiffres - Un bilan positif pour cette quatrième édition**

58 projets déposés par les citoyens et 38 projets soumis au vote.

- 2200 participations enregistrées lors de la phase de vote (1451 votes en ligne ; 746 votes papier), soit une participation similaire à l'année précédente.
- 63 bulletins de vote ont été déclaré irrecevables.

Sur les 38 projets proposés au vote, 2 Projets Phares et 10 Projets Coups de Pouce ont été sélectionnés :

#### **Projets phares (qui seront réalisés par la commune)**

- Watermael-Boitsfort commune bergère [404 votes]
- Refaire le terrain de basket-ball G. Benoidt - Miraval en l'honneur de Kobe Bryant [390 votes]

#### **Projets Coup de pouce (qui seront réalisés par les porteurs de projet)**

- Des moutons au pas de la porte [795 votes, 5.000 €]
- Soutien à l'hébergement de migrants et demandeurs d'asile [608 votes, 5.000€]
- Projet ciné 3 T (3 Tilleuls) [600 votes, 5.000 €]
- Un nouvel « ère » pour le Frigo Récup [554 votes, 2.000 €]
- Les sentiers du passé : promenade vidéo-guidée dans l'histoire de Watermael-Boitsfort [500 votes, 5.000 €]
- Un budget pour de magiques fresques dans la commune [465 votes, 5.000 €]
- Festival des Jardins 4e ed. (musique classique et traditionnelle) [460 votes, 5.000 €]
- Repeindre 100 poteaux lumineux de la commune [443 votes, 5.000 €]
- On peut tous sauver une vie [324 votes, 2.000 €]
- Une boîte à livres - av; de la Fauconnerie/Hospice communal [251 votes, 998€]

#### **Evaluation et éditions suivantes**

L'évaluation de cette 4è édition est en cours et des amendements seront réalisés au règlement afin d'améliorer encore le processus et ses modalités.

#### **Les autres actions mises en œuvre**

##### **Donner accès aux habitants au relevé thermographique de leur habitation**

Début 2021, un relevé thermographique de l'ensemble des toitures a été réalisé sur le territoire communal lors d'une campagne de survol du territoire par un avion équipé de caméras infrarouges. Cet inventaire a permis d'établir un état des lieux des déperditions de chaleur pour les toits des bâtiments et des sites survolés, avec une précision de 40 cm.

Depuis le mois d'octobre 2021, les services Participation et Energie travaillent de concert afin de permettre aux habitants de Watermael-Boitsfort de prendre connaissance des éventuelles déperditions thermiques des toits de leur habitation.

Les habitants qui le souhaitent peuvent demander à ce qu'on leur communique la synthèse de leur propre habitation. Un document explicatif a été réalisé afin de leur permettre d'interpréter au mieux les données qui sont communiquées.

Près de 500 demandes ont été traitées depuis octobre 2021 : 288 en 2021, 143 en 2022 et 56 entre le 1er janvier et le 31 aout 2023.

##### **Reprise des réunions de quartier en présentiel**

Un logo a été imaginé afin de donner une identité visuelle propre aux réunions de quartier.

**Cinq réunions** de quartiers ont été organisées en septembre et octobre 2022, suivant le nouveau découpage des quartiers sur la commune instauré en 2021. **3 réunions** ont été organisées en juin 2023 et **2 autres** fin août et début septembre 2023.

Les habitants étaient invités à envoyer leurs questions ou remarques en amont de chaque réunion. Tous les habitants ont été invités à ces réunions de quartier via un courrier, distribué dans leur boîte aux lettres. L'information a été reprise via la newsletter, sur le site internet et également à l'agenda du 1170 afin d'informer ou de rappeler aux habitants la tenue de ces réunions. Entre 100 et 300 personnes étaient présentes à ces rencontres.

Les comptes rendus de toutes les réunions de quartiers sont disponibles sur le site web communal.

# TRANSITION - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tél. : 02/674.75.80

Courriel : [transition@wb1170.brussels](mailto:transition@wb1170.brussels)

|  |
|--|
| Autorité responsable : Odile BURY, 1 <sup>ère</sup> Échevine<br>Chef de département : Ghislaine DE GRAVE<br>Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 1 + 0,8 |
|--|

## Attributions générales du service

Le service Transition - développement durable a été créé en 2010 suite au processus participatif, initié en 2007, grâce à un subside de Bruxelles-Environnement pour la mise en place d'un Agenda 21 sur le territoire bruxellois. Un plan reprenant plus de 70 actions a été conçu.

La mission actuelle du service vise à mettre en place des projets et des politiques, tant au sein de l'administration qu'auprès des citoyens, pour tendre vers une société plus juste et durable et ce afin d'être davantage respectueuse du monde qui nous entoure ainsi que des générations à venir.

Le service est composé de deux coordinatrices de projets, niveau A, l'une à temps-plein, l'autre à 4/5ème temps. L'une des coordinatrices a une mission plus détaillée concernant le volet pédagogique et le lien avec les écoles communales.

## Evènements et projets réalisés à l'attention des citoyens

### L'Espace Transition

Initié en janvier 2020, un groupe de citoyens s'est constitué lors de plusieurs rencontres en 2021 avec un leitmotiv commun : nous devons adapter notre mode de vie pour un modèle alliant partage et durabilité.

Ainsi, tous sont animés par leur volonté de s'investir dans un mouvement de transition sur le territoire communal. Se rencontrer régulièrement permet à chacun, en son nom ou via une association, de partager des expériences, de venir aux nouvelles et aux idées, de se relier, créer un maillage, une synergie, une connexion, une convergence des alternatives, et d'agir concrètement.

La co-organisation des rencontres avec la Vénérie a permis d'organiser quatre rencontres dont deux lors de ciné-apéros avec en octobre (26), la projection du film-documentaire « Animal » et le 31 mai dernier la projection du film-documentaire « ZUT ».

### Inspirons le quartier 2022

Comme chaque année, le service Transition a pour rôle d'informer les citoyens sur le processus participatif initié par Bruxelles-Environnement. Outre la soirée de participation à laquelle la

coordinatrice représente la commune, le service donne également un avis auprès du jury quant à la faisabilité des projets soumis.

## **RESPIRE : On ne va pas se défiler !**

Lors de la semaine européenne de la réduction des déchets qui se déroule en novembre 2023, le service Transition, La Venerie, les bibliothèques et ludothèque de Watermael-Boitsfort, ainsi que la Recyclerie 1170, ont collaboré sur la création d'un cycle "Respire : On ne va pas se défiler".

Ce festival propose une série d'activités visant à réfléchir sur l'industrie du textile, tester des solutions innovantes et faire émerger des idées pour mettre en place des mécanismes plus respectueux de l'environnement. Pour l'occasion la Recyclerie 1170 installera ses quartiers à La Venerie.

### **Projets subsidiés grâce à Bruxelles Environnement**

Chaque année, le service Transition répond à l'appel à projets lancé par Bruxelles Environnement afin de mettre en avant plusieurs thématiques durables.

## **Recyclerie 1170**

Ce projet est coordonné entièrement par l'une des coordinatrices du service Transition. La charge de travail a été encore conséquente jusqu'en février 2023.

Depuis 10 ans, le service transition organisait deux fois par an une donnerie, qui rencontrait à chaque reprise un franc succès. Les biens concernés étaient le textile, les petits objets du quotidien, les jouets, les livres et le petit électro. De plus, un repair café avait lieu une fois par mois. Cet atelier offrait la possibilité aux citoyens de faire réparer gratuitement des objets ou vêtements cassés.

Il nous semblait judicieux de regrouper les deux initiatives pour d'une part réparer des dons reçus et d'autre part proposer les objets réparés à d'autres personnes. Il apparaissait donc comme une évidence de les amplifier et de les rendre pérennes en créant une Recyclerie.

Les prémices du projet ont vu le jour en novembre 2020 ; recherche d'un lieu, création d'une ASBL communale, du plan stratégique et processus de recrutement des coordinateurs du lieu. Ouverture de la Recyclerie 1170 au 1er juin 2021.

La boutique est ouverte les mardis et jeudis de 10h à 18h et les mercredis et vendredis de 13h30 à 18h, ainsi que le premier samedi du mois aux mêmes horaires. Les dons peuvent être déposés tous les après-midis lors desquels la boutique est ouverte. Les ateliers Repair Café ont lieu 4 fois par mois. Les ventes sont en augmentation constantes depuis l'ouverture du lieu. Nous pouvons également compter depuis novembre 2022 sur le lancement de la marque « Envie d'R » qui permet le remploi de textile que nous recevons mais qui ne sont plus vendables.

Nous investissons de plus en plus la vie de quartier en nous faisant connaître mais aussi pour dynamiser les initiatives organisées par la commune, en étant présent lors de la fête de quartier, de la brocante Keym, le marché de Noël, lors de vente au marché des Archiducs,...

Pour les gisements que nous ne traitons pas, nous avons effectué des partenariats externe avec RECUPEL pour tout ce qui concerne les ampoules, piles, batterie,... avec CITECO pour la reprise des quelques livres pour adultes, encyclopédie,... que nous recevons et avec CF2D pour le matériel informatique, électronique,...

En collaboration avec le service Participation, nous avons développé un partenariat avec la coopérative UsiToo qui permet la mutualisation d'objets, de matériels. La Recyclerie est donc un point relais et les emprunts sont en augmentation. Grâce au budget participatif, la livraison du matériel emprunté est offerte pour tous les habitants et ce pendant 2 ans (avril 2022 à avril 2024).

Nous avons également mis en place une collaboration avec le service propreté publique lors des déchetteries mobiles. Nous offrons également un bon de réduction pour les nouveaux habitants lors de la soirée dédiée à ceux-ci.

De manière générale, la Recyclerie tente de répondre aux différentes demandes sociales. Nous avons ainsi un partenariat avec le service vie sociale. Nous avons également aidé les sinistrés des inondations, la crise ukrainienne, les étudiants en donnant des fardes à l'ULB, mais aussi de manière plus ponctuelle nous collaborons avec une ASBL qui aide les sans-abris.

D'un point de vue ressources humaines, la Recyclerie a connu plusieurs moments ; une nouvelle équipe de coordinatrices pilote actuellement le projet depuis septembre 2022. Nous avons également quatre personnes engagées sous contrat article 60. Ainsi qu'un noyau d'une vingtaine de bénévoles très investis et actifs dans le projet.

## **Fontaines à eau potable sur la voie publique**

En 2019, la commune a reçu un autre subside de Bruxelles-Environnement, afin d'installer dans l'espace public des fontaines à eau potable, afin de diminuer l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique, de répondre à un besoin vital pour l'être humain mais également permettre de se désaltérer vu les canicules à répétition que nous subissons.

Différents endroits ont été identifiés sur le territoire communal, de préférence aux abords des plaines de jeux et agoras sportives. Le projet devrait voir le jour fin 2023 début 2024, grâce à une nouvelle collaboration avec le service des Travaux publics.

## **Etude sur la gestion des déchets organiques sur le territoire de WB**

En 2019, ce troisième projet a également été subsidié par Bruxelles-Environnement. Cette étude permet de mieux connaître et définir une filière de gestion des matières organiques (déchets verts, comme déchets organiques) sur l'ensemble du territoire communal. Nous désirons en effet quantifier et qualifier les flux propres à la commune. Le public cible est donc à la fois les HORECA's, les collectivités, les cantines, ainsi que d'autres acteurs tel que le Chant des Cailles, le Manège du possible,...

En juin 2022, nous avons obtenu les résultats de l'étude. Ceux-ci démontrent le peu de latitude que dispose la commune dans la concrétisation des scénarios de gestion locale. Nous avons toutefois introduit et obtenu un nouveau subside en 2022 pour la mise en œuvre de l'étude. A ce jour, nous attendons une réponse des différents partenaires externes pour connaître l'intérêt ou non dans la concrétisation du projet.

## **Obligation du tri des biodéchets pour les collectivités**

Dans la même foulée, Bruxelles-Environnement a rendu le tri de biodéchets (organiques et verts) obligatoires pour toutes les collectivités et entreprises. Dès lors, nous collaborons avec les services nettoyage des bâtiments et propreté publique afin de mettre en place des infrastructures cohérentes pour l'usage des différents bâtiments.

## **Plan d'Actions Climat**

Depuis 2020, la Région finance un « Plan d'Actions Climat local » pour chacune des communes bruxelloises. A terme, l'accessibilité aux subsides régionaux sera possible uniquement pour les communes ayant établi un Plan Actions Climat.

À Watermael-Boitsfort, c'est le service Transition qui est en charge, depuis janvier 2022, de ce plan d'action pour le climat.

Les objectifs de ce plan sont de définir des actions à mener à l'échelle de l'administration et du territoire pour :

- D'une part réduire les émissions directes de Gaz à effet de serre, tant les émissions directes liées au chauffage, au transport etc. que les émissions indirectes via une vision GoodFood, Zéro Déchet,...
- D'autre part développer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques déjà en marche (végétalisation, gestion intégrée des eaux de pluie...)

Un second subside a été demandé en juillet pour assurer la continuité et la pérennisation du Plan d'action climat, à nouveau pour une durée de deux ans à partir de janvier 2024.

Dans un premier temps, un bilan des émissions d'équivalent CO2 a été réalisé à l'échelle du territoire, sur la base des données fournies par la région. Par ailleurs, les données collectées depuis 2004 par la responsable énergie ont également été intégrées à ce bilan.

En parallèle à ces données chiffrées, nous avons collecté auprès des services toutes les actions déjà mises en places, en cours, planifiées ou rêvées afin de compléter notre état des lieux et de développer notre plan d'actions en fonction des réalités des services.

Ces rencontres sont également l'occasion de mettre en évidence les freins et leviers de chaque service par rapport à l'action climatique. Elles nous ont également permis de créer des liens et d'identifier les personnes relais au sein de l'administration pour porter les enjeux climatiques.

A l'issue de ces rencontres, achevées en septembre 2023, nous avons compilé toutes les actions répertoriées. Celles-ci constituent la base brute de ce que sera le PAC et seront affinées dans les prochains mois, en concertation avec les services concernés.

Le service transition assure également le relais avec Bruxelles Environnement pour l'aspect administratif, mais aussi le réseautage avec les autres communes sur la thématique.

A terme, un PAC permettra à la Commune de Watermael-Boitsfort de :

- Montrer ce que nous faisons déjà au sein et sur le territoire communal en matière de lutte contre les changements climatiques ;
- Montrer que nous avons réalisés de nombreuses choses depuis le « Plan actions Agenda 21 » voté en 2010 ;
- Se fixer des objectifs pour les prochaines années, indispensables pour contribuer encore plus à diminuer notre impact sur le climat et nous adapter aux changements déjà enclenchés.
- Travailler encore plus la transversalité au sein de l'administration.

## **Stagiaire à la maison des jeunes**

Le service Transition a accueilli, entre janvier et avril 2023, un stagiaire de la Haute Ecole Francisco Ferrer, en 3<sup>e</sup> année de bachelier commerce et développement. Ses tâches ont pris place dans le cadre du plan climat, via la réalisation d'un bilan environnemental et d'un plan d'action pour améliorer l'impact environnemental de la Maison des jeunes. Il était accueilli par la Maison des jeunes et encadré par une des coordinatrices du service Transition. Dans le cadre de cette collaboration, le service Transition a organisé un atelier de cuisine végétarienne à la maison des jeunes qui a rencontré un franc succès et engouement de la part des jeunes.

## **Projets déposés en juillet 2023 auprès de Bruxelles Environnement**

Pour le nouvel appel à subside, le service Transition a introduit 4 demandes, en concertation et collaboration avec les autres services de l'administration. Une réponse officielle concernant l'octroi ou non devrait nous parvenir dans le courant du mois de septembre 2023.

Deux demandes de subside concernent la réalisation d'une étude pour la végétalisation d'une part du parvis autour de la Maison Communale, d'autre part pour les cours de récréation. La troisième demande concerne une demande de renforcement RH afin d'initier le changement de comportements et la mise en œuvre de l'obligation du tri des biodéchets au sein de toutes les bâtiments communaux. Le dernier subside nous permettra de pérenniser et ancrer le PAC, ainsi que le poste de la coordinatrice.

## **Transversalité et collaboration avec les autres services**

D'une manière plus générale, le service Transition travaille sur la transversalité bien nécessaire pour faire percoler dans tous les secteurs, les valeurs du développement durable, parfois avec beaucoup de difficultés. Il faut convaincre, argumenter, coacher et enseigner en interne et vers les citoyens.

Actuellement, les collaborations se développent d'une manière informelle autour d'un réseau de personnes porteuses de certaines valeurs. Nous avons l'espoir que le Plan Actions Climat communal permettra d'officialiser certaines missions attribuées à des agents, mais aussi à ancrer davantage le service comme un pilier du changement au sein de l'administration.

De manière plus spécifique et régulière, le service Transition travaille en étroite collaboration avec :

## **Le service Mobilité**

En collaboration avec ce service, nous avons monté plusieurs évènements ou projets. Nous organisons régulièrement lors de la semaine de la mobilité un petit-déjeuner pour les travailleurs prônant la mobilité active. Le service Transition fait également partie du groupe de travail pour le projet « Bike Brussel » afin de promouvoir davantage le vélo au sein des collègues. Nous avons également trouvé un lieu permanent pour les Ateliers de la Rue Voot qui sont depuis mai 2023 installés place Wiener et non plus à la Recyclerie. Finalement, nous coordonnons avec le service mobilité les brevets de cyclistes organisés dans l'ensemble des écoles communales. De manière plus ponctuelle, nous prêtons main forte au service lors de l'évènement « Be bright use the light »,...

## **Le service Environnement**

Dans le cadre d'une subvention de Bruxelles Environnement datant de 2018, le service transition collabore avec le service environnement sur un projet de communication et de sensibilisation autour de la présence du lucane cerf-volant sur le territoire de la commune. Le service Transition prend notamment en charge le volet pédagogique de ce projet.

## **Le service Energie**

Le service Transition a été sollicité par le service énergie dans le cadre du Plan climat afin de réfléchir au plan économie d'énergie pour l'hiver 2022-2023, vu les surcoûts annoncés liés à la crise énergétique.

Si ce plan est porté par le service énergie pour les aspects techniques et décisionnaires, nous avons participé à lister les actions, à rencontrer les différents intervenants et à peaufiner le plan. Le service transition a pris en charge, toujours en étroite collaboration avec le service énergie, les aspects de sensibilisation et de communication de ce plan aux employés, avec l'aide du service Info-Communication.

## **Projets réalisés par la coordinatrice pédagogique développement durable**

### **Suivi des projets nature/environnement des écoles**

Projet Karrenberg-Chant des cailles : Pendant toute l'année scolaire 2022-2023, quatre classes de l'école Le Karrenberg-Nos Petits ont participé à un projet pour découvrir la nature et le chant des cailles au fil des saisons, en faisant le lien avec le potager de l'école. Ce projet a pu voir le jour suite à une mise en contact de l'école et du Chant des cailles par le service Transition.

### **Labellisations Eco-Schools**

Le label eco-school est octroyé par Bruxelles Environnement et est valable pour une durée de 2 ans à l'issue desquels il peut être renouvelé. En octobre 2022, les écoles Le Karrenberg et La Sapinière ont reçu le label international Eco-Schools. Les écoles Le Colibri-Les Aigrettes-Les Naiades ont été labellisées en 2021 et doivent renouveler leur label cette année. L'école Les Cèdres-La Roseraie s'est à son tour lancée dans la labellisation.

Le service transition a épaulé les écoles dans leur demande, à la fois pour les aspects administratifs mais également pour les conseiller dans les projets menés. Les écoles disposent d'un budget de 2.500 euros pour les deux ans de labellisation. Les dépenses liées à ce budget et les aspects administratifs sont également gérés par la coordinatrice pédagogique développement durable : remise du dossier de labellisation, suivi des réunions de l'écoteam et rédaction des PV, organisation des visites du jury Eco-schools.

## **Fruits et légumes à l'école**

Trois écoles (Le Karrenberg, La Sapinière et les Colibri-Aigrettes-Naiades) ont souhaité bénéficier du programme européen « Fruits et légumes à l'école ». Celui-ci finance, pour les établissements participants, l'achat de fruits et de légumes de saison pour les élèves à hauteur de 9 euros/élève/an. Les fruits et légumes sont distribués une fois par semaine de décembre à juin. La coordinatrice pédagogique développement durable a pris en charge les inscriptions au projet, ainsi que le suivi administratif et financier. Pendant la durée du projet, ce sont ainsi des centaines de kilos de fruits et légumes bio et de saison qui ont été distribués et dégustés par les élèves. Le projet était également une opportunité pour sensibiliser les enfants à l'alimentation durable. Il a également permis à certaines classes de réaliser des recettes de cuisine, afin de travailler différentes compétences avec les enfants. Les écoles étant très satisfaites, la demande de subside sera réitérée pour l'année 2023-2024.

## **Plans de déplacements scolaires**

L'école Les Aigrettes a souhaité renouveler son plan de déplacement scolaire. La coordinatrice pédagogique les a aidés à rédiger leur plan d'action.

Cette même école a testé au cours de l'année scolaire écoulée une rue scolaire, fermée à la circulation motorisée aux heures de dépôt des enfants. Le service transition a travaillé avec le service mobilité et l'école pour la mise en place de ce dispositif.

## **Catalogue d'animations**

En septembre 2022, un catalogue d'animations a été proposé aux écoles par le service Transition. Celui-ci reprenait des activités proposées par la ferme du chant des cailles (module de découverte des moutons du Bercaïl et jeu de piste), l'ASBL Tournesol (animations biodiversité), le Musée de l'eau et de la Fontaine (animations sur le cycle de l'eau), Coordination Senne (promenade guidée aux sources de la Woluwe et animation « Ici commence la mer » sur la pollution de l'eau). Ces structures ont été choisies pour leur ancrage local et/ou pour les activités proposées. Ce catalogue a rencontré un grand succès auprès des enseignants : 20 classes se sont inscrites à l'une ou l'autre activité, ce qui représente près de 400 enfants qui ont bénéficié d'une ou de plusieurs animations en éducation à l'environnement.

Une évaluation du catalogue a été réalisée et les retours des enseignants sont très positifs. Suite à cela, le catalogue sera reproposé en septembre 2023 avec de nouvelles propositions d'activités, sur la thématique nature et énergie avec la ferme du chant des cailles, Tournesol et Energie commune.

Cette année, nous proposerons également un catalogue à destination des crèches et des classes d'accueil. Ces dernières nécessitent en effet des animations particulières, que les associations du catalogue école ne pouvaient pas assurer. Les crèches, quant à elles, étaient demandeuses de sorties avec les enfants. Nous avons financé ces trois sorties dans des fermes pédagogiques pour les crèches, et nous souhaitons, pour la suite, formaliser cette aide dans un catalogue comme nous le faisons pour les écoles. Nous avons contacté la Ferme du parc Maximilien et l'ASBL Explore.

## **Collaboration avec les crèches**

Suite à la réunion Plan climat avec les directions des crèches, celles-ci nous ont fait part de leurs besoins en matière de sorties nature. Le service Transition a ainsi pris en charge financièrement plusieurs sorties à la ferme et à la mer pour les enfants des groupes les plus âgés.

## **Participation aux Rencontres internationales de l'école du dehors**

Du 31 mai au 2 juin 2023, le service Transition a participé au premier colloque international sur le thème de l'école du dehors à Poitiers. L'objectif était de renforcer ses connaissances sur cette pratique pédagogique et de découvrir comment elle est implémentée dans d'autres pays.

# INFORMATIQUE

Tél. : 02/674.74.29 - 02/674.75.19 - 02/674.75.82

Courriel : [informatique@wb1170.brussels](mailto:informatique@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Odile BURY, 1<sup>ère</sup> Echevine

Chef de service : Ghislaine DE GRAVE

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 1,8

Chargé de mission « école numérique » : 1

## Attributions générales du service

Le service informatique gère l'ensemble du parc informatique de la commune. Il assure (outre les tâches administratives propres à l'ensemble des services) :

- l'achat du matériel et des consommables ;
- la maintenance et/ou la réparation du matériel (en régie ou par le biais de réparateurs) ;
- le raccordement du matériel au réseau ;
- la sécurité du réseau ;
- la gestion de projets de développement informatique ;
- la maintenance et la configuration de la téléphonie de l'ensemble des bâtiments communaux ;
- la connexion Internet de ces mêmes sites ;
- l'acquisition, la gestion technique et administrative du parc d'appareils multifonctions (photocopieurs, imprimantes et scanners) ;
- l'aspect technologique de toute matière traitant au développement durable ;
- la gestion de l'EPN (espace public numérique) ;
- Etude et proposition d'orientation stratégique de l'informatique communale ;
- Process management : assistance d'agents communaux pour optimiser les procédures de travail et l'usage des outils informatiques ;
- Formation du personnel communal à l'utilisation des outils informatiques ;
- Respect des normes GDPR (aspect informatique) ;
- Etude et proposition de soutien à la population précarisée numériquement par le biais d'actions spécifiques.

## Subsides

Promesse de subside en matériel de la part de la Région Bruxelloise via Paradigm suite à la labélisation de l'espace public numérique.

## Réalisations septembre 2022-2023

### Ecole numérique

- Sensibilisation du personnel enseignant à l'évolution des méthodes d'enseignement, introduction d'autres outils tels que le tableau blanc interactif, formations des instituteurs à leur utilisation.

- Acquisition de solutions interactives pour les écoles communales primaires autre que les tableaux blancs interactifs, arrivés en fin de vie. Cette nouvelle solution permet, en cas de panne du projecteur, d'utiliser le tableau.
- Démonstration de l'utilisation de tablettes dans les écoles maternelles.
- Soutien aux secrétariats des écoles, notamment dans la réorganisation informatique de leurs process.
- Accompagnement des enseignants en leur permettant de développer des projets internes à leur classe ou en collaboration avec d'autres enseignants (mutualisation des ressources).
- Etude et développement pour l'implantation d'Office 365 pour l'enseignement (EDU).
- Implémentation d'une solution de gestion des garderies, repas et activités extérieures directement en lien avec la comptabilité communale.

## Espaces Publics Numériques

Objectif : réduire les fractures numériques de premier et second degré.

Continuation des projets :

- Le CCCA continue ses activités de soutien informatique aux seniors mais propose à présent une offre pour l'utilisation des smartphones (lundi après-midi et jeudi toute la journée).
- Fobagra - permanence d'ouverture 2 jours par semaine pour le grand public. Les usagers peuvent utiliser le matériel mis à leur disposition avec réservation préalable.
- WeAreCoders - organisation de cours à destination des enfants et jeunes adolescents. L'asbl loue l'EPN selon le règlement en vigueur. Les cours se déroulent le samedi.
- Le service d'insertion socio-professionnelle du CPAS, via des subsides CoCom, organise des formations pour les habitants de Watermael-Boitsfort.

## Réduction de la facture numérique

La commission soutien numérique s'est mise en place depuis le 19 avril 2021 et elle s'est rencontrée plusieurs fois.

La composition de la commission du soutien numérique s'établit comme suit :

- CPAS : ISP et coordination sociale
- Bibliothèques
- Vie Sociale
- Service de Prévention et de cohésion sociale
- CCCA
- Service Informatique

L'asbl Actions et Recherches Culturelles a développé le principe de l'informaticien public (<https://informaticienpublic.be/>) et a coaché la CSN dans la mise en place du projet. Le jeudi, des informaticiens publics bénévoles reçoivent gratuitement les habitants pour les soutenir dans leurs démarches numériques. Les assistantes sociales de la commune sont également disponibles pour l'accompagnement des démarches.

## **Infrastructures générales**

### **Gestion du parc**

Uniformisation du parc par l'acquisition de nouveaux PC identiques, moins énergivores et dont les ressources sont adaptées au métier de l'utilisateur.

### **Maintenance et veille d'un WAN (Wide Area network)**

Intégration dans le réseau LAN pour tous les bâtiments délocalisés géographiquement (12 lieux) □ intégration des postes de travail dans l'AD communal et des postes téléphoniques fixes dans notre central - poursuite du projet.

### **Cloud computing**

Veille de la solution « Data Center Régional » (DCR). 90% de nos données sont hébergées sur les serveurs du CIRB.

10% de nos données (archives vivantes) sont hébergées (technologie Sinology) en interne pour des raisons d'économie financières.

## **Opérations quotidiennes**

- Réponses spécifiques à des tâches particulières et ponctuelles ;
- Gestion de la téléphonie fixe et mobile ;
- Acquisition du nouveau matériel ;
- Etude de nouveaux produits ;
- Helpdesk ;
- Soutien aux déménagements dans les différents services ;
- Recherche de solutions techniques pour le télétravail ;
- Etude de possibilités de communications unifiées.

## **Missions spécifiques et ponctuelles**

- Participation aux workshops « WePulse » pour la GRC (Gestion Relation Citoyenne) ;
- Participation au groupe de travail « Inclusion numérique » de la région bruxelloise ;
- Participation au groupe de travail SDG (single digital gateway) et mise en œuvre via Irisbox ;
- Elaboration d'une stratégie pour la mise en œuvre d'Office 365 au sein de la commune.

## **Parc Informatique**

Chaque employé communal dispose de son poste de travail personnel.

### **Descriptif d'un poste de travail**

OS : 11 professionnel

Suite Office 2010

Connexion aux imprimantes les plus proches géographiquement

Accès à un espace disque « serveur » dédié au service  
Connexion au réseau par authentification  
Les utilisateurs ne sont pas administrateur de leur poste de travail  
Applications « métier » pour le service RH, Finances, Recette, Population et Etat-Civil.  
WebApplications pour les services de l'Urbanisme et Environnement (Nova), pour l'ensemble des services (gestion de l'ordre du jour du Conseil et du Collège), Vie Sociale (MyHandicap), MobyTwin.  
Diverses applications spécifiques : Régie Foncière, Travaux Publics, ...

### **Gestion serveurs**

Une infrastructure de type « VMWare » dans le cloud est configurée pour la gestion de l'ensemble de l'administration.

L'infrastructure est composée de :

- 15 CPU
- 50 Go de RAM
- 3 To SAN (DD)
- 5,4 unités de BU

Sur l'ensemble de cette infrastructure tournent les serveurs :

- CIVADIS: (applications métier pour les finances, recette, RH (sous Windows)
- DCACWB : le domain contrôleur (gestion des accès disques pour les utilisateurs)
- FSACWB : gestionnaire de fichiers
- PSACWB : gestionnaire d'impressions
- EFACWB : gestionnaire e-courrier + amendes administratives
- Oracle serveur : gestionnaire de bases de données
- Saphir : application métier pour la Population et l'Etat-Civil (sous Linux)

Deux serveurs physiques supplémentaires sont dédiés pour le BDC (back-up domain controleur en cas de panne du DCACWB) et l'Active Directory (gestion de l'authentification des utilisateurs).

### **Gestion imprimantes**

Excepté au service « Population » et « Etat-Civil » (service au guichet), les imprimantes « personnelles » ne sont plus d'application dans les services administratifs.

Chaque étage des bâtiments administratifs, les écoles, les crèches et les bibliothèques disposent d'un appareil multifonctions connecté au réseau (photocopieuse - imprimante - scanner).  
Le scan des documents est vivement encouragé (scan to mail ou scan to folder).

Les appareils sont connectés au réseau et sont pilotés à distance (pour le relevé des compteurs, la maintenance, l'ouverture et la fermeture des accès etc...).

### **Stock**

Le service « informatique » dispose d'un stock permettant de réagir rapidement en cas de panne ou d'engagement immédiat.

## **Firewall**

Un UTM a été configuré et remplace notre firewall dont les performances ne sont plus en adéquation avec les exigences de sécurités (plusieurs communes ont été hackées).

Fonctionnalités : Web filter antivirus, portail captif, réputation IP, Contrôle des flux HTTPS/SSL - trafic décrypté au niveau du FW, examiné pour détection des virus et malware et est ré-encrypté avant d'être envoyé à l'utilisateur final.

Single Sign On - fonctionnalité disponible pour des groupe construits en interne. Certains groupes ont des restrictions qui sont interprétées par le Single Sign On (car SSO relié avec l'AD) - ex. : restriction d'accès aux réseaux sociaux, restrictions spécifiques pour les écoles.

Nous pouvons obtenir un reporting par e-mail - remonter les alertes par mail mais pour le moment, le service pas encore tout-à-fait au point (ex. si nous sommes informés de l'alerte mais nous n'avons pas encore le support derrière)

## **Equipements divers**

Les switches gérant le LAN sont de type VoIP et POE. Ils assurent donc la connexion au réseau LAN et à l'IPCentrex (téléphonie fixe)

## 4.2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# ETAT CIVIL

Tél. : 02/674.74.15 - 02/674.74.17  
Tél. : 02/674.75.12 - 02/674.75.13  
Courriel : [etat.civil@wb1170.brussels](mailto:etat.civil@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Olivier DELEUZE, Bourgmestre  
Chef de service : Cesika KARAOGLAN  
Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 4

## Attributions générales du service

Le service de l'Etat civil a pour mission d'enregistrer tous les évènements touchant à l'identité des personnes, de la naissance au décès. Ce service dresse donc les actes de naissance, de reconnaissance, d'adoption, de changement de nationalité, de mariage, de divorce, de décès. Le service est également responsable de la gestion administrative du cimetière communal.

Il existait jusqu'au 30 mars 2019 inclus sept registres d'état civil. Les registres de naissance, de nationalité, de mariage, de divorce et de décès étaient tenus en double exemplaire. Les registres des déclarations de mariage et des déclarations de reconnaissance étaient et sont encore toujours tenus en un seul exemplaire.

## Registre des naissances

|  | Garçons | Filles | Total |
|--|---------|--------|-------|
| Naissances sur le territoire de la commune | 0       | 2      | 2     |

Ce faible taux de naissance s'explique aisément par l'absence de maternité sur le territoire communal.

|   | Hommes | Femmes | Total |
|---|--------|--------|-------|
| Reconnaissance prénatale                              | -      | -      | 62    |
| Reconnaissance judiciaire                             | 0      | 0      | 0     |
| Reconnaissance immédiate                              | 0      | 0      | 0     |
| Reconnaissance postnatale                             | 3      | 5      | 8     |
| Modification de l'enregistrement du sexe -Transgenres | -      | -      | 0     |
| Recherche de paternité                                | 0      | 0      | 0     |
| Attribution du nom de famille                         | 0      | 0      | 0     |
| Changement de prénom (BAEC)                           | 5      | 7      | 12    |
| Changement de nom - Arrêté Royal (BAEC)               | 0      | 0      | 0     |
| Adoption plénière                                     | 0      | 2      | 2     |
| Adoption simple                                       | 0      | 0      | 0     |
| Adoption étrangère                                    | 1      | 0      | 1     |
| Homologation d'adoption                               | 0      | 0      | 0     |
| Ordonnance rectificative                              | 0      | 0      | 0     |
| Arrêt filiation                                       | 0      | 0      | 0     |

|  |    |    |     |
|--|----|----|-----|
| Contestation de paternité                                | 0  | 0  | 0   |
| Transcription d'une reconnaissance                       | 0  | 0  | 0   |
| Choix de nom   | 8  | 5  | 3   |
| Suppléance à la rédaction d'un acte de naissance         | 0  | 0  | 0   |
| Actes de naissance étrangers liés à un acte belge (BAEC) | 62 | 82 | 144 |
| Prestation serment                                       | 0  | 1  | 1   |
| Annulation (BAEC)  | -  | -  | 1   |

### **Choix de nom - Loi du 8 mai 2014 modifiant le Code civil en vue d'instaurer l'égalité de l'homme et de la femme dans le mode de transmission du nom à l'enfant et à l'adopté.**

Les parents d'un enfant belge ont désormais le choix entre le nom du père, le nom de la mère ou un composé des deux noms dans l'ordre de leur choix.

Cette attribution directe ne concerne que le premier enfant d'un couple, né après le 1er juin 2014.

Les parents qui souhaitaient néanmoins bénéficier de la nouvelle loi et modifier le nom de leurs enfants nés avant le 1<sup>er</sup> juin 2014, pouvaient introduire jusqu'au 31 mai 2015, une demande en changement de nom, basée sur la nouvelle loi, dans la commune de résidence des enfants.

De même, la naissance d'un nouvel enfant ayant la même filiation permet de modifier le nom de l'ensemble de la fratrie sauf si un choix avait déjà été fait.

L'ensemble de la fratrie ayant la même filiation doit porter le même nom.

### **Registre des déclarations de reconnaissance**

Depuis le 1er avril 2018, toute reconnaissance actée en Belgique doit d'abord faire l'objet d'une déclaration de reconnaissance. Toutes les reconnaissances sont concernées, pas uniquement celles qui sembleraient frauduleuses. Deux belges doivent donc bien faire acter une déclaration de reconnaissance avant la reconnaissance en tant que telle.

Il faut désormais réfléchir en deux temps. Dans un premier temps, analyser si les conditions sont remplies pour faire la déclaration de reconnaissance en Belgique. Dans un second temps, faire application du droit national de chacun des auteurs pour l'établissement de la seconde filiation. Néanmoins, il convient d'avoir égard à cette deuxième étape dès la première, afin d'éviter d'imposer toute une procédure à des personnes qui, en vertu de la loi, ne peuvent pas faire établir de reconnaissance.

Nombre de déclarations de reconnaissance : **69**

### **Registre des nationalités**

#### **Acquisition de la nationalité belge**

Le Code de la nationalité belge a été modifié en profondeur le 1er janvier 2013.

Le but de cette réforme visait à simplifier le nombre de procédures existantes et à renforcer les conditions d'acquisition de la nationalité.

Il n'existe désormais plus que deux procédures en vue d'acquérir la nationalité belge : la déclaration devant l'Officier de l'Etat civil et la naturalisation qui est limitée à des situations exceptionnelles.

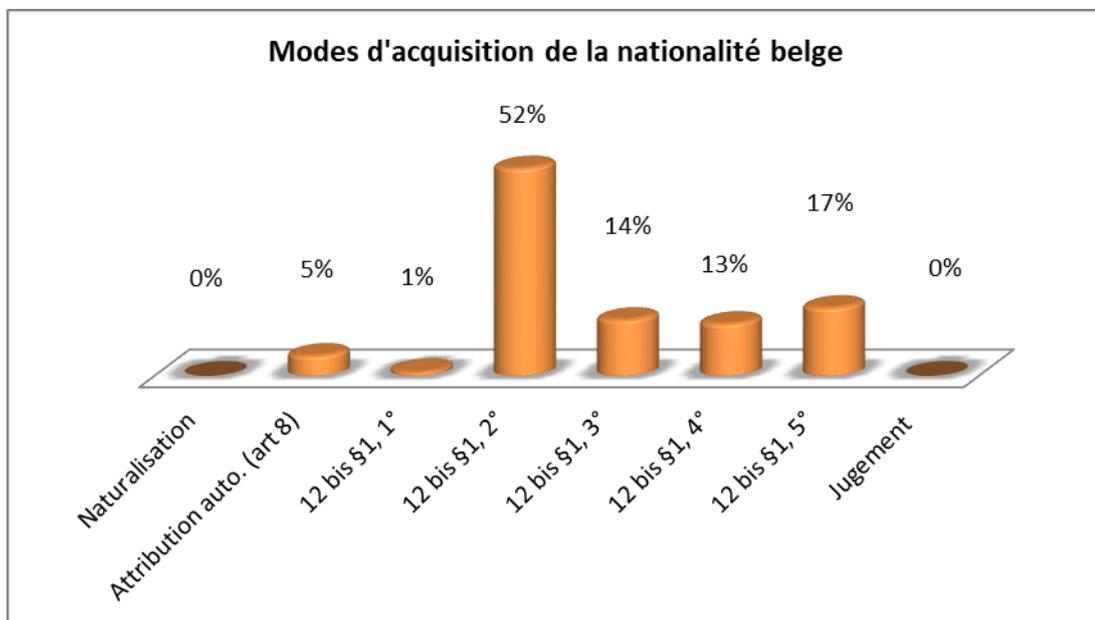
Après le changement de loi sur la nationalité, il apparaît une charge de travail au service Etat civil. Chaque déclaration doit être vérifiée et examinée par le service avant de la transmettre au Parquet.

La déclaration de nationalité (nouvel article 12bis CNB) permet dans cinq situations et moyennant des conditions strictes de solliciter la nationalité Belge :

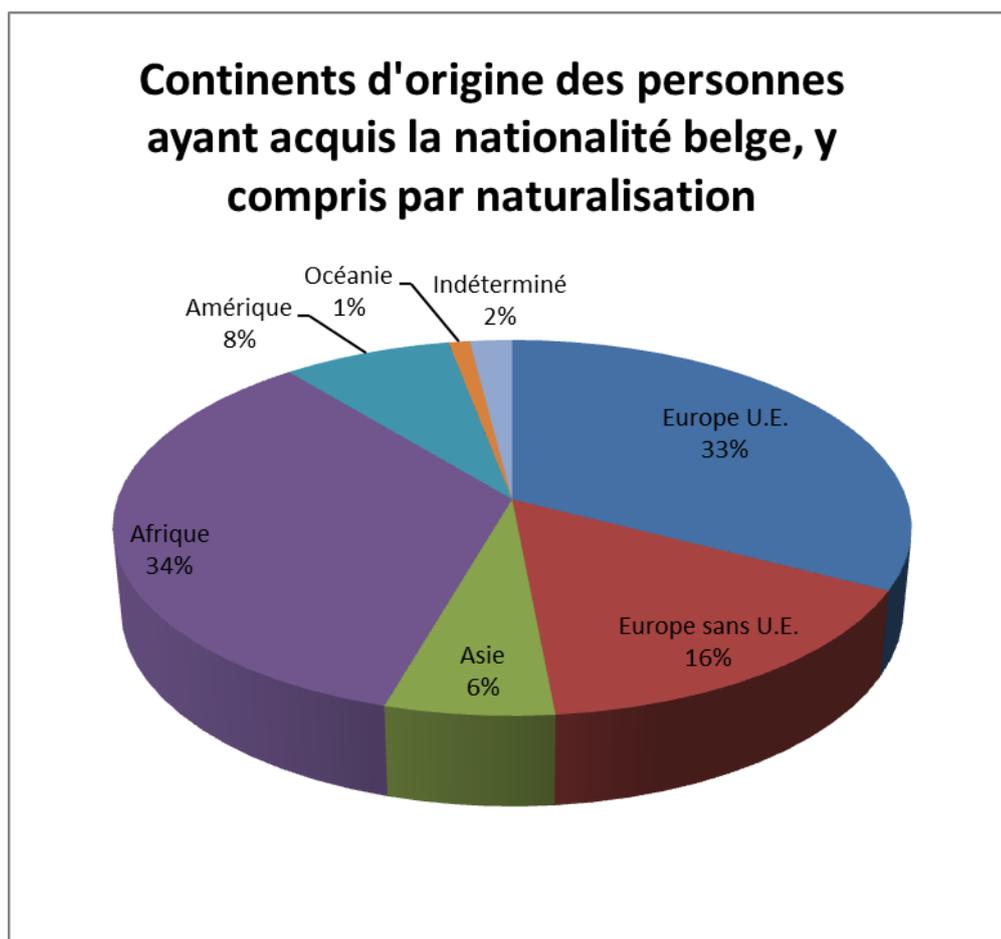
1. La naissance en Belgique
2. Le fait de vivre en Belgique depuis au moins 5 ans, sous couvert de certains titres de séjour si l'on peut prouver sa connaissance d'une des langues nationales, son intégration sociale et sa participation économique.
3. Le fait d'être marié à un ou une Belge ou d'avoir un enfant mineur belge
4. Avoir atteint l'âge de la pension ou être handicapé ou invalide
5. Vivre depuis au moins 10 ans en Belgique sous couvert de certains titres de séjour et prouver sa participation à sa Communauté d'accueil.

Les conditions en matière de titre de séjour, de participation économique éventuelle, de connaissance d'une des langues nationales et d'intégration sociale éventuelles sont strictes. La demande de nationalité belge est subordonnée au paiement d'un droit d'enregistrement de 150 euros, non-compris les éventuelles taxes communales.

La Chambre des Représentants traite l'arriéré de dossiers issus de l'ancienne procédure de naturalisation.



|                                    | Total      | Hommes    | Femmes    |
|------------------------------------|------------|-----------|-----------|
| Naturalisation                     | 0          | 0         | 0         |
| Attribution "automatique" art 8 CN | 5          | 0         | 5         |
| Attribution art 9 CN               | 0          | 0         | 0         |
| Déclaration 11bis CN               | 0          | 0         | 0         |
| Déclaration 12 bis §1, 1° CN       | 1          | 0         | 1         |
| Déclaration 12 bis §1, 2° CN       | 52         | 27        | 25        |
| Déclaration 12 bis §1, 3° CN       | 14         | 4         | 10        |
| Déclaration 12 bis §1, 4° CN       | 13         | 7         | 6         |
| Déclaration 12 bis §1, 5° CN       | 17         | 3         | 14        |
| Recouvrement art 24 CN             | 0          | 0         | 0         |
| Renonciation art 22 CN             | 0          | 0         | 0         |
| Jugement                           | 0          | 0         | 0         |
| <b>Total</b>                       | <b>102</b> | <b>41</b> | <b>61</b> |



| Europe U.E.  |           |
|--------------|-----------|
| Italie       | 6         |
| Portugal     | 2         |
| Hongrie      | 4         |
| Allemagne    | 1         |
| Espagne      | 4         |
| Grèce        | 1         |
| Roumanie     | 2         |
| France       | 9         |
| Pologne      | 2         |
| Slovaquie    | 1         |
| Suède        | 1         |
| <b>Total</b> | <b>33</b> |

| Europe non U.E. |           |
|-----------------|-----------|
| Royaume-Uni     | 8         |
| Albanie         | 3         |
| Ukraine         | 2         |
| Macédoine       | 1         |
| Russie          | 2         |
| <b>Total</b>    | <b>16</b> |

| Afrique                          |           |
|----------------------------------|-----------|
| Maroc                            | 11        |
| Algérie                          | 6         |
| Tunisie                          | 2         |
| Réfugié origine Tunisie          | 1         |
| République démocratique du Congo | 4         |
| Cameroun                         | 1         |
| Sénégal                          | 2         |
| Angola                           | 2         |
| Niger                            | 1         |
| Guinée                           | 2         |
| Togo                             | 1         |
| Egypte                           | 2         |
| <b>Total</b>                     | <b>35</b> |

| Asie                  |          |
|-----------------------|----------|
| Iran                  | 1        |
| Kazakhstan            | 1        |
| Syrie                 | 1        |
| Réfugié origine Syrie | 1        |
| Jordanie              | 1        |
| Chine                 | 1        |
| <b>Total</b>          | <b>6</b> |

| Amérique |   |
|----------|---|
| Colombie | 1 |
| Brésil   | 3 |

|              |          |
|--------------|----------|
| Cuba         | 1        |
| Mexique      | 1        |
| Pérou        | 1        |
| Haïti        | 1        |
| <b>Total</b> | <b>8</b> |

| Océanie      |          |
|--------------|----------|
| Australie    | 1        |
| <b>Total</b> | <b>1</b> |

| Indéterminé  |          |
|--------------|----------|
| <b>Total</b> | <b>2</b> |

## Registre des déclarations de mariage

Depuis la loi du 4 mai 1999, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la publication des bans a disparu de notre paysage juridique. Cette formalité de publicité, qui était destinée à avertir les éventuels opposants à cette union, a été remplacée par une "déclaration de mariage". Les futurs époux doivent désormais lorsqu'ils viennent déposer les pièces constituant leur dossier de mariage, signer ensemble (ou seul muni d'une procuration légalisée du futur conjoint) cette déclaration par laquelle ils affirment vouloir se marier. La signature de ce document ouvre une période de 14 jours pendant laquelle les époux ne peuvent se marier. Après cette période, s'ouvre un nouveau délai de six mois dans lequel doit avoir lieu le mariage.

|                              | Total |
|------------------------------|-------|
| Déclarations de mariage      | 66    |
| Refus de célébrer le mariage | 0     |
| Sursis de mariage            | 0     |

## Registre des mariages

|                                   | Total |
|-----------------------------------|-------|
| Mariages                          | 65    |
| Actes de mariage étrangers (BAEC) | 14    |
| Jugements d'annulation de mariage | 0     |
| Arrêts d'annulation de mariage    | 0     |

Les futurs époux belges doivent avoir au moins 18 ans pour pouvoir contracter mariage. Les mineurs d'âge qui souhaitent néanmoins se marier doivent obtenir une autorisation non plus de leurs parents mais du tribunal de la Jeunesse. Cette dispense d'âge n'est accordée que pour des motifs graves.

En ce qui concerne les ressortissants étrangers qui contractent mariage en Belgique, il convient de tenir compte des conditions d'âge, de consentement,... exigées par leur loi nationale.

### Ouverture du mariage aux personnes de même sexe

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2003, le mariage est également ouvert aux couples de même sexe. Les époux de même sexe ont exactement le même statut, les mêmes droits et les mêmes devoirs que les

couples composés de personnes de sexe différent, à l'exception des règles gouvernant la filiation biologique.

| Mariages entre personnes de même sexe |              |
|---------------------------------------|--------------|
| Entre femmes                          | Entre hommes |
| 1                                     | 0            |

### Nombre de mariages entre personnes de même sexe célébrés à Watermael-Boitsfort

| 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 2         | 1         | 3         | 2         | 2         | 4         | 0         | 1         | 1         |

### Registre des divorces

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007, la loi sur le divorce a considérablement évolué. Les causes de divorce peuvent désormais se classer en deux catégories : le divorce par consentement mutuel et le divorce pour cause de désunion irrémédiable.

Le divorce pour cause déterminée, à savoir, adultère, excès, sévices et injures graves et le divorce pour cause de séparation de fait de plus de deux ans sont supprimés.

Depuis l'entrée en vigueur de la BAEC, la procédure de « transcription » du divorce a été quelque peu modifiée.

Auparavant, l'officier de l'état civil compétent pour transcrire un divorce était celui qui avait célébré le mariage. Si le mariage avait été célébré à l'étranger, c'est l'officier de l'état civil de la Ville de Bruxelles qui transcrivait. Ainsi, plus de 4.500 divorces de mariages étrangers étaient transcrits à la Ville de Bruxelles chaque année.

Désormais, suite à l'entrée en vigueur de la BAEC, la compétence de l'Officier de l'état civil concernant la transcription des divorces est celle de droit commun. C'est l'article 13 du Code civil qui la régit :

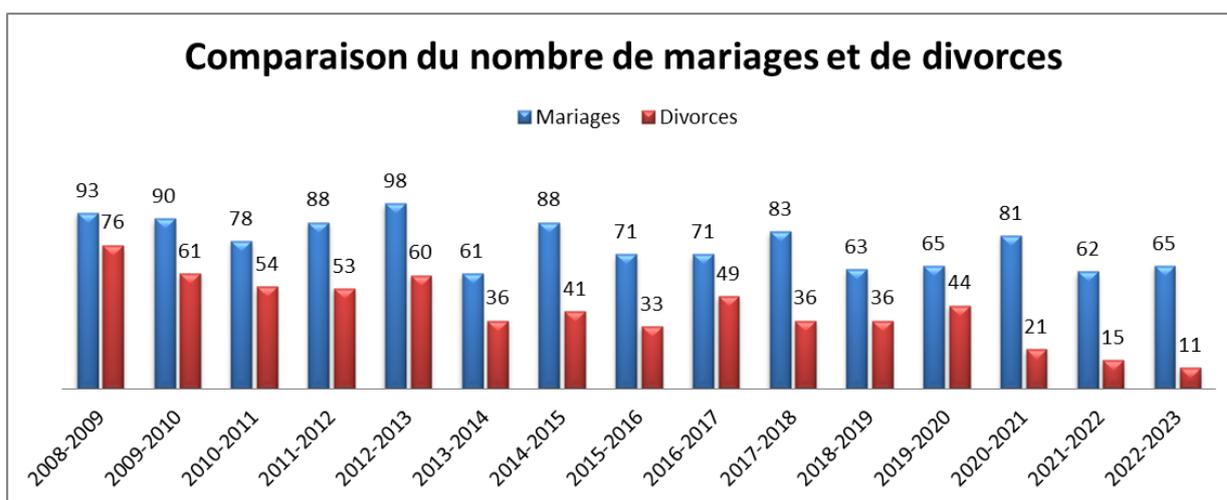
« A moins que la loi n'en dispose autrement, l'officier de l'état civil compétent est celui :  
 - du lieu d'inscription au registre de la population, au registre des étrangers ou au registre d'attente de l'intéressé, des intéressés ou de l'un d'entre eux; ou à défaut,  
 - de la résidence actuelle de l'intéressé, des intéressés ou de l'un d'entre eux; ou à défaut,  
 - de Bruxelles. »

Il suffit donc que l'un des époux réside sur le territoire d'une commune pour que celle-ci soit compétente pour transcrire le divorce.

Cela signifie également que toutes les communes belges seront susceptibles de transcrire un divorce belge d'un mariage célébré à l'étranger.

Depuis la mise en place de la BAEC, la cause du divorce n'est plus spécifiée dans l'acte de sorte qu'il n'y a plus lieu de prévoir les différents types de divorce.

|                 | Total |
|-----------------|-------|
| Divorces (BAEC) | 11    |



Forte diminution du nombre d'actes de divorces établis par le service de l'état civil depuis que les Greffes des Tribunaux ont accès à la BAEC. En effet, les divorces dont les actes de mariage sont migrés (et donc disponibles) dans la BAEC sont établis par le Greffe du Tribunal et non plus par le service de l'état civil de la Commune de célébration du mariage. Seuls les jugements de divorce concernant les mariages à l'étranger et ceux dont l'acte n'a pas été migré par la commune de célébration du mariage dans la BAEC sont envoyés par un système de notification dans la BAEC par le Greffe à la commune de résidence de l'un des ex-époux pour en établir l'acte. La période transitoire en cours concerne les jugements papiers envoyés à la Commune de résidence lorsque le jugement a été prononcé avant l'entrée en vigueur de la BAEC.

## Registre des décès

Décès d'enfants de moins d'un an : **0**

Enfants mort-nés : **0**

|                         | Femmes    | Hommes    |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Habitants de la commune | 73        | 48        |
| Habitants hors commune  | 11        | 11        |
| Transcription de décès  | 3         | 0         |
| <b>Total</b>            | <b>87</b> | <b>59</b> |

Nombre total de décès (sur Watermael-Boitsfort ou transcrits) : **146**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les déclarations de décès se font exclusivement via Irisbox - décès. Les entreprises de pompes funèbres doivent encoder toutes les données en rapport avec le décès sur leur plateforme entreprise Irisbox et y injecter une version pdf de chaque document nécessaire (modèle IIC, carte d'identité du défunt, mandat, demande d'incinérer, demande d'achat de concession, ...). Ces demandes nous parviennent dans notre outil de métier, Saphir. Après paiement, l'agent traite la demande et finalise le décès. L'envoi des permis se génère automatiquement vers l'entreprise de pompes funèbres qui a encodé la demande mais également, dans un futur proche, vers le crématorium d'Uccle s'il y a lieu.

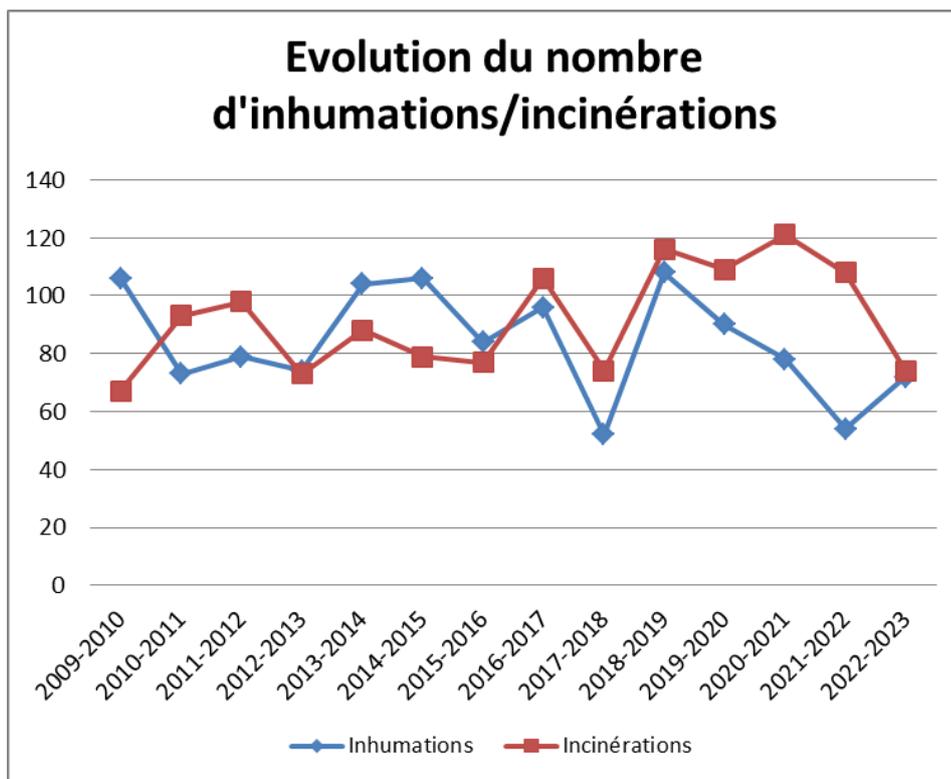
Nombre de déclarations de décès acceptées via Irisbox : **70**

## Cimetière

|   | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Fosses ordinaires   | 55        | 25        | 30        | 41        |
| Concession pleine terre de quinze ans                     | 37        | 35        | 35        | 32        |
| Concession pleine terre de cinquante ans                  | 14        | 14        | 10        | 9         |
| Caveaux   | 9         | 10        | 12        | 13        |
| Caveaux d'urne  | 9         | 12        | 5         | 9         |
| Caveau d'attente  | 0         | 0         | 0         | 0         |
| Cryptes (cellules de la galerie funéraire)                | 2         | 2         | 3         | 1         |
| Pelouse d'honneur   | 0         | 0         | 0         | 0         |
| Pelouse enfants   | 1         | 1         | 2         | 1         |
| Columbarium cinq ans                                      | 3         | 4         | 5         | 8         |
| Columbarium quinze ans                                    | 9         | 4         | 6         | 6         |
| Columbarium cinquante ans                                 | 1         | 0         | 2         | 0         |
| Columbarium provisoire                                    | 0         | 0         | 0         | 0         |
| Dispersion des cendres                                    | 35        | 45        | 43        | 43        |
| Conservation des cendres au domicile                      | 39        | 34        | 32        | 18        |
| Conservation des cendres au domicile pour départ étranger | -         | 1         | 0         | 3         |
| Inhumation à l'étranger                                   | -         | 2         | 4         | 4         |
| Inhumation d'urne « ancien combattant »                   | 0         | 0         | 0         | 0         |
| Plaquette cinq ans (gratuité)                             | 2         | 5         | 12        | 12        |
| Plaquette quinze ans                                      | 6         | 9         | 7         | 12        |
| Plaquette cinquante ans                                   | 3         | 0         | 1         | 0         |
| Exhumation pour départ vers autre commune                 | -         | 0         | 2         | 0         |

Toutes les personnes décédées sur le territoire de Watermael-Boitsfort dont l'inhumation ou la dispersion se fait dans une autre commune belge :

|                           | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---------------------------|-----------|-----------|
| Inhumation                | 12        | 23        |
| Dispersion                | 30        | 28        |
| Columbarium/caveau d'urne | 6         | 2         |
| Don du corps à la science | 3         | 1         |



### Indigents

Les personnes considérées comme indigentes sur la base d'une prise en charge par un C.P.A.S., dont aucun proche ne peut prendre les funérailles en charge et qui décèdent sur le territoire communal, voient leurs funérailles prises en charge par la Commune.

| Rapport annuel | Nombre d'indigents |
|----------------|--------------------|
| 2008-2009      | 9                  |
| 2009-2010      | 10                 |
| 2010-2011      | 5                  |
| 2011-2012      | 12                 |
| 2012-2013      | 9                  |
| 2013-2014      | 17                 |
| 2014-2015      | 10                 |
| 2015-2016      | 13                 |
| 2016-2017      | 12                 |
| 2017-2018      | 6                  |
| 2018-2019      | 2                  |
| 2019-2020      | 11                 |
| 2020-2021      | 3                  |
| 2021-2022      | 8                  |
| 2022-2023      | 4                  |

### Renouvellements et prolongations de concessions de sépultures

Mise à jour des plans du cimetière ainsi que du fichier des personnes y reposant, encodage des sépultures dans le système informatique.

Préparations des dossiers de désaffectations.

## Marchés publics

- pour l'inhumation ou l'incinération des indigents
- pour le transfert en corbillard des personnes trouvées sans vie sur la voie publique et aux personnes dont le transfert a été ordonné par l'administration communale, le Parquet du Procureur du Roi ou par la police en cas de mort suspecte et/ou violente
- pour prestation de porteurs en cas d'inhumation
- pour le renouvellement des plaques de cryptes

**Organisation des cérémonies de la Toussaint** : cérémonies patriotiques, transport par bus ou camionnette des personnes sans moyen de transport vers le cimetière pour se recueillir sur les tombes.

## Emargements

Depuis l'entrée en vigueur de la BAEC (31/03/2019) il n'y a plus d'emargements manuels sur les actes d'état civil.

Nombre estimé **d'actes d'état civil délivrés par mail, par courrier, au guichet ou en téléchargement rapide via le guichet** : 3000 (dont 1240 téléchargements rapides)

Forte diminution du nombre d'actes d'état civil délivrés depuis plus ou moins 15 ans. La maternité a fermé ses portes en 1982, les personnes nées sur le territoire de Watermael-Boitsfort ne sont plus pour la plupart en âge scolaire et le nombre de mariage a fortement diminué. De plus la simplification administrative a pour but d'éviter aux citoyens de devoir fournir des extraits d'actes si ceux-ci ont déjà été présentés à l'autorité.

## BAEC

**La BAEC (Banque de données des Actes de l'Etat Civil) est entrée en vigueur le 31/03/2019.** Il s'agit de la banque de données centrale qui contient tous les actes de l'état civil et depuis laquelle il est possible de les gérer. Cette banque de données centrale remplace les registres locaux qui étaient auparavant tenus par les communes et consulats. Le passage à la BAEC signifie par ailleurs que toutes les communes et tous les consulats établissent des actes standardisés, documentaires et uniformes.

### **La migration des actes**

La migration signifie le chargement d'anciens actes papier dressés avant le 31/03/2019 dans la BAEC.

De cette manière, l'acte est disponible dans la BAEC sous format électronique et est traité de la même façon que les nouveaux actes dressés après le 31/03/2019 dans la BAEC.

Depuis la mise en service de la BAEC, les communes ne sont plus autorisées à délivrer des copies conformes ou des extraits issus des registres papier ou d'actualiser les actes papier.

Tous les actes doivent être traités électroniquement.

En d'autres termes, la migration est obligatoire pour les actes suivants :

- les actes qui nécessitent l'enregistrement d'une actualisation après le 31/03/2019 (p. ex. un divorce sur un acte de mariage ou une correction sur un acte de naissance) ;
- les actes dont le contenu doit pouvoir être consulté sur écran ;
- les actes dont un extrait est demandé après le 31/03/2019 ;

- les actes dont une copie conforme est demandée après le 31/03/2019.

La migration s'effectue de la manière suivante :

- Copie de l'acte se trouvant dans le registre papier
- Scannage de l'acte
- Encodage manuel de l'acte dans saphir
- Vérification de l'encodage dans saphir
- Migration dans la BAEC

**Nombre d'actes migrés dans la BAEC : 3000**

#### **E-Apostille / E-Légalisation (les actes de BAEC)**

En Belgique, depuis le 01/05/2018 :

- les apostilles sont délivrées uniquement sous format électronique.
- les légalisations peuvent quant à elles être délivrées sur papier et sous format électronique.

En vue de la délivrance des apostilles et légalisations électroniques, le service Légalisation du SPF Affaires étrangères a créé le site eLegalization, qui est seulement accessible pour les autorités partenaires (communes, notaires, SPF, chambres de commerce...) mais pas pour les particuliers.

Les légalisations et apostilles électroniques sont signées, de manière sécurisée, à l'aide d'un certificat au nom du SPF Affaires étrangères.

**Nombre de documents encodés pour une légalisation/apostille : 75**

#### **Prise de rendez-vous**

Depuis le 18 mars 2020, le service de l'état civil est accessible uniquement sur rendez-vous. Les rendez-vous peuvent être pris directement par le citoyen via le guichet électronique d'Irisbox. Le citoyen peut également prendre contact avec le service afin qu'on lui fixe un rendez-vous par téléphone ou par mail.

Nombre de rendez-vous pris via Irisbox : 250

Nombre de rendez-vous encodés par le service même : 175

# POPULATION

Tél. : 02/674.74.22

Courriel : [population@wb1170.brussels](mailto:population@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Jean-François de LE HOYE, 4<sup>ème</sup> Echevin

Chef de service: Cesika KARAOGLAN

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 9,5

## Attributions générales du service

Le service population a pour but de tenir à jour toutes les informations concernant les mouvements de population. Ce service est aussi responsable de la délivrance des documents d'identité, des passeports, extraits de casier judiciaire, de divers certificats et des cartes de stationnement (cette dernière tâche a été confiée à Parking.brussels, l'agence régionale bruxelloise le 01/04/2023). Le service gère aussi le domaine du droit des étrangers et dresse les listes des jurés d'assises. En outre, il organise les élections, les cérémonies d'accueil des personnes ayant acquis la nationalité belge et des nouveaux habitants ainsi que les Noces d'Or.

Vous trouverez ci-après l'activité annuelle du service Population, à savoir les cartes délivrées aux résidents étrangers, le nombre de permis de conduire, de cartes d'identité et de passeports délivrés ainsi que les éléments de démographie enregistrés en un an, l'enrichissement du registre national et la délivrance des extraits du casier judiciaire central.

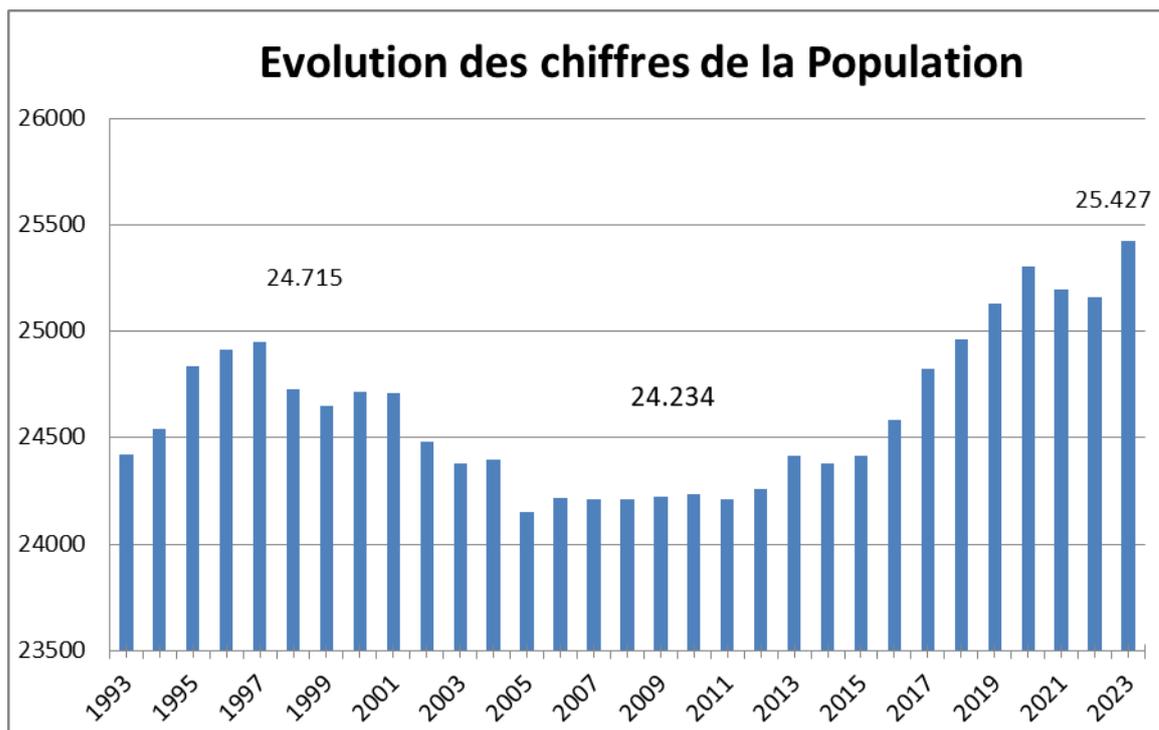
De plus, depuis l'entrée en vigueur de la loi du 23/11/1998, les personnes souhaitant contracter une cohabitation légale doivent se faire enregistrer auprès du service.

## Mouvements migratoires

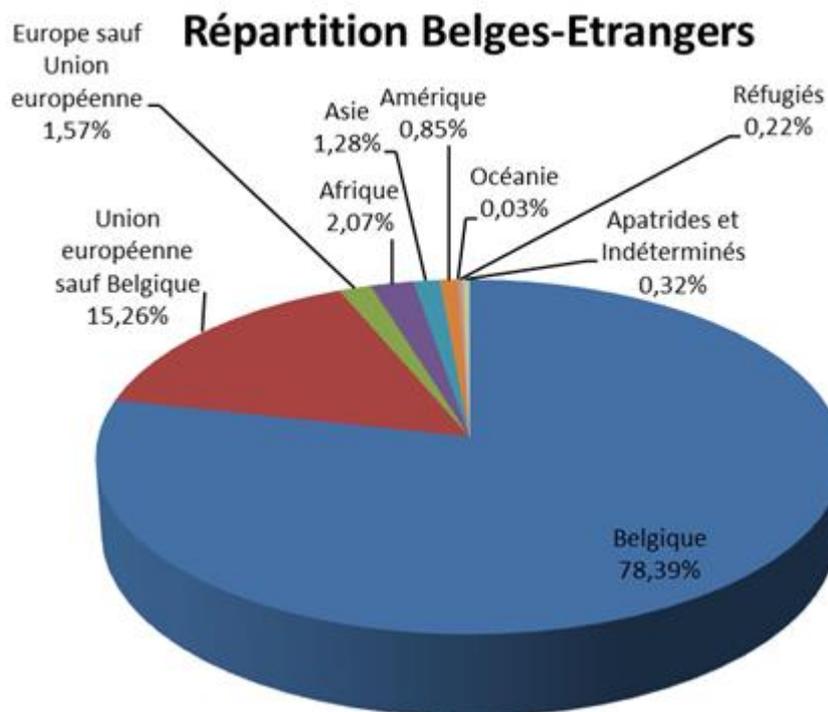
Le service population a bien évidemment pour tâche de tenir à jour les registres de mouvement de la population, qu'elle soit belge ou étrangère.

|   | Hommes        | Femmes        | Total         |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Nombre d'habitants de nationalité belge<br>(au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 avec le registre d'attente)     | 9.120         | 10.813        | 19.933        |
| Nombre d'habitants de nationalité étrangère<br>(au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 avec le registre d'attente) | 2.565         | 2.929         | 5.494         |
| <b>Total</b>  | <b>11.610</b> | <b>13.549</b> | <b>25.159</b> |
| Entre le 01/09/2022 et le 31/08/2023  |               |               |               |
| Entrées en commune  | 1.003         | 1.109         | 2.112         |
| Sorties de la commune   | 791           | 866           | 1.657         |
| Naissances  | 101           | 93            | 194           |
| Décès   | 119           | 160           | 279           |
| <b>Solde</b>  | <b>+194</b>   | <b>+176</b>   | <b>+370</b>   |

## Chiffres au 1er janvier 2023 y compris le registre d'attente



## Structure de la population (au 1<sup>er</sup> janvier 2023)



## Nombres de ménages inscrits à Watermael-Boitsfort

(Avec le registre d'attente, au 1<sup>er</sup> janvier 2023)

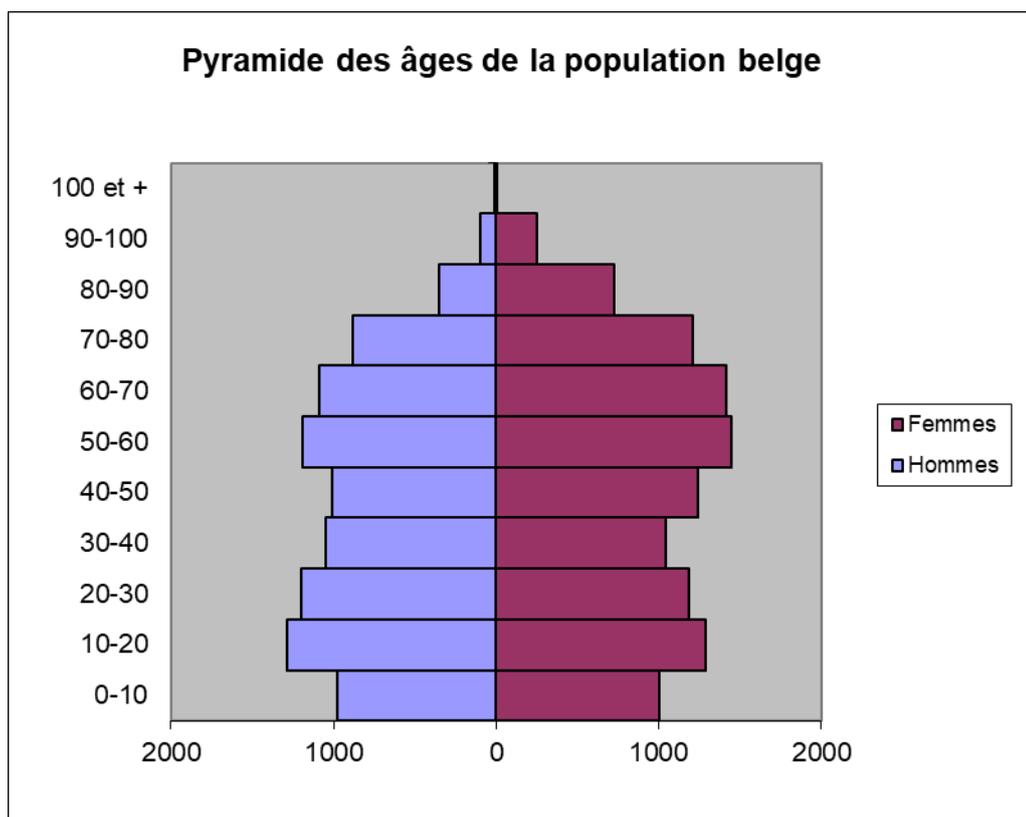
| Nombre de personnes composant le ménage | Nombre de ménages |
|---|-------------------|
| 1                                       | 4.899             |
| 2                                       | 2.999             |
| 3                                       | 1.561             |
| 4                                       | 1.308             |
| 5                                       | 547               |
| 6                                       | 160               |
| 7                                       | 45                |
| 8                                       | 7                 |
| 9                                       | 3                 |
| 10                                      | 2                 |
| 11 et +                                 | 1                 |

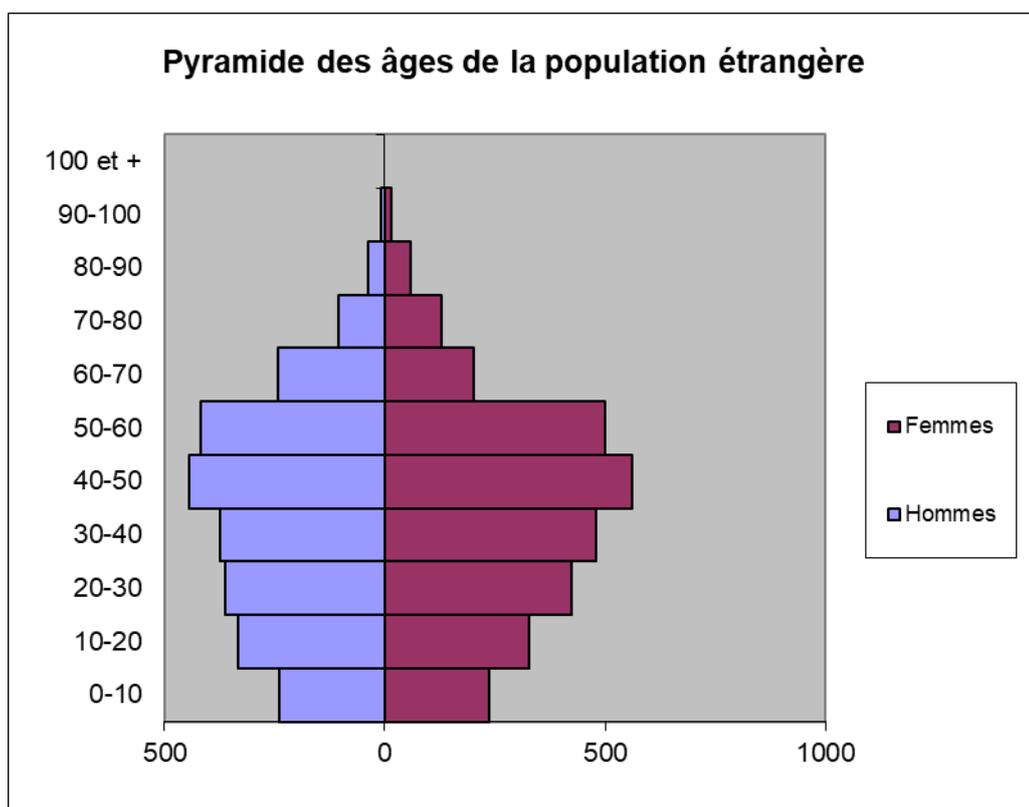
Nombre total de ménages : 11.532 (+ 491 personnes inscrites en « communautés »)

Nombre moyen de personnes par ménage 2,2

Nombre moyen d'enfants par ménage : 0,7

## Pyramides des âges (au 1<sup>er</sup> janvier 2023)





## Etrangers

|  | 2014<br>2015 | 2015<br>2016 | 2016<br>2017 | 2017<br>2018 | 2018<br>2019 | 2019<br>2020 | 2020<br>2021 | 2021<br>2022 | 2022<br>2023 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Attestations d'immatriculation modèle A (Non UE)                 | 42           | 51           | 52           | 49           | 53           | 44           | 41           | 50           | 66           |
| Certificats d'identité pour enfants étrangers de moins de 12 ans | 190          | 199          | 200          | 251          | 195          | 242          | 174          | 251          | 209          |

Les cartes Union Européenne et les Attestations d'Immatriculation modèle B ont été supprimées et remplacées par des documents papiers ou des cartes électroniques. Les Européens, en vertu de la nouvelle législation, ne doivent plus obligatoirement être en possession de titres délivrés par la Belgique: une inscription aux Registres et un titre d'identité national en cours de validité suffit. Néanmoins, la plupart en demande pour des questions d'ordre pratique.

## Permis de conduire

|                      | 2022-2023 |
|----------------------|-----------|
| Permis de conduire   | 1.437     |
| Permis provisoires   | 360       |
| Permis international | 193       |

Passeports : 2.376

Cartes d'identité de Belges et titres électroniques pour étrangers : 2.935

Commande de code PIN&PUK : 290

Déplacements à domicile pour les documents d'identité ou administratifs des personnes âgées, invalides ou handicapées : 0

Kids-ID (document d'identité électronique pour les enfants belges de moins de douze ans) : 699

Clés numériques : 20

## Casier judiciaire central

|  |          |
|--|----------|
| Demandes d'extraits de casier judiciaire | +/-1.000 |
| Certificats de Moralité                  | 0        |

## Liaison de la Commune au Casier judiciaire central

Depuis le 1er janvier 2018, toutes les administrations communales délivrent uniquement les extraits du Casier judiciaire central (et non plus du casier judiciaire communal).

Le casier judiciaire communal étant transmis au casier judiciaire central, nous ne disposons que d'un chiffre approximatif des demandes d'extraits de casier judiciaire.

## Cohabitation légale

Depuis le 1er janvier 2000 le législateur a mis sur pied une nouvelle forme de reconnaissance légale de la vie en commun. C'est la situation de vie commune de deux personnes ayant fait une déclaration devant l'officier de l'état civil du domicile commun.

Titre Vbis du Code civil, art. 1475 à 1479, inséré par la loi du 23.11.1998 (M.B. 12.01.1999)

Les cohabitants légaux ne peuvent pas être liés par un mariage ou par une autre cohabitation légale et doivent être capables de contracter (être majeur et ne pas avoir été déclaré incapable).

Les cohabitants peuvent être parents entre eux ou non, être de même sexe ou non.

Il faut remettre une déclaration écrite qui comprend les mentions suivantes :

Date de la déclaration, noms, prénoms, lieu et date de naissance et signatures des 2 parties, domicile commun, la mention de la volonté des parties de cohabiter légalement, la mention de la prise de connaissance des dispositions relatives à la cohabitation légale et la mention de la convention patrimoniale passée devant notaire (le cas échéant).

Les cohabitants bénéficient d'une protection du logement principal comparable à celle accordée aux époux, ils doivent contribuer aux charges de la vie commune en proportion de leurs facultés et sont responsables des dettes (non excessives) contractées pour les besoins de la vie commune et de l'éducation des enfants. Chacun conserve les biens dont il peut prouver qu'ils lui appartiennent, les revenus que ces biens procurent, et les revenus du travail. Les autres biens des cohabitants sont réputés être en indivision.

Depuis le 1er janvier 2003, les cohabitants légaux sont assimilés à des conjoints en matière de droits de succession (sous certaines conditions).

A la demande d'une partie, le juge de paix peut ordonner des mesures urgentes et provisoires relatives au logement principal, aux personnes (cohabitants et enfants), aux biens et aux obligations.

La cohabitation prend fin par le décès d'une partie, par le mariage d'une partie, par une déclaration de cessation par consentement mutuel ou par une déclaration unilatérale de cessation.

Chaque cohabitant conserve l'autorité parentale sur ses propres enfants.

### **Déclaration de cohabitation légale (du 01/09/2022 au 31/08/2023)**

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Homme - Femme                  | 72        |
| Homme - Homme                  | 6         |
| Femme - Femme                  | 1         |
| <b>Nombre total enregistré</b> | <b>79</b> |

### **Cessation de cohabitation légale (du 01/09/2022 au 31/08/2023)**

|                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| Cessation par déclaration commune     | 30        |
| Cessation par déclaration unilatérale | 3         |
| Cessation pour mariage                | 44        |
| Cessation pour décès                  | 2         |
| <b>Nombre total</b>                   | <b>79</b> |

## **Dernières volontés en matière de sépulture et/ou rites**

2 déclarations ont été enregistrées pendant la période couverte par ce rapport.

### **Déclarations en matière de dons d'organes et de tissus**

48 déclarations de volonté expresse d'être donneur ont été enregistrées pendant la période couverte par ce rapport.

### **Déclarations de volonté anticipées en matière d'euthanasie**

11 déclarations ont été enregistrées.

Depuis le 1er septembre 2008, les communes peuvent enregistrer les déclarations anticipées en matière d'euthanasie. La loi prévoyait déjà l'existence de ce type de déclaration mais n'avait pas prévu son enregistrement centralisé avec le risque de perte et donc de non-respect des volontés du déclarant que cela implique. Ce document daté et signé par le déclarant ainsi que par deux témoins majeurs dont un au moins n'a pas d'intérêt matériel au décès du déclarant est enregistré dans une base de données gérée par le SPF Santé publique. Cette banque de données est accessible aux médecins via leur carte d'identité électronique et une habilitation spéciale, en tant que médecin. Au cas où le déclarant ne serait plus en état d'exprimer lui-même sa volonté et se trouverait dans une situation médicale telle que définie par la loi sur l'euthanasie, l'équipe médicale se référerait à cette information.

De manière facultative la loi a également prévu la mention de personnes de confiance qui sont chargées de confirmer la volonté persistante du déclarant.

La déclaration de volonté anticipée d'euthanasie ne comporte pas de limitation dans le temps. Toutefois, le déclarant peut retirer son opposition ou son consentement exprès à tout moment et ce tant qu'il est en vie.

## Noces d'or

| Anniversaires de mariage en 2023      | Nombre de couples |
|---------------------------------------|-------------------|
| Noces d'Or (50 ans de mariage)        | 33                |
| Noces de Diamant (60 ans de mariage)  | 17                |
| Noces de Brillant (65 ans de mariage) | 12                |
| Noces de Platine (70 ans de mariage)  | 0                 |

## Centenaires

|       |   |
|-------|---|
| Homme | 4 |
| Femme | 8 |

## Certificats

|  |       |
|--|-------|
| Certificat de domicile et résidence avec historique des adresses | 1.055 |
| Certificat de composition de ménage                              | 3.401 |
| Certificat de milice   | 1     |
| Certificat de vie  | 123   |
| Certificat de nationalité  | 149   |
| Autorisation parentale légalisée                                 | 140   |

## Cartes de stationnement riverains et entreprises délivrées entre le 01/09/2022 et le 31/03/2023

1.710 cartes de riverains (y compris provisoires)  
355 cartes de stationnement pour entreprises

## E-Apostille / E-Légalisation (certificats, copies conformes, diplômes, casiers judiciaire, etc.)

En Belgique, depuis le 01/05/2018,

- les apostilles sont délivrées uniquement sous format électronique.
- les légalisations peuvent quant à elles être délivrées sur papier et sous format électronique.

En vue de la délivrance des apostilles et légalisations électroniques, le service Légalisation du SPF Affaires étrangères a créé le site eLegalization, qui est seulement accessible pour les autorités partenaires (communes, notaires, SPF, chambres de commerce...) mais pas pour les particuliers.

Les légalisations et apostilles électroniques sont signées, de manière sécurisée, à l'aide d'un certificat au nom du SPF Affaires étrangères.

Nombre de documents encodés pour une légalisation/apostille : 35

## Les demandes en ligne via Irisbox

| Du 01/09/2022<br>au 31/08/2023 | Formulaires | Téléchargements<br>rapides | Déclaration de<br>changement d'adresse |
|--------------------------------|-------------|----------------------------|--|
|                                | 2           | 5.776                      | 486                                    |

### Nouveautés - Événements de l'année

#### Parcours d'accueil des Primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale

Le 1er juin 2022 est entrée en vigueur l'ordonnance de la commission communautaire commune du 11 mai 2017 relative au parcours d'accueil des primo-arrivants.

Cette ordonnance impose à certains primo-arrivants de suivre un parcours d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale afin d'améliorer leur intégration dans la société d'accueil.

Dans cette politique d'intégration, les communes bruxelloises jouent un rôle de détection, d'information et de suivi.

La commune de Watermael-Boitsfort a détecté 33 primo-arrivants.

# S.E.M.J.A.

Tél. : 02/674.75.24 - 02/674.75.23

Courriel : [semja@wb1170.brussels](mailto:semja@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Olivier DELEUZE, Bourgmestre  
Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 2

## Identification

Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives  
Rue du Ministre, 3 - 1170 Bruxelles

GILBERT Célia (mi-temps)  
Date d'entrée en service : 18/02/2019

KNAPEN Céline  
Date d'entrée en service : 07/03/2012

## Attributions générales du service

Le S.E.M.J.A. de Watermael-Boitsfort a vu le jour suite à une convention signée entre la commune de Watermael-Boitsfort et le Service Public Fédéral Justice ayant pour objet: « la mise au travail, dans les communes, de personnel recruté en vue de promouvoir l'application des peines et mesures alternatives »<sup>1</sup>. S'agissant pour le SEMJA d'encadrer l'exécution par les justiciables d'un travail d'intérêt général dans le cadre de la médiation pénale ou d'une peine de travail autonome.

Le SEMJA :

- détermine le travail et le lieu où le prestataire travaillera ;
- vérifie l'exécution de la peine de travail et informe l'assistant de justice ;
- soutient le prestataire durant l'exécution de la peine de travail ;
- cherche de nouveaux lieux de prestation (il faut savoir que les lieux de prestation n'ont pas d'obligation légale de collaborer avec les SEMJA et d'accueillir des prestataires) ;
- entretient des contacts réguliers avec les lieux de prestation et les soutient.

Tenant compte du fait que la prison ne répond pas de manière « constructive » à la délinquance et étant donné le coût élevé que représente la peine d'emprisonnement pour les finances publiques, ces mesures sont de plus en plus prononcées par les instances concernées.

---

<sup>1</sup> Convention annuelle 2006 entre le SPF Justice et l'administration communale de Watermael-Boitsfort.

## Leurs principaux objectifs sont les suivants<sup>2</sup> :

- Lutter contre l'inflation carcérale et ce qui en découle, la surpopulation carcérale. Il ne s'agit donc pas ici de diminuer le filet répressif (autre mesure possible pour diminuer l'inflation) mais bien de le diversifier.
- Améliorer la prise de conscience par les auteurs d'infractions des dommages directs et indirects causés par leur comportement à la qualité de la vie et lutter contre la banalisation de ces comportements.
- Réduire le nombre et la durée des privations de liberté dans le cadre de la loi sur la détention préventive.
- Eviter le sentiment d'impunité provoqué par une mesure de classement sans suite dans les cas qui exigent une réaction sociale organisée, sans pour cela recourir au prononcé et à l'exécution d'une courte peine de prison.
- Offrir à ces personnes des possibilités de formation par la pratique d'une activité dans un contexte professionnel.
- Faciliter la réinsertion dans le tissu social de base des personnes ayant commis des faits d'une gravité moindre.
- Associer des autorités administratives locales à des initiatives crédibles tendant à la réduction de la criminalité.
- Diminuer la récidive.

## **La Peine de Travail Autonome**

Depuis le 7 avril 2002 la peine de travail est considérée comme une peine à part entière, la peine de travail autonome (PTA).

Lorsqu'un fait est de nature à entraîner une peine de police ou une peine correctionnelle, le juge peut condamner à titre de peine principale, à une peine de travail. Il peut également procéder de façon similaire pour des faits de nature à être punis par ces mêmes peines ; les délits contraventionnalisés et les crimes correctionnalisés.

Une peine de police est prononcée par un Tribunal de Police, pouvant prononcer une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à 7 jours.

Une peine correctionnelle est prononcée par un Tribunal Correctionnel, pouvant prononcer une peine d'emprisonnement allant de 8 jours à 5 ans.

Certains délits, passibles d'une peine criminelle, et donc prononcés par une Cour d'Assises, peuvent être correctionnalisés de façon à passer en jugement devant un Tribunal Correctionnel et peuvent donc bénéficier d'une PTA, à l'exception de la prise d'otage, des faits de viol et

---

<sup>2</sup> Moniteur Belge 29.11.1996 ; 12 septembre 1995 - Circulaire ministérielle remplaçant la circulaire du 7 mars 1995 relative au recrutement par les communes de personnel supplémentaire pour l'encadrement des mesures judiciaires alternatives au sein du Plan Global pour l'emploi, la compétitivité et la sécurité sociale.

d'attentats à la pudeur qualifiés, l'homicide involontaire et du meurtre pour faciliter le vol, des faits de corruption de la jeunesse et de prostitution lorsqu'ils ont été commis sur ou à l'aide de mineurs ou encore du meurtre et de ses diverses espèces<sup>3</sup>.

Le juge prévoit, dans les limites des peines prévues pour l'infraction et par la loi, une peine subsidiaire d'emprisonnement ou une amende qui peut être applicable en cas de non-exécution de la peine de travail.

La durée d'une peine de travail varie entre 20 heures et 300 heures. Une peine de travail égale ou inférieure à 45 heures constitue une peine de police. Une peine de travail de plus de 45 heures constitue une peine correctionnelle. La peine de travail doit être exécutée dans les douze mois qui suivent la date à laquelle la décision judiciaire est passée en force de chose jugée. La commission de probation peut d'office ou à la demande du condamné prolonger ce délai.

## **Travail d'intérêt général dans le cadre d'une médiation pénale**

Depuis juin 2005, le législateur a réintroduit le travail d'intérêt général (TIG) dans le cadre d'une médiation pénale, « car il ressort que dans de nombreux cas, lors de la médiation pénale, le TIG est la manière la plus adéquate d'offrir une réparation à la société ». Le procureur du Roi peut demander à l'auteur d'effectuer un TIG ou une formation de maximum 120 heures.

## **Nombre de dossiers encadrés par nos services**

Du 01/09/2022 au 31/08/2023, nos services ont encadré au total 162 dossiers pour un total de 8696 heures prestées sur le territoire communal.

## **Collaborations**

### **Services Communaux**

Les prestataires ont accès à presque tous les services communaux. Ils effectuent des tâches aussi diverses que de l'entretien de bâtiments, du jardinage, de l'encadrement de jeunes, du travail administratif, de l'accueil, du nettoyage, etc.

Les horaires sont principalement en journée durant la semaine, certains lieux offrent des possibilités en soirée (nettoyage de la maison communale, des écoles) ou le week-end (la bibliothèque, certains évènements)

Parmi les nouvelles collaborations cette année, nous relevons les suivantes. Nous avons pu placer deux prestataires pour une aide polyvalente à l'évènement des Noces d'Or organisé par le service de la Population.

Un prestataire a aidé à la mise en place du Bal populaire organisé par le secrétariat du bourgmestre.

---

<sup>3</sup> Art. 37 du Code Pénal

Nous avons également pu proposer les services d'un prestataire pour le nettoyage des plaines de jeux à la demande du service jeunesse.

Un prestataire a aidé à la rénovation d'une maison de la commune mise à la disposition de réfugiés ukrainiens.

La prestation collective se poursuit et s'avère fructueuse. Le groupe de 3 à 5 prestataires en moyenne accompagné par Célia Gilbert s'investit dans différents projets principalement écologiques chaque mercredi après-midi ou en matinée pendant l'horaire d'été. Régulièrement, ils participent à la création et le maintien de différents potagers dans la commune avec l'ASBL Les Marcottes. Ils font également du ramassage de déchets pour le dépôt communal. Ponctuellement, ils interviennent pour des missions telles que de la mise sous enveloppes pour le service de la culture, le nettoyage des plaines de jeux pour le service jeunesse. Prochainement, ils vont participer à la construction de sapins de Noël en bois pour le service du commerce.

La collaboration avec les services communaux est le fruit d'un travail relationnel et d'une diplomatie constante avec les différents employés communaux qui ne sont pas formés pour encadrer quotidiennement une population parfois difficile. Notre écoute et notre disponibilité permettent néanmoins de dépasser les différentes craintes du personnel et nous nous efforçons d'entretenir quotidiennement un rapport de confiance optimisant les chances de réussite de la prestation.

### **ASBL et organisations locales**

La petitesse du territoire communal n'empêche pas l'existence d'un tissu associatif dense. Nous collaborons avec beaucoup d'ASBL ouvertes à la promotion des mesures alternatives ; nous sommes intégrés dans le tissu associatif comme partenaires à part entière. La création de liens interpersonnels ainsi que la régularité de nos collaborations ne fait qu'améliorer notre intégration.

Nous travaillons donc avec des institutions variées, telles que :

- le Parc sportif (la piscine, le hall omnisports et le stade) pour du travail manuel ;
- Arc-en-Ciel pour une aide manuelle ou administrative ;
- la résidence pour seniors du C.P.A.S pour de l'aide en cuisine ou à l'ergothérapie ;
- le club de football pour de l'animation ;
- le club de rugby pour de la cuisine et du nettoyage ;
- le Manège du Possible pour du travail manuel ;
- le Manège Equité à Hoeilaart et le manège Equi-libres à La Hulpe pour du travail manuel ;
- l'IRSA (Institut royal pour sourds et aveugles) à Uccle pour du nettoyage et du travail manuel ;
- le club de hockey Wellington à Uccle pour du travail manuel ou d'animation ;
- le PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole) pour une aide administrative ;
- la Recyclerie pour des tâches polyvalentes ;
- le Chant des Cailles et les Marcottes pour une aide dans les plantations et les espaces verts.

Nous avons repris une collaboration avec la Maison des jeunes avec l'arrivée de la nouvelle responsable qui souhaitait accueillir des prestataires. Les premiers prestataires ont pu faire du

travail manuel ou d'animation et cela s'est bien passé. Le dernier prestataire a malheureusement perdu le contrôle de lui-même suite à une altercation avec deux jeunes qui ne fréquentaient pas le lieu et qui se trouvaient à l'extérieur du bâtiment. L'échange verbal était assez agressif au point que les gardiens de la paix et la police sont intervenus. Nous regrettons cet incident qui a desservi la maison des jeunes et qui a provoqué une certaine méfiance envers notre service. La Maison des jeunes n'est pas opposée à reprendre une collaboration dans de meilleures conditions, nous serons désormais plus sélectives dans le choix des profils.

Nous avons enfin pu reprendre la collaboration avec la maison de repos où plus aucun prestataire n'avait travaillé depuis la pandémie. Deux prestataires viennent de commencer le travail à la cuisine et au service d'ergothérapie.

Grâce à un prestataire qui travaille comme animateur avec des enfants et qui connaissait la maison de quartier du Dries, nous avons pu le placer au service animation jeunes. Il y preste actuellement sa deuxième peine et cela se passe très bien. L'animateur est content de pouvoir l'encadrer sur un long terme.

Le service SIPPT avec lequel nous n'avions plus travaillé depuis des années accueille pour le moment une prestataire pour une aide administrative.

Nous avons commencé une collaboration à la fin de l'année 2022 avec la nouvelle asbl le Pharang. Nous avons pu placer plusieurs prestataires pour une aide en cuisine et une aide à la réception ou distribution de colis. L'asbl a cependant arrêté ses activités en juin de cette année.

Nous n'avons hélas pas pu poursuivre la collaboration avec l'asbl « Empower Victims Rights » qui était installée dans le château de Jolimont suite à son déménagement. Deux prestataires avaient pu y apporter une aide informatique et manuelle.

Depuis l'arrivée d'un nouveau responsable au parc sportif des Trois Tilleuls et la réorganisation du travail, nous ne pouvons placer que un seul prestataire le samedi et un seul le dimanche au lieu de deux. Nous perdons ainsi 2 places précieuses très utiles pour les nombreux dossiers week-end.

Concernant la prestation collective, les projets auxquels l'équipe s'est consacrée sont :

- la création et l'entretien de 4 potagers et 3 composts pour les ASBL Les Marcottes, Hyperinstinct et Vivre chez soi.
- le réaménagement du manège du possible pour l'installation de la ferme d'animation
- le tri de dons et le rangement pour la recyclerie
- la mise sous enveloppe pour Arc-en-ciel

De manière générale, nous sommes à l'écoute des besoins des lieux de prestation dont la collaboration nous est précieuse.

### **Maison de Justice**

Nous nous rendons à la Maison de justice à Molenbeek pour les réunions hebdomadaires de répartition des dossiers entre les différentes Semjas qui ont repris en présentiel en octobre 2022 ainsi que pour les recadrages (rediscuter du cadre de travail si le prestataire ne respecte pas son

engagement). Quant aux signatures de conventions, elles se font désormais à notre bureau ou sur le lieu de prestation.

D'une manière générale, nous collaborons harmonieusement avec la maison de justice et nous efforçons de nous adapter aux différents modes de fonctionnement de nos interlocuteurs. En effet, la multiplication des partenaires au sein de l'institution provoque une diversification des pratiques nécessitant d'autant plus de souplesse de notre part.

Les réunions de répartition restent un bon mode de fonctionnement : elles permettent un partage équitable des dossiers ainsi qu'une collaboration plus efficace entre les différents Semjas, mais également avec les assistants de justice. Elles nous permettent d'attribuer le dossier au Semja qui compte le lieu d'accueil le plus adapté à la demande et aux possibilités du prestataire, permettant ainsi d'augmenter les chances d'aboutissement positif de la peine de travail. Le fonctionnement de la réunion a été remanié à plusieurs reprises pour assurer une meilleure distribution de dossiers entre les Semjas en fonction du flux de dossiers transmis par la Maison de justice.

Près de 2500 dossiers restent en attente d'être traités au niveau de la Maison de justice depuis la crise du Covid.

Le projet commencé en 2022, où celle-ci transmettait aux Semjas des dossiers qu'ils traitaient du début à la fin, c'est-à-dire de la convocation du justiciable en leurs bureaux jusqu'à la clôture de la mesure, s'est poursuivi en 2023 et a été nommé « Projet externalisation ». Cependant, le projet qui concernait au départ des dossiers uniquement pour des infractions de roulage s'est étendu aux dossiers pour infractions de roulage avec des antécédents pour d'autres infractions.

Ce changement a mis en difficulté les Semjas car nous avons dû faire face à des situations plus compliquées à gérer pour lesquelles nous ne nous sentions pas suffisamment équipés, le cadre contraignant et intimidant de la Maison de justice nous manquait. Après concertation avec la maison de justice, nous sommes revenus au projet initial et nous ne traitons à nouveau des dossiers « externalisation » que pour des infractions de roulage en ce qui concerne la mesure en cours mais aussi les antécédents.

### Affiliation

Le SEMJA est toujours membre de la Fedepas, (Fédération des peines alternatives) qui est elle-même membre du forum belge pour la prévention et la sécurité urbaine.

Nous sommes donc situés au centre de plusieurs réalités de terrain dont nous devons respecter les principes. En tant qu'agents communaux, nous sommes tout d'abord soumis à l'autorité communale et à son organisation interne. Nous sommes également dépendants de la Direction Partenariats de l'Administration Générale des Maisons de Justice qui évalue notre travail. Nous collaborons avec les assistants de justice qui nous envoient les justiciables et suivent les dossiers jusqu'à l'accomplissement de la mesure. Et nous collaborons avec les lieux de prestations pour le placement des prestataires.

### Subsides

Dans le budget communal, le SEMJA est concerné par deux postes :

En dépenses, les frais de personnel sont pris en charge par la commune (Entièreté des frais de fonctionnement du service ainsi que les biennales liées à l'ancienneté de l'agent)

En recettes suite à l'arrêté royal du 30.12.2016, le subside du Service Public Fédéral pour le traitement du personnel a été majoré de manière conséquente, il s'agit de 119.094,56 € pour 2 temps plein.

### Nouveautés - Evènements de l'année

Cette année, un prestataire a été engagé suite à sa prestation au club de rugby comme bénévole défrayé.

## 4.3. TERRITOIRE ET VOIRIE

# TRAVAUX PUBLICS (BÂTIMENTS PUBLICS, ESPACES VERTS, PLANTATIONS, PROPRETÉ PUBLIQUE & VOIRIES)

Tél. : 02.674.74.08

Courriel : [travaux.publics@wb1170.brussels](mailto:travaux.publics@wb1170.brussels)

Autorité responsable (Echevin(e)s) : Cathy CLERBAUX (Espaces verts et Propreté Publique), Marie-Noëlle STASSART (Voiries), Benoît THIELEMANS (Bâtiments Publics)  
Chef de service : Jean-Louis Stellian  
Nombre d'agents (équivalent temps plein) :  
26.6 employés techniciens ; 55.97 ouvriers, 27.87 techniciens de surface

Le Service des Travaux Publics assure la gestion du patrimoine communal, des espaces publics communaux, notamment des voiries, des espaces verts communaux, des étangs et parc communaux.

Le service des Travaux Publics est également le contact des différents opérateurs occupant l'espace public en surface (Eclairage Public, ..) ou en sous-terrain (Vivaqua, Sibelga,...). Il étudie les planifications de leurs travaux et assure le contrôle des ouvertures de voiries communales par les impétrants.

Il assure :

- pour l'espace public, les travaux d'entretien, de rénovation et de développement du territoire communal. Il gère, en bonne synergie avec les autres opérateurs concernés, la propreté de l'espace public et la récolte des déchets ;
- pour le patrimoine communal, les travaux d'entretien, de rénovation et de développement du patrimoine communal ainsi que son nettoyage au quotidien ;
- Pour la Régie Foncière des travaux d'entretien et de rénovation des immeubles gérés
- de manière transversale, l'appui opérationnel de différents projets d'autres services communaux ou associations.

Le Service des Travaux Publics dispose pour ce faire d'une section opérationnelle (centre technique) qui s'appuie sur le personnel ouvrier et d'une section « technico-administrative » gérant notamment les marchés publics.

## Attributions du service

## Gestion des espaces publics

### Voiries

- Entretien, rénovation et sécurisation du territoire communal ;
- Entretien des voiries communales, des espaces piétonniers et des installations établies sur ou sous la voirie ;

- Traitement des demandes d'autorisations d'ouverture de voiries ( environ 1500 dossiers Osiris) ;
- Suivi ponctuel de gros chantiers d'infrastructure (bassins d'orage, RER,...) ;
- Traitement des demandes et plaintes des habitants (courriers, Fix my street, visite au service, visite sur site) ;
- Entretien et rénovation des infrastructures sportives ;
- Entretien et remplacement du mobilier urbain ;
- Entretien des trottoirs communaux ;
- Entretien des plaines de jeux ;
- Balisage en cas de danger (affaissement de voiries,..) ;
- Interventions en urgence (chute d'arbres sur voiries, envol de barrières lors de tempête, avaloirs bouchés provoquant inondation,...) ;
- Aménagement de voiries ;
- Garde hivernale et déneigement des voiries.

## Espaces verts

- Entretien et rénovation des espaces verts et des espaces de jeux y compris le parc sportif des Trois Tilleuls ;
- Aménagements d'espaces verts ;
- Suivi et entretien du patrimoine arboré (voiries communales) ;
- Identification et diagnostic de l'état sanitaire des arbres de voiries et sur les espaces communaux, avec un suivi informatique

## Propreté publique et hygiène

- Service de nettoyage (voiries et avaloirs), désherbage si nécessaire et salage des voiries ;
- Sensibilisation des habitants à la Propreté et mise en œuvre d'actions bi-annuelles de grand nettoyage collectif ;
- Taxe sur les salissures des voies et lieux publics ou visibles de ceux-ci
- Distribution de poubelles rigides noires et oranges pour améliorer la propreté lors des collectes des sacs blancs et oranges ;
- Suivi des actions de Bruxelles-Propreté ;
- Organisation des récoltes sélectives de déchets ;
- Gestion des poubelles publiques communales (pose, entretien, récoltes d'environ 260 poubelles également les samedis et dimanches) ;
- Nettoyage (Marché Dominical, brocantes, fêtes et animations, etc.), balayage des piétonniers, des secteurs commerciaux, et entretien des plaines de jeux ;
- Evacuation des déchets (dépôts clandestins, sacs Bruxelles-propreté éventrés, ...) ;
- Suivi des courriers, mails et appels téléphoniques des habitants ;
- Pose des statifs (déménagement et nettoyage) ;
- Evacuation de déchets privés pour raisons d'hygiène (lors de décès de personne isolée par exemple).

## Occupations de voirie

- Traitement de 2848 demandes d'occupation de voirie et de la taxe y relative (Montant : 340.584,35 euros);

- Placement de panneaux d'interdiction de stationner ;
- Gestion des infractions constatées par le service des amendes administratives ;
- Mise en place d'un nouveau logiciel permettant un suivi plus complet des dossiers depuis l'encodage administratif jusqu'à la pose des statifs en passant par la tenue d'une base de données des voitures garées lors du placement des statifs).

## **Logistique**

### **Prêt matériel**

Traitement des demandes de prêt de matériel dans le cadre d'activités citoyennes, type braderie, fête d'école,... Et aide logistique lors d'évènements tels que Mondial, fête des fleurs, braderie, fêtes, etc...

### **Charroi**

Gestion du charroi et de l'outillage communal (contrôles techniques, réparations et entretiens des véhicules et machines, établissement des cahiers des charges pour nouveau véhicule,...).

### **Appui logistique (= autres)**

- Divers transports (écoles, vie économique, asbl communales, scouts, prêt de matériel,...) ;
- Distribution de Toute-boîtes ;
- Gestion des expulsions (Stockage des biens déposés sur la voirie lors d'expulsion et restitution de ceux-ci) ;
- Aide aux déménagements avant travaux, mise en place et rangements avant et après les activités communales.

## **Plan d'urgence - COVID 19 - Confinement - Aide logistique**

Le responsable du Centre Technique est également responsable logistique dans le cadre du Plan d'Urgence.

## **Gestion du patrimoine communal public**

### **Entretien et rénovation du patrimoine communal soit 35 bâtiments communaux et l'ensemble des logements communaux**

- Entretien et rénovation des bâtiments publics (écoles, bibliothèques, crèches ...) ;
- Nettoyage des bâtiments publics (écoles, bibliothèques, crèches ...) ;
- Balayage / déneigement des cours de récréation sans concierge, des trottoirs communaux.

### **Développement du patrimoine communal :**

- Construction de bâtiments publics ;
- Rénovation d'immeubles vétustes ;
- Rénovation des installations techniques des bâtiments publics et des logements communaux.

## Entretien /rénovation /création des infrastructures sportives communales

- Entretien et rénovation des infrastructures sportives ;
- Construction d'infrastructures sportives.

## Interventions en urgence

Interventions en urgence lors de déclenchement d'alarme, de sécurisation suite à bris de vitre, de fuites, ...

### Pour l'ensemble de ces attributions

- Etablissement éventuel des dossiers de demande de permis, d'autorisations ;
- Etablissement éventuel des dossiers Monuments et Sites ou SIAMU (Service Prévention Incendie) ;
- Etablissement éventuel des dossiers de subsides ;
- Etude et/ ou Exécution des Marchés Publics y relatifs (voir liste ci-dessous) ;
- Support pour les différents services de l'administration et pour les asbl communales ;
- Suivis de chantiers et réception des travaux effectués ;
- Établissement des budgets extraordinaires annuels pour l'ensemble des travaux dont il a la charge ;
- Contacts avec les habitants ;
- Suivis des infractions en matière d'occupation de voiries.

### Régie foncière - Gestion du patrimoine communal privé

Voir rapport de la Régie foncière.

### Marchés Publics

Les travaux suivants ont été réalisés ou ont débuté ou sont en cours pendant la période juin 2022 - juin 2023.

|                        |  |
|------------------------|--|
| Réalisation/realisatie | Académie des Beaux-Arts - Bâtiment 2 - Renouvellement de la toiture                        |
| Réalisation/realisatie | Ramier 1 - Cuisine Centrale - Travaux de stabilité   |
| Réalisation/realisatie | Maison des jeunes - Renouvellement des installations de chauffage                          |
| Réalisation/realisatie | Ecole Roseraie - Renouvellement des installations de chauffage                             |
| Réalisation/realisatie | Ecole des Naïades - Installation d'un préau  |
| Etude/studie           | Ecole de la Futaie - Remplacement des châssis (alu)  |
| Réalisation/realisatie | Marché stock - Fourniture de sel de déneigement (1 an renouvelable 2 fois)                 |
| Réalisation/realisatie | Location-vidange de containers pour une durée de 2 ans (du 01.01.2022 au 31.12.2023)       |
| Réalisation/realisatie | Académie des Beaux-Arts - Entretien et /ou remplacement de châssis                         |
| Réalisation/realisatie | "Espace Delvaux" - Remplacement de la régulation du groupe de ventilation                  |
| Réalisation/realisatie | Cuisine Centrale - Local lave-vaisselle- nouveau mobilier et déplacement du lave-vaisselle |
| Réalisation/realisatie | Maison Communale - Sondages de manière à déterminer les interventions en                   |

|                        |  |
|------------------------|--|
|                        | stabilité  |
| Réalisation/realisatie | Ecole de la Roseraie - Aménagement d'un local pour les cours en immersion en néerlandais   |
| Réalisation/realisatie | Contrôle par un organisme agréé des installations gaz, électricité, engins de levage, ascenseur pour un an.  |
| Réalisation/realisatie | Dépannage et entretien des installations de chauffage pour 1 an (renouvelable 1 fois)  |
| Réalisation/realisatie | Académie des Beaux-Arts - Bâtiment 2 - Echafaudages  |
| Réalisation/realisatie | Piscine Calypso - remplacement de double vitrage   |
| Réalisation/realisatie | Achat de matériel d'entretien (aspirateur, chariots, ...)  |
| Réalisation/realisatie | Achat d'outillage et matériel pour le centre technique   |
| Etude/studie           | Ecole du Colibri - Aménagement du nouveau préau  |
| Etude/studie           | Ecole des Mésanges - système de chauffage - étude  |
| Réalisation/realisatie | Ecuries de la Maison Haute - Hondenberg - Comptage de chaleur et vannes thermostatiques connectées.  |
| Etude/studie           | Mini-bassin - Hall d'entrée - Problème de condensation, isolation, nouveau caisson, peinture   |
| Etude/studie           | Foresterie - Manège du possible - Pompe citerne  |
| Réalisation/realisatie | Remplacement de 3 terrains de tennis en French court   |
| Etude/studie           | 32 Trois Tilleuls - Réparation des bétons en façade arrière  |
| Réalisation/realisatie | Crèche Gilson - annexe - Corniches   |
| Réalisation/realisatie | Achat de potelets recyclés   |
| Réalisation/realisatie | Ecole "Naiades" - Extension d'une classe en vue d'y aménager un local de sieste - Aménagement intérieur et extérieur - marché pour compte n° 2 concernant la fresque |
| Réalisation/realisatie | 12, Payfa - Restauration des châssis arrières et double vitrage châssis avant  |
| Etude/studie           | Wiener 60 - Piscine Calypso - remplacement du moteur de la cogénération  |
| Réalisation/realisatie | Fourniture d'articles consommables pour sanitaires pour une durée de trois ans   |
| Réalisation/realisatie | Fourniture de vêtements de travail pour le personnel ouvrier/ouvrier communal pour une durée de 1 an   |
| Réalisation/realisatie | Nettoyage des vêtements de travail pour le personnel ouvrier communal pour une durée de 1 an   |
| Réalisation/realisatie | Ecole "Naiades" - Extension d'une classe en vue d'y aménager un local de sieste - Aménagement intérieur et extérieur - Marché pour compte n° 3'                      |
| Réalisation/realisatie | Crèche Gilson - Peintures  |
| Etude/studie           | Maison des jeunes - Remplacement de revêtement de sol  |
| Etude/studie           | Centre technique - Placement de stations CNG   |
| Etude/studie           | Fourniture et placement de potelets et arceaux vélos dans 10 dropzones   |
| Réalisation/realisatie | Ecole du Karrenberg - Remplacement en urgence de la centrale incendie  |
| Réalisation/realisatie | Nettoyage des vêtements de travail pour le personnel ouvrier communal pour une durée de 2 ans  |
| Réalisation/realisatie | Fourniture de vêtements de travail pour le personnel ouvrier/ouvrier communal pour une durée de 2 ans  |
| Réalisation/realisatie | Stade des 3 Tilleuls - Mini-bassin - Etude relative au système de ventilation  |
| Etude/studie           | Maison Haute - Inventaire des châssis classés  |
| Réalisation/realisatie | Marché stock - Achat de bois   |
| Réalisation/realisatie | Marché stock - Achat de matériaux d'électricité (1 an renouvelable 2 fois)   |
| Réalisation/realisatie | Espace Delvaux - Ascenseur - Travaux à exécuter suite à l'analyse de risque  |
| Réalisation/realisatie | Marché stock - Achat d'avaloirs  |

|                        |   |
|------------------------|---|
| Etude/studie           | Cèche Les Roitelets - Chaudière - Remplacement en urgence de la pompe doseuse   |
| Etude/studie           | Crèche Les Archiducs - Placement de voiles d'ombrage  |
| Etude/studie           | Ecole des Cèdres - Relevé géomètre  |
| Etude/studie           | Maison des Jeunes - Enlèvement du linoléum et nouvelle chape fibrée   |
| Etude/studie           | Enlèvement de graffitis, taches de peinture et autres dégradations assimilées (pour les années 2023-2024) (Marché ouvert aux habitants de Watermael-Boitsfort qui en font la demande)   |
| Etude/studie           | Espace Paul Delvaux - Mission d'architecture intérieure   |
| Etude/studie           | Piscine Calypso - Travaux de rénovation   |
| Etude/studie           | Maison Haute - Restauration des pilastres de la terrasse  |
| Etude/studie           | Académie des Beaux-Arts - Réalisation d'une fresque - Street Art  |
| Etude/studie           | DESIGN mission design (tranche de baseferme) AND BUILD et Fourniture des éléments décoratifs (tranche conditionnelle)- réaménagement des espaces communs du rez (tranche ferme), paliers des 1er et 2eme (tranche conditionnelleoption exigée : 1) et des bibliotheque jeunesse et ludotheque (tranche conditionnelleoption exigée 2 2) |
| Etude/studie           | Espace Paul Delvaux - Etude de stabilité  |
| Etude/studie           | Espace Paul Delvaux - Mission PEB   |
| Etude/studie           | Ecole "Les Cèdres" - Audit énergétique  |
| Etude/studie           | Delvaux - Gratès 3 - Mise en conformité électrique  |
| Etude/studie           | Espace Delvaux - Placement d'un faux-plafond RF dans la cabine Haute Tension  |
| Etude/studie           | Propreté publique - Production de vidéos et visuels graphiques  |
| Réalisation/realisatie | Espace Delvaux - Relevé par scan pour la réalisation de plans   |
| Réalisation/realisatie | Marché stock - Achat de fournitures pour sanitaires (1 an renouvelable 2 fois)  |
| Réalisation/realisatie | Achat de revêtement de sol acoustique   |
| Etude/studie           | Stade des Trois tilleuls - Structure tennis - Remplacement en urgence de la bâche.  |
| Réalisation/realisatie | Piscine Calypso - Relevé par scan pour la réalisation de plans  |
| Etude/studie           | Location-vidange de containers pour une durée de 2 ans (du 01.01.2024 au 31.12.2025)  |
| Réalisation/realisatie | Plateau de la Foresterie - Entretien des abords (1 an renouvelable 2 fois à partir du 1er juin 2023)  |
| Etude/studie           | 32 Trois Tilleuls - Mobilier public   |
| Etude/studie           | Bibliothèque 32 Trois Tilleuls - Aménagement (hall, bureaux ...)  |
| Etude/studie           | Ecole du Karrenberg - Restauration et travaux de peinture de châssis de la façade avant   |
| Etude/studie           | Ecole des Cèdres - Extension du bâtiment de la salle de gymnastique pour création de locaux d'immersion en néerlandais et divers travaux visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie - Etude  |
| Etude/studie           | Ecole de la Futaie - Salle de gymnastique - Réparation des bétons de la poutre  |
| Réalisation/realisatie | Ecole Le Colibri - conciergerie - chaudière   |
| Etude/studie           | Ecole Le Colibri - Nouvel abri de jardin  |
| Etude/studie           | Ecole Le Colibri - Réparation des bétons des auvents  |
| Etude/studie           | Ecole Le Colibri - Porche d'entrée - Remplacement de la toiture   |
| Etude/studie           | Ecole Le Colibri - Peintures extérieures et restauration de 4 châssis   |
| Etude/studie           | Ecole du Colibri - Destruction et reconstruction de cheminées   |
| Etude/studie           | Ecole Les Aigrettes - Préau dalle en verre  |

|                        |   |
|------------------------|---|
| Etude/studie           | Ecole Les Aigrettes - Nouveau portillon   |
| Etude/studie           | Ecoles Les Aigrettes - Sanitaires - Remplacement de la décharge en plomb  |
| Etude/studie           | Achat d'outillage de jardin   |
| Etude/studie           | Propreté publique - Achat d'outillage et de matériel (statifs)  |
| Etude/studie           | Propreté publique - Achat d'une camionnette plateau bennant   |
| Etude/studie           | Marché stock - Remplacement d'arbres  |
| Etude/studie           | Parc Sportif des 3 Tilleuls - Aménagement d'un site padel avec 2 terrains couverts, basket et chemin PMR  |
| Etude/studie           | Parc Sportif des Trois Tilleuls - Hall omnisport - Nouveau système de ventilation   |
| Réalisation/realisatie | Marché stock - Marquages au sol en voiries  |
| Etude/studie           | Delvaux - Gratès 3 - Réaménagement du rez et espaces communs  |
| Etude/studie           | Installation de fontaines à eau dans l'espace public  |
| Etude/studie           | Achat de potelets recyclés  |
| Réalisation/realisatie | Logis-Floréal - Rénovation des voiries - Voiries (perméables) et trottoirs - Travaux phase 1  |
| Réalisation/realisatie | Bulle à vêtements enterrée  |
| Réalisation/realisatie | Rue des Pêcheries - Travaux de voiries - Phase 1  |
| Etude/studie           | RÉASPHALTAGE DE VOIRIES COMMUNALES (Rue de la Vénérie - Rue Middelbourg/ Rue des Campanules et rue de l'Élan/ Avenue Charles-Albert)                                    |
| Etude/studie           | Marché stock - Aménagement de voiries (trottoirs) et petites réparations (asphalte)\Stock opdracht - Aanleg wegennet (voetpaden) + kleine herstelling wegennet (asfalt) |
| Réalisation/realisatie | Centre technique - Fourniture de matériel pour les travaux dans le bâtiment   |
| Réalisation/realisatie | Centre technique - Achat de matériel et outillage   |
| Réalisation/realisatie | Achat de machine et matériel divers de réserve  |
| Réalisation/realisatie | Achat de matériel d'entretien (aspirateurs, charriots, ...)   |
| Réalisation/realisatie | Achat d'une camionnette utilitaire  |
| Réalisation/realisatie | Coordinateur de sécurité et santé sur les chantiers   |
| Réalisation/realisatie | Ecole de la Futaie - Préau - Réparation de la structure et nouvelle couverture  |
| Réalisation/realisatie | Garage Avenue du Daim - Reconstruction du toit en urgence   |
| Réalisation/realisatie | Contrôle par un organisme agréé des installations gaz, électricité, engins de levage, ascenseur pour un an.   |
| Réalisation/realisatie | Fourniture d'articles écologiques de nettoyage, d'entretien et produits hygiéniques pour les bâtiments communaux de Watermael-Boitsfort (1an renouvelable 2 fois)       |
| Réalisation/realisatie | Fourniture d'articles écologiques de nettoyage, d'entretien et produits hygiéniques pour les bâtiments communaux (1an renouvelable 2 fois)                              |
| Etude/studie           | Système de gestion des accès bâtiments (SAlto) - Mise à niveau du logiciel et élargissement des donneurs d'accès  |
| Etude/studie           | Place Keym - Installation de 7 armoires foire/marché  |
| Etude/studie           | Place Keym - Déplacement de l'armoire "contrôleur de trafic" liée aux feux tricolores   |
| Etude/studie           | Place Keym - Déplacement des installations extérieures liées aux feux tricolores  |
| Réalisation/realisatie | Espace Delvaux - Remplacement en urgence de la chaudière  |
| Etude/studie           | Creche Gilson - analyse de risque incendie  |
| Réalisation/realisatie | Achat de 3 barbecues galvanisés   |
| Réalisation/realisatie | Ecole "Naiades" - Extension d'une classe en vue d'y aménager un local de sieste - Aménagement intérieur et extérieur - Marché pour compte n° 4                          |

|                        |  |
|------------------------|--|
| Réalisation/realisatie | Achat de 40 barrières Pagode et Lisbonne   |
| Réalisation/realisatie | Espace Delvaux - ascenseur - travaux   |
| Réalisation/realisatie | Maison des Jeunes et Ecole de la Sapinière - Remplacement en urgence de la centrale incendie défectueuse   |
| Etude/studie           | Avenue des Coccinelles - Remplacement d'arbres d'alignement et élargissement des fosses à arbres   |
| Etude/studie           | Place Keym - Cabine de gaz - Mise à niveau d'éléments de surface (taques)  |
| Etude/studie           | Crèche Gilson - Relevé par scan pour la réalisation de plans   |
| Réalisation/realisatie | Achat de 50 potelets recyclés  |
| Réalisation/realisatie | Cimetière communal - Remplacement en urgence de la chaudière en panne  |
| Réalisation/realisatie | Stade des Trois tilleuls - Structure tennis - placement d'une bâche brise vent.  |
| Réalisation/realisatie | Foresterie - Renouvellement de l'éclairage du terrain synthétique et réparation de l'éclairage du terrain gazon  |
| Réalisation/realisatie | Centre Technique - acquisition de camionnettes électriques plateau pour les services Plantations (Nbre = 2 ) et pour le service Propreté Publique (Nbre = 1) |
| Réalisation/realisatie | Maison Communale - Fourniture, pose et raccordement d'un système datalogger  |
| Réalisation/realisatie | Crèche Les Roitelets - Achat d'un lave-vaisselle   |
| Réalisation/realisatie | Espace Paul Delvaux - Câblage pour l'éclairage des gradins   |
| Réalisation/realisatie | Marché stock - Achat de peintures et produits annexes (1 an renouvelable 2 fois)   |
| Réalisation/realisatie | Marché stock - Fourniture de bois  |
| Réalisation/realisatie | Fourniture et placement de stores dans différents bâtiments communaux (Maison Communale, 13, Payfa et Académie des Beaux-Arts)                               |
| Réalisation/realisatie | Stade des Trois Tilleuls - Réparation de la clôture endommagée par la chute d'un arbre   |
| Réalisation/realisatie | Ecole de la Roseraie - Remplacement du revêtement de sol dans deux blocs sanitaires  |
| Réalisation/realisatie | Achat de bacs intérieurs pour poubelles de rues  |
| Réalisation/realisatie | Ecole "Naïades" - Extension d'une classe en vue d'y aménager un local de sieste - Aménagement intérieur et extérieur - Marché pour compte n° 3               |
| Réalisation/realisatie | Stade des 3 Tilleuls - Remplacement du portail endommagé   |
| Réalisation/realisatie | Ecole "Naïades" - Extension d'une classe en vue d'y aménager un local de sieste - Aménagement intérieur et extérieur - marché pour compte                    |
| Réalisation/realisatie | Avenue des Coccinelles - adaptation du feu tricolore en fonctionnement Espagnol  |
| Réalisation/realisatie | Calypso- cafetaria - réfections des faïences murales   |
| Etude/studie           | Réaménagement de la Place Eugène KEYM à Watermael-Boitsfort  |
| Réalisation/realisatie | Contrat de maintenance pour adoucisseurs, pompes doseuses et lave-vaisselle pour 3 ans (sauf dénonciation annuelle)  |
| Réalisation/realisatie | Ecole Aigrettes - étanchéité des conduites gaz   |
| Réalisation/realisatie | Achat d'outillage et matériel pour le Cimetière  |
| Réalisation/realisatie | Crèche "Les Roitelets" - Fourniture, placement et raccordement d'une machine à laver   |

# ENERGIE

Tél. : 02/674.74.57 (matin)

Fax : 02/674.75.10

Courriel : [energie@wb1170.brussels](mailto:energie@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Cathy CLERBAUX, 5<sup>ème</sup> Echevine

Chef de service : Jean-Louis STELLIAN

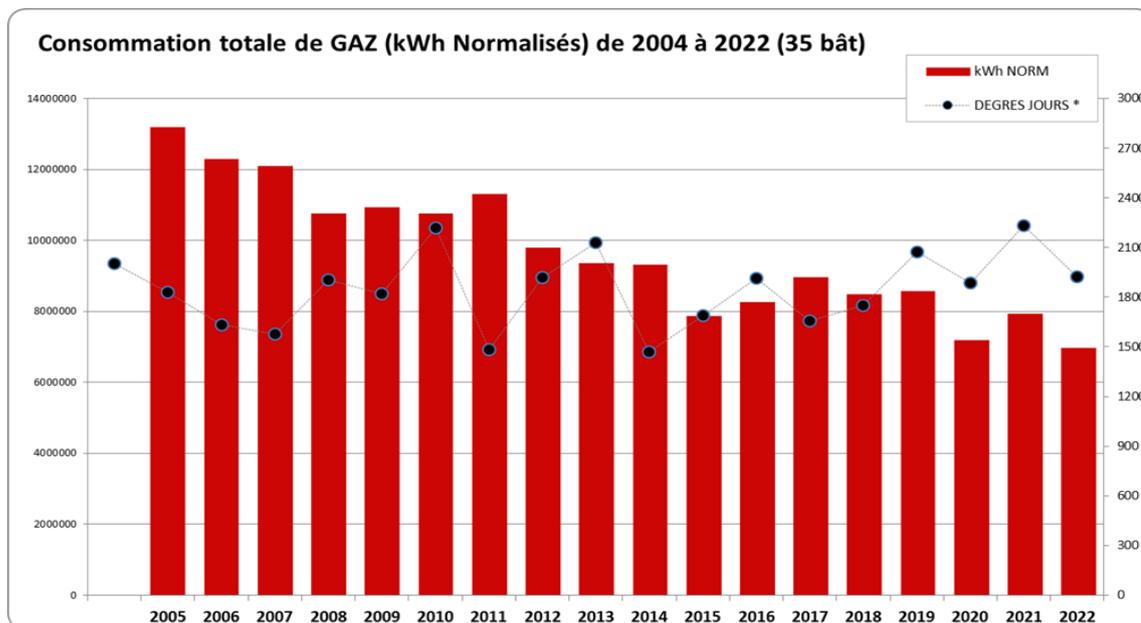
Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 0,5 employé

## Attributions générales du service

- Objectif principal : « Rationalisation de la consommation énergétique (électricité, gaz) et en eau des bâtiments publics ». A savoir :
  - Comptabilité: certification des factures, relevés réguliers des compteurs, mesures et analyses des consommations (e.a. NRClickScan), bilan annuel.
  - Accompagnement du service Travaux dans l'exécution et le suivi de dossiers en relation avec l'économie d'énergie (chauffage, isolation, panneaux solaires etc).
  - Aide à la programmation des régulations de chauffage, objectivation des températures dans les bâtiments via prise de mesures.
  - Dossiers de demandes de primes et subsides pour travaux économiseurs d'énergie.
  - Suivi des installations productrices d'électricité, e.a. certificats verts.
  - Démarches d'encouragement/information auprès des occupants des bâtiments publics en matière d'économie d'énergie.
- Point de contact pour la centrale d'achat Interfin pour la fourniture de gaz et d'électricité des bâtiments communaux.
- Certification PEB des bâtiments publics (annuelle).
- Démarches d'encouragement/information auprès des citoyens en matière d'économie d'énergie.
- Coordination pour l'ACWB et la RF du programme obligatoire de la nouvelle réglementation PLAGE de la RBC (Plan Local d'Action pour la Gestion de l'Énergie).
- EAU : certification des factures, relevés réguliers des compteurs, mesures et analyses des consommations (e.a. NRClickScan), bilan annuel.

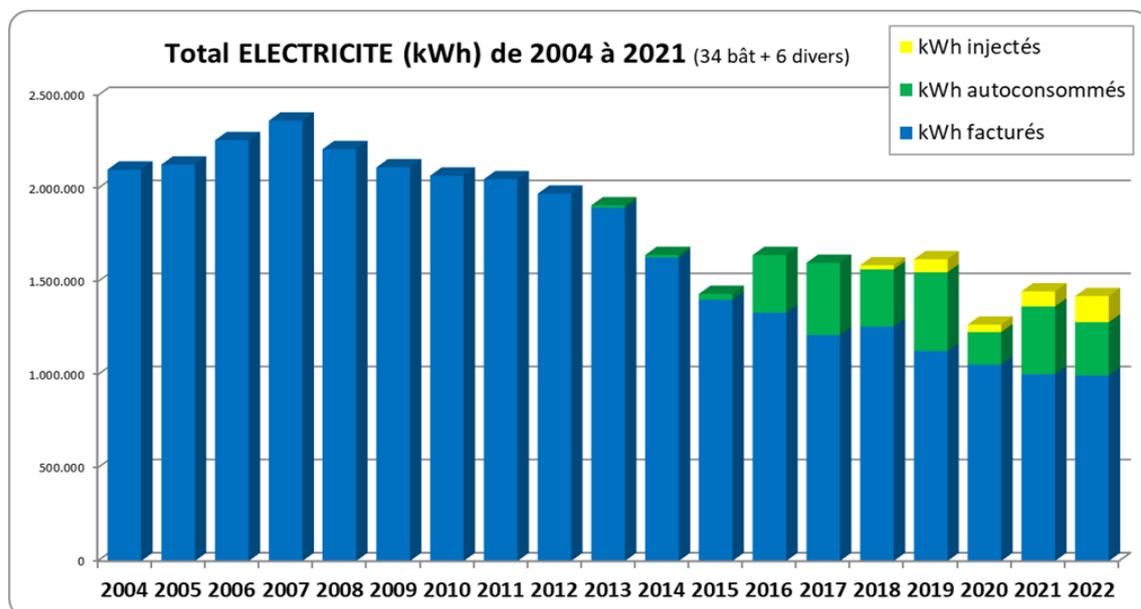
## Nouveautés/réalisations (août 2022 - août 2023)

### Bilan Energie 2022 des bâtiments communaux



Bilan chauffage 2022 vs 2004 : - 46 % (kWh normalisés)

Dépense GAZ 2022 : Env 230.000 € ttc



Bilan électricité 2022 vs 2004 : - 36 % (kWh), - 59 % (€ ttc)

Dépense électricité 2022: Env 204.000 € ttc

- Automne 2022 : Mise en route d'un Plan d'Economie d'Energie 2022-2023 pour faire face à la (future) crise, en collaboration avec le service Transition. Incluant Plan Chauffage : affinement des horaires, diminution des consignes de nuit et week-ends, suppression du chauffage dans les couloirs, suivi par mini-audits de tous les locaux, ....
- Prime Energie Isolation Toiture Hall omnisport (55.875,75 €).
- Lancement du deuxième achat groupé de gaz/électricité pour les citoyens boitsfortois (Wikipower).
- Thermographie aérienne de 02/2021, en collaboration avec le service Participation. 150 demandes de citoyens supplémentaires (soit un total de 450).
- Coordination pour W-B du nouveau programme Renoclick de la RBC via Sibelga (objectif Rénovation ambitieuse visant la neutralité énergétique en 2040). Quickscans reçus pour Hall omnisports et Piscine Calypso (sans suite utile) et Ecole des Cèdres (en cours).
- Après plusieurs tentatives sans succès de vente des Certificats Verts auprès d'acheteurs privés à un tarif élevé, revente des CV acquis de 2019 à 2022 à Elia - Recette: 128.635,00€.
- PARTAGE D'ENERGIE - Nouvelle législation permettant dorénavant différents types de partage et utilisation de l'énergie renouvelable produite localement ; Lancement de demandes auprès de Sibelga pour un partage PAIR À PAIR entre nos deux bâtiments producteurs (Centre Technique et Delvaux) et deux consommateurs aux profils adéquats (respect. Maison Haute et Maison Communale).
- Rapport final - EAU au Parc Sportif des 3 Tilleuls : Audit de la situation actuelle et Etude des possibilités de récupération et utilisation des eaux pluviales et de l'eau de piscine (bureau d'étude Almadius).
- Opération « QUICK-WINS Gestion/récupération des eaux pluviales » à destination des Communes bruxelloises : Obtention d'un Audit gratuit du centre administratif et d'un futur subside de 30.000 € pour réalisation du projet retenu.

## 4.4. TRAVAIL INDÉPENDANT & VIE ECONOMIQUE

# VIE ECONOMIQUE

Tél. : 02/674.74.26

Fax : 02/672.52.19

Courriel : [commerce@wb1170.brussels](mailto:commerce@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Hang NGUYEN, 2<sup>ème</sup> Échevine

Cheffe de département : Ghislaine DE GRAVE

Cheffe de service : Nadège BONNY

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 5

## Attributions générales du service

Le service de la Vie économique & Events a pour mission de soutenir et de promouvoir les commerces, les professions libérales et les entreprises de la Commune. Pour ce faire, le service organise diverses animations de promotion (brocantes, fêtes des quartiers commerciaux, illuminations et animations pour les fêtes de fin d'année, etc.) et l'encouragement du libre-échange des produits et services.

Diverses aides, interventions ou démarches administratives sont effectuées au bénéfice des commerçants ou des personnes désireuses d'obtenir des renseignements sur les pratiques du commerce (informations concernant les autorisations ambulantes, ouverture d'un nouveau commerce, installation en tant qu'indépendant, etc.).

En outre, le service est responsable de l'organisation et la gestion des marchés hebdomadaires qui se déroulent le dimanche matin autour de la Maison communale, le mercredi après-midi à la Place Keym et partiellement et en collaboration avec une association de quartier du marché place J. Wauters, ainsi que de l'attribution des emplacements destinés aux forains à l'occasion des kermesses de printemps et d'automne. Le service organise également des Forums du marché afin de garantir une discussion ouverte avec les différents acteurs et de collaborer ensemble sur certaines problématiques rencontrées.

En application de la loi, des dérogations au repos hebdomadaire obligatoire ont été accordées aux différents commerces de la Commune (15 jours en 2022).

Cette année a également été mise en place une prime pour les commerces qui souhaitent mettre en place des activités lors d'évènements. Cette prime intitulée « Dynamisons le quartier et ses commerçants » incite les commerçants à s'associer temporairement pour l'organisation d'animations. L'octroi des primes varie en fonction du nombre de commerçants associés.

Toujours dans cette optique d'augmenter la visibilité des acteurs économiques de la commune, les Wake Up Business Networking ont vu le jour en 2023. Chaque semestre, une matinée a été réservée pour faciliter la rencontre des commerçants et indépendants qui le souhaitent. Cette année, deux évènements ont été organisés :

- Le 5 juin 2023 chez Triangle 7 (producteur dans l'audiovisuel) ;
- Le 16 octobre 2023 au Lodge (restaurant).

Chaque édition a compté une quinzaine de participants provenant de nombreux secteurs différents. Après les présentations, les échanges ont tourné autour des professions de chacun, le tout dans une ambiance très conviviale. Parler du Wake Up Business Networking

La gestion administrative et financière, ainsi que la mise en œuvre des décisions de l'ASBL Syndicat d'initiative, sont assurées par le service de la Vie économique comme suit :

- Secrétariat (courriers divers, convocations aux réunions, envoi des PV,...) ;
- Comptabilité (facturation, virements, tenue à jour des comptes, suivi des dépenses, clôture annuelle, encodage des comptes et déclarations TVA) ;
- Programmation des activités, conception, sponsoring, graphisme et distribution du matériel promotionnel, alimentation de la page Facebook ainsi que les affiches et calicots divers.

## **Subsides**

Annuellement, le budget communal prévoit un subside de fonctionnement à destination de l'asbl « Syndicat d'Initiative ». En ce qui concerne l'année 2022, le montant total alloué inchangé était de 22.856,-€.

## **Nouveautés - Evénements de l'année**

### **Manifestations, cérémonies, festivités et événements divers**

#### **Organisation de brocantes de quartier**

- Le dimanche 11 septembre 2022 : Quartier Keym ;
- Le samedi 24 septembre 2022 : Quartier Arcades ;
- Le dimanche 28 mai 2023 : Quartier Dries-Elan ;
- Le dimanche 11 juin 2023 : au Coin du Balai ;
- Le dimanche 25 juin 2023 : Quartier Wiener-Duc-Pinson ;
- Le dimanche 20 août 2023 : Quartier 3 Tilleuls ;
- Le dimanche 27 août 2023 : Quartier Archiducs.

Animations diverses à l'occasion des brocantes :  
Château gonflable et animations de rue pour enfants.

#### **Installation d'un manège pour enfants sur la place Eugène Keym**

- Du 26 septembre au 05 octobre 2022 ;
- Du 25 octobre au 05 décembre 2022 ;
- Du 02 au 22 mai 2023.

#### **Installation d'une kermesse sur la place Andrée Payfa-Fosséprez**

- Du 27 octobre au 13 novembre 2022 ;
- Du 21 avril au 01 mai 2023.

## Village Provençal

- Du 01 au 04 juin 2023.

## Marché de Noël

Du 15 au 18 décembre 2022 : des chalets sont venus agrémenter la place Andrée Payfa-Fosséprez ainsi qu'une tente enfants au sein de laquelle les enfants ont pu rencontrer le Père Noël et faire des activités de bricolage. On pouvait aussi y trouver un endroit où troquer les jouets. Ce marché a aussi prévu un endroit pour accueillir les artistes Arcado et a mis à l'honneur la chorale de l'académie de musique. Un carrousel est aussi venu compléter le tout.

## **Business Local Award**

Cette année, la 20ème Soirée d'Hommage aux acteurs économiques de la Commune a été rebaptisée en « Business Local Awards » et a été organisée au Mix : un site exceptionnel (Bâtiment fraîchement rénové des anciens bureaux de la Royale belge), Boulevard du Souverain. Tous les acteurs économiques de la commune ont été invités. Plus de 200 personnes étaient présentes. Un prix a été remis aux commerçants et entreprises qui se sont distingués. Les invités ont eu l'occasion également de visiter le site et ses nouvelles installations.

## **Autres manifestations financées par la Commune et/ou par le Syndicat d'Initiative, soutenues par le service**

- Family Day le 17 septembre 2022 sur la place Andrée Payfa-Fosséprez ;
- Halloween : le 28 octobre 2022 à la Maison Haute et au Coin du Balai ;
- Saint-Nicolas : le 30 novembre 2022 à la place Keym ;
- Fêtes de fin d'année 2022 : illumination des différents quartiers commerciaux de la commune : contrat Global Concept de 4 ans ;
- Sapin de Noël du 09 décembre 2022 au 09 janvier 2023 ;
- Tombola des Fêtes du 01 décembre 2022 au 15 janvier 2023 ;
- Décoration des vitrines des commerces dans le cadre des festivités de fin d'année.

Les HORECA ont pu continuer à profiter d'un adoucissement des procédures pour étendre exceptionnellement leurs terrasses sur la voie publique (terrasse COVID). Le service les a accompagnés au mieux dans cette mise en place en allégeant au mieux les procédures d'autorisation.

## 4.5. ENSEIGNEMENT

# ENSEIGNEMENT - ATL/ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Tél. : 02/674.74.60 - 02/674.74.62 (AES)

Courriels : [enseignement@wb170.brussels](mailto:enseignement@wb170.brussels) - [extrascolaire@wb1170.brussels](mailto:extrascolaire@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Hang NGUYEN, 2<sup>ème</sup> Echevine

Chef de service f.f. : Aude GUERENNE

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 9 (dont 1 absence longue durée)

## Attributions du service

- Organisation de l'enseignement maternel et primaire (calcul de l'encadrement, coordination entre les différentes écoles, ...)
- Conseil et accompagnement pédagogique du PO, des directions et des enseignants des écoles ;
- Gestion administrative du personnel directeur et enseignant des écoles et des académies (recrutement, suivi de la carrière, transmission des documents à la Communauté française, ...)
- Gestion administrative des auxiliaires d'éducation (recrutement, fixation des horaires, supervision des auxiliaires référentes, ...)
- Gestion des repas scolaires (établissement et contrôle du respect du cahier des charges, contrôle des factures, suivi des commissions restaurant, ...)
- Gestion des transports scolaires (établissement du planning des bus, remplacement des chauffeurs en cas d'absence, ...)
- Gestion des inscriptions scolaires ;
- Gestion des locations de locaux scolaires (établissement d'un planning, application du règlement d'occupation et du règlement-redevance, ...)
- Achat des fournitures scolaires, du matériel et du mobilier pour les écoles, les académies, et le restaurant scolaire ;
- Gestion du budget de fonctionnement du service de l'enseignement, des écoles, des académies et du restaurant scolaire ;
- Coordination de l'Accueil Extrascolaire ;
- Collaboration avec le service des Travaux publics concernant les travaux dans les bâtiments scolaires ;
- Organisation d'événements ponctuels divers.

## Événements de l'année

- Mise en place d'une nouvelle **plateforme scolaire** (APSCHOOL) pour la gestion des communications et des frais scolaires, suite à l'arrêt de la plateforme ACCESIBLE le 25.05.2022.
- Mise en œuvre des **nouveaux rythmes scolaires** (rentrée fixée le 29/08/2023 - fin de l'année scolaire le 07/07/2023).
- Nouveauté : le **POOL LOCAL DE REMPLACEMENT**. Cette mesure, envisagée depuis plusieurs années, permet à la fois de lutter contre la pénurie des enseignants en donnant

la possibilité aux écoles d'assurer des remplacements pour lesquels il n'a pas pu être trouvé de candidats ou de candidates selon les procédures de recrutement habituelles mais aussi de stabiliser les attributions des membres du personnel engagés dans le cadre du pool jusqu'à la fin de l'année scolaire ; ce dispositif expérimental poursuit les objectifs suivants :

- dans un contexte de pénurie des enseignants, faciliter les remplacements en cours d'année scolaire;
- lutter contre le turn-over des enseignants en début de carrière et stabiliser des enseignants temporaires, qui auront dès lors un emploi garanti jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ce dispositif expérimental est mis en place au sein des pouvoirs organisateurs des écoles organisant un niveau d'enseignement primaire ordinaire situées dans 2 zones géographiques : les zones de Bruxelles et de Hainaut-Sud ; le calcul s'effectue par pouvoir organisateur, chaque pouvoir organisateur bénéficiant d'au moins une période ; Watermael-Boitsfort génère 7/24 (périodes Pool mobilisables du 1er décembre 2022 au vendredi 7 juillet 2023) soit, 704 élèves régulièrement inscrits au 15.01.2022; Etant donné qu'un pouvoir organisateur qui n'obtient pas 24 périodes « pool » ne peut pas activer seul le dispositif puisqu'il ne peut pas créer un emploi d'instituteur primaire à prestations complètes (24/24). Il peut dès lors bénéficier du dispositif que s'il conclut une convention de partenariat avec d'autres pouvoirs organisateurs tout réseau confondu. Par conséquent, Watermael-Boitsfort (7 périodes) a conclu un partenariat avec les PO d'Auderghem (8 périodes) et de Woluwe-Saint-Pierre (9 périodes) pour un total de 24/24. Cette convention qui lie les signataires pour toute l'année scolaire 2022-2023 sera reconduite pour l'année scolaire 2023-2024.

- Dans le cadre du déploiement **de la phase 3 du tronc commun** et du **DAccE** (dossier d'accompagnement de l'élève), le collège a désigné Mesdames Aude GUERENNE et Sabine DOOMS en qualité de G.I.A. (Gestionnaire d'Identité et d'Accès) pour l'application MODE. L'utilisation du DAccE sera obligatoire dès le 28.08.2023.

## **Autres nouveautés 2023-2024**

- Le coefficient 1,5 (qui concernait les enfants 'placés') pour le calcul des emplois des titulaires, maîtres d'adaptation et éducation physique est supprimé. Les périodes supplémentaires P1/P2 dites « ARENA » sont supprimées au bénéfice des périodes d'Accompagnement personnalisé (AP) : 50 périodes seront subventionnées. Les périodes de langue moderne (LM néerlandais seconde langue) seront désormais subventionnées ce qui n'était pas le cas auparavant (les écoles en région bruxelloise doivent organiser 3 périodes de langue en P3 et P4 et 5 périodes en P5 et P6) : 66 périodes seront subventionnées.
- **Ecole les Cèdres - la Roseraie** : Après plus de 30 ans de carrière au sein du PO de Watermael-Boitsfort dont 8 ans à la Direction de l'école les Cèdres-La Roseraie, Madame BURTAUX a choisi de prendre sa retraite dès le 28 août prochain. En vue de la remplacer, Le Conseil en séance du 20 juin 2023 a admis Madame Julie Claris au stage de directrice de l'école Les Cèdres-La Roseraie dès le 28 août 2023 ;
- **Ecole les Cèdres - la Roseraie** : Le Conseil communal a ratifié en séance du 20 juin le Plan de Pilotage de l'école.

- **Ecoles maternelles** : Le Conseil en séance du 28.02.2023 a nommé Madame Amina MALKI, Directrice stagiaire des écoles Le Colibri - Les Aigrettes - Les Naïades à titre définitif à la date du 14.03.2023.
- **Inscriptions scolaires en ligne** via Irisbox pour l'année 23-24 en 4 phases : organisation de séances d'informations les 4 et 5 octobre 2022 à la Maison haute - démarrage des inscriptions en ligne le 3 octobre 2022 (fratries), le 7 novembre (élèves Colibri - Aigrettes et Naïades habitant WB), le 9 janvier pour tous les habitants de WB et les élèves Colibri-Naïades, Aigrettes n'habitant pas WB et le 5 mars pour tous - clôture le 15 septembre 2023 à 23h50.
- **Modification du Règlement-redevance** Accueil extrascolaire - tarif unique - introduction d'un tarif social.
- **Académie des Beaux-Arts** : par son mail du 24 mai 2023, le Directeur M. Pierre FROMONT, absent pour raisons médicales depuis janvier 2023, a informé le service Enseignement que le SF Pension confirmait sa retraite au 1er mai 2023. Suite à un appel à candidatures interne, Mme Elisabeth BRONITZ assurera la direction de l'Académie dès le 28 août dans l'attente de la désignation d'un(e) candidat(e) admis(e) au stage.
- **Académie de Musique** : en vue de répondre à toutes les demandes et d'étoffer l'éventail des cours proposés, M. Thierry FIEVET, directeur de l'établissement a introduit une demande d'ouverture du cours « Pratique des rythmes musicaux du monde ». Cette demande a reçu l'aval de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **Modification des rythmes scolaires - ATL-AES** : partenariat avec l'ASBL Ecllosion pour l'accueil des enfants des écoles communales durant les vacances d'automne et de détente et pour l'ensemble des enfants domiciliés ou inscrits dans une école à Boitsfort durant les vacances de printemps. Les auxiliaires d'éducation des écoles communales sont tous en congé durant les vacances de printemps et l'accueil est pris en charge par l'ASBL Ecllosion. Subventions PAD de l'ONE sollicitée et perçue pour les 3 périodes.

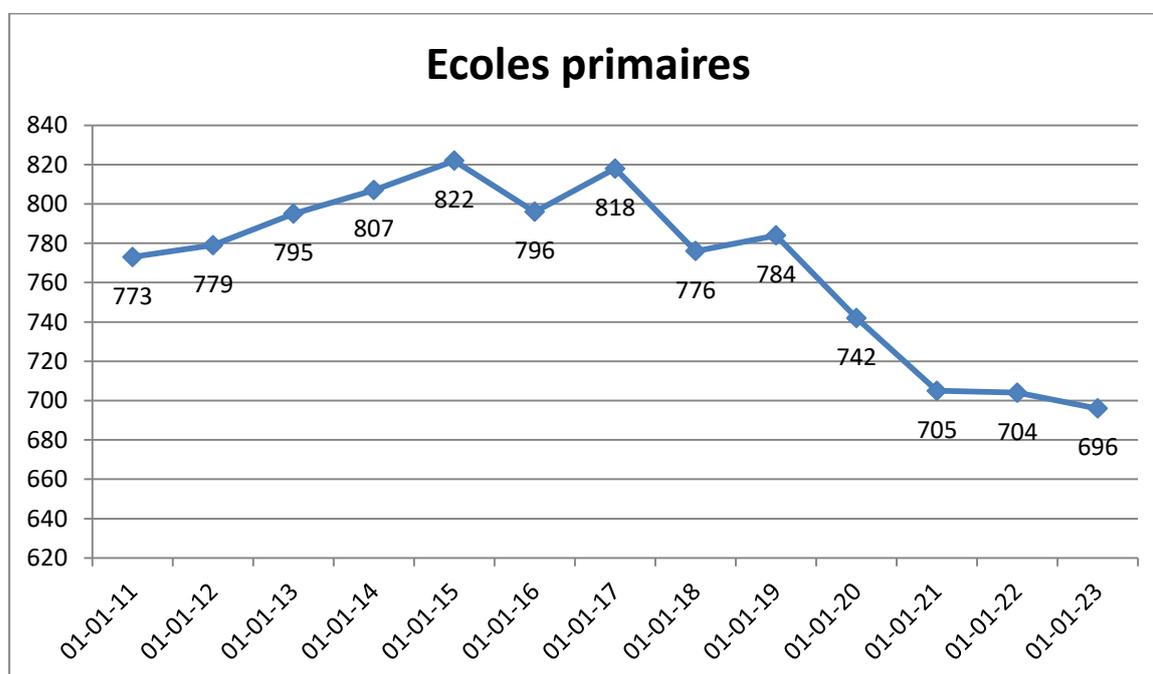
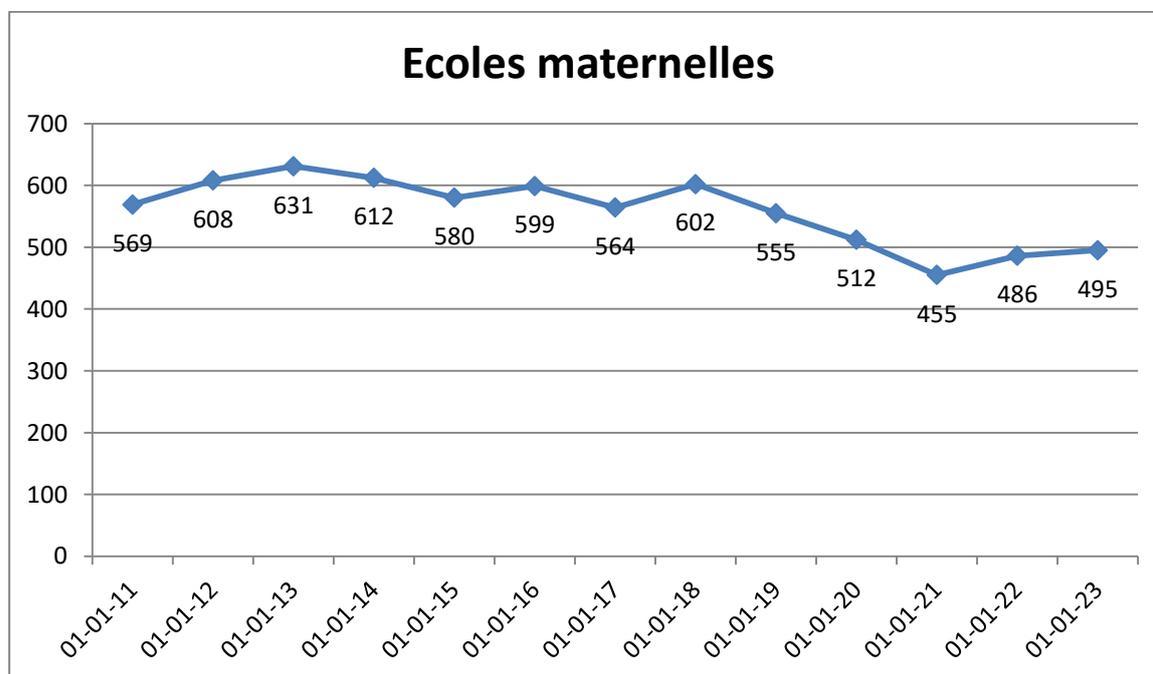
## Enseignement maternel et primaire

### Etablissements concernés

| FASE | Etablissement                                  | Adresse   | Population scolaire au 16/01/2023 |          |
|------|--|---|-----------------------------------|----------|
|      |  |   | Maternel                          | Primaire |
| 485  | Ecole maternelle Colibri - Naïades - Aigrettes | Place du Colibri, 1<br>Avenue des Naïades, 21 A<br>Rue des Aigrettes, 6 | 79                                |          |
|      |  |   | 44                                |          |
|      |  |   | 72                                |          |
|      |  |   |                                   |          |
| 486  | Ecole fondamentale Sapinière - Mésanges        | Chaussée de la Hulpe, 346   | 75                                | 229      |
| 487  | Ecole fondamentale Cèdres - Roseraie           | Rue du Gruyer, 8<br>Rue du Loutrier, 47                                 | 111                               | 171      |
| 488  | Ecole fondamentale Futaie-Coccinelles          | Avenue des Coccinelles, 65  | 58                                | 151      |
| 489  | Ecole fondamentale Karrenberg - Nos Petits     | Rue François Ruytinx, 31  | 56                                | 145      |

|              |             |     |
|--------------|-------------|-----|
|              | 495         | 696 |
| <b>TOTAL</b> | <b>1191</b> |     |

## Evolution de la population scolaire



**Récapitulatif des emplois subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
Pour la période du 01/10/2022 au 07/07/2023.

Validé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en date du 20/03/2023.

## Niveau maternel

### Emplois générés sur base de la population scolaire

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Direction                              | 1 emploi                 |
| Instituteur maternel                   | 25,5 emplois temps-plein |
| Périodes organiques de psychomotricité | 46 périodes              |

## Niveau primaire

### Périodes générées sur base de la population scolaire

|  |   |
|--|---|
| Direction                              | 4 emplois   |
| Instituteur-titulaire                  | 865 périodes soit l'équivalent de 36 emplois temps-plein et 1 période |
| Maître d'éducation physique            | 74 périodes   |
| Maître de langue moderne (néerlandais) | 34 périodes   |
| Maître de morale                       | 13 périodes   |
| Maître de religion catholique          | 11 périodes   |
| Maître de religion islamique           | 12 périodes   |
| Maître de religion protestante         | 9 périodes  |
| Maître de religion israélite           | 3 périodes  |
| Maître de religion orthodoxe           | 2 périodes  |
| Maître de philosophie et citoyenneté   | 46 périodes   |

### Périodes supplémentaires sollicitées pour le maintien de l'emploi des maîtres de religion et de morale suite à l'introduction du cours de philosophie et citoyenneté

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Maître de religion catholique  | 13 périodes |
| Maître de religion protestante | 3 périodes  |

## Périodes supplémentaires

### Périodes pour missions collectives

|   |             |
|---|-------------|
| Délégué en charge de coordination pédagogique | 11 périodes |
| Délégué en charge du support administratif    | 4 périodes  |
| Délégué-référent numérique                    | 2 périodes  |
| Autres  | 1 période   |

## Périodes DASPA - FLA

|  |             |
|--|-------------|
| Encadrement complémentaire élèves FLA                          | 24 périodes |
| Encadrement complémentaire élèves primo-arrivants et assimilés | 13 périodes |

## **Récapitulatif des emplois à charge des finances communales**

Pour la période du 01/10/2022 au 07/07/2023.

|  |  |
|--|--|
| Instituteur-titulaire en primaire      | 126 périodes soit l'équivalent de 4 emplois temps-plein et 22 périodes |
| Maître d'éducation physique            | 25 périodes  |
| Maître de langue moderne (néerlandais) | 59 périodes  |
| Maître de philosophie et citoyenneté   | 4 périodes   |

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Professeur de musique | 13 périodes         |
| <b>Total</b>          | <b>221 périodes</b> |

### Néerlandais précoce

|            |             |
|------------|-------------|
| Maternelle | 26 périodes |
| P1-P2      | 26 périodes |

## Sport à l'école

En maternelle, les écoles disposent de 2 périodes de psychomotricité par emploi temps-plein. Les élèves de 3ème maternelle vont également au mini-bassin une fois par semaine.

En primaire, chaque classe dispose à l'horaire d'une période d'éducation physique et d'une séance de natation. Grâce au projet « Sport Plus » financé par la commune et initié au début de l'année scolaire 1997, les élèves de 1ère et 2ème primaire bénéficient d'1 période de psychomotricité et d'1 période d'éducation physique supplémentaires.

Les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années primaires quant à elle participent à trois matinées sportives au Stade des Trois Tilleuls pour découvrir de nouvelles disciplines sportives (escrime, unihockey, athlétisme et badminton).

« Sport Plus » permet également de financer des périodes complémentaires pour assurer un encadrement de qualité lors des séances de natation au Calypso.

L'équipe des professeurs d'éducation physique organise en outre plusieurs activités inter-écoles au cours de l'année (cross, challenge, course d'orientation, aquathlon, matinée de coopération, ...).

## Classes de dépaysement

Les classes de 3ème maternelle et de la 1ère à la 5ème primaire sont parties en classes de dépaysement les centres suivants :

- les Centres de Dépaysement et de Plein Air de la Communauté française (C.D.P.A.) de Perwelz, Gouvy, Marbehan, Buzenol, Han Sur-Lesse ;
- les centres ADEPS de l'Hydrion (Arlon) ;
- les Forges de Pernelle(Couvin), le Chat Botté (De Haan).

Les élèves de 6ème primaire sont partis en classes de neige à Torgnon, en Italie du 11 au 26 mars 2023.

## Apprentissage du néerlandais

Accordant une grande importance à l'apprentissage du néerlandais, la commune a, dès l'année scolaire 1995-1996, recruté des « maîtres spéciaux de néerlandais » à charge des finances communales pour l'enseignement du néerlandais de la 3ème à la 6ème année primaire.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'enseignement du néerlandais est obligatoire à raison de 3 périodes hebdomadaires en 3ème et 4ème année, et à raison de 5 périodes hebdomadaires en 5ème et 6ème année.

Le nombre de périodes subventionnées pour le néerlandais est déterminé sur base du nombre global des élèves de 4ème et 5ème primaire au 15 janvier précédent.  
Le PO prend en charge les périodes supplémentaires nécessaires soit 59 périodes en 2022-2023.

## **Néerlandais précoce**

La déclaration de politique générale du collège pour la législature 2018-2024 prévoit l'implantation progressive du bilinguisme (FR-NL) dans une école maternelle et primaire communale.

Depuis 2020, les élèves de 3ème maternelle bénéficient de 2 périodes de néerlandais précoce par semaine, durant lesquelles ils découvrent le néerlandais à travers de nombreuses activités telles que les comptines, le chant, la poésie et le jeu.

En 2022-2023, les élèves de 1ère et 2ième primaires ont continué à bénéficier de l'apprentissage du néerlandais précoce à raison de 2 périodes par semaine.

## **Pédagogies actives**

Les pédagogies actives sont prônées au sein des écoles communales de Watermael-Boitsfort. Le projet, le jeu, l'observation, la coopération, la modélisation ou encore la découverte dans la nature (école du dehors) permettent à l'enfant de le rendre acteur de ses apprentissages.

Il pourra progresser et évoluer grâce à de nombreuses activités différenciées qui le mèneront le plus loin possible vers l'autonomie.

Une conseillère pédagogique est disponible pour tous les acteurs qui souhaitent développer leurs pratiques sur le terrain. Les enseignants sont encouragés à se former dans ces matières, notamment via un financement de ces formations par la commune.

## **Projet de lutte contre le harcèlement**

Le bien-être scolaire est une préoccupation du PO et chaque école propose des cours et des zones aménagées pour favoriser le bien-vivre ensemble (projet Bruno Humbeeck) ; la surveillance durant les récréations est renforcée. Les écoles proposent aussi un auxiliaire-référent (intermédiaire et/ou confident) choisi par les élèves.

En outre, le PO finance actuellement la formation en ligne de Nicolas ROUBAUD (asbl Respire), formation de lutte contre le harcèlement à destination des équipes pédagogiques des écoles fondamentales (directions, enseignants et auxiliaires).

Cette année scolaire, l'école Le Karrenberg, La Futaie et les Cèdres ont choisi la formation figurant au catalogue du CECP : « Bien-être scolaire, établir des règles et des sanctions porteuses de sens », parler d'une seule et même voix.

Les écoles travaillent avec de nombreux acteurs externes, le PMS, PSE mais aussi la police, l'Antenne Scolaire, et d'autres ASBL spécialisées. Les élèves sont accompagnés et les parents sensibilisés. Des initiatives sont prises pour impliquer tous les acteurs.

## **Développement durable**

En octobre 2022, les écoles Le Karrenberg et La Sapinière ont reçu le label international Eco-Schools, octroyé par Bruxelles Environnement et valable pour une durée de 2 ans à l'issue desquels il peut être renouvelé. Les écoles Le Colibri-Les Aigrettes-Les Naïades ont été labellisées en 2021 et doivent renouveler leur label en 2023. L'école Les Cèdres-La Roseraie s'est à son tour lancée dans la labellisation pour 2023.

La labellisation Eco-Schools des écoles communale est encadrée par le service Transition.

## **Repas scolaires**

Les élèves des écoles communales ont la possibilité de commander mensuellement des repas chauds, servis soit au restaurant scolaire (avenue du Ramier, 1) soit à l'école quand l'école dispose d'un réfectoire.

Suite aux travaux de stabilité des sols annoncés à la Cuisine centrale, il n'a plus été possible de faire confectionner des repas sur place. Un nouveau marché de services a été rédigé, se limitant à la livraison de repas.

En juillet 2021, Collège a désigné le fournisseur TCO Service (SPRL TRAITEUR COLLARD), chaussée de la Croix, 92 à 1340 Ottignies-Louvain-La-Neuve pour la livraison de repas sains et durables aux écoles communales pour la période du 1er septembre 2021 au 7 juillet 2023.

Le Marché des repas scolaires a été renouvelé et le cahier des charges a été approuvé le 28 mars 2023. En séance du 31 juillet, le Collège a désigné le fournisseur TCO Service (SPRL TRAITEUR COLLARD).

Le prix du repas est fixé à 2,65 € par repas en maternelle et 2,85 € en primaire.

Le 29 mars 2017, la cantine du restaurant scolaire - Karrenberg a obtenu le labl GoodFood décerné par Bruxelles-Environnement, avec 3 fourchettes (le maximum).

Le label GoodFood a été renouvelé pour une période de 3 ans, du 21 avril 2020 au 20 avril 2023.

## **Transports**

Deux bus scolaires assurent quotidiennement le transport des élèves vers le restaurant scolaire, la piscine, le gymnase de Boitsfort - Centre, le service de Promotion de la Santé à l'Ecole et vers d'autres lieux spécifiques en fonction des besoins et des disponibilités.

## **Etude du soir**

Un bus scolaire assure quotidiennement le transport des élèves vers le restaurant scolaire, la piscine, le gymnase de Boitsfort - Centre, le service de Promotion de la Santé à l'Ecole et vers d'autres lieux spécifiques en fonction des besoins et des disponibilités. Pour assurer correctement toutes les liaisons, le service Enseignement s'adjoint les services des « Autocars Gilles SPRL ».

## **Etude du soir**

Chaque école primaire organise de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis une étude gratuite dirigée par un membre du personnel.

## Avantages sociaux

En application du décret du 7 juin 2001 sur les Avantages sociaux, des accords ont été pris entre l'Administration communale et les Pouvoirs Organisateurs des écoles libres de Watermael-Boitsfort. Cet accord a été appliqué à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2002.

### Occupation des locaux scolaires

Occupations hebdomadaires : 21 clubs/associations/écoles ont occupé les locaux scolaires durant l'année 2021.

Avec les occupations ponctuelles, le montant total des redevances perçues pour ces occupations s'élève à **15.354,65 €**.

### Accueil Temps Libre - extrascolaire (A.T.L. - A.E.S.)

#### Coordination ATL

Maité de Hemptinne poursuit les missions de coordination ATL à mi-temps et Marie Calmein, collaboratrice ATL prend en charge les missions en lien direct avec les écoles communales et certains projets spécifiques, incluant l'accueil durant les vacances, l'accueil temps livres, les ateliers de l'extrascolaire en passant à 4/5 temps.

#### Programme de Coordination Locale de l'enfance (CLE)

Les objectifs sont issus du programme CLE 2020-2025.

Après avis de la Commission d'agrément de l'ONE en date du 1/03/2022 ; l'Office a octroyé le renouvellement de l'agrément du programme CLE (courrier 20/04/2022), à la Commune de WATERMAEL-BOITSFORT, à partir du 1er juillet 2020. La période couverte va du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025.

#### Objectifs prioritaires - plan d'action annuel 2022-2023

- Susciter le développement de l'offre d'activités extrascolaires proposées sur le territoire de Watermael-Boitsfort et atteindre un public plus large.
  - *Offre d'activités et coût.*
- Soutenir l'évolution du statut des métiers de l'accueil et encourager la formation continue des professionnels.
- Développer une meilleure communication adaptée à tous les types de publics (usagers et non-usagers de l'accueil temps libre).
  - *Communication/information pour les familles et les professionnels.*
- Développer une vision commune de l'accueil temps libre à Watermael-Boitsfort.
  - *S'appuyer sur les ressources de la commune : réflexion sur les nouveaux rythmes annuels.*

## Réalisations en 2022 - 2023

- Susciter le développement de l'offre d'activités extrascolaires proposées sur le territoire de Watermael-Boitsfort et atteindre un public plus large

### Offre d'activités et coût

#### Diversité des activités

- ⇒ Maintenir et développer l'offre d'accueil pour les 2,5 - 4/5 ans
- ⇒ Maintenir les ateliers de l'extrascolaire et les activités à but linguistique
- ⇒ Maintenir et développer le soutien scolaire

#### Coût des activités

- ⇒ Collaborer avec les opérateurs
- ⇒ Développer l'offre d'accueil de qualité et à prix démocratique pendant les périodes de vacances
- ⇒ Maintenir les ateliers de l'extrascolaire
- ⇒ Développer l'information auprès des parents sur les différentes possibilités de diminution de tarifs

Poursuite du programme d'accueil pour les vacances scolaires dans les écoles communales durant les vacances d'automne, d'hiver et de détente. Nouveauté : sollicitation de la subvention PAD et collaboration avec l'ASBL Ecllosion. Organisation de l'accueil des vacances de printemps par l'ASBL Ecllosion pour l'ensemble des enfants domiciliés ou inscrits dans une école à Watermael-Boitsfort.

Durant les vacances d'automne, d'hiver et de détente, les enfants des écoles communales ont chaque fois été regroupés dans une implantation fondamentale et une implantation maternelle. Un planning d'activités a été préparé et discuté par les référents en collaboration avec leurs équipes, la collaboratrice ATL et sa collègue du service de l'enseignement. Une collaboration dans le cadre du PAD a été réalisée avec l'ASBL Ecllosion. 2 animateurs durant les vacances d'automne et 6 animateurs durant les congés de détente. Durant les vacances de printemps, l'ASBL Ecllosion, a pris en charge l'accueil de l'ensemble des enfants.

Des sorties en extérieur ont été organisées et favorisées durant l'accueil des vacances scolaires. Une collaboration avec la Vénèrie a été mise en place pour certaines sorties (notamment des sorties cinéma).

**Automne** : accueil dans 2 implantations (La Sapinière/Les Mésanges - Le Colibri).

**Hiver** : accueil dans 2 implantations (La Futaie/Les Coccinelles).

**Détente** : accueil dans 2 implantations (Les Cèdres/La Roseraie - Le Colibri).

**Printemps** : accueil dans 2 implantations (Le Karrenberg/Nos Petits - Le Colibri) par l'ASBL Ecllosion.

Informations aux parents : documents et panneaux des activités quotidiennes réalisées avec les enfants.

**Contact avec les équipes et les partenaires pour l'accueil extrascolaire dans les écoles du réseau libre.** Échanges en fonction de l'actualité.

### **Extrascolaire à l'extérieur / Tous dehors !**

Équipes AES Le Colibri, les Naiades, Le Karrenberg, La Futaie : sorties dans les parcs, aménagement de zones extérieures. Réalisation des projets soutenus par Bruxelles-Environnement.

Les projets sont suivis par la coordination ATL et par la coordinatrice pédagogique Développement Durable.

**Ateliers de l'ATL :** Ateliers créatifs et activités sportives organisées dans les écoles communales par les auxiliaires d'éducation le mercredi après-midi.

### **Poursuite des ateliers extrascolaires**

Les ateliers sont donnés par des animateurs extérieurs formés dans la discipline proposée. Inscription pour l'année scolaire (éveil musical par semestre). Contribution annuelle des parents pour les ateliers hebdomadaires : 60 euros par atelier. Proposition d'un deuxième temps d'inscription en janvier (30 euros pour un semestre).

- **Eveil musical** (pour les 2,5-5 ans) : en collaboration avec l'Académie de Musique de W.B. 6 ateliers ouverts à tous les enfants (3 musiciens.e.s - pédagogues sur 3 jours) à l'école Nos Petits / Académie de Musique. Activité reconduite.
- **Psychomotricité relationnelle** (pour les 2,5-5 ans) : en collaboration avec Les Bégonias, centre de santé et de créativité pour les familles. Ateliers d'éducation-prévention donnés par un.e psychomotricien.ne et une stagiaire, groupe de 8 enfants pour un encadrement propice. Retour aux parents en individuel deux fois durant l'année et orientation vers un soutien spécifique en cas de besoin.
- **Aïkido** (pour les 3,5-12 ans) : 3 ateliers le mercredi après-midi, ouvert à tous les enfants (y compris à besoins spécifiques). Au Gymnase de Boitsfort-Centre. Activité reconduite.
- **Apprenons l'anglais en jouant** (pour les 8 - 12 ans) : en partenariat avec l'ISB, atelier le mercredi après-midi. Activités ludiques, en anglais à l'ISB. Activité reconduite.

**Ecole de devoirs - Accueil Temps Livres :** orientation du projet - axe langue française, travail sur la lecture et l'expression en collaboration avec le réseau des bibliothèques. Un groupe à la ludothèque du Delvaux. Reconnaissance de l'ONE.

6 animateurs volontaires non défrayés (présents le mardi ou le jeudi), une auxiliaire d'éducation présente 3,5h / sem. (le jeudi) et Marie Calmein, collaboratrice ATL encadrent le projet de soutien scolaire Accueil Temps Livres qui invite 12 enfants entre octobre et juin à travailler à la ludothèque du Delvaux. Un soutien à la lecture, à la compréhension et à l'expression de la langue française ainsi qu'un soutien scolaire sont proposés aux enfants 2 fois par semaine

pendant 2h. Un focus sur la lecture permet de travailler les difficultés langagières et offre aux enfants d'être suivis de manière plus individuelle par les animateurs.

### **Poursuite des partenariats et collaborations**

#### **Réseau des biblios & ludos - Équipe jeunesse**

- Projet de soutien scolaire / soutien à la lecture Accueil Temps Livres : contact avec le service biblio-ludo jeunesse pour l'emprunt de livres et l'utilisation des locaux.

#### **La Vénèrie**

- Collaboration avec la cellule cinéma de l'espace Delvaux lors des congés scolaires et le Festival Film'On pour les enfants accueillis en extrascolaire dans les écoles communales.
- Partenariat avec le CEC mené dans les écoles le mercredi PM avec le groupe de tricoteuses - ateliers créatifs et intergénérationnels.

**Académie de Musique et des Arts de la scène** : collaboration pour les ateliers d'éveil Musical.

**Arc-en-ciel asbl** : contacts réguliers et participation des écoles communales à l'Opération Arc-en-ciel.

**Service des Sports et Centre Sportif Trois Tilleuls** : collaboration avec le service des Sports et utilisation de l'infrastructure des Trois Tilleuls pour le tournoi de football inter-écoles.

**Bruxelles-Environnement** : divers projets soutenus et subventionnés par plusieurs ASBL - **GoodPlanet, Asbl Worms**. Accompagnement par Céline Bourdon, Coordinatrice pédagogique Développement Durable - Service Transition.

Maisons de quartier Dries et Archiducs / Espace Mosaïque / Plateforme Akarova Dries Ernotte : pas de lien direct cette année.

**Coordination ATL de Bruxelles et diverses commissions à WB** : participation de la coordinatrice -et pour certaines de la collaboratrice ATL- aux réunions mensuelles des coordinateurs de l'ensemble de Bruxelles et à diverses commissions sur le territoire de WB et environs. Participation à plusieurs réunions de réflexion concernant la Réforme de l'ATL.

- **Soutenir l'évolution du statut des métiers de l'accueil et encourager la formation continue des professionnels**

La réforme de l'ATL est en cours, mais n'a pas abouti cette année. Un soutien concernant la reconnaissance des métiers de l'accueil et le suivi des formations est indispensable, une écoute des professionnels et une attention aux réalités de terrain également.

- ⇒ Statut des accueillants
- ⇒ Formation du personnel
- ⇒ Soutenir la qualité et accompagner les équipes d'accueil extrascolaire

## **Formations du personnel**

Poursuite des formations collectives et individuelles pour les référents et les auxiliaires. De nombreuses formations ont pu être organisées et suivies cette année par l'ensemble des équipes AES.

Une collaboration avec l'ASBL Badje permet de remplacer certains auxiliaires lors de journées de formation afin de ne pas mettre à mal l'accueil des enfants.

## **Soutenir la qualité et accompagner les équipes d'accueil extrascolaire**

- Réflexions avec les référents concernant l'ATL lors des réunions mensuelles. Fonctionnement avec des outils de la pédagogie institutionnelle, prise de responsabilité des référents.
  - Accompagnement ponctuel des équipes sur des thématiques précises.
  - Poursuite de la mise en place d'une communication numérique via Teams pour l'équipe des référents et des auxiliaires de l'extrascolaire des écoles communales.
- **Développer une meilleure communication adaptée à tous les types de publics (usagers et non-usagers de l'accueil temps libre)**

## **Communication/information pour les familles et les professionnels**

Même si la plupart des parents estiment être bien informés en ce qui concerne l'offre d'activités extrascolaires, répondre au besoin de communication plus uniforme et plus centralisée est un objectif poursuivi.

La difficulté de certains publics à avoir une vision large de l'offre disponible sur la commune est un constat. Les séances d'accueil des logements sociaux, les activités de quartier, la création d'un réseau local sont de bonnes portes d'entrée pour informer les familles. La fracture numérique est une réalité dont il faut tenir compte dans les actions déployées.

Le PAA 2022-2023 poursuit sa mission du développement d'une meilleure communication adaptée à tous les types de publics (usagers et non-usagers de l'Accueil Temps Libre), à la fois diversifiée et centralisée, mais également en tenant compte des réseaux sur Watermael-Boitsfort.

### Informations aux parents / au grand public

- Diffusion des informations sur les ateliers de l'extrascolaire (information numérique : plateforme, flyers, site web de la commune ; informations papier : affiche, flyers sur demande).
  - Informations de base données au grand public (affichettes, informations par mail et téléphone ...).
- **Développer une vision commune de l'accueil temps libre à Watermael-Boitsfort**

## **S'appuyer sur les ressources de la commune : action en lien avec les nouveaux rythmes annuels**

Une réflexion avait été menée autour de l'offre d'accueil existante et à déployer au regard des nouveaux rythmes annuels (réforme en mars 22). En juin 22, une circulaire concernant le

dispositif d'accompagnement du secteur de l'ATL est diffusée et le service réagit rapidement pour prévoir un partenariat dès les vacances d'automne 23 et pour chaque période de l'année. Le projet est validé par la CCA.

### **Commission Communale de l'Accueil**

Les membres de la CCA ont approuvés à 3 reprises le partenariat avec l'ASBL Ecllosion pour une collaboration durant les vacances scolaires. Les membres se sont réunis le 5/12/22 afin d'approuver le plan d'action de l'année en cours et d'évaluer les projets. Ils ont nourri les réflexions et les échanges concernant la réforme des rythmes annuels. La CCA reste un lieu de rencontre pour l'ensemble des acteurs de l'ATL.

### **Enseignement secondaire artistique à horaire réduit**

La commune organise deux académies de grande réputation : l'Académie de Musique et des Arts de la Scène et l'Académie des Beaux-Arts.

Un droit d'inscription est fixé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est perçu par le Pouvoir Organisateur et doit être reversé, chaque année pour le 31 octobre, à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Montant du droit d'inscription pour l'année 2022-2023 :

- 82 € à partir de 12 ans, par année scolaire
- 205 € à partir de 18 ans, par année scolaire
- des exemptions existent pour des cas précis.

### **Académie de Musique et des Arts de la Scène**

Direction : Thierry FIEVET - Rue François Ruytinx, 31 - <http://www.acamusiquewb.be/>

#### **Dotation**

| 450 périodes par semaine |              |
|--------------------------|--------------|
| Musique                  | 396 périodes |
| Théâtre                  | 39 périodes  |
| Danse                    | 15 périodes  |

#### **Evolution de la population scolaire**

| 31 janvier       | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Elèves réguliers | 1110 | 1138 | 1092 | 1156 | 1121 | 1213 | 1215 | 1184 | 1016 | 1062 | 965  | 966  | 936  |

### **Académie des Beaux-Arts**

Direction : Monsieur Pierre FROMONT - Place Andrée Payfa-Fosséprez, 10  
<http://pierrefromont.wix.com/academie-des-beaux-arts>

**Dotation** : 255 périodes par semaine

## Cours dispensés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

### Cours de base

- Formation pluridisciplinaire
- Céramique
- Arts monumentaux
- Gravure
- Lithographie
- Sérigraphie
- Photographie
- Infographie
- Dessin
- Peinture
- Illustration et bande-dessinée
- Sculpture

### Cours complémentaire

- Histoire de l'art et analyse esthétique

### Evolution de la population scolaire

| 31 janvier       | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Elèves réguliers | 701  | 712  | 698  | 702  | 692  | 689  | 729  | 750  | 736  | 898  | 707  | 705  |

## 4.6. CULTURE & LOISIRS

# CULTURE

Tél : 02/674.74.63 - 02/674.75.06  
Courriel : [jdepaepe@wb1170.brussels](mailto:jdepaepe@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Daniel SOUMILLION, 7<sup>ème</sup> Echevin  
Chef de service : Jan DE PAEPE  
Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 2 T ½

## Attributions générales du service

D'une manière générale, le service de la Culture tente de promouvoir les arts et de soutenir aussi bien les artistes de Watermael-Boitsfort que les tiers qui souhaitent encourager la vie culturelle de la commune. Pour ce faire, diverses manifestations sont organisées et soutenues, couvrant aussi bien le monde de la musique que celui des arts plastiques.

Le service s'occupe non seulement du patrimoine artistique de la commune (achat d'œuvres d'art, inventaire et entretien des œuvres, recherches sur les artistes,...) mais tente aussi d'aider les chercheurs dans leurs multiples démarches (passé de la commune, artistes, bâtiments, constitution d'une base de données iconographiques,...).

Responsable de l'occupation et des locations des Salons de la Maison Haute et de la Gare de Watermael, il appartient au service de gérer d'une manière stricte le planning, d'établir les contrats, de veiller à ce que le règlement soit respecté et de veiller à la gestion proprement dite des locaux.

Le service de la Culture seconde d'une manière administrative et technique le large réseau des bibliothèques et ludothèques locales, aussi bien francophones que néerlandophones ainsi que l'espace Mémoire de Watermael-Boitsfort.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le service a été élargi par un 'Cultuurbeleidscoördinator' chargé de coordonner les actions qui seront menées par les partenaires culturels néerlandophones de la commune (ea. Centre culturel WaBo et Bibliothèque Rozenberg) et ce suite à l'adoption du plan culturel néerlandophone adopté par le Conseil communal pour la période 2020-2025.

## Nouveautés - Événements de l'année

### Manifestations, cérémonies, festivités et événements divers

- En collaboration avec l'ensemble des artistes de la commune, nous avons toutefois pu organiser l'**exposition «Arbre-Boom »** dans les Salons de la Maison Haute (septembre 2022). Cette année et ce comme annoncé depuis plusieurs années, nous souhaitons fêter les 100 ans des Cités-Jardins « **Le Logis-Floral** ». Pour nous, le moment de se poser la question de ce que les Cités-Jardins évoquent pour les artistes. Par un système de récolte de thèmes qui a été mis au vote auprès de l'ensemble des artistes, le thème final qui se rapporte, selon les artistes, le plus aux cités-jardins est le suivant : Les Cités-Jardins, par la fenêtre. Suite au mois de septembre 2022.

- « **Fête de la Communauté Française** » mise à l'honneur les susdites cités-jardins au Studio Le Logis le samedi 24 septembre 2022 dans le Studio Logis. Au vu du centenaire et que les cités-jardins ont vu le jour par la volonté des habitants structuré en coopérative, nous avons voulu mettre à l'honneur des habitants du Logis-Floréal.
- Un beau succès était au rendez-vous lors de la nouvelle et traditionnelle édition d'**ArCaDo** le weekend des 2 au 4 décembre 2022 dans les Salons de la Maison Haute, pour mémoire il d'agit d'une exposition vente d'œuvres d'artistes de la commune à prix démocratique (idée d'acheter et emporter directement une œuvre originale d'un artiste habitant en notre commune). Comme lors des éditions précédentes l'atelier Kasba (gravure-litho) de la rue Middelbourg a participé à cette action.
- **Réunion des artistes de la commune** annuellement, sauf en période Covid, nous organisons une réunion avec les artistes pour faire l'évaluation de l'année écoulée mais aussi pour projeter ensemble l'avenir des activités de l'année à venir. Cette réunion a été organisée le 02 février 2023 et c'est lors de celle-ci que le thème de l'exposition du mois de septembre 2023 a été arrêté, à savoir 'Lumières & ombres'.
- Le service de la Culture et plus particulièrement l'espace Mémoire a participé à l'organisation de l'exposition citoyenne sur les Cités-Jardins. Outre une aide technique, le service avait réalisé un powerpoint d'œuvres d'art réalisé par des artistes qui ont habité et travaillé au Logis-Floréal. Cette exposition s'est déroulée du 27 mai au 4 juin 2023.
- « **Fête de la Communauté Flamande** » cette année nous avons voulu organiser avec la commune d'Auderghem un grand moment festif. Ce moment de fête a eu lieu le dimanche 9 juillet - en après-midi- sur la frontière entre les deux communes, avenue de la Houlette. Ainsi un 'Bal d'été' était au programme (musique, de la danse,...). Le tout a été écourté pour raison de tempête... et seul le traditionnel drink a eu lieu.
- En collaboration avec la coopération & l'asbl Arts Solidaires 'Kenbé Fèm', nous organisons différentes animations musicales dans le cadre de '**Jazz au marché**'. Ainsi nous avons pour accueillir :
  - 11 septembre 2022 : Dissidence Blues.
  - 7 mai 2023 : Bruce Ellison & the Jellodies
  - 21 mai: Bernard Degavre
  - 4 juin: Clover Stampers
  - 18 juin : Special three
  - 2 juillet : Mr Tee
  - 16 juillet : Cats in Hats
  - 30 juillet : Rachel Luxen
  - 13 août : Urban Process
  - 27 août : The Belgians
- Nouveau depuis l'automne 2019, il y a les '**Classiques du Marché**' coorganisés par l'Académie de Musique et La Vénerie ils ont eu lieu les :
  - Dimanche 20 février 2022
  - Dimanche 24 avril 2022

## Plan Culturel néerlandophone

Après la pandémie, la reprise des activités était de nouveau envisageable. Ainsi, des projets récurrents comme la **nocturne de la bibliothèque** (25/11/2022), « **t licht zien** » avec une promenade urbaine poétique aux flambeaux et un concert à l'église Saint-Clément (22/12/2022) et le **Tuintintels** dans le jardin de la bibliothèque (26/8/2023) ont de nouveau été possibles. Le but principal de ces activités était de rassembler les habitants autour d'une activité partagée.

Comme voulu dans le plan culturel, les différents partenaires culturels néerlandophones : bibliothèque, gc WaBo, écoles,... ont participé à l'organisation des activités comme celle de la **fête de la lumière** aux Square des Archiducs (3/12/2022) et aux festivités autour du **centenaire de Le Logis-Floréal** (durant toute la saison 2022-2023 avec un point d'orgue le weekend du 23-25/06/2023, avec par exemple un retour sur le projet de l'artiste plasticien contemporain Bart Lodewijks avec une distribution des journaux de quartier aux habitants).

En 2022, en tout Bruxelles, nous avons participé et bénéficié de différentes actions autour de 100 ans Cités-Jardins. Suite à cette année, les Compagnons du Floréal, avec le soutien de Le Logis-Floréal, Visit.brussels et la commune, ont ouvert un Visitor Center des Cités Jardins au cœur même des cités-jardins Logis-Floréal. Celui-ci a pour ambition de devenir la référence touristique et des visites des cités-jardins de la Région Bruxelloise. Le service de la Culture de la Commune, ainsi que celui d'Auderghem, soutient activement cette initiative et a investi durant toute l'année 2022-2023 du temps pour voir, avec les habitants-bénévoles, les possibilités de pérenniser cette structure et de la situer au sein des structures bruxelloises. Cet effort sera maintenu dans les années suivantes.

Nous avons secondé la bibliothèque néerlandophone Rozenberg dans son organisation, pendant trois jours (12-14/7/2022), un stage spécialement conçu pour **rattraper le retard scolaire en Néerlandais** pour des enfants qui en ont besoin.

Pour donner un moment de réflexion et d'implication aux acteurs associatifs néerlandophones, la commune a organisé, comme stipulé dans le décret, plusieurs rencontres dans le cadre de l'**Adviesraad Cultuur Watermaal-Bosvoorde** les 1/2/2023 et 14/3/2023. Les sujets abordés étaient principalement la discussion sur le comment la commune devrait utiliser le budget de la VGC, l'avis sur le plan annuel des acteurs culturels néerlandophones et la fête de la communauté flamande.

## Autres

- Participation dans la gestion et diffusion des phrases poétiques gérées par un collectif de citoyens de la commune qui a pour but d'égailler la commune. Le collectif choisit les phrases poétiques et les expose aussi bien au kiosque à hauteur de la Maison Communale qu'aux Arcades à Watermael.
- Préparation du centenaire des Cités Jardins : réflexions, réunions, consultation des archives, etc. Avec l'Espace Mémoire, les Compagnons du Quartier Floréal, Delphine Jacques (coordinateur des 100ans du Logis-Floréal), des habitants,...
- Actualisation de l'inventaire du patrimoine.

## Subsides

Annuellement, le service de la Culture octroie un subside de fonctionnement aux groupements socioculturels de la Commune sur base de l'identification des besoins (actualisation des documents justificatifs).

Les subsides nominatifs aux opérateurs majeurs comme les centres culturels sont pris en charge directement par le service des finances.

Ainsi, le Conseil communal a octroyé les subsides suivants :

| 762-332-02                             |      |
|--|------|
|  | 2023 |
| <b>Plastique</b>                       |      |
| CAMERAM                                | 350  |
| DIACLAN                                | 350  |
| STUDIO MALLE-POSTE                     | 350  |
| ATELIERS D'ARTISTES K2                 | 934  |
| ATELIER KASBA                          | 1300 |
| ESPACE EUROPEEN SCULPTURE              | 1250 |
| <b>Divers</b>                          |      |
| CLUB D'ECHECS                          | 500  |
| LAICITE DE WATERMAEL-BOITSFORT         | 500  |
| ART D'ETRE DIFFERENT                   | 750  |
| <b>Musique</b>                         |      |
| LA CLE DES CHANTS                      | 400  |
| VOIX DES GARENNES                      | 400  |
| <b>Féminins et 3<sup>ème</sup> âge</b> |      |
| CULTURE AMITIE                         | 600  |
| LES LOISIRS DU LOUTRIER                | 400  |
| FEMMA                                  | 400  |
| <b>Histoire et nature</b>              |      |
| HISCIWAB                               | 1000 |
| AMIS DE LA NATURE                      | 250  |
| MIEKE EN JANNEKE                       | 1200 |
| <b>Théâtre</b>                         |      |
| LE GRENIER DE BOITSFORT                | 700  |
| COMPAGNIE LE TOURNESOL                 | 700  |
| THEATRE DES CHIMERES                   | 700  |
| RACONTANCE                             | 700  |
| KLARK THEATRE                          | 700  |
| THEATRE DU PONT                        | 700  |

# ESPACE MÉMOIRE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Tél : 02/672.77.34

Fax : 02/672.77.34

Courriel : [tilia@wb.irisnet.be](mailto:tilia@wb.irisnet.be)

Autorité responsable : Daniel SOUMILLION, 7<sup>ème</sup> Echevin

Chef de service : Jan DE PAEPE

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 1 plein temps

Espace Mémoire de Watermael-Boitsfort

La Source - Drève du Duc, 2

Jusqu'au 31 janvier 2023, le centre était ouvert au public le mardi ou sur rendez-vous.

Une présence à mi-temps est assurée par notre CUBELCO dans les locaux et donc pendant ce temps les archives sont accessibles. Cette disponibilité est mise à profit, notamment par Hisciwab.

Pour rappel, l'Espace Mémoire a été créé fin 2005 avec le triple but de constituer et exploiter un fonds documentaire (composé notamment par les archives Philippe Smeulders) et de valoriser le patrimoine historique de la Commune.

Pour des restrictions budgétaires il a été décidé de ne pas remplacer la responsable de l'espace mémoire. Depuis le 1er février 2023 l'espace est géré par le service de la Culture.

L'absence, à temps plein, de la titulaire sortante, impliquait la montée en puissance d'autres personnes compétentes, qui ont dû concilier cela avec leurs autres obligations professionnelles habituelles.

## Rapport d'activités 2021-2022

### **Gestion quotidienne**

La gestion de l'EM recouvre le travail fait sur le fonds documentaire lui-même (classement, enrichissement,...) et les recherches historiques.

### **Fonds documentaire**

Archivage et classement de nouveaux documents provenant essentiellement de dons:

- Inventaire et classement d'archives provenant de divers donateurs
- Classement de divers dons regroupés dans fonds des particuliers
- Scannage de photographies.
- Achats divers
- Dons de particuliers divers.

Le don des archives de Monsieur Jean-Pierre Huts a continué. Comme signalé l'année dernière, ce fonds d'archives est exceptionnel et comprend un grand nombre de documents uniques d'une valeur historique et iconographique de grande importance.

Les archives de l'Espace Mémoire ont été placées sur un serveur externe.

## **Recherches historiques**

L'Espace Mémoire répond régulièrement aux demandes de renseignements sur l'histoire de la Commune. Il aiguille les chercheurs dans leurs recherches et/ou les entreprend lui-même. Ces recherches se font non seulement dans les propres archives de l'EM mais également dans celles d'autres services de la Commune (urbanisme, population,...).

Les demandes arrivent par courriel, téléphone, lettre ou sur place.

Le public est diversifié : chercheurs, étudiants, habitants, généalogistes, écoliers, historiens, historiens de l'art, architectes, notaires, guides professionnels (patrimoine et nature), instances spécialisées (Urban, Archives de l'Etat, CegeSoma, Universités, Civa, Irpa, Arkadia...).

Les thèmes abordés sont très variés : cette année, nous avons travaillé notamment sur les Cités-Jardins, la Résistance, les cartes et plans, le sport (football), Rik Wouters, Roba, l'architecture brutaliste, la propriété de Meeûs, etc.

Le service a également ouvert ses portes à Mr. Arthur Anger, lauréat-bénéficiaire du budget participatif, qui est l'auteur de capsules relatives à l'histoire et le folklore de Watermael-Boitsfort.

## **Actions ponctuelles**

Les actions ponctuelles de l'EM lui permettent d'approfondir certains aspects de l'histoire de la Commune, de rencontrer son public, de sensibiliser les habitants au passé de Watermael-Boitsfort. C'est aussi le moyen de récolter de nombreux témoignages et documents et donc d'enrichir le fonds documentaire.

## **Collaboration aux recherches pour les monographies sur les quartiers et les Chroniques publiées par l'asbl Hisciwab**

Recherches d'archives, iconographie et partage de connaissance. Mise à disposition de tous les documents de l'Espace Mémoire et autorisation de scannage.

## **Continuation du projet autour des « 100 ans des Cités-Jardins Le Logis-Floréal »**

Ainsi les organisateurs de l'exposition citoyenne sur les Cités-Jardins, hier, aujourd'hui et demain ont pu construire une partie de celle-ci sur base de documents qui sont présent dans les archives de l'espace mémoire.

Il en a résulté une exposition qui a été organisé du samedi 27 mai au dimanche 4 juin 2023 et qui a plus de 1100 visiteurs.

Oltre la mise à disposition des documents, le matériel de l'espace mémoire comme tablettes, cadres, etc. a été utilisé.

Le service de la Culture avait pu agrémenter cette exposition par la mise à disposition de quelques œuvres de l'administration communale ainsi que d'un PowerPoint regroupant une série d'œuvres d'artistes qui ont travaillé et habité dans les Cités-Jardins. Nous pensons e.a. à Victor Leclercq, Anne-Pierre de Kat, Yves Dendal, Jo Vanhove, Marthe Guillain, Arthur Craco, Charles Dehoy, Willy Gilbert, Fernand Verhaegen, Léon Jacques, Camille Pétry, Jules Lespes, Jean Dufour pour n'en nommer que quelques-uns.

Le succès des deux balades audio guidées: celui de Floréal disponible depuis mai 2021 et Le Logis depuis octobre 2021 (Hébergement sur IZI.Travel, plateforme gratuite de visites guidées et balades) continu son ascension de succès, avec plus de 10.000 téléchargements.

## Divers

- Mise à disposition pour l'asbl Hisciwab d'un local se trouvant à La Source et faisant partie de l'Espace Mémoire.
- Utilisation par l'asbl Hisciwab de la salle de lecture de l'Espace Mémoire pour les réunions de leurs Conseils d'administration.
- Participation aux réunions de la Plateforme Culture.

# BIBLIOTHÈQUES & LUDOTHÈQUES

Tél. : 02/660.07.94

Courriel : [bib.francofone@wb1170.brussels](mailto:bib.francofone@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Daniel Soumillion, 7<sup>ème</sup> Echevin

Chef de service : Jan DE PAEPE

Direction : Pascale MELON

Nombre d'agents (équivalent temps plein) :12

## Missions générales du service dictées par le PO et pouvoir subsidiant

### Fédération Wallonie-Bruxelles (cf. décret 2009, arrêté de 2011)

Faciliter l'accès au savoir et à la culture, au développement des capacités et des pratiques de lecture/écriture/oralité de la population, directement ou indirectement, dans une perspective d'éducation permanente, de citoyenneté, de formation continuée, d'information et d'épanouissement.

L'année 2022 est la 3<sup>e</sup> année du Plan de développement par lequel la bibliothèque a obtenu sa reconnaissance.

### Subsides

En 2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles a octroyé des subsides en adéquation avec la population : 5 subventions traitement (100.000€) pour une commune de plus de 25.000 habitants.

### Changements structurels (RH & lieux)

#### Chantier de réaménagement du 32, rue des trois tilleuls

Des réunions ont eu lieu en vue de l'aménagement du rez-de-chaussée de

- l'accueil de la collection des jeux géants
- la création d'une section jeunesse
- la réorganisation des points d'accès publics internet
- l'aménagement de l'Espace d'accueil des collectivités
- et dans la foulée, la réorganisation des fonctions (comptoir, boîte à livres, salon de lecture...),
- le tout visant à créer un espace à connotation fortement conviviale.

Un nouveau règlement a été rédigé et validé par le Conseil communal (février 2023) afin de passer à la gratuité des prêts, avec pour objectif d'accroître l'utilisation du service par les habitants.

### Obligations envers le Pouvoir organisateur Fédération Wallonie-Bruxelles

- Rapport d'activités 2022 (dont une évaluation qualitative détaillée sur les usages numériques) ;

- Rapport financier 2022 ;
- Conseil de développement (12 décembre 2022 - OJ centré sur les freins d'entrée en lecture et écriture des enfants de familles "éloignées" de ces pratiques).

## **Obligations envers le Pouvoir subsidiant COCOF**

Dossiers de justificatifs de subsides 2022 et dossier de demande de subsides 2023 (animations, fonctionnement, investissement) :

- Bibliothèques ;
- Ludothèque de l'Espace Delvaux.

## **Usagers, prêts, collections**

De manière moins visible, l'équipe accomplit de nombreuses tâches liées à la gestion de collections : commande des livres, vérification des factures, encodage, étiquetage, rangement, élagage, traitement des réservations, gestion des rappels, médiation des collections, lots pour les écoles, prêts interbibliothèques, recherche d'informations, réparations, etc.

Quelques chiffres pour l'année civile 2022 :

### **Usagers**

- 2586 lecteurs inscrits ;
  - Cela représente quelque 10% de la population francophone.
  - Les statistiques en décembre 2023 rendront visible l'impact du passage à la gratuité sur la fréquentation des bibliothèques.
- 58 collectivités inscrites, parmi lesquelles de nombreuses classes des écoles de la commune.

### **Prêts**

- 95 806 prêts de médias ;
- dont 2169 prêts de jeux.

### **Collections**

- 67 446 documents tous supports, 1334 jeux, et 102 abonnements à des périodiques ;
- Acquisitions 2022 ;
  - 3381 nouveaux médias (livres, livres-audio, etc.).
  - 219 nouveaux jeux.

## **Services**

### **Points d'accès internet**

Les bibliothèques mettent à disposition 6 ordinateurs à l'espace Paul Delvaux et 3 côté Boitsfort, un accès Wi-Fi et une imprimante-photocopieuse-scanner. Des liseuses sont également empruntables.

Les bibliothécaires apportent un soutien pour des demandes de base (envoi d'un mail, ajout d'une pièce jointe, impression de documents...).

Matériel et/ou local a été mis à disposition de partenaires dans nos murs où à l'extérieur : local et ordinateurs pour la table du logement du CPAS, prêt et configuration des tablettes pour l'exposition 100 ans du Logis-Floréal.

Cinq ateliers du numérique ont été organisés (3 animés par le coordinateur numérique et 2 par un citoyen par ailleurs informaticien public). Ces ateliers lient les thématiques du livre et de la lecture au numérique : “S’informatiser à petit prix”, “Liseuses”, “Raspberry Pi”, “Outils numériques, lecture et bibliothèques”.

### **Service de réponse à distance *Eurêkoi***

Reconnue en catégorie 3, la bibliothèque se doit de participer au Service de réponse à distance francophone *Eurêkoi* (coopération entre plusieurs pays francophones).

En 2022, 53 questions (reçues via notre site, la Fédération ou le comptoir de prêt) ont été traitées : 2 questions de fiction, 45 questions de documentation et 6 questions de renseignements généraux. Cela a représenté 50h30 de travail.

### **Service *Livres chez soi***

Les personnes faisant appel à ce service sont les “publics empêchés”, c'est-à-dire des personnes à mobilité réduite (âgées, porteurs d'un handicap physique, ou immobilisés ponctuellement). Le nombre des bénéficiaires s'élève à 22 (6 décès ou perte des capacités de lecture et 10 nouveaux bénéficiaires).

231 visites ont eu lieu - en moyenne une toutes les 4 semaines par lecteur - ce qui représente 382 heures de travail sur l'année.

### **Lots de livres pour les résidences de personnes âgées**

- Présentation et prêt de livres à la *Résidence Sainte-Anne* : 3 séances (46 participants) ;
- Présentation de livres et prêt de livres aux bénéficiaires de *Vivre chez soi* : 3 présentations (35 participants).

### **Prêts de lots**

Un temps non négligeable a été consacré à la préparation de 21 lots thématiques principalement pour les écoles fondamentales situées sur la commune.

### **Biblioblocus**

Le service a été organisé en décembre 2022, 35 étudiants y ont participé. Il y a eu 298 places occupées (par demi-journées sur six semaines). Un sondage a révélé que les étudiants usagers de ce service avaient bien un espace individuel pour étudier au domicile, mais qu'ils cherchaient une ambiance studieuse.

## Quelques chantiers phares

### Lire (avec les) tout-petits

Vaste campagne de sensibilisation à l'importance de lire au plus tôt et programmation d'actions, avec la collaboration de l'ASBL Boucle d'Or :

- une journée de formation de l'équipe des bibliothèques et ludothèque
- rencontre avec les partenaires de la petite enfance
- séances de lecture à la Crèche des Roitelets (26 séances) et formation du personnel
- exposition interactive "*Elles sont où les histoires ?*" de Sabine De Greef, en partenariat avec le Centre de littérature jeunesse de Bruxelles-Capitale 5 (320 participants)
- spectacles de Sabine De Greef dans les écoles maternelles et pour tout public (139 participants)

### Ateliers d'écriture plaisir / personnelle en écoles primaires (13 ateliers/7 classes)

En dehors de tout objectif scolaire, renouer avec l'écriture dans l'objectif de (re)trouver le plaisir d'écrire, de prendre conscience de l'effet sur notre intériorité, notre évolution et de susciter des pratiques futures d'écriture dans la vie privée.

### Réorganisation des collections

Elagage de quelque 15.000 livres (ouvrages de référence de moins en moins consultés, des classes documentaires pour respecter les conditions de reconnaissance (50 % des ouvrages en libre accès doivent avoir moins de 10 ans) et dégager l'espace "Collectivités")

### Refonte du règlement

Sur base de l'analyse dans les différents pays/autres communes des impacts du passage à la gratuité sur les usages de la bibliothèque, et pour pallier plusieurs omissions de la version précédente, un nouveau règlement a été adopté. Une évaluation est prévue en décembre 2023.

### Participation aux événements de clôture des *100 ans des Cités-jardins Le Logis-Floréal*

- Projet « *Babel des venelles* » (collecte de fables dans toutes les langues présentes dans les Cités-jardins, atelier d'écriture de fables, spectacle Place du Colibri juin 2023)
- Stand de jeux géants

## Animations et projets récurrents

Toutes les animations répondent aux objectifs et priorités de notre Plan de développement 2020-25.

Les actions envers les publics dits "éloignés" y prennent une très grande place : soutien dans les apprentissages, dans le développement des pratiques langagières (écriture-lecture-oralité) et favorisant l'implication citoyenne.

## Bibliothèque adultes

- *Rencontres de mots* : ateliers mensuels d'écriture en partenariat avec le *PCS Mosaique et le Centre culturel la Vénerie* : juillet 2022 à juin 2023 (co-animations)
- *Sous écoute*, salon d'immersion et médiation, en partenariat avec *PointCulture*
  - Colette Magny (16 participants)
- Club de lecture *Rencontres autour d'un livre*, animée par des citoyennes : 10 séances (150 participants) :
  - *Les délices de Tokyo* de Durian Sukegawa (septembre 2022)
  - *Croire aux fauves* de Natassja Martin (octobre 2022)
  - *Ce genre de petites choses* de Claire Keegan (novembre 2022)
  - *Ör* de Audur Olafsdottir (décembre 2022)
  - *Les demeurées* de Jeanne Benameur (janvier 2023)
  - *Être à sa place* de Claire Marin (mars 2023)
  - *Mahmoud ou la montée des eaux* d'Antoine Wauters (avril 2023)
  - La décision de Karine Thuil (mai 2023)
  - *Sauvage est celui qui sauve* de Véronika Mabardy (en présence de l'autrice (juin 2023)
- *Quelqu'un livre* : des habitants qui investissent la bibliothèque pour une rencontre autour de la lecture/écriture : 8 séances (212 participants)
  - Pierre Yerlès livre un retour sur sa carrière et son recueil de poésies "*Élégies paisibles*" (septembre 2022)
  - Nicolas Andry et Alain Cherbonnier livrent un recueil de photographies et de textes de citoyens "*Premiers pas derrière la porte*" (novembre 2022)
  - Colette Beriot livre « Un monde sans fin » (décembre 2022)
  - Samia livre un essai "*Libérées*" de Titou Lecoq et un cercle de parole (mars 2023)
  - Une citoyenne livre la bande dessinée "*Un monde sans fin*" de J.-M. Jancovici et C. Blain (décembre 2022 et avril 2023)
  - Anne Duvivier livre son dernier roman "*Eden Beach 1970*" et un atelier d'écriture "*Atelier femmes d'hier et d'aujourd'hui*" (mars 2023)
  - Ariane van Compernelle livre "*Les couleurs d'Agathe*" (avril 2023)
  - Marie-Andrée Delhamende livre "*Violette Leduc : d'elle à elle*" et un atelier d'écriture "*Question de regards*" à partir de l'exposition de photographies au Centre Culturel (mai 2023)
  - Arnaud de La Croix livre "*Les Templiers: des croisades aux bûchers*" (mai 2023)
- Séances *Pieds dans le CLA* : 6 séances + 2 ateliers (67 participants)
  - Fureur de lire/Lire autrement (octobre 2022)
  - Nina Cosco (novembre 2022)
  - Condensé de Lectures Aléatoires (décembre 2022)
  - Ivonne Gargano (2 ateliers + 1 rencontre, mars 2023)
  - Joseph Charroy (avril 2023)
  - Kikie Crêvecoeur (mai 2023)
- Ateliers d'écriture en classes alpha de la *Maison de quartier du Dries* : 6 séances

- Accueil du groupe “*Moments de femmes*” de la Maison de quartier des Cités-jardins
- Ateliers d’écritures pour adolescents (3)
- Stage d’écriture / plastique pour adolescent (en partenariat avec le Service de cohésion sociale - Antenne scolaire) (5 jours, août 2023)

## Bibliothèque jeunesse

Actions récurrentes :

- *On lit, Bébé* : séance mensuelle en bibliothèque ; dans les crèches (dont des séances avec parents) et aux consultations ONE
- *Lire dans les parcs* : tous les mardis de l’été au square des Archiducs, plus 2 séances jeudi en famille à la Maison de quartier des Cités-jardins (été 2022). Tous les mardis de l’été à la plaine de jeux Payfa-Fosseprez, plus 2 séances de lecture lors des goûters de la Maison de quartier des Cités-jardins (été 2023)
- *Heures des histoires* :  
Tous les mercredis des périodes scolaires à Boitsfort - auditorium des Écuries (en partenariat avec le CEC *Les ateliers Vénerie*) (clôture en avril 2022 suite fermeture Hondenberg) et à Watermael
- Participation à la *Nuit des bibliothèques* en partenariat avec l’Opérateur d’appui pour la Région bruxelloise
  - *Séance de lecture d’albums en pyjama*
- *Atelier Temps Livres* : séance de lecture active et ateliers d’écriture, 5 interventions sur l’année scolaire
- *Fureur de lire*
  - Spectacles de Sabine de Greef (3 séances) “*On sort !*”
  - Heure des histoires spéciale
- Participation au *Family day*
- 1 journée thématique durant les vacances scolaires “*Les p’tits botanistes*”

## Ludo

- Prêt de jeux géants à la *Fête de rentrée* du Centre culturel de la Vénerie (septembre)
- Participation au *Sports Open day* (septembre)
- Accueil d’une table ronde des ludothécaires de la Région bruxelloise
- Interventions à la *Maison de quartier des Cités-jardins* (juillet-août)
- *Animations à la Fête de clôture des 100 ans du Logis-Floréal*
- *Animations à la Maison des jeunes*

- *Co-animation avec l'ASBL LUDEO à une journée d'initiation au jeu de rôle destinée aux ludothèques bruxelloises*

## « Transversal »

- Accueils de classes mixtes *Ludo/Biblio*, *Vénerie/biblio* ou *biblio/CLA* : 30 séances de 3 h
- *Participation à la campagne "Lisez-vous du belge" ?* 16 novembre 2022 au 25 décembre 2022
- *Participation à la Semaine de la Langue française en fête* (mars 2023)
  - *Heure des histoires spéciale "Mots qui détonnent" (jeunesse)*
  - *Atelier d'écriture de chansons, concert & s concert*
  - *Ateliers "Écrire la voix" animés par Ivonne Gargano (2 ateliers + 1 séance de présentation)*
- *Participation au Festival En roue libre* (mars 2023)
  - *Focus sur la collection En roue livres*
  - *Atelier Les mots du vélo*
  - *Atelier Carnet de voyage à vélo (familial)*
  - *Heure spéciale des histoires En selle !*
- *Ateliers "&criture"* (atelier où se croisent écriture avec un point d'intérêt autre (thème, technique ...) pour amener vers l'écriture des habitants qui en sont éloignés :
  - *Raconter nos renaissances* (juillet 2022)
  - *Écrire sur l'écriture* (septembre 2022)
  - *Écrire (sur, à) nos absents* (octobre 2022)
  - *Les mots des chansons* (novembre 2022)
  - *Lettres à mon corps* (décembre 2022)
  - *Dites-le avec du papier* (février 2023)
  - *Les mots du vélo et Carnets de voyage à vélo* (mars 2023)
  - *Fables des venelles* (plusieurs séances)
  - *Les habits et moi* (juillet 2023)
- *Semaines Pride* du 1er au 31 mai 2023, en partenariat avec le Centre culturel la Vénerie. Du côté des bibliothèques :
  - *Focus livres LGBTQIA+ à tous les étages*
  - *Heure spéciale des histoires Unique en son genre* (lecture par une Drag Queen)
  - *Rencontre lu/vu/entendu : présentation d'une sélection de médias LGBTQIA+ (littérature, cinéma, musique)*
  - *Dépôt Pride du PointCulture*
  - *Conférence littéraire sur Violette Leduc D'elle à elles...*
  - *Atelier d'écriture « van hoe je het bekijkt »*
- *Stage de Création de podcasts*, en partenariat avec *Arts&publics* (8 participants) Thème « On ne va pas se défiler », en vue du Festival de novembre 2023, en partenariat avec le Service de la transition.

- Participation à la *Fête de la fin de l'été* en partenariat avec les acteurs locaux : Spectacle tout public de contes *La Chariotte* (58 participants) et stand de jeux géants.

## Animations citoyennes

Les bibliothèques et ludothèques répondent positivement aux sollicitations de participation citoyenne :

- *Rencontre autour d'un livre* animée par des citoyens, avec le soutien du Réseau par l'achat des livres en multiples exemplaires : 10 séances
- *Jeux vous invitent, séance de jeux* animée par deux habitantes
- *Quelqu'un livre*, des citoyens investissent la bibliothèque quelques heures
- Accueil d'un *club de Scrabble Duplicate* hebdomadaire à partir de septembre 2022
- Accueil du projet *Tremplins* autour des mangas (création d'une vidéo) : lieu mis à disposition, présentation des collections de jeux et mangas

## Partenariats

Les contacts avec différents acteurs à l'échelle communale, régionale ou FWB sont fréquents. La collaboration s'est faite à des niveaux de "profondeur" différents (partenariat structurel, partenariat ponctuel autour d'un projet, présence et participation à nos conseils respectifs, échanges de services...) avec les acteurs suivants :

- Territoire communal
  - les écoles maternelles et primaires (tous réseaux confondus) ;
  - le Centre Culturel *La Vénerie* ;
  - l'Accueil extrascolaire (Accueil Temps Libre et Accueil Temps Livres, écoles de devoirs, Antenne scolaire) ;
  - la petite enfance (service petite enfance de la commune : accueillantes à domicile, co-accueil ; crèches, ONE) ;
  - ASBL Boucle d'Or ;
  - le Service de cohésion sociale : (Maisons de Quartiers : *Dries et Cités-jardins*, *PCS Espace Mosaïque* ;
  - la Société coopérative Logis-Floréal ;
  - l'ASBL *Vivre chez soi* ;
  - la Coordination sociale La Coupole et ses commissions (Petite enfance, Jeunesse, Seniors) ;
  - la Maison des jeunes ;
  - la Résidence Ste-Anne ;
  - Le Chant des Cailles ;
  - CCCA - Conseil consultatif communal des aînés ;
  - Le club de Scrabble.
- Région Bruxelles-Capitale
  - la Haute école *Galilée ISPG* ;
  - l'Opérateur d'appui pour la Région de Bruxelles-Capitale : participation au processus d'évaluation du décret ;
  - le Centre de littérature jeunesse de Bruxelles-Capitale : animation *Lire dans les parcs* ;
  - d'autres bibliothèques bruxelloises: Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles ;

- l'ASBL *Ludo* ;
- CABAN-DIBAC asbl - *Collectif des Acteurs Bruxellois de l'Accessibilité Numérique*.
- Fédération Wallonie-Bruxelles
  - le Service de la lecture publique : participation au processus d'évaluation du Décret ;
  - le Réseau *Ville des Mots*.

## Communication

Le plan de communication se poursuit :

### Numérique

- un blog : mise à jour structurelle ;
- une newsletter mensuelle ;
- les réseaux sociaux : Facebook ;
- 3 catalogues en ligne (bibliothèques, ludothèques et Collection de livres d'artiste) : mise à jour structurelle ;
- site communal ;
- des agendas génériques en ligne (Quefaire.be) ;
- Le portail de l'Opérateur d'appui de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- la communication FWB : *Fureur de Lire & Semaine de la langue française en fête*.

### Papier

- *Plimestriel* : agenda bimestriel ;
- affiches, folders déposés dans 28 lieux publics ;
- journal communal 1170 ;
- journal *Bruxelles en capitales* de l'Opérateur d'appui de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- agenda de l'été dans les Cités-jardins ;
- encart dans la presse *Fureur de lire* ;
- communication *Semaine de la langue française en fête*.

## Formations & compétences amenées dans l'équipe en 2022-2023

### Formations collectives

- *Lecture individuelle* Boucle d'Or ;
- *Approche interculturelle* avec les partenaires de la cohésion sociale, des citoyens actifs et des travailleurs de la Ferme du Chant des cailles.

### Formations individuelles

- formation certifiante *Lecture individuelle* Boucle d'Or ;
- Jeu « sérieux » *Kroiroupa* / CCLJ ;
- *Lire avec de jeunes enfants dans un contexte plurilingue* / Centre littérature jeunesse.

## Divers

L'équipe a consacré également du temps à :

- l'accueil et la guidance de stagiaires en bibliothèques et ludothèque ;
- l'encadrement de prestataires du SEMJA ;
- la participation aux réunions :
  - de la Coupole et de ses différentes commissions ;
  - de la Cocof (ludothèques).

La direction a participé au processus d'évaluation et de modification du *Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques* (réunion organisée par le Service de lecture publique et en relais ensuite par l'Opérateur d'appui pour la Région de Bruxelles-Capitale).

La direction a par ailleurs participé à titre individuel à de nombreuses réunions de *l'Association des professionnels des bibliothèques francophones de Belgique* dont les informations reçues et les rencontres avec des pairs enrichissent les débats à l'échelle boitsfortoise.

## Annexes : chiffres

### Usagers

| 2022        | Usagers emprunteurs |        |       | Dont hors territoire de référence | Taux emprunteurs individuels | Nouveaux usagers emprunteurs | Dont hors territoire de référence | Usagers emprunteurs réinscrits |
|-------------|---------------------|--------|-------|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
|             | Femmes              | Hommes | Total |                                   |                              |                              |                                   |                                |
| 0 - 2 ans   | 33                  | 24     | 57    | 9                                 | 1,13%                        | 46                           | 8                                 | 48                             |
| 3 - 11 ans  | 464                 | 385    | 849   | 213                               |                              | 206                          | 60                                | 643                            |
| 12 - 17 ans | 301                 | 259    | 560   | 148                               |                              | 75                           | 28                                | 485                            |
| 18 - 24 ans | 86                  | 49     | 135   | 30                                | 5,49%                        | 19                           | 7                                 | 116                            |
| 25 - 49 ans | 264                 | 122    | 386   | 108                               |                              | 108                          | 35                                | 278                            |
| 50 - 64 ans | 162                 | 54     | 216   | 46                                |                              | 26                           | 8                                 | 190                            |
| 65 - 79 ans | 198                 | 73     | 271   | 50                                |                              | 38                           | 11                                | 233                            |
| 80 ans et + | 94                  | 18     | 112   | 22                                |                              | 4                            | 2                                 | 108                            |
| Total       | 1602                | 984    | 2586  | 626                               |                              | 522                          | 159                               | 2101                           |

### Collections

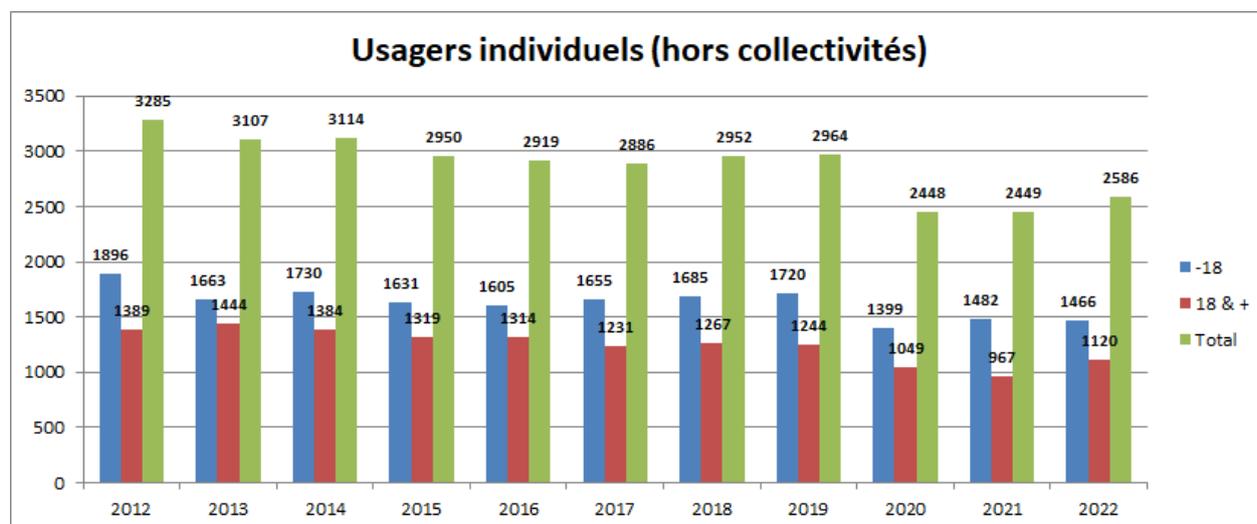
| Collection des périodiques en 2022 |                      |    |
|------------------------------------|----------------------|----|
| Jeunesse                           | Nombre d'abonnements | 33 |
| Adultes                            | Nombre d'abonnements | 69 |

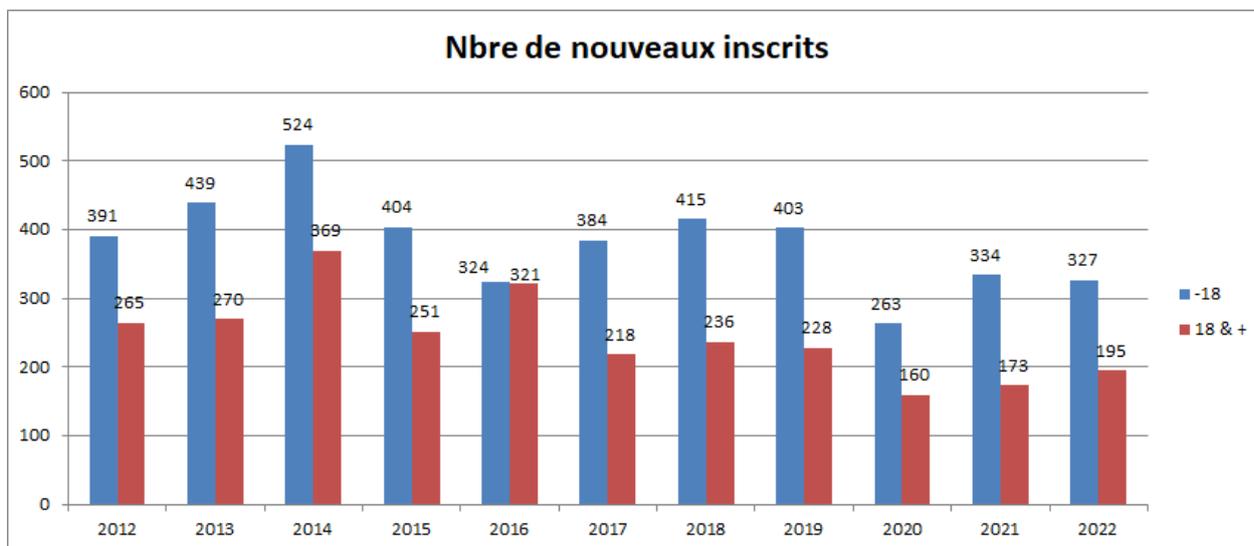
## Horaires

| Heures d'ouverture |  |                |                |                |                |                |                               |
|--------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------------|
|                    | Boitsfort                                    |                |                | Watermael      |                |                |                               |
|                    | Adultes                                      | Jeunesse       | Ludothèque     | Adultes        | Jeunesse       | Ludothèque     | CLA                           |
| <b>Lundi</b>       | 15h30<br>19h00                               | 15h30<br>18h00 |                |                |                |                |                               |
| <b>Mardi</b>       |  |                |                | 13h00<br>18h00 | 13h00<br>18h30 |                |                               |
| <b>Mercredi</b>    | 14h00<br>18h00                               | 14h00<br>18h00 | 14h00<br>18h00 | 11h00<br>19h00 | 13h00<br>19h30 | 13h00<br>18h00 | 14h00<br>20h00                |
| <b>Jeudi</b>       |  |                |                | 13h00<br>18h00 | 13h00<br>18h30 |                |                               |
| <b>Vendredi</b>    | 11h30<br>13h30                               |                |                | 13h00<br>18h00 | 13h00<br>18h30 | 15h00<br>18h00 |                               |
| <b>Samedi</b>      | 10h30<br>12h30                               | 10h30<br>12h30 | 10h30<br>12h30 | 10h00<br>16h00 | 10h00<br>16h00 | 10h30<br>12h30 | (1sam/mois)<br>10h30<br>12h30 |
| <b>Sous-total</b>  | <b>11h30</b>                                 | <b>08h30</b>   | <b>06h00</b>   | <b>29h00</b>   | <b>27h00</b>   | <b>10h30</b>   | <b>06h30</b>                  |
| <b>TOTAL</b>       | <b>104h30 (106h30, une semaine par mois)</b> |                |                |                |                |                |                               |

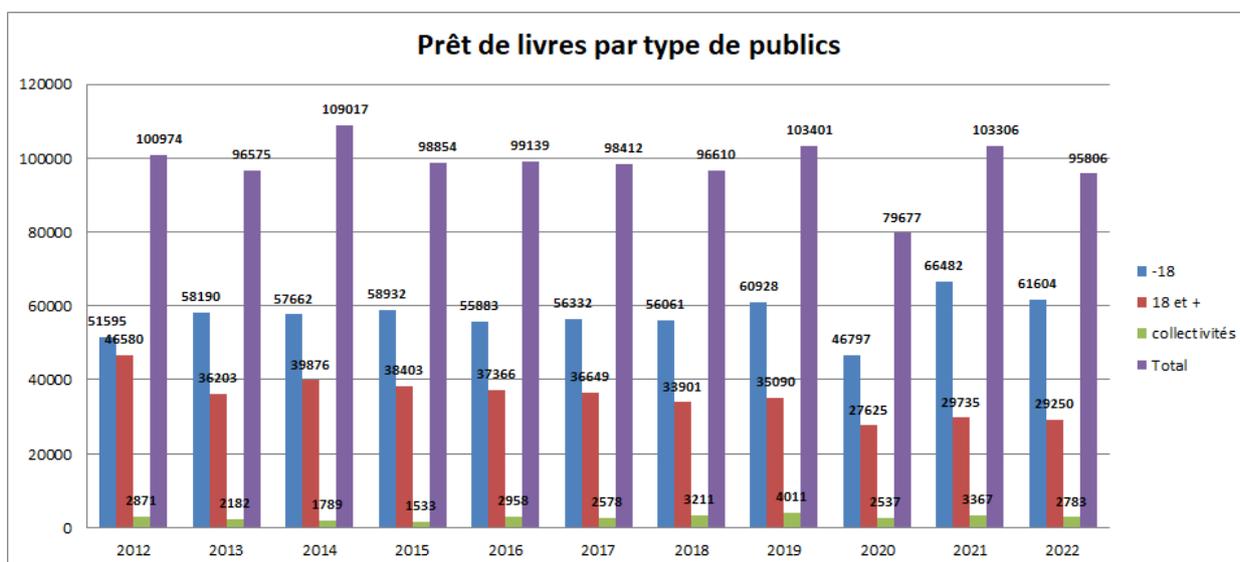
## Évolution 2012-2022

### Usagers





## Prêts



# BIBLIOTHÈQUE ROZENBERG

Tél. : 02/675.33.79

Courriel : [watermaal-bosvoorde@bibliotheek.be](mailto:watermaal-bosvoorde@bibliotheek.be)

Autorité responsable : Daniel SOUMILLION, 7<sup>ème</sup> Echevin

Chef de service : Jan DE PAEPE

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 2 +10/38e

## Attributions générales du service

La bibliothèque de Rozenberg offre les mêmes services que les autres petites bibliothèques locales. Nous nous efforçons d'offrir une collection complète, actualisée et variée qui reflète les besoins des utilisateurs et répond aux besoins du marché et de l'information.

Nous proposons également des magazines et des DVD. Nous avons quelques CD pour enfants. Il y a aussi des livres audio, des livres en gros caractères et des romans modernes en anglais.

La bibliothèque participe activement au prêt entre bibliothèques : les livres que nous ne possédons pas sont empruntés à d'autres bibliothèques.

La coopération avec les écoles locales joue un rôle important dans le fonctionnement de la bibliothèque. Le "Mois du livre pour la jeunesse" et Leesrijk Brussels sont des éléments importants de cette coopération. Le projet Boekstart, en collaboration avec les crèches locales, est également intéressant pour la promotion de la lecture.

La bibliothèque met à disposition des informations nombreuses et variées sous la forme de dépliants, de publications et d'affiches. Elle le fait également par le biais de son site web et de Facebook. Les utilisateurs peuvent ainsi obtenir des informations sur la culture, l'éducation, l'enseignement, le sport, les loisirs, etc.

Le fonctionnement de la bibliothèque et ses différentes activités sont régulièrement présentés à des groupes (écoles ou associations). Les jeux de la bibliothèque peuvent être utilisés à cet effet.

## Nouveautés - Événements particuliers

Le 1er juin 2023, Klaar a repris le travail après son absence pour cause de maladie. Bilitis De Bock l'a remplacée jusqu'à cette date.

## Activités

Les écoles de Watermaal-Bosvoorde (De Bloeiende Kerselaar, Sint-Jozefsschool, Wemelweide) et les enfants de l'école primaire de la Communauté flamande 'De Stadsmus' ont fréquenté notre bibliothèque. Un certain nombre d'écoles francophones (de la commune mais aussi hors territoire) ont également fait appel à nos services.

## Matériel de lecture

Des livres ont été régulièrement mis à la disposition des institutions et écoles suivantes (y compris les tout-petits) (153 colis de livres au total) :

- les enfants de la crèche Het Lijsternest (Delleurlaan).
- les enfants de la crèche Bloeiende Kerselaar.
- de nombreuses classes des écoles primaires.
- les enfants qui ont participé aux ateliers créatifs au centre culturel WaBo.
- les enfants de l'atelier du projet de jeunesse Wabodam (Le Crapaud).

## Activités du 1er septembre 2022 au 31 août 2023

- En septembre, pour la première fois depuis le corona : soirées d'information pour les parents au début de l'année scolaire dans les écoles primaires locales.
- Le mardi 20 septembre, nous avons organisé une activité "Lire ensemble" en collaboration avec Passa Porta : le roman graphique Vel a été lu et discuté en présence de son auteur, Mieke Versyp.
- Plusieurs visites de la bibliothèque (visite guidée et/ou jeu, lecture d'histoires...) : Vendredi 7/10 sixième WW, mardi 18/10 deuxième WW, mercredi 23/11 Les Enfants de Charlemagne, jeudi 24/11 sixième WW, mercredi 21 décembre Les Enfants de Charlemagne, mercredi 15/2 Les Enfants de Charlemagne, jeudi 16/2 sixième WW, mercredi 19/4 Les Enfants de Charlemagne, jeudi 25/5 troisième WW, mercredi 31/5 Les Enfants de Charlemagne, vendredi 16/6 troisième WW.
- En octobre, les quatre groupes du jury de lecture (= jury des enfants et des jeunes) se sont réunis pour la première fois. La deuxième réunion a eu lieu en novembre ou décembre. La troisième réunion a eu lieu en janvier ou février (pour chaque groupe séparément). La quatrième et dernière réunion a eu lieu en mars ou avril.
- Le jeudi 13 octobre, un atelier pour adultes a eu lieu au centre communautaire WaBo : écrire avec le feu : les participants ont appris les bases de la pyrogravure.
- Le jeudi 24 novembre, en collaboration avec Allez:NL, nous avons organisé une activité pour les personnes apprenant le néerlandais : Hilde a accueilli une classe de jeunes et a fait une promenade Delvaux avec eux.
- La traditionnelle nocturne a été organisée le vendredi 25 novembre. Entre 16h et 20h, il y a eu plusieurs activités, avec des boissons et des snacks.
- Le samedi 26 novembre, nous avons organisé un Salon des tout-petits. Martine a lu des livres aux bébés et aux tout-petits (et à leurs parents) de manière interactive. Veerle Mertens, du CM Vlaams-Brabant, a ensuite animé un atelier pour encourager le mouvement.
- Le mardi 29 novembre, Gerina et Dries sont venus se produire devant la troisième classe de maternelle (à 9h30) et la première classe (à 11h) de l'école Sint-Jozefsschool.

Accompagnés musicalement par Dries, ils ont chanté des chansons qu'ils avaient créées eux-mêmes sur la base de livres d'images et ont rejoué des scènes de ces livres. Ces livres avaient été lus et visionnés en classe au préalable. Manifestation dans le cadre de Reading Brussels.

- Le mercredi 22 décembre, Bilitis et Hilde ont animé une promenade poétique, dont le départ a été donné à 18h30 au kiosque situé derrière la maison communale. En chemin, Christophe Calis (texte écrit spécialement pour l'occasion) et Filip Keymeulen (extrait de son livre Alhambra) ont fait des lectures à voix haute. Bilitis et Hilde ont lu des textes d'écrivains habitant la commune (Hilde Coolen, Stefaan van den Bremt, Johanna De Vloed, Jo Govaerts). Vers 19h30, le courageux groupe de 9 personnes (il pleuvait) est arrivé à l'église St.-Clément, où chacun a pu déguster une soupe chaude. Lieve De Beir, Marc et Ottilia ont assuré le service et l'accueil. Vers 20 heures, le concert Dowlndrake de Klang Collective a commencé. Environ 70 personnes ont écouté ce magnifique concert.
- Bilitis et Hilde se sont rendues à la Fête des Lumières sur le square des Archiducs le 3 décembre. Elles ont accroché deux guirlandes confectionnées pour l'occasion à notre demande par les enfants des première et deuxième années de la Wemelweide. Lieve et Ottilia de WaBo y ont tenu un stand. Niek et Jan étaient également présents.
- Ann Vansteenkiste, auteur de plusieurs livres sur le thé, est venue au centre communautaire WaBo le mardi 7 février pour donner une conférence intéressante sur le thé. De 19h30 à 22h environ, elle a parlé de l'histoire du thé, de ses rituels, de ses aspects sanitaires et des aspects pratiques de la préparation du thé. Les 32 participants ont pu goûter cinq thés différents et quatre collations ont été servies. Ce fut une soirée instructive et agréable !
- Le samedi 8 avril a eu lieu notre traditionnelle chasse aux œufs de Pâques annuelle. Tous les œufs trouvés ont été répartis équitablement dans les paniers des enfants. Les autres visiteurs ont bien entendu reçu leur part au comptoir. Ensuite, vers 10h30, Martine a raconté des histoires de Pâques à 7 enfants et 3 adultes.
- De la fin mai au vendredi 16 juin, nous avons participé à l'action de collecte de livres de La Monnaie, en collaboration avec toutes les bibliothèques bruxelloises. Les livres ont été utilisés comme décor pour l'opéra Cassandra.
- Du 19 juin à la mi-septembre, toutes les bibliothèques de Bruxelles ont mis en lumière 19 livres. Ceux-ci ont été sélectionnés par 8 ambassadeurs de la lecture et par le personnel des bibliothèques. Certaines bibliothèques ont "délégué" un de leurs lecteurs. Cette année, malheureusement, aucun de nos ambassadeurs n'en faisait partie (ce n'est pas nous qui l'avons décidé !).
- Hilde et Nadia se sont rendues à la crèche Het Lijsternest (Delleurlaan) le mardi 20 juin. Elles y ont distribué des colis de livres entre 15h30 et 17h15 aux parents venus chercher leurs bébés et enfants en bas âge. Ils ont fait de la publicité pour la bibliothèque, les livres et la lecture à voix haute.

- Klaar et An se sont rendus à la crèche De Bloeiende Kerselaar en bakfiets le vendredi 23 juin. Ils ont distribué des paquets de livres aux parents de bébés et de poussettes entre 16 et 17 heures. Ils ont également parlé aux parents de la bibliothèque et de la lecture.
- Le dimanche 9 juillet, la commune a organisé la fête de la communauté flamande et ce en collaboration avec la commune d'Auderghem. L'intention était de faire ce qui suit : à 14 heures, un discours de bienvenue avec réception ; entre 14h30 et 16h30, un concert avec atelier de danse Boombal (danse folklorique moderne avec musique en direct) ; entre 14 heures et 17 heures (en continu) terrasse d'été, jeux géants pour petits et grands, aire de jeux et marché culturel. Malheureusement, les dieux de la météo ont mis des bâtons dans les roues et toutes les activités ont été interrompues.
- Nous avons organisé notre troisième camp d'été et de langue pour les enfants de 6 à 11 ans du mercredi 12 au vendredi 14 juillet, en collaboration avec la conteuse Hilde Rogge. Le thème du camp était "Naughty Shoes". Chaque jour, nous avons travaillé autour d'un personnage fort et courageux différent, en chantant, en jouant, en bricolant... Klaar et Martine Van der Span ont guidé le groupe. Les enfants et leurs parents étaient très enthousiastes.
- Le samedi 26 août, de 10h à 13h30, nous avons organisé l'activité 'Tuintintels' dans le jardin de la bibliothèque. Cette année, la matinée a été marquée par un adieu festif pour Hilde, qui prendra sa retraite fin septembre. L'échevin de la Culture Daniel Soumillion et ses collègues Klaar, An et Peter ont pris la parole. Les représentants de Chicken of Troy ont animé l'activité avec de la musique et des chants.

## Autres activités

*Mois du livre de la jeunesse avec comme thème 'Bonheur' (du 27 février au 30 mars).*

- OBiB (Supporting Libraries in Brussels), comme chaque année, a apporté un soutien logistique, matériel et financier à l'organisation de ces activités.
- Pour les tout-petits, l'atelier de contes a été animé par trois étudiants de l'Erasmushogeschool, département de formation des enseignants. Ils ont assuré dix séances de contes avec traitement. Elles se sont très bien débrouillées.
- Pour dix autres classes, Klaar a préparé les activités sur le thème du bonheur. Martine Vanhoudt, Klaar, Bilitis et Hilde ont animé les séances.
- Les enfants d'âge préscolaire ont eu droit à une petite visite de la bibliothèque et la promotion des livres s'est faite tout au long de la journée.
- Au total, 21 classes de maternelle (de la classe d'accueil aux 1ère, 2ème et 3ème classes de maternelle) ont participé au mois du livre pour enfants.
- Les enfants des première, deuxième et troisième classes de De Bloeiende Kerselaar sont venus écouter Bert Vannieuwenhuysse dans le hall du centre culturel WaBo. Il a raconté des histoires avec lesquelles il espérait attirer l'oiseau chanceux. Il a combiné ses propres

éléments de jeu et d'histoire avec de la littérature enfantine de qualité. Il le faisait avec enthousiasme, originalité et une bonne dose d'humour.

- Bilitis et Hilde ont joué au jeu de la bibliothèque, un grand puzzle de bibliothèque, avec les enfants de la première année de la Wemelweide.
- Joke Van Leeuwen est venue lire des extraits de son œuvre pour la troisième année de l'école Sint-Jozefsschool et la quatrième année de De Bloeiende Kerselaar. Elle a lu des poèmes et des extraits de lep au centre culturel WaBo. Les enfants ont beaucoup ri et applaudi.
- Hilde Rogge a raconté de manière interactive 'Melodietje voor elk verdrietje', d'après un conte de Hans Christian Andersen, aux enfants de deux classes (SJ et WW) de deuxième année et de première année de l'école St Joseph. L'histoire parle de la recherche du bonheur à travers les quatre saisons. Les enfants et les enseignants étaient très enthousiastes.
- Tom Van Outryve a raconté l'histoire de Prospère, une histoire passionnante à plusieurs niveaux sur la difficile recherche du bonheur. Un spectacle narratif où quatre histoires imaginatives ont été réunies, selon la structure typique des vieux contes populaires. Les troisièmes et quatrièmes années de Wemelweide et les quatrièmes années de l'école St Joseph sont venus écouter.
- Pour deux classes de cinquième année (SJ et WW), nous avons organisé le jeu Bibster, une recherche numérique dans la bibliothèque. Ce jeu a été minutieusement préparé et mis en place par An. Klaar, Bilitis et An ont guidé les enfants, qui étaient très enthousiastes et ont bien travaillé ensemble. L'ambiance était excellente !
- Eef Cornelissen est venu philosopher avec trois classes (DBK, SJ et WW) de sixième année et avec la cinquième année de De Bloeiende Kerselaar. Les enfants sont partis à l'aventure dans leur tête et ont réfléchi ensemble au thème du bonheur à l'aide d'un certain nombre de questions. Ce fut à chaque fois une belle heure !
- Les activités organisées dans les écoles dans le cadre du Mois du livre pour la jeunesse ont touché 733 enfants au total (376 enfants d'âge préscolaire et 357 élèves de l'enseignement primaire).

Le club de lecture "Lampe à lire" s'est réuni le mercredi matin (en alternance entre notre bibliothèque et la bibliothèque d'Auderghem) : 12/10, 14/12, 8/2, 12/4, (14/6 et 9/8 annulés faute de participants). A chaque fois, un livre que tout le monde avait lu au préalable a été discuté.

Visites guidées: classes et groupes (pendant l'année scolaire et pendant le mois du livre de jeunesse), ateliers de création, classes francophones, visiteurs individuels, etc.

Moments de lecture à voix haute: très régulièrement, des lectures à voix haute sont organisées pour les classes (dans la bibliothèque) et lors des ateliers de création (dans notre bureau de prêt).

Heures de lecture à voix haute pour les enfants de 4 à 7 ans : samedi 29 octobre, samedi 26 novembre, samedi 28 janvier, samedi 25 mars, samedi 8 avril, samedi 29 avril, samedi 24 juin.

Tables de lecture: rois et reines, Hilary Mantel, animaux, Annie Ernaux, sentiments, 11.11.11, Halloween, mourir, la nuit, parents, Saint-Nicolas, Noël, poésie, lutter contre le marasme hivernal, harcèlement, Saint-Valentin, littérature, femmes, autisme, Meir Shalev, santé, terre et nature, livres gagnants du jury de lecture, diversité culturelle, 1 ville 19 livres, été et jeux en plein air, profiter de la vie, ...

## La Bibliothèque en chiffres 2022

### Possession de matériel

| Collection                        | 2021          | 2022          |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Jeunesse fiction                  | 6 810         | 7 077         |
| Jeunesse BD                       | 1 180         | 1 180         |
| Jeunesse non-fiction              | 2 508         | 2 533         |
| Adultes fiction                   | 5 416         | 5 257         |
| Adultes BD                        | 420           | 398           |
| Adultes non-fiction               | 3 119         | 2 984         |
| Revue                             | 1 233         | 1 332         |
| <b>Total des imprimés</b>         | <b>20 686</b> | <b>20 761</b> |
| CDs jeunesse                      | 5             | 5             |
| CDs adultes                       | 9             | 4             |
| Livres Daisy J & adultes          | 91 + 349      | 97 + 273      |
| DVD jeunesse                      | 127 + 1       | 127 + 1       |
| DVD adulte                        | 301 + 35      | 232 + 26      |
| Autres                            | 0 + 12        | 12            |
| <b>Total matériel audiovisuel</b> | <b>930</b>    | <b>777</b>    |
| <b>Total général</b>              | <b>21 616</b> | <b>21 538</b> |
| Abonnements aux revues            | 50            | 49            |
| Abonnements aux journaux          | 3             | 3             |

### Nombre de visiteurs de la bibliothèque

Calculé d'après le système de comptage automatique avenue Thomson et manuellement dans le comptoir de prêt Jachthoorn.

|                             |              |                                 |
|-----------------------------|--------------|---------------------------------|
| Avenue Thomson              | 6 974        | L'année dernière : 7 146        |
| Comptoir de prêt Jachthoorn | 1 667        | L'année dernière : 1 185        |
| <b>Total</b>                | <b>8 641</b> | <b>L'année dernière : 8 331</b> |

### Évolution du nombre de lecteur par tranche d'âge

| Lecteurs     | 2020         | 2021         | 2022         |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Jeunesse     | 1 439        | 1 507        | 1 325        |
| Adultes      | 317          | 300          | 328          |
| <b>Total</b> | <b>1 756</b> | <b>1 807</b> | <b>1 653</b> |

Par « jeunesse » nous comprenons les jeunes jusque 17 ans. On est adultes dès 18 ans.

| 2022                           | Thomson + DJH                             | Total |
|--------------------------------|---|-------|
| Jeunes de WB                   | 116 F <sup>1</sup> + 109 H <sup>2</sup>   | 225   |
| Jeunes hors WB                 | 42 F + 41 H                               | 83    |
| Jeunes WB groupes <sup>3</sup> | 262 T <sup>4</sup> + 231 DJH <sup>5</sup> | 493   |
| Jeunes hors WB groupes         | 295 T + 229 DJH                           | 524   |
| Adultes de WB                  | 98 F + 54 H                               | 152   |
| Adultes hors WB                | 73 F + 26 H                               | 99    |
| Adultes WB groupes             | 34 T + 6 DJH                              | 40    |
| Adultes hors WB groupes        | 33 T + 4 DJH                              | 37    |
| <b>Total</b>                   | <b>1 653</b>                              |       |

---

<sup>1</sup> Femmes

<sup>2</sup> Hommes

<sup>3</sup> Groupes : classes ou autres groupes

<sup>4</sup> Thomson

<sup>5</sup> De Jachthoorn

# SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Tél. : 02/674.75.07

Fax : 02/672.52.19

Courriel : [culture@wb1170.brussels](mailto:culture@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Odile BURY, 1<sup>ère</sup> Échevine

Chef de service : Jan De Paepe

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 1/5

## Attributions générales du service

Le service de la Solidarité Internationale a pour mission de soutenir et de promouvoir les associations et projets de solidarité internationale dans la commune, de sensibiliser les habitants aux enjeux du développement et des rapports Nord-Sud et de développer un partenariat de coopération décentralisée avec une commune du Sud.

Le Service assure le secrétariat d'un **Comité d'appui à la Solidarité internationale** (constitué par le Conseil Communal du 18 novembre 2004) et dont le but est de rendre des avis, recommandations, propositions au Collège et au Conseil communal sur toute initiative, projet ou demande de soutien qui concerne la solidarité internationale, afin de renforcer, soutenir les initiatives existantes et en promouvoir de nouvelles (à développer à Watermael-Boitsfort ou, avec des pays du Sud, dans le cadre d'une coopération décentralisée). Un petit groupe issu du comité s'est réuni 3 fois autour de la thématique de la décolonisation avec pour objectif de réfléchir à des actions à mettre en place dans la commune autour de cette thématique d'ici la fin de la législature.

Ce Comité d'appui à la Solidarité internationale est composé de 8 mandataires représentant tous les partis politiques démocratiques présents au Conseil Communal, désignés par le Conseil Communal dont l'Echevin(e) ayant cette matière dans ses attributions, 10 membres (maximum) représentant les associations actives en ce domaine à Watermael-Boitsfort, 3 citoyens (sans mandat politique communal) particulièrement engagés et compétents en matière de Solidarité internationale et 1 membre désigné par le CPAS.

## **Diverses actions et initiatives ont été prises durant l'année 2022-2023**

### Partenariat avec Limete (Kinshasa)

Pour rappel, la Commune de Watermael-Boitsfort est en partenariat de Coopération Internationale communale avec une commune de Kinshasa, Limete, en RDC depuis 2007. Ce programme de coopération, financé par la Direction Générale de la coopération au Développement (DGCD) et piloté par Brulocalis et l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW), vise le renforcement des services Etat-Civil et Population des communes du sud. En décembre 2021, nous avons clôturé le plan quinquennal couvrant la période 2017 à 2021. En date du 21 juin 2022, le Conseil communal a approuvé une convention visant à poursuivre le partenariat avec Limete, de 2022 à 2026.

Durant la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023, deux missions à Limete ont eu lieu : l'une du 19 au 27 novembre 2022, et l'autre du 11 au 20 juin 2023.

La mission de 2022 avait pour but de reprendre contact sur place après les années d'absence liée à la crise Covid, de finaliser les objectifs du partenariat pour les années 2022-2026 et signer la convention de partenariat qui unit les deux communes. Cela a pu être réalisé mais immédiatement remis en cause suite à la destitution du bourgmestre en place Douglas Nkulu. Dans ce contexte, la mission suivante, celle de juin, avait avant tout comme but de rencontrer la nouvelle bourgmestre, d'expliquer le partenariat, de réexaminer ensemble les objectifs 2022-2026. Cette mission a également permis de réfléchir à la mise en place de la digitalisation du travail de l'Etat Civil et de la Population. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec le Centre Informatique de l'Université de Malula qui est disposé à accompagner et aider les services dans ce travail de digitalisation. De plus, comme lors de chaque mission, un état des lieux des infrastructures est fait en vue de planifier les aménagements et réparations à faire.

Divers investissements ont été réalisés (le tout 100 % subsidié par le Fédéral), à savoir :

| Investissements  | Montant         |
|--|-----------------|
| Réhabilitation de la Salle Polyvalente et Hangar (Maison Communale - Réception de travaux réalisés en 2021                     | 800\$           |
| Construction latrines modernes, fosses septiques et puits perdus à la Maison Communale - Réception de travaux réalisés en 2021 | 680\$           |
| Impression fiches de recensement   | 1.340\$         |
| Travaux dans les quartiers Kingabwa - Mateba - Mbamu - Mfumu mvula   | 3.237\$         |
| Travaux dans les quartiers Mayulu - Mombele - Ndanu - Résidentiel  | 1.698\$         |
| Travaux dans les bureaux de quartier   | 6.840\$         |
| Achat de rames de papier   | 237\$           |
| Réparation de PC   | 40\$            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>14.870\$</b> |

Le 30 juin 2021, jour de l'Indépendance de la République du Congo, le drapeau congolais a à nouveau été hissé sur la Maison communale aux côtés de celui de la Belgique. C'est la quatrième année que la Commune le fait, non seulement pour souligner le partenariat communal en solidarité internationale, mais aussi et surtout pour montrer que Watermael-Boitsfort s'engage dans un travail de mémoire, en cette période où la décolonisation est au centre des débats et où la lutte contre le racisme est une priorité. En 2022, une communication sur Facebook a été postée pour ré-expliquer la démarche.

### Consommation des produits du commerce équitable

Depuis 2001, les produits issus du commerce équitable sont utilisés pour les réceptions organisées par la commune : jus, café, thé. Mais depuis peu, la Commune tend à élargir cela à toutes les réunions ou manifestations organisées en interne ou externe : réunions du Collège, organisation des élections, réunions de participation ou d'information.

Par ailleurs depuis septembre 2013, la Commune s'est engagée dans la campagne « commune du commerce équitable » visant à promouvoir la consommation des produits issus du commerce équitable et les produits locaux et durables.

Le 9 octobre 2016, la Commune a officiellement reçu le titre de « Commune du Commerce Equitable ».

Ce label est reconduit tous les deux ans via le Fair-ô-Mètre qui mesure l'engagement de la commune via différents critères. Watermael-Boitsfort a obtenu en février 2023 un A (score Excellent). L'ouverture de la recyclerie en juin 2021 y est pour quelque chose, tout comme l'attention que tous les services portent aux valeurs du Commerce Équitable.

Pour inciter l'administration à recourir davantage aux produits équitables, le Collège a adopté en avril 2019 une charte événements durables qui promeut l'utilisation de produits équitables et locaux tant pour l'administration, les écoles que les acteurs soutenus par la commune. Et depuis mai 2019, différents critères environnementaux, éthiques et sociaux sont inscrits dans les marchés publics.

Le Comité de pilotage de Commune du Commerce équitable a depuis peu intégré des acteurs de la solidarité internationale.

### **Charte bruxelloise de la solidarité internationale**

En février 2022, le Conseil communal a approuvé la Charte bruxelloise de Solidarité internationale. Il s'agit de rejoindre un groupe de travail constitué début 2021 et réunissant quelques communes bruxelloises, Brulocalis et la Région de Bruxelles-Capitale, dans le but de réfléchir à comment unir les forces respectives de chacun et de créer des synergies en matière de Solidarité Internationale.

### **Participation à l'Opération 11.11.11**

Depuis novembre 2019, Watermael-Boitsfort assure la diffusion et le soutien de l'Opération 11.11.11 en posant une bâche. En 2022, celle-ci se trouvait sur les barrières du rond-point Wiener du 8 au 15 novembre. Pour rappel, l'Opération 11.11.11 est le grand rendez-vous belge avec la solidarité internationale. Chaque année, au mois de novembre, des milliers de citoyennes et de citoyens se mobilisent en faveur d'un monde juste et durable. L'Opération 11.11.11 permet de financer plus de 50 programmes de développement dans les régions les plus pauvres du monde, ainsi que des programmes d'éducation à la citoyenneté mondiale en Belgique. Climat, migrations, environnement, commerce, fiscalité... ce sont quelques-unes des thématiques sur lesquelles l'Opération apporte des alternatives concrètes.

Cette action cadre entièrement avec notre mission en solidarité internationale.

### **Soutien au Tibet**

Le drapeau tibétain a été hissé sur le fronton de la Maison Communale le 10 mars dernier.

Cette date commémore, pour les Tibétains, ce jour de 1959 au cours duquel le soulèvement d'un millier de Tibétains permit au Dalai-lama de fuir la répression chinoise.

En participant à cette campagne, le Collège communal entend montrer son soutien au peuple tibétain et à l'ensemble des peuples et des personnes qui, ici et ailleurs, luttent pacifiquement, parfois au risque de leur vie, pour plus de démocratie.

### **Accueil des réfugiés**

La Commune travaille à la gestion quotidienne de l'accueil des réfugiés et au soutien aux hébergeurs.

Cela s'est principalement traduit en 2022-2023 par la prise en charge des Ukrainiens, réfugiés de guerre. Une personne ukrainienne engagée temps plein sur subsides comme facilitatrice gère

leur installation administrative et physique dans la commune : inscription au registre de la population, inscription des enfants dans les écoles, des activités parascolaires, recherche de logements, gestion des familles hébergeuses... Nous avons dû intensifier cet encadrement lors de l'installation, par la Région, de modules de logements sur les sites de Tritomas et Cailles, lors de l'arrivée des personnes réfugiées, afin de les aider au mieux.

Autant que faire se peut, la Commune s'occupe à prendre soin du lien entre personnes hébergées et leurs hébergeurs, toutes nationalités confondues.

| <b>Subsides Solidarité International</b>          | <b>2022</b> |
|---|-------------|
| Magasin du monde - Oxfam                          | 312,5       |
| Kembe Fem   | 312,5       |
| Amnesty Watermael-Boitsfort                       | 200         |
| Projet Cybercentre - Kinshasa (Université Malula) | 2260        |
| Kenbé Fèm (projet soutien à l'école Deslande)     | 1750        |
| Plateforme Palestine                              | 312,5       |
| Ti Suka   | 1212,5      |
| "W-B, commune concrètement hospitalière"          | 550         |
| Terre Rouge                                       | 350         |
| « Joseph Mbeka Makosso » Asbl                     | 350         |
| Solidarité Bukavu                                 | 350         |

# SPORT

Tél. : 02/674.74.72

Courriel : [sports1170@wb1170.brussels](mailto:sports1170@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Jean-François de LE HOYE, 4<sup>ème</sup> Echevin

Chef de service : Jan DE PAEPE

Nombre d'agent (équivalent temps plein) : ½

## Attributions générales

Le service des Sports assume les tâches suivantes :

- Élaboration et mise en application de la politique sportive communale ;
- Rédaction du Plan pluriannuel de rénovation des infrastructures sportives.

## Nouveautés - Évènements de l'année

### Le SportS Open Day

A lieu le premier dimanche de septembre 2022 au Parc Sportif des Trois Tilleuls. Il s'agit d'une activité organisée en collaboration avec l'asbl Parc Sportif et l'ensemble des groupes sportifs de la commune.

Le but est de faire découvrir à la population les possibilités sportives que les groupes locaux proposent mais aussi de mettre en mouvement le plus de personnes possible. Pour ce faire, les groupes sportifs ont organisé différentes démonstrations et initiations.

Dans le cadre de cette journée, l'accès à la piscine Calypso2000 était gratuit et une marche Adeps de 5, 10 et 20 km a été organisée.

En plus, différentes animations ont été proposées comme un mur d'escalade, du tire à l'arc, des courses de cuistax, d'échec, etc.

Le Fair-Play a été mis en avant grâce à une collaboration avec l'asbl Panathlon.

Nous avons profité de la journée pour faire la promotion de Think Pink, association qui œuvre à la sensibilisation de la prévention et l'accompagnement dans le cas d'un cancer du sein.

### L'activité Handifoot festival

A été organisée le 15 novembre 2022 en collaboration avec la ligue HandiSport, Association des Clubs francophones de football (ACFF), la Formation Omnisport Adaptée, le parc Sportif des Trois Tilleuls, le RRC-Boitsfort au Parc Sportif des Trois Tilleuls. L'objectif de ce festival, est, d'une part, de développer l'enthousiasme des clubs et des institutions et, d'autre part, de créer une équipe de Handifoot (+16 ans) au sein des clubs sportifs situés à Bruxelles et dans le Brabant Wallon. Ce qui est effectivement le cas avec la création d'une équipe handifoot au sein du RRC-Boitsfort

### Label ADEPS Communes sportives

Dans le cadre du *Label ADEPS Communes sportives*, le service des sports a introduit un nouveau dossier qui a permis de confirmer le label « commune Sportive deux étoiles ».

Prise en charge des dossiers administratifs pour les événements sportifs qui se déroulent sur le territoire communal :

- Trail Meyboom du 04 septembre 2022 ;
- 7ème Trail de Bruxelles le 23 octobre 2022 ;
- Foulées Hivernales par l'Axa Running Team le dimanche 11 décembre 2022 ;
- Les Foulées Hivernales le 05.02.2023 ;
- Marathon Forêt de Soignes les 15 et 16.04.2023 ;
- L'organisation de deux matches de compétition au Parc Sportif pour les Brussels Black Angels les 22 et 29 avril 2023 ;
- Le Trail de Woluwé le 08.05.2023 ;
- Le Tournoi de Rugby Jean Heirwegh les 27 et 28.05.2023 ;
- Le Bruxelles Tour le 18.06.2023 ;
- Le passage du Beau Vélo de Ravel le 19 août 2023 ;

### « Espace Parkour et Street Workout »

Avec un subside de la Région Bruxelles Capitale pour les infrastructures de Proximité, un « Espace Parkour et Street Workout » a été construit au Stade des Trois Tilleuls. Le service des Sports a attribué le marché et suivi le chantier. Avec cet espace, le Parc Sportif bénéficie d'une nouvelle infrastructure fortement appréciée par le public.

### Agora Georges Benoit

Introduction de la candidature pour le projet de réaménagement du terrain de basketball à l'Agora Georges Benoit dans le cadre de l'appel à projets « Proxi » de la Région Bruxelles Capitale. Montant du subside sollicité 70.000,-€.

### Mise à disposition d'un terrain

Mise à disposition d'un terrain de football au grand public en libre accès au Parc Sportif pour les mois d'été 2023 en collaboration avec l'ASBL du Parc Sportif des Trois Tilleuls.

### Mérite Sportif

Organisation du Mérite Sportif communal le 6 mai 2022 pour la période 2021-2022. La Commune a attribué les prix suivants :

- **Le Sportif /La sportive Communal(e) de l'Année 2022 (saison 2021-2022)**

Remis à la personne mise à l'honneur pour les talents, efforts, performances au cours de la saison écoulée.

Le mérite sportif a été remis à Chakter Amin, Champion FFKAMA et médaillé d'argent à l'Open d'Allemagne en Karaté.

- **L'Equipe Communale de l'Année 2022 (saison 2021-2022)**

Remis à l'équipe mise à l'honneur pour les talents, efforts, performances au cours de la saison écoulée.

L'attribution du Mérite de l'équipe de l'année, nous semble revenir à l'équipe U16 du Rugby étant entendu que le titre obtenu est un titre national.

- **Le Club Communal de l'Année 2022 (saison 2021-2022)**

Remis au club ayant été le plus actif en matière de développement de la pratique du sport. Les performances du club de Water-polo sont à souligner car ont été réalisées tant en Coupe de Belgique qu'en championnat.

- **Le Cerf Sport 2022 (saison 2021-2022)**

Destiné à mettre à l'honneur de manière actuelle ou posthume un dirigeant, un entraîneur ou un bénévole actif ayant fait preuve de dévouement et de charisme dans son club ou dans toute activité liée au Sport et en y portant haut les valeurs de respect et de fair-play essentielles dans le sport.

Nous avons remis deux Cerf, un à Madame Lits pour son dévouement envers le club de Judo et à Monsieur WIAME pour son engagement dans les clubs sportifs de la commune ainsi que la création de différents projets sportifs (RRCB-Athlétisme).

## **Autres**

En tant qu'invité, participation aux réunions du bureau de l'asbl Parc sportif des Trois Tilleuls.

Suite à l'accord donné par l'asbl du Parc Sportif, l'ensemble du personnel communal (y compris les enseignants de nos écoles) bénéficie d'un accès à la piscine du Calypso de 12 à 14 heures du lundi au vendredi. L'asbl a désormais accordé l'accès le week-end de 9h à 12h ainsi que de 14h à 16h (uniquement lors de l'horaire d'été). Le mardi et jeudi après 16 heures pour les ouvriers + le week-end ainsi que de 14h à 16h lors de l'horaire d'été cfr. supra. Le service a pris en charge le dossier administratif (communication, élaboration des cartes, etc.).

## **Subsides**

### **Subsides octroyés par la Commune**

Le service des Sports gère l'octroi de subsides aux groupements sportifs de la Commune. Ces subsides sont octroyés sur base des rapports d'activités envoyés par les groupements et faisant état de l'utilisation des subsides octroyés au cours de l'année précédente.

Les clubs bénéficiant d'un subside sont ceux qui organisent une école de jeunes et qui sont représentatifs de la pratique sportive effectuée sur le terrain.

Ont donc bénéficié de ces subsides en 2023 les groupements suivants :

| 2023                          |            |
|-------------------------------|------------|
| RRC BOITSFORT                 | 6.350,- €  |
| BOITSFORT RUGBY CLUB          | 20.200,- € |
| RRCB ATHLETISME               | 3.600,- €  |
| ASA ST HUBERT                 | 2.350,- €  |
| JIGA SPORT JUDO               | 2.150,- €  |
| SWIMMING CLUB CALYPSO         | 2.350,- €  |
| CALYPSO DIVING CLUB           | 1.050,- €  |
| MANEGE DU POSSIBLE            | 2.050,- €  |
| CTT BOITSFORT                 | 440,- €    |
| COYAKIN BOITSFORT ASBL        | 350,- €    |
| BRUSSELS WEIGHTLIFTING SCHOOL | 750,- €    |
| CEPAL                         | 1.250,- €  |
| FOOTBALL CLUB WATERMAEL       | 350,- €    |

# JEUNESSE

Tél. : 02/674.75.22

Courriel : [jeunesse1170@wb1170.brussels](mailto:jeunesse1170@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Odile BURY, 1<sup>ère</sup> Echevine

Chef de service : Jan DE PAEPE

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 1

## Attributions générales du Service

Le Service Jeunesse a des attributions d'ordre administratif et de soutien des actions organisées par ses partenaires, à savoir le Service Prévention, la Maison de Quartier du Dries, la Maison de Quartier des Cités Jardins, l'Espace Elan, la Maison des Jeunes MJWB.

Il organise les plaines de vacances et l'animation de l'aire de jeux du Dries.

Il organise le transport du matériel des camps d'été des mouvements de jeunesse.

## Subsides

Le Service Jeunesse gère les subsides communaux octroyés à plusieurs mouvements de jeunesse et à l'Asbl « Atout Projet » qui fournit 2 animateurs à l'Espace Elan, sur base de rapports d'activités et faisant état de l'utilisation des subsides octroyés au cours de l'année précédente.

## Evénements de l'année

- Organisation des plaines de vacances (voir infra), y compris le recrutement des animateurs pour animer l'aire de jeux du Dries durant les vacances d'été a été faite en collaboration avec le service Prévention et la Maison de Quartier du Dries.
- En collaboration avec le service Prévention ainsi que la Maison des Jeunes un animateur a été détaché sur l'agora Georges Benoidt durant la période d'été.
- Organisation des Plaines de Vacances (juillet et août) destinées aux enfants de 2 ½ à 12 ans, en assurant le recrutement des animateurs, la gestion du matériel d'animation, les inscriptions des enfants, le suivi des paiements et des remboursements, la clôture administrative (attestations diverses), les rapports avec l'ONE et des réunions d'évaluation. Cette année, les écoles maternelles « La Roseraie », et les écoles primaire « Les Cèdres » et « Le Karrenberg » ont pu accueillir les enfants.

|      | - Nombre d'enfants :<br>- Nombre de journées inscrites :  |   |  |  | - Coordinateurs :<br>(norme = 1 / Centre)<br>- animateurs : | - animateurs brevetés :<br>(norme = 1 / 3 anim.) |
|------|---|---|--|--|---|--|
| 2010 | <u>Le Colibri</u> :<br>- 137 enfants<br>- 1811 journées   | <u>Les Mésanges</u> :<br>- 75 enfants<br>- 805 journées   | <u>Le stade</u> :<br>- 202 enfants<br>- 2103 journées      | <u>TOTAL</u> :<br>- 414 enfants<br>- 4719 journées | - 1 (3 Centres)<br>- 14 à 17 / jour                         | - 2 à 3 / jour                                   |
| 2011 | <u>Les Naiades</u> :<br>- 141 enfants<br>- 1702 journées  | <u>La Roseraie</u> :<br>- 116 enfants<br>- 1678 journées  | <u>Le stade</u> :<br>- 208 enfants<br>- 2143 journées      | <u>TOTAL</u> :<br>- 465 enfants<br>- 5523 journées | - 2 (3 Centres)<br>- 17 / jour                              | - 6 à 8 / jour                                   |
| 2012 | <u>La Roseraie</u> :<br>- 89 enfants<br>- 1363 journées   | <u>Les Cèdres</u> :<br>- 142 enfants<br>- 1904 journées   | <u>Le Karrenberg</u> :<br>- 173 enfants<br>- 1987 journées | <u>TOTAL</u> :<br>- 404 enfants<br>- 5254 journées | - 1 (2 Centres)<br>- 16 / jour                              | - 6 à 11 / jour                                  |
| 2013 | <u>La Roseraie</u> :<br>- 81 enfants<br>- 1339 journées   | <u>Les Cèdres</u> :<br>- 128 enfants<br>- 1837 journées   | <u>Le Karrenberg</u> :<br>- 183 enfants<br>- 2072 journées | <u>TOTAL</u> :<br>- 392 enfants<br>- 5248 journées | - 1 (2 Centres)<br>- 16 / jour                              | - 6 à 11 / jour                                  |
| 2014 | <u>La Roseraie</u> :<br>- 75 enfants<br>- 1312 journées   | <u>Les Cèdres</u> :<br>- 121 enfants<br>- 1575 journées   | <u>Le Karrenberg</u> :<br>- 210 enfants<br>- 2173 journées | <u>TOTAL</u> :<br>- 406 enfants<br>- 5060 journées | - 1 (2 Centres)<br>- 16 / jour                              | - 5 à 9 / jour                                   |
| 2015 | <u>La Roseraie</u> :<br>- 95 enfants<br>- 1380 journées   | <u>Les Cèdres</u> :<br>- 149 enfants<br>- 1900 journées   | <u>Le Karrenberg</u> :<br>- 214 enfants<br>- 2190 journées | <u>TOTAL</u> :<br>- 458 enfants<br>- 5470 journées | - 2 (2 Centres)<br>- 16 / jour                              | - 6 à 9 / jour                                   |
| 2016 | <u>Les Aigrettes</u> :<br>- 75 enfants<br>- 1087 journées | <u>Les Cèdres</u> :<br>- 141 enfants<br>- 1755 journées   | <u>Le Karrenberg</u> :<br>- 223 enfants<br>- 2211 journées | <u>TOTAL</u> :<br>- 439 enfants<br>- 5053 journées | - 2 à 3<br>(3 Centres)<br>- 16 / jour                       | - 5 à 9 / jour                                   |
| 2017 | <u>Les Aigrettes</u> :<br>- 89 enfants<br>- 1242 journées | <u>Les Cèdres</u> :<br>- 136 enfants<br>- 1787 journées   | <u>Le Karrenberg</u> :<br>- 199 enfants<br>- 2239 journées | <u>TOTAL</u> :<br>- 424 enfants<br>- 5268 journées | - 3 (3 Centres)<br>- 16 / jour                              | - 4 à 8 / jour                                   |
| 2018 | <u>Les Mésanges</u> :<br>- 96 enfants<br>- 1396 journées  | <u>La Sapinière</u> :<br>- 153 enfants<br>- 1959 journées | <u>Les Cèdres</u> :<br>- 212 enfants<br>- 2431 journées    | <u>TOTAL</u> :<br>- 461 enfants<br>- 5786 journées | - 2 (2 Centres)<br>- 16 / jour                              | - 4 à 10 / jour                                  |
| 2019 | <u>Les Naiades</u> :<br>- 100 enfants<br>- 1588 journées  | <u>La Roseraie</u> :<br>- 135 enfants<br>- 1956 journées  | <u>Les Cèdres</u> :<br>- 191 enfants<br>- 2423 journées    | <u>TOTAL</u> :<br>- 426 enfants<br>- 5967 journées | - 2 (2 Centres)<br>- 16 / jour                              | - 6 à 11 / jour                                  |
| 2020 | <u>Les Aigrettes</u> :<br>- 60 enfants<br>- 816 journées  | <u>Le Colibri</u> :<br>- 96 enfants<br>- 1088 journées    | <u>Le Karrenberg</u> :<br>- 117 enfants<br>- 1402 journées | <u>TOTAL</u> :<br>- 273 enfants<br>- 3306 journées | - 3 (3 Centres)<br>- 12 / jour                              | - 4 à 8 / jour                                   |
| 2021 | <u>Futaie</u> :<br>- 71 enfants<br>- 951 journées         | <u>Futaie</u> :<br>- 123 enfants<br>- 1005 journées       | <u>Le Karrenberg</u> :<br>- 154 enfants<br>- 1573 journées | <u>TOTAL</u> :<br>- 348 enfants<br>- 3529 journées | - 2 (2 Centres)<br>- 16 / jour                              | - 4 à 10 / jour                                  |
| 2022 | <u>La Roseraie</u> :<br>- 76 enfants<br>- 1160 journées   | <u>Les Cèdres</u> :<br>- 132 enfants<br>- 1734 journées   | <u>Le Karrenberg</u> :<br>- 187 enfants<br>- 2115 journées | <u>TOTAL</u> :<br>- 395 enfants<br>- 5009 journées | - 2 (2 Centres)<br>- 16 / jour                              | - 4 à 10 / jour                                  |
| 2023 | <u>La Roseraie</u> :<br>- 82 enfants<br>- 874 journées    | <u>Les Cèdres</u> :<br>- 115 enfants<br>- 943 journées    | <u>Le Karrenberg</u> :<br>- 196 enfants<br>- 1418 journées | <u>TOTAL</u> :<br>- 393 enfants<br>- 3235 journées | - 2 (2 Centres)<br>- 16 / jour                              | - 4 à 10 / jour                                  |

Il est à noter qu'en 2012, pour des raisons d'organisation, le groupe des 6-12 ans (Le Karrenberg) est passé de maximum 60 enfants à maximum 48 enfants/jour et les groupes des 2 1/2-5 ans ont été séparés en 2 groupes d'âge : 2 1/2-3 ans (La Roseraie) et 4-5 ans (Les Cèdres). La proportion estimée à 50/50 s'est avérée de 40/60.

En 2013, le groupe des 6-12 ans a été scindé en 2 groupes d'âge : 6-9 ans et 10-12 ans. De manière à atteindre à nouveau les 60 enfants maximum tout en respectant la nouvelle organisation établie en 2012.

En 2014, afin de mieux équilibrer les inscriptions, la répartition des enfants de 6-12 ans a été remaniée en 6-8 ans et 9-12 ans.

En 2023, le calendrier des vacances scolaires a été modifié avec une réduction du temps des vacances. Le nombre total d'enfants inscrits est stationnaire mais le nombre de journées est logiquement inférieur aux années précédentes.

En collaboration avec le Service des Travaux Publics, le service a coordonné le transport du matériel des mouvements de jeunesse pour leur camp d'été.

En fonction des disponibilités de chauffeurs et du camion les groupements ne pouvant pas bénéficier d'un transport ont reçu un subside compensatoire. Pour mémoire, nous privilégions les transports des groupements qui ont leur siège social en la commune et qui bénéficient aussi d'un subside de fonctionnement.

|      | Nombre de transports pris en charge        |
|------|--|
| 2010 | 27   |
| 2011 | 24   |
| 2012 | 16   |
| 2013 | 25   |
| 2014 | 32   |
| 2015 | 30   |
| 2016 | 33   |
| 2017 | 28   |
| 2018 | 29   |
| 2019 | 36   |
| 2020 | 18 transports + 21 subsides compensatoires |
| 2021 | 21 transports + 25 subsides compensatoires |
| 2022 | 11 transports + 33 subsides compensatoires |
| 2023 | 10 transports + 34 subsides compensatoires |

Vu le manque de personnel, le suivi des réunions de la Coordination sociale, de la Commission « Aide à la jeunesse », de la Commission « Petite Enfance » et de la CCA (Commission Communale de l'Accueil extrascolaire de Watermael-Boitsfort) ont été suspendus.

## Autres

Afin de répondre aux normes prescrites par l'AR du 28 mars 2001 sur le plan de la sécurité des aires de jeux, le service des Jeunesse-Sports a établi un état des lieux il y a un an ainsi qu'un plan de rénovation des différentes aires de jeux communales et scolaires :

- Le service s'est vu confier également le renouvellement des aires de jeux scolaires ;
- Gestion technique des aires de jeux ;
- Remise en état des différents modules.

Un contrôle de niveau 3 a été réalisé par une société d'expertise (Kinderspel) aussi bien pour les plaines communales que pour les plaines scolaires. Afin de palier au retard des différentes

réparations, nous avons pu inscrire au budget ordinaire et extraordinaire et ce aussi bien à charge du service de la Jeunesse qu'à charge du service de l'Enseignement les sommes nécessaires pour effectuer une série de réparations. Il en a suivi l'élaboration d'un cahier des charges et l'attribution de différents petits marchés. Ce faisant, nous avons pu procéder aux réparations et adaptations nécessaires sur les jeux concernés ainsi que sur l'enlèvement de ceux jugés dangereux pour la sécurité des enfants afin de correspondre aux normes en vigueur.

Les dégâts mineurs ont, quant à eux, pu être réparés par le service des Travaux Publics.

- Suite à une convention ratifiée par le conseil communal, nous avons hérité de l'aire de jeux du Dries et avons dû intervenir en urgence pour la suppression de différents modules.
- Suivi technique lors de la création de la nouvelle aire de jeux aux Noisetiers et ce suite à l'attribution du projet phare 2022 des projets participatifs.
- En collaboration avec le service de l'Urbanisme, suivi administratif du futur aménagement du renouvellement du Skate-Park de la place Wiener suite à la sélection de notre projet par la RBC. A cet effet, nous avons rencontré à plusieurs reprises l'architecte ayant été désigné, entre autres, afin d'obtenir le permis d'urbanisme requis. Ce dernier a été introduit.

## Subsides

Annuellement, le service de la Jeunesse octroie un subside de fonctionnement aux groupements de la Jeunesse de la Commune sur base de l'identification des besoins.

Ainsi, le Conseil communal a octroyé les subsides suivants :

Ont bénéficié de ces subsides en 2022:

|  | 2022    |
|--|---------|
| LC019 Les Scouts - Christ Roi                        | 345,- € |
| LC029 - 29 <sup>ème</sup> Unité Scoute Saint-Clément | 345,- € |
| BS33 - 33 <sup>ème</sup> Unité Guide Saint-Clément   | 345,- € |
| BS42 - Les Guides - Notre Dame de Floréal            | 345,- € |
| LC076 - Les Scouts - Cerfs de Boitsfort              | 345,- € |
| Unité Scouts 124ème Sainte-Croix                     | 345,- € |
| asbl La Passerelle                                   | 345,- € |
| asbl on Sème des Mots                                | 345,- € |
| asbl Dries & Daal                                    | 345,- € |

## 4.7. ACTION SOCIALE

# PETITE ENFANCE

Tél. : 02/676.16.27

Courriel : [petite.enfance@wb1170.brussels](mailto:petite.enfance@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Hang NGUYEN, 2<sup>ème</sup> Echevine

Chef de service : Pascale DE HARLEZ

Nombre d'agents (équivalent temps plein) :

Chef de service : 1

Service Petite enfance : 1,50

Service des accueillantes conventionnées :

- Personnel administratif : 1,50

- Accueillantes et co-accueillantes : 3

. Accueillante salariée : 1

Crèches :

- « A. Gilson » : 17,69

- « Les Roitelets » : 20,26

- « Les Archiducs » : 15,85

- « Les Copains d'abord » : 3,92

## Attributions générales du service

### Crèches

L'Administration communale gère quatre crèches :

- Crèche « Antoine Gilson »
- Crèche « Les Roitelets »
- Crèche « Archiducs »
- Crèche « Les Copains d'abord »

## Crèche « Antoine Gilson » - Chaussée de La Hulpe, 344

Cette crèche accueille 42 enfants de 3 mois à 3 ans répartis par groupe d'âge dans 4 sections.

Le 24/07/2019, l'O.N.E. a renouvelé l'attestation de qualité de la crèche «A. Gilson».

Fréquentation mensuelle (journées + ½ journées de présence) :

| Mois / Années | 2022/2023   | 2021/2022   | 2020/2021   | 2019/2020   | 2018/2019   | 2017/2018   |
|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Septembre     | 665         | 780         | 718         | 644         | 790         | 580         |
| Octobre       | 691         | 821         | 776         | 765         | 860         | 540         |
| Novembre      | 642         | 617         | 586         | 648         | 665         | 453         |
| Décembre      | 449         | 471         | 585         | 520         | 552         | 395         |
| Janvier       | 600         | 526         | 810         | 529         | 685         | 662         |
| Février       | 673         | 635         | 747         | 480         | 620         | 595         |
| Mars          | 859         | 754         | 883         | 728         | 696         | 744         |
| Avril         | 726         | 581         | 664         | 767         | 626         | 604         |
| Mai           | 703         | 679         | 682         | 481         | 754         | 680         |
| Juin          | 874         | 750         | 849         | 537         | 698         | 743         |
| Juillet       | 472         | 359         | 353         | 381         | 417         | 372         |
| Août          | 542         | 436         | 409         | 547         | 249         | 411         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>7896</b> | <b>7409</b> | <b>8062</b> | <b>7027</b> | <b>7612</b> | <b>6779</b> |

Moyenne de fréquentation mensuelle :

| Année | 2022/2023 | 2021/2022 | 2020/2021 | 2019/2020 | 2018/2019 | 2017/2018 |
|-------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Total | 658       | 617,42    | 671,8     | 585,5     | 634,3     | 564,9     |

Taux d'occupation (en %) :

(Fréquentation mensuelle x 100) / (Capacité agréée x nb de jours de fonctionnement)

| Trimestre                       | Taux    |
|---------------------------------|---------|
| 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022 | 89,40 % |
| 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022 | 78,25 % |
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2023  | 84,13 % |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre 2023 | 91,12 % |

## Crèche « Les Roitelets » - Rue du Roitelet, 7-15

Depuis le 01/10/2008, cette crèche accueille 56 enfants de 3 mois à 3 ans répartis par groupe d'âge dans 4 sections.

Le 24/07/2019, l'O.N.E. a renouvelé l'attestation de qualité de la crèche «Les Roitelets ».

Fréquentation mensuelle (journées + ½ journées de présence) :

| Mois / Années | 2022/2023   | 2021/2022   | 2020/2021   | 2019/2020   | 2018/2019   | 2017/2018   |
|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Septembre     | 994         | 917         | 779         | 823         | 750         | 899         |
| Octobre       | 1008        | 908         | 789         | 924         | 966         | 1072        |
| Novembre      | 929         | 875         | 766         | 739         | 793         | 892         |
| Décembre      | 670         | 688         | 624         | 589         | 590         | 660         |
| Janvier       | 843         | 690         | 805         | 809         | 808         | 820         |
| Février       | 879         | 926         | 744         | 835         | 821         | 790         |
| Mars          | 1076        | 933         | 963         | 994         | 835         | 866         |
| Avril         | 833         | 718         | 725         | 975         | 780         | 740         |
| Mai           | 913         | 906         | 735         | 637         | 810         | 914         |
| Juin          | 1121        | 937         | 1042        | 733         | 786         | 1041        |
| Juillet       | 654         | 460         | 491         | 436         | 717         | 651         |
| Août          | 635         | 598         | 526         | 591         | 448         | 638         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>9920</b> | <b>9556</b> | <b>8989</b> | <b>9085</b> | <b>9104</b> | <b>9983</b> |

Moyenne de fréquentation mensuelle :

| Années | 2022/2023 | 2021/2022 | 2020/2021 | 2019/2020 | 2018/2019 | 2017/2018 |
|--------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Total  | 826       | 796,33    | 749,08    | 757       | 786,6     | 832       |

Taux d'occupation (en %) :

(Fréquentation mensuelle x 100) / (Capacité agréée x nb de jours de fonctionnement)

| Trimestre                       | Taux   |
|---------------------------------|--------|
| 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022 | 70,91% |
| 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022 | 81,67% |
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2023  | 83,27% |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre 2023 | 85,32% |

## Crèche « Archiducs » - Square des Archiducs, 9

L'O.N.E. a accordé l'autorisation d'accueil à partir du 15 octobre 2020.

Depuis son ouverture à la date du 15/10/2020, cette crèche accueille 46 enfants de 3 mois à 3 ans répartis par groupe d'âge dans 4 sections.

Fréquentation mensuelle (journées + ½ journées de présence):

| Mois / Années | 2022/2023   | 2021/2022   | 2020/2021   |
|---------------|-------------|-------------|-------------|
| Septembre     | 865         | 765         | -           |
| Octobre       | 731         | 790         | -           |
| Novembre      | 710         | 645         | 105         |
| Décembre      | 586         | 455         | 159         |
| Janvier       | 639         | 564         | 466         |
| Février       | 712         | 726         | 580         |
| Mars          | 841         | 792         | 751         |
| Avril         | 747         | 573         | 663         |
| Mai           | 623         | 722         | 674         |
| Juin          | 834         | 786         | 849         |
| Juillet       | 427         | 405         | 383         |
| Août          | 441         | 485         | 394         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>8156</b> | <b>7708</b> | <b>5024</b> |

Moyenne de fréquentation mensuelle (sur 10 mois) :

| Année | 2022/2023 | 2021/2022 | 2020/2021 |
|-------|-----------|-----------|-----------|
| Total | 679,6     | 642.33    | 502.4     |

Taux d'occupation (en %) :

(Fréquentation mensuelle x 100) / (Capacité agréée x nb de jours de fonctionnement)

| Trimestre                       | Taux    |
|---------------------------------|---------|
| 3ème trimestre 2022             | 87,12 % |
| 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022 | 94,74 % |
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2023  | 88,89 % |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre 2023 | 91,23 % |

## Crèche « Les Copains d'abord » - Avenue du Martin pêcheur, 20 G1

Le 01/09/2021, le co-accueil a été transformé en crèche « Les Copains d'abord ».  
Celle-ci peut accueillir désormais 14 enfants encadrés par 2,5 ETP puéricultrices et une directrice à 0,5 ETP.

Le dossier d'autorisation de la nouvelle crèche « Les Copains d'abord » a été validé par l'ONE le 28 juin 2021.

Fréquentation mensuelle (journées + ½ journées de présence):

| Mois / Années | 2022/2023   | 2021/2022   |
|---------------|-------------|-------------|
| Septembre     | 255         | 132         |
| Octobre       | 221         | 144         |
| Novembre      | 288         | 131         |
| Décembre      | 133         | 154         |
| Janvier       | 156         | 111         |
| Février       | 234         | 183         |
| Mars          | 281         | 194         |
| Avril         | 197         | 141         |
| Mai           | 141         | 178         |
| Juin          | 248         | 153         |
| Juillet       | 111         | 52          |
| Août          | 128         | 173         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2392</b> | <b>1746</b> |

Moyenne de fréquentation mensuelle :

| Années | 2022/2023 | 2021/2022 |
|--------|-----------|-----------|
| Total  | 200       | 144,5     |

Taux d'occupation (en %) :

(Fréquentation mensuelle x 100) / (Capacité agréée x nb de jours de fonctionnement)

| Trimestre                       | Taux   |
|---------------------------------|--------|
| 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022 | 83,52% |
| 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022 | 95,16% |
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2023  | 94,56% |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre 2023 | 95,44% |

## Le service des accueillantes

La commune a mis sur pied un service d'accueillantes d'enfants agréées par l'ONE. Il comprend actuellement 4 accueillantes en activité (1 accueillante salariée et 3 accueillantes conventionnées) qui reçoivent à domicile un maximum de 4 enfants à temps plein, âgés de moins de trois ans. Les temps partiels sont autorisés pour autant que l'on ne dépasse pas 5 enfants présents simultanément.

Durant l'année 2022/2023, les accueillantes ont accueilli en moyenne 16 enfants par mois.

Ces accueillantes ont été agréées par le Collège échevinal sur base entre autres :

- d'une enquête circonstanciée de l'assistante sociale responsable de la coordination du service.
- de l'avis d'un médecin et du service incendie.

Elles doivent être âgées de 18 ans au moins, être domiciliées à Watermael-Boitsfort, avoir une formation dans le domaine de la petite enfance, proposer un logement adéquat, respecter les conditions d'hygiène imposées par l'ONE, satisfaire aux examens médicaux d'entrée et être prêtes à suivre une formation en cours d'emploi. Les accueillantes offrent aux enfants une cellule d'accueil chaleureuse et rassurante.

Le service veille au recrutement, à la formation continue, aux visites du domicile des accueillantes, aux inscriptions, au suivi des enfants et de leur famille, aux formalités administratives. Il assure l'encadrement des accueillantes sur le terrain et organise un espace rencontre hebdomadaire, en collaboration avec l'accueillante « volante ». Il met parents et accueillantes en contact, il gère l'aspect financier (redevances des parents, paiements aux accueillantes, déclarations fiscales, ...).

L'accueillante conventionnée bénéficie d'un statut qui lui assure une protection sociale. Elle reçoit une indemnité variable en fonction de la fréquentation des enfants.

Le 24/07/2019, l'O.N.E. a renouvelé l'attestation de qualité du service des accueillantes.

### Evolution du statut

En séance du 20 décembre 2017, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de lancer un projet pilote d'une durée de deux ans (2018-2019) en vue de réclamer le passage au statut de salarié des accueillant(e)s conventionné(e)s.

En 2018, le projet a porté sur un total de 400 accueillant(e)s (200 accueillant(e)s déjà en fonction et 200 nouveaux dossiers).

Depuis le 1er décembre 2018, le service compte une accueillante sous statut de salariée.

Le service rencontre de réelles difficultés à recruter et engager de nouvelles accueillantes à domicile sur le territoire de la commune. Les exigences liées aux conformités (électricité, gaz, incendie...), aux espaces disponibles à réserver pour l'accueil des enfants et aux horaires exigés par la fonction, sont en grande partie responsables de la situation.

Fréquentation mensuelle (journées + ½ journées de présence):

| Mois / Années | 2022/2023    | 2021/2022    | 2020/2021    | 2019/2020    | 2018/2019    | 2017/2018    |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Septembre     | 223          | 249          | 301          | 500          | 462          | 483          |
| Octobre       | 194          | 194          | 279          | 421          | 493          | 504          |
| Novembre      | 189          | 141          | 273          | 382          | 491          | 498          |
| Décembre      | 146          | 161          | 292          | 349          | 279          | 440          |
| Janvier       | 173          | 205          | 248          | 412          | 459          | 489          |
| Février       | 224          | 225          | 318          | 406          | 405          | 415          |
| Mars          | 212          | 233          | 363          | 384          | 383          | 445          |
| Avril         | 223          | 174          | 287          | 434          | 408          | 320          |
| Mai           | 179          | 211          | 321          | 322          | 523          | 461          |
| Juin          | 224          | 219          | 408          | 438          | 507          | 459          |
| Juillet       | 143          | 137          | 245          | 352          | 441          | 392          |
| Août          | 147          | 148          | 260          | 256          | 262          | 485          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2.277</b> | <b>2.297</b> | <b>3.595</b> | <b>4.656</b> | <b>5.113</b> | <b>5.391</b> |

Moyenne des fréquentations mensuelles :

| Années | 2022/2023 | 2021/2022 | 2020/2021 | 2019/2020 | 2018/2019 | 2017/2018 |
|--------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Total  | 190       | 191.4     | 299.5     | 388       | 426       | 449       |

### Capacité d'accueil communale

L'administration communale de Watermael-Boitsfort offre une capacité d'accueil de 174 places au 31 août 2022.

| Nombre de places   | 2022/2023  | 2021/2021  | 2021/2022  |
|--------------------|------------|------------|------------|
| Roitelets          | 56         | 56         | 56         |
| Gilson de Rouvieux | 42         | 42         | 42         |
| Copains d'abord    | 14         | 0          | 14         |
| Archiducs          | 46         | 46         | 46         |
| SAE                | 16         | 24         | 16         |
| <b>Total</b>       | <b>174</b> | <b>168</b> | <b>174</b> |

### Taux de couverture sur la commune de Watermael-Boitsfort

Le taux de couverture se définit par le nombre de places en milieux d'accueil disponibles sur la commune divisé par le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans enregistrés dans la commune. A noter que les milieux d'accueillir peuvent accueillir les enfants jusqu'à 3 ans.

Pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, la commune a enregistré 512 enfants âgés de 0 à 2,5 ans. Il y a 331 places disponibles dans l'ensemble de la commune, soit 174 dans les milieux d'accueil communaux et 157 dans les milieux privés.

| Taux de couverture                       | 1 <sup>er</sup> septembre 2022<br>au 31 août 2023 | 1 <sup>er</sup> septembre 2021<br>au 31 août 2022 |
|--|---|---|
| Taux de couverture global sur la commune | 331/512= 64,65%                                   | 331/524 = 63.16%                                  |
| Taux de couverture MA communaux          | 174/512= 33,99%                                   | 174/524 = 33.20%                                  |
| Taux de couverture MA non communales     | 157/512= 30,66%                                   | 157/524 = 29,96%                                  |

## Service des Inscriptions centralisées « BBWB »

Dans le but de simplifier et d'uniformiser les démarches administratives pour les (futurs) parents, le service « Inscriptions BBWB » a mis en place une procédure commune à l'ensemble des milieux d'accueil communaux.

Ce service « Inscriptions centralisées » BBWB est opérationnel depuis juillet 2019.

## Demande d'inscription en milieu d'accueil communal

Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023, 175 demandes d'inscription ont été traitées par le service des inscriptions centralisées.

|                          | 2022/2023  | 2021/2022  | 2020/2021  |
|--------------------------|------------|------------|------------|
| Inscription commune      | 118        | 135        | 126        |
| Inscription hors-commune | 57         | 60         | 63         |
| <b>Total</b>             | <b>175</b> | <b>186</b> | <b>198</b> |

## Admission des enfants dans nos milieux d'accueil

Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023, 91 enfants ont intégré nos milieux d'accueil.

| Par établissement  | Admission-Fratrie | Admission-Urgence sociale | Nombre total d'admission |
|--------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Roitelets          | 2                 | 2                         | 24                       |
| Gilson de Rouvieux | 0                 | 1                         | 26                       |
| Copains d'abord    | 0                 | 0                         | 10                       |
| Archiducs          | 5                 | 2                         | 23                       |
| SAE                | 0                 | 1                         | 8                        |
| <b>Total</b>       | <b>7</b>          | <b>6</b>                  | <b>91</b>                |

## Processus d'attribution d'une place d'accueil

L'équipe pédagogique, encadrée par la directrice de la crèche, détermine le moment opportun pour l'ouverture d'une nouvelle section ainsi que l'âge des enfants qui y seront accueillis et le nombre de places disponibles.

De même, lorsqu'une place vient à se libérer dans une section existante, le milieu d'accueil fait une demande au Comité d'avis BBWB en précisant :

- L'âge de l'enfant à remplacer;
- L'écart d'âge au sein de la section existante;
- La date d'entrée prévue.

Comme le précise la réglementation de l'ONE, *les inscriptions définitives se feront dans l'ordre chronologique de la demande d'inscription* et en tenant compte des critères de priorité définis dans le Règlement d'ordre intérieur : la fratrie, la situation sociale (demandes urgentes et particulières) et le domicile à Watermael-Boitsfort, pour autant, comme le prévoit la réglementation « *que cela corresponde à l'offre d'accueil* ».

Un code de priorité est attribué à chaque enfant lors de son inscription selon les critères précités.

Le Comité d'avis BBWB, présidé par le Secrétaire communal, est composé des directions de crèches et/ou du personnel PMS, de la représentante du Service des Accueillantes d'Enfants (SAE), de la responsable du service « Inscription BBWB » et de la responsable du service de la Petite enfance.

Le Comité d'avis BBWB se réunit chaque fois que des places disponibles peuvent être attribuées en fonction des demandes des milieux d'accueil.

La réunion du Comité d'avis BBWB constitue un lieu d'échange où chaque situation particulière peut être discutée de manière plus approfondie si nécessaire.

A l'issue des réunions, le Comité d'avis BBWB soumet au Collège un rapport de suivi des inscriptions avec une proposition de liste d'attribution correspondant aux critères des places à pourvoir. Les listes sont émises par ordre chronologique d'inscription conformément à la réglementation de l'ONE et par ordre de priorité selon les codes attribués.

Après l'approbation par le Collège des listes proposées, les milieux d'accueil contactent chaque parent par ordre chronologique jusqu'à ce qu'un parent accepte la place proposée. Il arrive que certains parents refusent une place proposée, le milieu d'accueil contacte alors les parents suivants sur la liste.

## **Comité d'avis BBWB**

Pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, le Comité d'avis BBWB s'est réuni 18 fois pour l'admission des enfants en crèche communale

### **Réalisations du service**

En décembre 2021, le service a lancé un marché public suite aux nombres demandes des parents qui souhaitent visiter nos milieux d'accueil avant l'entrée de leur enfant en crèche. Depuis février 2022, des visites virtuelles des 4 crèches sont accessibles sur le site communal.

En octobre 2022, le service a organisé en collaboration avec le service Event une bourse aux jouets, vêtements pour enfants et matériel de puériculture pour aider les familles à s'équiper à petit prix et dans une démarche durable.

En octobre 2022, le service a répondu à l'appel à projet Plan Cigogne de l'ONE pour la création de nouvelles places en milieux d'accueil.

### **Vaccination antipoliomyélitique**

La vaccination antipoliomyélitique est toujours obligatoire.

Les enfants doivent être vaccinés avant l'âge de 18 mois.  
Le service a reçu 96 certificats de vaccination durant la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

# VIE SOCIALE ET SENIORS

Tél. : 02/676.16.22

Courriel : [vie.social@wb1170.brussels](mailto:vie.social@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Hang NGUYEN, 3<sup>ème</sup> Echevine

Chef de département : Ghislaine DE GRAVE

Coordinatrice du service : Sophie PERMANNE

Nombre d'agent : 3

## Service d'accueil, d'information et d'orientation

C'est un service d'aide sociale générale. Il veille à favoriser la vie sociale de la commune et de ses habitants.

Il écoute, informe, oriente et accompagne tout habitant de Watermael-Boitsfort, ainsi que les membres du personnel de l'Administration communale de Watermael-Boitsfort qui en font la demande.

Le service accueille le public du lundi au vendredi, de 8h à 16h30.

Le service reçoit les personnes sur rendez-vous au bureau ou à domicile si les personnes se trouvent dans l'incapacité de se rendre dans nos locaux.

Le service est également sollicité pour des interventions à la demande de la Police, des autres services de l'Administration Communale, des sociétés de logements sociaux, du CPAS de Watermael-Boitsfort, des médecins traitants ou prestataires de soins, des hôpitaux, maisons de repos, d'administrateurs provisoire de biens, etc...

Le service effectue un travail de réseau en participant activement à la Coordination sociale du CPAS ainsi qu'aux différentes commissions organisées par le CPAS (Coordination sociale, commission 3<sup>ème</sup> âge, commission réseau, groupes de réflexions). Ce travail de réseau est particulièrement important afin de maintenir et de renforcer les collaborations avec de multiples acteurs psycho-sociaux.

Depuis 2021, le service participe à une Commission soutien numérique organisée par la Coordination sociale du CPAS de Watermael-Boitsfort. En effet, la fracture numérique s'est amplifiée avec la crise sanitaire et nous réfléchissons à des actions afin d'essayer de palier au mieux à cette problématique. Une enquête a été soumise aux habitants et en fonction des résultats de celle-ci, le service a mis en place un service d'informaticiens publics.

Le service participe aux comités santé organisés tous les deux mois, ce comité regroupe différents acteurs « médicaux / paramédicaux » présents sur le territoire de la Commune afin d'élaborer des actions « santé » à mettre en place, au service des habitants de la commune, répondre à ses besoins et questions spécifiques.

Le service fait également partie de la Commission d'attribution des logements de la Régie Foncière. Il participe activement aux réunions mensuelles et donne son avis sur les points

abordés. Cette commission donne des avis sur les candidatures pour les logements vacants, sur les demandes de mutation, sur l'attribution des logements, sur les dérogations demandées, etc. L'assistante sociale peut effectuer des rapports sociaux à la demande des candidats-locataires afin de soumettre leurs situations ou leurs demandes de dérogations à la Commission d'attribution, 3 demandes de dérogations ont été rentrées par le service durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.

Lorsque la situation le nécessite, et avec l'accord des personnes, les assistantes sociales mettent en place les services d'aides à domicile pour les seniors et/ou personnes en situation de handicap ou fragilisées en demande ou à la demande d'institutions (aide-ménagère et/ou familiale, infirmier à domicile, kiné, télé-vigilance, soins palliatifs, etc...).

Le service accompagne également les personnes dans les démarches lors du décès du conjoint et/ou d'un parent.

Il informe tout habitant en demande sur les différentes possibilités pour prévoir sa fin de vie (déclaration non acharnement thérapeutique, dons d'organes, déclaration relative au mode de sépulture, ...) et aide notamment les personnes à compléter leur déclaration anticipée d'euthanasie et/ou déclaration de dernières volontés à domicile lorsqu'ils ne savent pas se déplacer.

Les permanences du SPF Finances pour aider les habitants à compléter leurs déclarations d'imposition personnes physiques se sont déroulées les 13/06 et 12/06/2023. Cependant, 20 personnes ont pu être aidées par le service afin de compléter leurs déclarations d'imposition personnes physiques du fait de la particularité de celles-ci (succession, divorce, etc.) ou qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité d'accéder aux permanences du SPF Finances.

## **Projets de cohésion sociale**

### **Goûter seniors de Noël**

Chaque année, au mois de décembre, le service de la Vie Sociale organise à la Maison Haute un goûter de Noël destiné aux seniors de la Commune.

Cette année le goûter s'est déroulé le 08 décembre 2022 et la chorale des élèves du Karrenberg a permis un chouette échange intergénérationnel entre les seniors et les enfants .

### **Boîtes Jaunes « Mon frigo m'a sauvé la vie » (projet ASBL Seniors Focus)**

En collaboration avec le service santé, le service continue à informer et distribuer les boîtes jaunes auprès des habitants qui la demande.

### **Guide des seniors de Watermael-Boitsfort**

Organisé par thématique, il aborde des sujets aussi variés que les transports, la santé, les loisirs, les aides à domicile, etc., sans oublier les numéros utiles aux seniors. Une version téléchargeable est également à disposition des seniors sur le site communal. Le service distribue le guide Seniors aux personnes en demande en collaboration avec le CCCA.

## Conseil consultatif communal des Aînés

Le CCCA a pour mission de débattre des enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés. Dans ce cadre, le CCCA se réunit une fois par mois et tient également des réunions statutaires trimestriellement en présence des autorités communales.

Durant la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 et dans le cadre de ses missions, le CCCA a organisé les conférences suivantes :

- Conférence « Le Logis-Floréal, mutations d'une cité-jardin et problématique du logement social à Bruxelles », présenté par Christian Vandermorten a été organisé en date du 26 janvier 2023.
- Conférence sur la Cyber prévention en collaboration avec le Service de prévention et de cohésion sociale de Watermael-Boitsfort a été organisée en date du 16 mars 2023 et a réuni plus de 95 personnes.
- La présentation du livre « Les templiers » et rencontre avec l'auteur Arnaud de la Croix à la demande du CCCA en partenariat avec le réseau des bibliothèques de WB a été organisée en date du 25 mai 2023.

Le CCCA organise également des tables de paroles sur diverses thématiques, mais également des ateliers gratuits à l'usage du smartphone et de la tablette tous les lundis et jeudis à EPN communal.

Le service apporte un soutien administratif et logistique aux projets mis en place par le CCCA.

## Les Guinguettes de Boitsfort

Deux guinguettes ont été organisées pour les seniors et rencontrent toujours autant de succès. Une en automne, le 25 octobre 2022 et une au printemps le 16 mai 2023.

## Action 27

Le service participe à la commission d'attribution spécifique dans le cadre du partenariat entre le CPAS de WB, ASBL « Infirmiers de rue » et « Bruss'Help » afin d'émettre un avis quant à la proposition d'attribution du logement mis à disposition par la Régie Foncière de WB à une personne sans domicile fixe. Cette attribution doit tenir compte des critères Housing First (à savoir le plus à risque de mortalité).

## Projet de soutien aux familles monoparentales

### Chèques ALE

Faisant suite à l'enquête sur les besoins et les attentes des familles monoparentales menée en 2022, le service a mis en place les chèques ALE pour soutenir les familles monoparentales en leur octroyant des chèques pour l'accompagnement et la surveillance de leur(s) enfant(s). La commune prend en charge le coût des chèques et la famille prend en charge le frais déplacement de l'ALE (3 € aller/retour). La famille pourra utiliser ces chèques pour assurer le trajet école/domicile, baby-sitting, accompagner l'enfant à ses activités, ... Ces chèques permettront donc aux parents de souffler un peu !

Les familles peuvent obtenir un carnet de 10 chèques (chaque chèque donnant accès à 1 heure d'un travailleur ALE), renouvelable une fois par an.

Les conditions pour l'obtention de ces chèques sont les suivantes :

- Être domicilié et habiter effectivement sur Watermael-Boitsfort ;
- Avoir la garde de leur(s) enfant(s) à 50% ou plus ;
- Conditions revenus en brut :
  - Parent isolé : 47.000€ / an + 6000€ / enfant à charge;
  - Ménage (ensemble des personnes majeurs faisant partie du ménage) : 70.000€ / an + 6000€ / enfant à charge

Outre ce soutien, le service aide quotidiennement les parents solos à activer leurs droits tels que le statut BIM, la majoration de leurs allocations familiales, la réduction de leur précompte immobilier, etc.

Depuis le mois de mai 2023 jusqu'au 31 août 2023, le service a pu aider 12 1514 familles en leur octroyant 10 chèques ALE soit 150 chèques ALE ont été délivrés.

## **Collaboration avec la Recyclerie**

Afin de soutenir au mieux les familles monoparentales qui vivent une situation de précarité, nous avons sollicité une collaboration avec la recyclerie. Avec ce partenariat, le service peut fournir aux familles un formulaire de devis notifiant les besoins de la famille. Avec ce formulaire complété par l'assistante sociale du service en fonction des besoins de la famille, cette dernière peut aller chercher le matériel utile à la recyclerie et ce gratuitement.

Depuis mai 2023 jusqu'à août 2023, le service a aidé 4 familles dans ce cadre.

## **Séance d'information « Santé »**

Le service Insertion socio-professionnelle du CPAS de Watermael-Boitsfort a invité le service à venir présenter ses missions d'un point de vue « santé » lors de la séance d'information qui s'est déroulé le 16/11/2021.

## **Conférence/Spectacle « J'irai au bout de mes rêves » avec l'intelligence émotionnelle**

En date du 7 novembre 2022 à 20h à la Maison Haute, le service a organisé une conférence/spectacle avec l'organisme « Psycho-Education.be » qui a créé un spectacle sur l'intelligence émotionnelle. Ce spectacle est présenté par Valentine Anciaux et Stéphanie de Schaetzen, au travers d'échanges ludiques et authentiques, qui a abordé la thématique de l'intelligence émotionnelle telle que comprendre notre mode d'emploi, réguler les tempêtes émotionnelles qui nous habitent, relever des challenges qui nous font vibrer, comprendre les autres pour mieux vivre ensemble, telle est la promesse de ce spectacle. La mise en scène est de Cécile Debelrghe et la chorégraphie est d'Eugénia Ramirez.

Cette conférence/spectacle a eu un franc succès étant donné que 143 personnes y ont participées.

## **L'événement artistique CHAMBARD, en partenariat avec La Vénérie**

Dans le cadre du soutien à la parentalité, le service a collaboré à la communication de cet événement artistique co-construit par Anne Kennes et Kyung Wilputte, 2 mamans boitsfortoises le mercredi 26 avril 2023 à la Vènerie.

A travers deux films longs métrages, un atelier créatif pour les plus jeunes, une rencontre autour de livres et un débat pour les adultes, il sera proposé de prendre le temps d'échanger pendant une après-midi et une soirée sur la parentalité : "C'est quoi être parent pour vous aujourd'hui?" "Pas facile tous les jours d'être parents! Devenir parents, ça nous transforme et ça chambarde toute notre vie."

## **Le service Informaticiens publics**

En collaboration avec l'ASBL ARC (Action Recherche culturelles), la commune créé un service de première ligne destiné à accompagner les citoyens les plus éloignés du numérique pour réaliser leurs démarches à l'aide des technologies numériques.

### **Que font les Informaticiens Publics (IP) ?**

Les IP tiennent **des permanences gratuites** en contact direct avec les citoyens et citoyennes. Ils les aident à effectuer un paiement en ligne, télécharger un document administratif, envoyer un e-mail, effectuer une recherche ou encore à utiliser les plateformes des services publics, des services privés essentiels. Ils peuvent également leur fournir une petite aide technique (installation Istme, etc).

Les IP viennent donc en aide de façon ponctuelle pour répondre à des besoins concrets de nos habitants. L'initiative des IP nous semble donc replacer l'humain dans la relation dans un cadre confidentiel et gratuit pour tout habitant de Watermael-Boitsfort.

Le cadre de leurs interventions, ainsi que les pratiques déontologiques de ceux-ci ont été cadrés dans une convention.

### **Qui sont nos IP ?**

Nos 6 volontaires boitsfortois ont été formés par ASBL Arc et seront soutenus lors de leur permanence par les assistantes sociales du service Vie Sociale. Être bénévole Informaticien public c'est être patient, à l'écoute, avoir des compétences informatiques de base et surtout s'engager contre les inégalités numériques et pour le maintien d'un accès humain aux services. Ils accueillent, accompagnent et aident les personnes en identifiant leurs situations et leurs besoins. Ils réorientent l'utilisateur si la demande n'est pas de leur ressort ou s'ils n'ont pas les moyens de la réaliser.

### **Quel est la différence entre un IP et EPN ?**

EPN (Espace Public Numérique) est un espace doté de matériel informatique à disposition du public et qui dispense de formations pour l'utilisation de ce matériel.

IP (Informaticien Public) : aide individuelle donnée lors de permanence liée à un lieu social, effectue des démarches en ligne avec la personne.

### **Les Permanences ?**

La première permanence s'est déroulée le **16 février 2023**.

**Tous les jeudis**, la permanence se tient de **9h à 12h et de 13h à 16h**.

Sans RDV (hormis en juillet/août où la permanence se déroule de 9h à 12h)  
Où : **Allée Jacques Wiener** dans un local accessible aux personnes à mobilité réduite.

Durant la période du 16 février 2023 au 31 août 2023, les informaticiens publics ont déjà réalisés **132** demandes pour les habitants qui se sont présentés à la permanence.

A la demande de l'Antenne scolaire du service de Prévention et de Cohésion sociale de Watermael-Boitsfort, les IP vont aider l'antenne scolaire tous les mardis matin du 29/08/2023 au 31/10/2023 à introduire les demandes d'allocations d'étude (Bourse) auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles pour les familles les plus éloignées du numérique.

### **Aide aux personnes moins mobiles - Service Mobitwin de Watermael-Boitsfort**

Il s'agit d'un service de transport solidaire effectué par des chauffeurs volontaires pour les habitants ayant des difficultés de mobilité et un revenu limité (deux fois le RIS).

Le coût pour bénéficier de ce service est modéré, à savoir un abonnement annuel de 12€ (reversé à l'ASBL M'Pact) et un défraiement kilométrique remis au chauffeur correspondant au montant officiel de l'indemnité kilométrique.

Les trajets demandés par les membres concernent pour la plupart des rendez-vous médicaux mais nous avons également des demandes pour accompagner les personnes âgées pour aller faire leurs courses, un rendez-vous chez le coiffeur, une démarche administrative, un loisir ou une visite familiale ou amicale.

Ce service répond réellement à un besoin : lutter contre la solitude et l'isolement social, déplacement financièrement démocratique, aide à la vie à domicile. Il favorise le lien social entre les habitants.

**Bilan chiffré** : Premier trajet effectué le 19 juin 2015

|                             | 2023<br>De septembre<br>2022 à août<br>2023 | 2022<br>De septembre<br>2021 à août<br>2022 | 2021<br>De septembre<br>2020 à août<br>2021 | 2020<br>De septembre<br>2019 à août<br>2020 | 2019<br>De septembre<br>2018 à août<br>2019 |
|-----------------------------|---|---|---|---|---|
| <b>Nombres de membres</b>   | 78  | 85  | 75  | 91  | 125   |
| <b>Nombre de chauffeurs</b> | 6   | 5   | 10  | 12  | 14  |
| <b>Nombre de trajets</b>    | 1241  | 1218  | 777   | 1544  | 2325  |
| <b>Nombre de km</b>         | 11 955                                      | 14 386                                      | 7 176                                       | 13 520                                      | 20 371                                      |

- Profil des membres :  
Les membres ont entre 33 et 94 ans
- Profil des chauffeurs :  
L'âge de nos chauffeurs varie entre 26 ans et 86 ans et ils ont les statuts suivants ; 1 personne en invalidité, 45 personnes pensionnées et une étudiante.

## **Personnel communal**

Le service social a comme mission d'accueillir, d'écouter, d'informer, de conseiller et d'aider les membres du personnel de l'Administration communale qui en font la demande.

Durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023, hormis les demandes de prêts et dons sociaux, il a aidé 31 membres du personnel à effectuer diverses démarches administratives et/ou sociales.

### **Prêts sociaux et dons**

Le Règlement du service social prévoit l'octroi de prêt aux agents définitifs et contractuels au service de l'Administration communale afin d'aider les membres du personnel à faire face aux difficultés de la vie. 2 prêts sociaux ont été octroyés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 août 2023.

Il prévoit également l'octroi de dons pour les agents communaux atteints d'une maladie grave et de longue durée. Le montant de ce don est déterminé par la différence entre le salaire théorique de l'agent hors primes et ses indemnités mutuelle augmentées des allocations diverses auxquelles il peut prétendre. Aucun don n'a été octroyé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 août 2023.

### **Mise à la pension**

Le service social a aidé administrativement 2 membres du personnel entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 août 2023 à effectuer les démarches pour leur mise à la pension du secteur public et salarié ou pour faire les démarches de pension de survie.

De plus, le service collabore à la constitution des dossiers avec l'assistante sociale du SSCGSD qui effectue une permanence une fois par mois à la Commune pour les employés communaux.

### **Stage découverte**

Le service a accueilli un stagiaire en situation de handicap en collaboration avec le PHARE du 5 décembre 2022 au 16 décembre 2022.

## **Avantages sociaux accordés par l'administration communale**

### **Télédistribution - Contribution communale aux frais d'abonnement en faveur des personnes handicapées**

Cet avantage concerne les personnes handicapées en possession :

- d'une attestation générale de handicap stipulant une réduction d'autonomie à 12 points minimum délivrée par le SPF Sécurité Sociale ;
- d'une attestation de reconnaissance de la qualité de BIM délivrée par la mutuelle.

Ces personnes peuvent obtenir une intervention communale dans le prix de l'abonnement à la télédistribution.

| 2022/2023                   | 2021/2022                   | 2020/2021                   |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 26 interventions<br>773,50€ | 25 interventions<br>743,75€ | 23 interventions<br>684,25€ |

Cette intervention, d'un montant annuel de 29,75 €, est liquidée au prorata des tranches mensuelles d'abonnement payées à la Société de télédistribution.

## Chèques-taxi

La Commune délivre des chèques-taxi, d'une valeur de 5,00 € aux personnes à mobilité réduite qui se trouvent dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun.

L'enquête sociale détermine si les conditions d'accès sont bien remplies. Elle règle également le nombre de chèques-taxi délivré par mois en fonction de la situation médicale du bénéficiaire (3 ou 5 chèques-taxi par mois).

Le service de la Vie Sociale envoie les chèques mensuellement au domicile du bénéficiaire.

|   | 2022/2023 | 2021/2022 | 2020/2021 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| <b>Nombre de bénéficiaires</b>                          | 36        | 33        | 32        |
| <b>Nombre de chèques-taxi attribués (valeur 5,00 €)</b> | 1 216     | 820       | 269       |
| <b>Intervention des bénéficiaires</b>                   | 745 €     | 675 €     | 175,00 €  |
| <b>Intervention communale</b>                           | 5 335 €   | 3425 €    | 1.345 €   |

La Région de Bruxelles-Capitale octroie une subvention spéciale à l'occasion de l'acquisition par la Commune de chèques-taxis à valeur universelle sur le territoire de la Région auprès de la société à qui la mission de créer et d'organiser la distribution de chèques-taxis à valeur universelle lorsque ces chèques-taxis sont distribués par la Commune à des personnes à mobilité réduite ou à faible revenu répondant aux conditions et effectivement utilisés par ces personnes.

## Démarches administratives - Introduction de dossiers auprès d'autres administrations

### Dossiers de pensions

Le service de la Vie Sociale accueille, conseille et oriente les personnes pour toute question relative à la pension de salarié, la pension d'indépendant, la pension de survie, la GRAPA, la pension étrangère, la pension du secteur public, et à l'estimation de la pension.

Il introduit les demandes auprès du SFP (Service Fédéral des Pensions) et aide à compléter les formulaires de demande de pension et à la constitution des dossiers si nécessaire. Pour les personnes à mobilité réduite, un rendez-vous peut être pris à domicile.

Le service de la Vie Sociale doit régulièrement intervenir auprès du SFP pour résoudre les problèmes inhérents aux dossiers de pension.

## Introduction des demandes de pension dans le régime des travailleurs salariés/indépendants auprès du SFP

|                     | 2022/2023 | 2021/2022 | 2020/2021 | 2019/2020 | 2018/2019 |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Pension de retraite | 6         | 4         | 7         | 12        | 23        |
| Pension de survie   | 6         | 1         | 0         | 1         | 10        |
| TOTAL               | 12        | 5         | 7         | 13        | 33        |

## Introduction des demandes de garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) auprès du SPF

|                | 2022/2023 | 2021/2022 | 2020/2021 | 2019/2020 | 2018/2019 |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Demandes GRAPA | 21        | 16        | 10        | 10        | 25        |

### Accompagnement et suivi après l'introduction dans la constitution des dossiers pension

Le service a conseillé et accompagné 16 personnes dans la constitution du dossier de pension/survie/grapa.

Des rendez-vous à domicile sont organisés en cas de nécessité ce qui permet souvent de mettre d'autres aides nécessaires en place.

### **Dossiers de personnes en situation de handicap**

Demandes d'allocations des personnes handicapées, de cartes de stationnement pour personnes handicapées, allocations familiales majorées, révisions administratives et/ou médicales et demandes avantages fiscaux pour le véhicule, EU disability card.

Le service de la Vie Sociale aide les personnes en situation de handicap à introduire et constituer leur dossier auprès du SPF Sécurité Sociale - Direction Générale des Personnes Handicapées. Depuis juillet 2016, le service doit introduire les demandes auprès du SPF Sécurité Sociale de manière informatisées via « My Handicap » ou « My Iriscare ». Il effectue des visites à domicile lorsque les personnes se trouvent dans l'incapacité de se rendre à notre bureau afin d'effectuer les demandes liées à leur état de santé.

L'informatisation de l'introduction des demandes bouleverse les habitudes et nécessite que la Commune aide davantage les personnes et leur famille dans ces démarches complexes.

Le service sert donc d'intermédiaire entre le SPF Sécurité Sociale et Iriscare, les habitants effectuant une demande et leurs médecins.

Durant la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, il a introduit 146 dossiers dont :

|             | 2022/2023 | 2021/2022 | 2020/2021 |
|-------------|-----------|-----------|-----------|
| ARR/AI      | 32        | 47        | 39        |
| APA         | 29        | 19        | 21        |
| Cartes      | 59        | 38        | 27        |
| Révisions   | 1         | 3         | 1         |
| TVA         | 3         | 2         | 3         |
| AF majorées | 2         | 1         | 5         |

|                           |            |            |            |
|---------------------------|------------|------------|------------|
| <b>EU disability card</b> | 18         | 6          | 7          |
| <b>Reconnaissance</b>     | 2          | 2          | 3          |
| <b>TOTAL</b>              | <b>146</b> | <b>116</b> | <b>106</b> |

- **ARR/AI** : demande d'allocation de remplacement de revenu et d'allocation d'intégration (- de 65 ans) ;
- **APA** : demande d'allocation pour l'aide aux personnes âgées (+ de 65 ans) ;
- **Cartes** : demande de carte de stationnement pour handicapés ;
- **Révisions** : demande de révision administrative et/ou médicale (signalement changement situation);
- **TVA** : demande obtention avantages fiscaux liés au véhicule de la personne handicapées;
- **AF majorées** : allocations familiales majorées;
- **EU Disability card** : carte européenne pour un meilleur accès des personnes en situation de handicap à la culture, au sport et aux loisirs;
- **Reconnaissance de handicap** : demande d'attestation générale de handicap sans allocations.

Le service de la Vie Sociale aide les personnes en situation de handicap à introduire et constituer leur dossier auprès du SPF Sécurité Sociale ou Iriscare. Le service les accompagne durant la procédure de reconnaissance de handicap à réunir les documents demandés et à compléter les documents transmis. Une fois le handicap reconnu, nous activons également les avantages sociaux et fiscaux découlant du handicap des personnes (tarif téléphonique social, réduction du revenus imposable et du précompte immobilier ou réduction loyer dans logement social, tarif gaz et électricité social, allocation forfaitaire maladie chronique, etc).

En cas de décès du bénéficiaire d'une allocation ou d'une reconnaissance de handicap, les termes échus et non payés sont payés d'office à des ayants droits. Le service est chargé de retrouver ces ayants droits afin de les informer de la décision du SPF Sécurité Sociale et de les informer de la démarche à suivre pour récupérer les arrérages. Durant la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, le service a traité 4 dossiers d'arrérages.

Le service aide les personnes à constituer le dossier de « demande de renonciation au recouvrement d'une dette » lorsqu'une personne en situation de handicap a perçu indûment une allocation personnes handicapées et qu'elle se trouve dans l'incapacité de rembourser la dette. Cette demande doit être motivée et une enquête sociale sur les revenus/dépenses de la personne est demandée par le SPF Sécurité sociale. Durant la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, le service a traité 4 dossiers de renonciation à la dette.

Le service de la Vie Sociale oriente, informe et accompagne les personnes en situation de handicap auprès des services proposés pour améliorer le quotidien de celles-ci (tel que le Phare pour l'aménagement du logement, recherche d'emploi adapté, etc).

Le service informe et accompagne (si nécessaire) les personnes à faire la demande d'emplacement parking personnes handicapées auprès de la police. Durant la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, le service a aidé 7 personnes à effectuer cette demande auprès de la police.

Le service collabore à l'actualisation du pré-bilan des actions mises en place par l'administration dans le cadre de la Charte communale de l'Inclusion de la personne en situation de handicap.

## Vérification de la conformité des milieux d'accueil en matière de protection incendie

Le service effectue la mise à jour de la conformité des milieux d'accueil (0 à 18 ans) en matière de protection incendie établis sur le territoire de Watermael-Boitsfort (16 milieux en 2022-2023) en ce compris les accueillantes d'enfants conventionnées.

Nous vérifions les éléments suivants :

- Le rapport de visite de prévention incendie effectué par SIAMU (valable 5 ans) ;
- L'entretien annuel des extincteurs ;
- L'assurance incendie ;
- L'entretien annuel de la chaudière (tous les 2 ans).

## Commémorations patriotiques

Les Trois cérémonies patriotiques ont été organisées en 2022/2023. Les gerbes ont cependant été déposées sur les différents monuments.

- Cérémonie patriotique - Armistice du 11 novembre 2022.
- Cérémonie d'hommage au Roi Albert 1<sup>er</sup>, le 17 février 2023.
- Cérémonie d'hommage aux victimes de la guerre 40-45, prévue le 8 mai 2023.

## Subsides

Des subsides sont octroyés aux sociétés locales des familles et aux œuvres philanthropiques à caractère social pour couvrir leurs frais de fonctionnement.

Chaque année, il est demandé aux bénéficiaires de justifier l'utilisation du subside octroyé au moyen d'un « formulaire de renseignements dans le cadre du contrôle et de la demande de subside » établi en collaboration avec les services culture, sport, jeunesse. Il leur est demandé de joindre à ce formulaire leur dernier rapport d'activité et les comptes s'y rapportant, ainsi que leur programme d'activités et leurs projets.

L'analyse de chaque dossier se fait sur base des critères d'attribution et de répartition fixés au Collège du 20/06/2020.

## Répartition des subsides

| Nom de l'Asbl subsidiée                   | Subsides 2022 | Subsides 2021 | Subsides 2020 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Croix Rouge - Section Watermael-Boitsfort | 2.400€        | 2400€         | 2.000€        |
| Consultation O.N.E. « Trois Tilleuls »    | 500€          | 500€          | 500€          |
| Asbl « Jamais Eux Sans Toi »              | 1.075€        | 1.075€        | 1.075€        |
| Asbl « Les P'tits Créatifs »              | 1.000€        | 1000€         | 500€          |
| « Information et Planning Familial »      | 2.300€        | 2.300€        | 2.300€        |
| « Office de Réadaptation Sociale »        | 175€          | 175€          | 175€          |
| Asbl « Service de Santé Mentale »         | 700€          | 700€          | 700€          |
| Asbl « Espace Rencontre »                 | 650€          | 650€          | 650€          |
| Asbl « Arc-En-Ciel »                      | 500€          | 500€          | 500€          |
| Asbl « Le Bateau Ivre»                    | 700€          | 700€          | 625€          |
| Asbl « Zoniënzorg »                       | 1.000€        | 1000€         | 700€          |
| Asbl « La Maison du Bonheur »             | -             | fermeture     | 500€          |

|                                  |                |                |                |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Asbl « Pensionnat Henri Jaspar » | 1.000€         | 1000€          | 300€           |
| Asbl « Le petit vélo jaune »     | 275€           | 275€           | 275€           |
| Asbl « AIS Delta »               | 200€           | 200€           | 200€           |
| Asbl                             | 275€           | -              | -              |
| <b>Total</b>                     | <b>12.750€</b> | <b>12.475€</b> | <b>11.200€</b> |

Pour rappel, les modalités d'attribution et de répartition des subventions communales octroyées aux ASBL à caractère social et philanthropique sont les suivantes :

Les modalités d'attribution fixées sont les suivantes :

- ASBL doit avoir minimum un an d'existence reconnue ;
- ASBL doit avoir ses activités principales sur le territoire de Watermael-Boitsfort ou avoir un impact sur la population de Watermael-Boitsfort ;
- ASBL doit effectuer la demande de subside chaque année au moyen du formulaire de demande de renseignements et le transmettre au service de la Vie Sociale et ce dans les temps;
- Si l'ASBL demande une augmentation de subside, celle-ci doit être dûment justifiée au service de la Vie Sociale en y apportant les preuves justifiant cette demande ;
- Toute nouvelle demande de subside de la part d'une Asbl, doit être impérativement transmise au service Vie Sociale ; ASBL doit répondre aux critères précités et sa demande sera analysée l'année suivante.

Les modalités de répartitions fixées sont les suivantes :

Nous maintenons les montants octroyés aux ASBL déjà subventionnées et nous augmentons le budget des ASBL en fonction ;

- du déficit budgétaire de l'ASBL sur base du dernier bilan comptable remis l'année précédente et nouveaux projets améliorant la qualité de vie des habitants de WB ;
- de la collaboration (active) entre Commune et l'ASBL.

## 4.8. URBANISME, MOBILITÉ, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT & HYGIÈNE

# URBANISME

Tél. : 02/674.74.32

Courriel : [urbanisme1170@wb1170.brussels](mailto:urbanisme1170@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Marie-Noëlle STASSART, 6<sup>ème</sup> Echevine

Chef de service : Raphaëla SNAPS

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 10,8 (secrétariat commun Urbanisme - Environnement - Mobilité ; ½ partagé avec Environnement)

## Attributions générales du service

### Les missions urbanisme

Le service de l'aménagement du territoire encadre et met en œuvre la politique de développement urbain de la commune. Il élabore les plans et règlements communaux et participe à l'élaboration de projets communaux. Il émet des avis dans le cadre de consultations régionales en ce qui concerne l'aménagement du territoire.

Le service de l'urbanisme instruit les demandes de permis d'urbanisme, organise les enquêtes publiques et les commissions de concertation. Il conseille et renseigne les citoyens. Il sensibilise les citoyens à la préservation du patrimoine et au développement durable. Il est en charge du contrôle et des infractions urbanistiques. Il émet des avis dans le cadre de projets et de consultations régionales en ce qui concerne l'urbanisme.

Accueil - Renseignements urbanistiques - Conseils

Instruction des demandes de permis d'urbanisme :

- actes et travaux de construction, démolition, transformation, modification (aspect extérieur : vérandas, châssis\*, fenêtres de toitures\*, enduits, isolation de façades, peintures, ...) ; travaux intérieurs ; abris de jardin\* ; aménagements de jardins; terrasses), abattages d'arbres\* ... (\* : Exonéré de frais de dossiers et de taxe communale)

Cadastre (transmission au Service Public Fédéral Finances)

Recherche d'archives (permis, autorisations et plans d'immeubles)

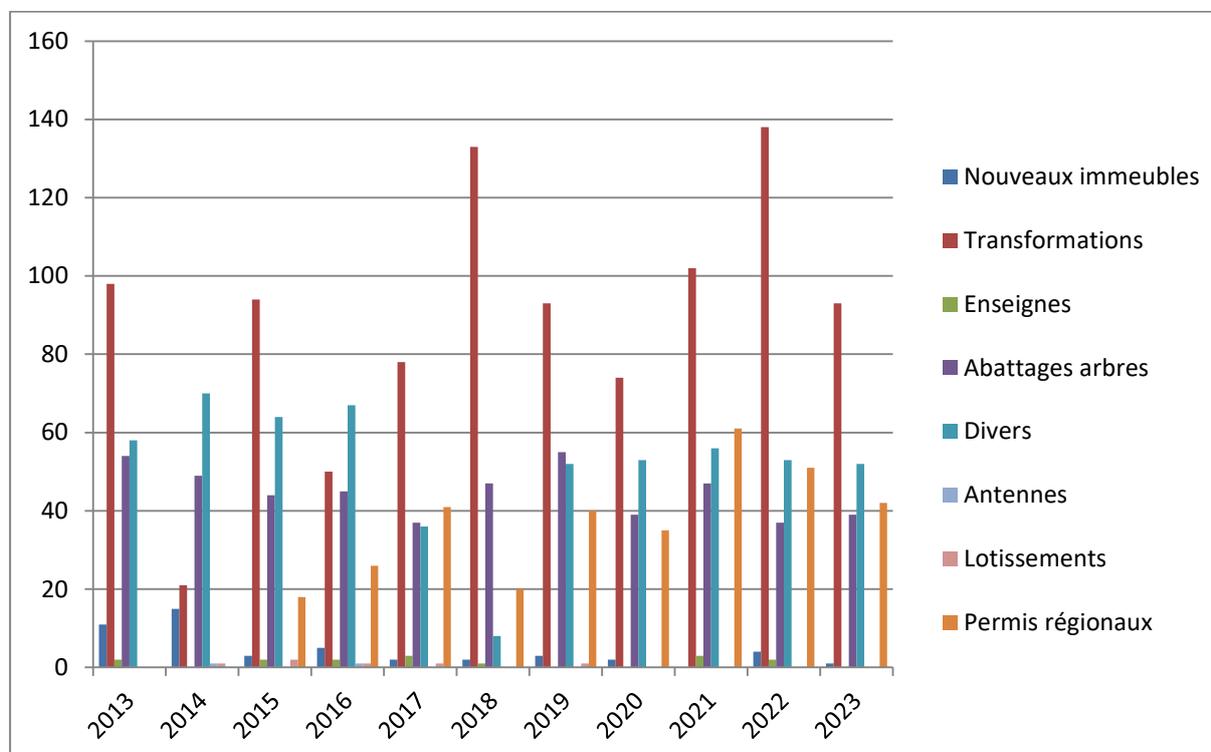
## Permis d'urbanisme

- Etude des dossiers - Visite des lieux
- Rapports au Collège Echevinal
- Rédaction de courriers
- Organisation de réunions de projet
- Participation aux réunions de projet régionales
- Organisation des enquêtes publiques
- Explications techniques au public

- Organisation des Commissions de Concertation
- Rédaction des permis
- Contrôles de l'exécution des permis
- Recours au Gouvernement
- Infractions

Le Collège des Bourgmestre et des Echevins a délivré 185 permis d'urbanisme (exercice précédent : 224) répartis comme suit :

- **001** permis relatifs à des nouveaux immeubles (004)
- **093** permis et **6** refus relatifs à des transformations (133)
- **000** permis relatifs à des enseignes (002)
- **039** permis et **0** refus relatifs à des abattages d'arbres (033)
- **052** permis et **3** refus divers (052)
- **000** permis relatifs à des antennes (000)



\* A partir de 2011, un nouvel arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dispense de permis d'urbanisme la pose de panneaux solaires dans la plupart des cas.

Les agents régionaux habilités par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ont dressé **007** procès-verbal de constat d'infraction (003).

Les agents communaux habilités par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ont dressé **003** procès-verbaux de constat d'infraction (004) et **000** constats de fin d'infraction (000) et ont rédigé **012** signalements (026).

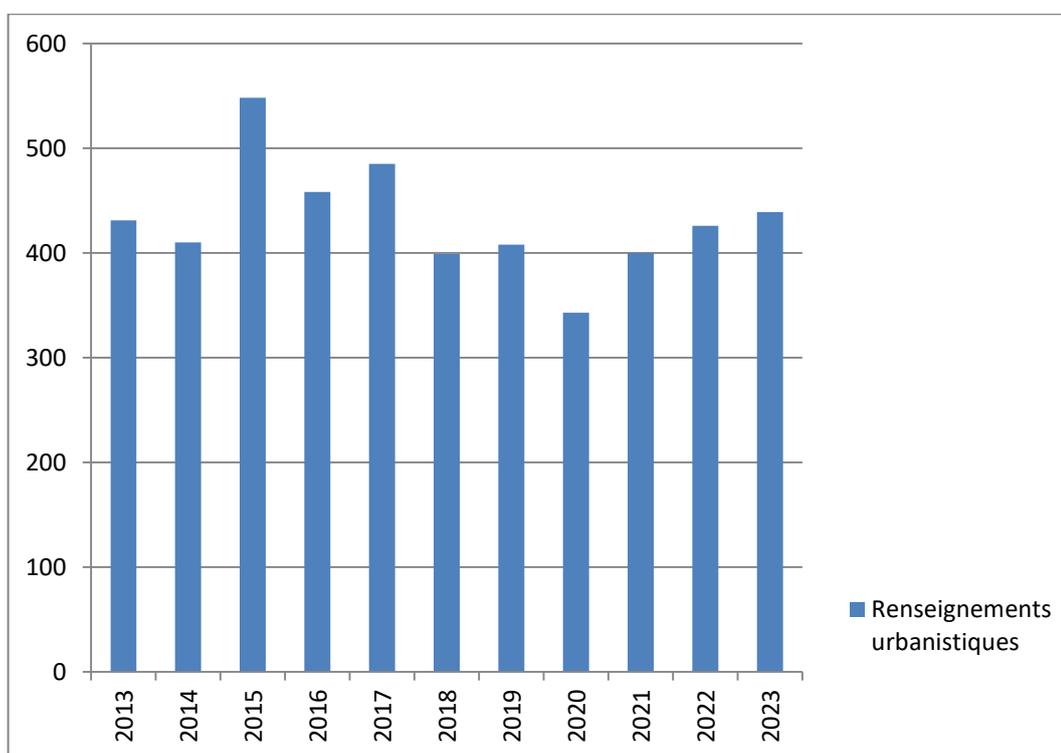
La Commission de concertation s'est réunie à **017** reprises (022) et a procédé à l'examen de **112** dossiers dont **092** soumis à des mesures particulières de publicité en application des dispositions réglementaires (156).

Le Collège des Bourgmestre et des Echevins a délivré **009** refus de permis d'urbanisme (exercice précédent : 010).

Le Fonctionnaire délégué a délivré **042** permis d'urbanisme, dont 28 permis uniques, (049) et **003** refus de permis d'urbanisme (002) dont 11 dossiers ont nécessité un avis du Collège.

### Renseignements urbanistiques

- Accueil et renseignements au public  
L'accueil est accessible tous les matins pour les enquêtes publiques et tous les lundis matins et après-midi (sauf période d'été juillet-août) dans un bureau aménagé à cet effet
- Renseignements aux notaires  
Le Collège des Bourgmestre et Echevins a répondu à **439** demandes de renseignements urbanistiques (exercice précédent 400)
- Rédaction de courriers



### Hébergement touristique

- Etude des dossiers - Visite des lieux
- Délivrance d'attestation de conformité
- Rédaction de courriers
- **002** attestations de conformité (001)

### Planification

- Plan Particulier d'Affectation du Sol zone 11 « Archiducs »

- Etude en suspend
- Règlement communal d'urbanisme (révision)  
Etude en suspend
- Etude du réaménagement de la place E. Keym  
Permis d'urbanisme délivré en octobre 2022, chantier suivi par le service des travaux publics
- Zone de Revitalisation Urbaine « Dries »  
Etude en cours - permis d'urbanisme octroyé en août 2023.

## Divers

- Propositions de projets d'aménagement dans le cadre du groupe de travail POLUTRA
- Confection de dossiers de demande de permis d'urbanisme relatifs à des bâtiments communaux, des voiries ou à des abattages d'arbres en collaboration avec le service des Travaux Publics
- Participation au développement de la base de donnée régionale « NOVACOM » - « NOVA 5.0 » et mise en place de l'application et de ses développements

## Nouveautés - Événements de l'année

- Plan Particulier d'Affectation du Sol zone 11 « Archiducs » : suspension de l'étude
- Etude pour le réaménagement de la place E. Keym : permis d'urbanisme délivré en octobre 2022
- Zone de Revitalisation Urbaine « Dries » : demande de permis d'urbanisme introduite à la région relative au réaménagement de la plaine de jeux du Dries et à l'installation d'une infrastructure cycliste aux abords immédiats de la plaine de jeux et délivrance du permis d'urbanisme fin août 2023.

# ENVIRONNEMENT

Tél. : 02/674.74.32

Courriel : [environnement@wb1170.brussels](mailto:environnement@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Odile BURY, 1<sup>ère</sup> Echevine

Chef de service : Raphaëla SNAPS

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 1,5 (2 x ½ partagés avec Mobilité et ½ partagé avec Urbanisme)

## Attributions générales du service

### Les missions environnement

Le service environnement instruit les demandes de permis d'environnement, organise les enquêtes publiques et participe aux commissions de concertation en cas de permis mixte. Il conseille et renseigne les citoyens et les entreprises en matière d'installations classées. Il est en charge du contrôle et des infractions environnementales. Il sensibilise les citoyens à la préservation de l'environnement et organise des actions en ce sens. Il émet des avis dans le cadre de projets et de consultations régionales et participe à l'élaboration de projets régionaux et communaux en ce qui concerne l'environnement.

Accueil - Renseignements divers - Conseils

Instruction des demandes de permis d'environnement :

- Exploitation d'installations susceptibles d'occasionner des nuisances (bruit, déchets, pollution de l'air et de l'eau)
- Gestion des plaintes environnementales (bruit, odeur, rejet d'air...)

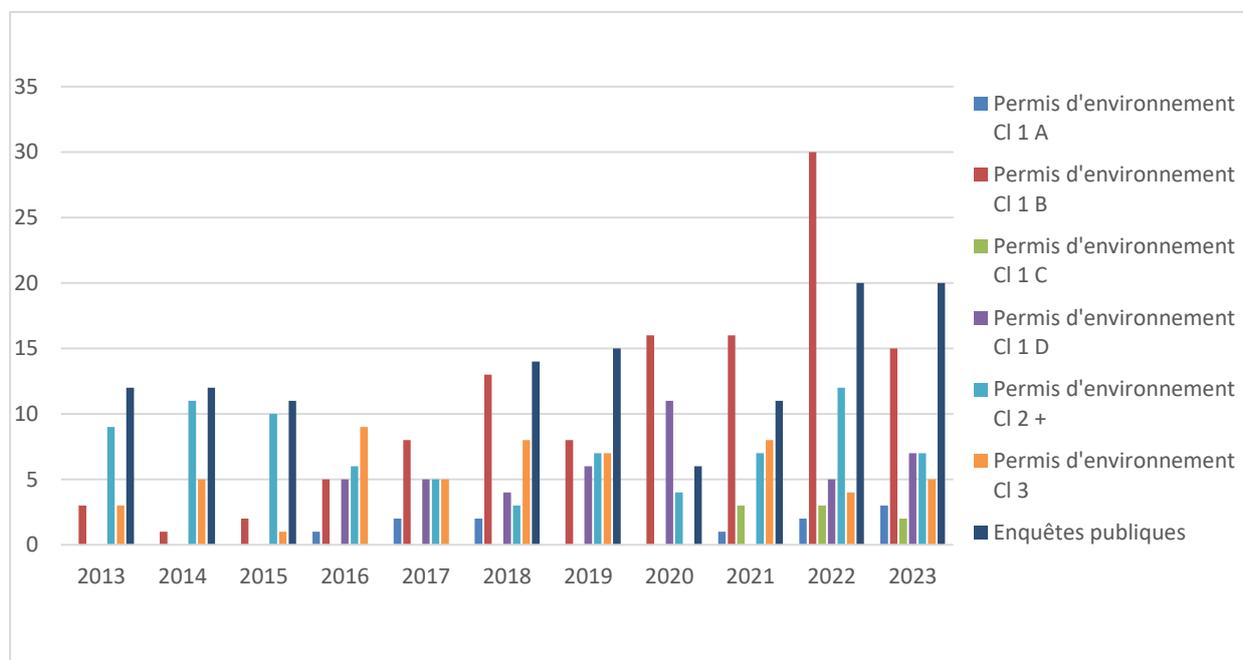
## Permis d'environnement

- Etude des dossiers - Visite des installations
- Rapports au Collège Echevinal
- Rédaction de courriers
- Organisation des enquêtes publiques
- Explications techniques au public
- Participation aux Commissions de Concertation
- Rédaction des permis
- Contrôle des installations
- Recours au Collège d'Environnement
- Infractions

Le Collège des Bourgmestre et Echevins a procédé à l'examen des dossiers suivants :

- **03** Permis d'environnement classe 1A (exercice précédent : (02)
- **15** Permis d'environnement classe 1B (30)

- **02** Permis d'environnement classe 1C (03)
- **07** Permis d'environnement classe 1D (05)
- **07** Permis d'environnement classe 2 et Installations Temporaires (12)
- **05** Permis d'environnement classe 3 (04)
- **00** Certificat d'environnement classe 1B (00)



Les agents communaux habilités par le Collège des Bourgmestres et Echevins ont dressé **01** procès-verbaux de constat d'infraction (exercice précédent : **00**). **03** avertissements ont été envoyés à l'encontre de titulaires de permis d'environnement (**01**).

Dans le cadre de l'instruction des dossiers **20** enquêtes publiques ont été organisées (exercice précédent : **20**).

### Plaintes environnement

- Visite chez les plaignants
- Inspection avec Bruxelles-Environnement / I.B.G.E.
- Rapports au Collège Echevinal

Le service de l'Environnement a procédé à l'examen de **6** dossiers de plainte (**12**).

### Actions environnementales

- Opération Chats errants (prolongation de l'opération entamée en 1997) : suivi
- Opération « Maître-Composteur » (actions avec les Maîtres-composteurs de Watermael-Boitsfort) : suivi
- Economie d'énergie dans les bâtiments communaux (Action N°10 - Agenda 21) : suivi
- Organisation des « Repair café » (Action N°25 - Agenda 21) : suivi

- Mise en œuvre de l'octroi de primes aux particuliers pour la stérilisation et l'identification électronique des chats domestiques dans le cadre des actions régionales relatives au Bien Etre Animal : suivi
- Prime à l'éducation canine dans le cadre des actions relatives au Bien-Etre Animal : suivi
- Plan Eau : bassin versant de la Woluwe (Zwaneweidebeek) : suivi
- Opération « Inspirons le Quartier » : suivi
- Sensibilisation au nourrissage des animaux - campagne nichoirs : suivi
- Migration des batraciens : suivi
- Prime eau pour la récupération des eaux de pluies : suivi
- Prime « compostage individuel » : suivi

## Divers

- Réunions organisées par Bruxelles-Environnement / I.B.G.E. (Gestion Permis Environnement, nouvelles procédures MY PERMIT, Groupe de travail Inspectorat-Communes, Division Inspection - Surveillance - Prévention - Autorisations ; bruit, développement durable, infractions permis d'environnement, Ordonnance Sol, Bien-Etre Animal, nouvelles législations...)
- Réunions organisées par l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (BRULOCALIS)
- Gestion du chantier RER : suivi
- Aménagement de la dalle RER : suivi
- Bruit à l'agora sportive G. Benoidt : suivi
- Formations Bien-Etre animal par BE
- Formation gestionnaire déchets par BE
- Actions végétalisation - BE
- Biodiversité & bâti + CBS+ - BE
- Botanique urbaine - BE
- Solutions basées sur la nature - BE
- Spécificité et fonctionnement de l'écosystème urbain I et II - BE
- Gestion déchets végétaux - BE
- Visite de terrain - Projets inspirants : Forest - BE & Commune de Forest

## Nouveautés - Événements de l'année

- Watermael-Boitsfort, commune pilote pour MyPermit Environnement
- Réunions extensions Aéroport de Zaventem - BE + Région FL
- Gestion des frelons asiatiques
- Gestion des lucanes - site de l'Assomption St Joseph
- Adhésion à l'application Animal Search

# SANTÉ

Tél. : 02/674.75.21

Fax : 02/672.52.19

Courriel : [sante1170@wb1170.brussels](mailto:sante1170@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Jean-François de LE HOYE, 4<sup>ème</sup> Échevin

Chef de service : Jan DE PAEPE

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : ½

## Attributions générales du service

Le service de la Santé a pour objectif d'inciter la santé sous toutes ses formes. Pour ce faire, des actions sont menées aussi bien envers le grand public qu'au sein même de l'administration. Au côté du service de la Santé, le Comité Santé a pour tâche de remettre des avis et inciter des initiatives dans le domaine de la santé.

Ce comité, dont la composition reste ouverte, est principalement constitué de professionnels de la santé actifs dans notre commune, ainsi que de personnes qui de par leur expertise ou leur implication, servent de relais pour une certaine tranche de la population (CCCA par exemple).

## Nouveautés - Événements de l'année

### Manifestations, cérémonies, festivités et événements divers

#### Réunion du Comité de la Santé

Sous la présidence de Jean-Claude Hariga, aux dates suivantes : 23.09.2022, 16.12.2022, 17.03.2023 et 25.04.2023. Le Comité se veut être un service aux habitants.

Parmi les actions et/ou sujets abordés lors de ces réunions, citons :

- La gestion de la sortie d'hospitalisation ;
- Journée mondiale de lutte contre le Sida ;
- Accueil et l'aide apportée par la commune aux réfugiés de guerre ukrainiens ;
- Présentation de l'asbl Ergo2.0 (ergonomie pour 3<sup>ème</sup> âge) ;
- Présentation par Thierry Bernard, président du GMGBSE (Groupement des Généralistes de Bruxelles Sud-Est, association membre de la FAMGB-FBHAV (Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles). Cette association organise une garde qui est reprise dans une structure au niveau bruxellois ;
- Qui sont les partenaires sur la commune : Maison Médicale Forêt de Soignes, Planning Familial, Etc. ;
- Informaticiens Publics ;
- Génération Sans Tabac ;
- Charte Bruxelloise '*La Santé dans toutes les Politiques*' ;
- Présentation / Presentatie : l'asbl Toi Mon Endo par Madame Laura Lequeu ;
- Préparation de la conférence par Martin de Duve, Directeur Univers santé ASBL, expert en santé publique, alcoologue.

## Actions Santé

- 01 décembre 2022 : journée mondiale Sida. Sensibilisation du personnel communal par le port d'un petit ruban rouge ainsi que par l'adaptation de la signature électronique reprenant ce même petit ruban rouge et sensibilisation du grand public par la pose d'un grand calicot sur la Maison Communale.
- Les 23 février, 11 mai et 17 août 2023 : organisation de collectes de sang en collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique destinée au personnel de l'administration ainsi qu'au grand public dans les salons de la Maison Haute.
- Appel aux dons pour l'Ukraine de matériel médical urgent.  
En collaboration avec la Belgium CCI (*Chamber of Commerce and Industry Belgium and Luxembourg for Ukraine*), nous avons organisé dans l'ensemble des pharmacies de la commune une récolte de matériel médical d'urgence pour l'Ukraine. Contacts et promotion et récolte par la commune, acheminement vers l'Ukraine par la Belgium CCI.
- La « Boîte jaune » continue à être distribuée. Cette boîte est un moyen de communication entre le patient et l'hôpital ou les services de secours. Elle a été relancée auprès des médecins et pharmaciens et a été aussi promue auprès de la population par le service de la santé et par le CCCA.
- Sortie d'hôpital : Parmi les principales difficultés relayées par les professionnels de la santé de notre Commune, figurent en première place, les problèmes de retour à domicile après hospitalisation (opérations, traitements de maladie, séjours psychiatriques, prises en charge aux urgences). Depuis 2017, la commune a pris différentes actions pour améliorer la situation. Nous avons adressé des courriers à la Ministre fédérale concernée, nous avons effectué des contacts et des échanges avec les directions et les services sociaux des hôpitaux afin de les sensibiliser à ce problème. Cette année, nous avons relancé les hôpitaux bruxellois via leurs services de médiation. Des retours positifs nous permettent d'avancer dans cette problématique.
- Actions menées par la commune suite à la présentation de l'asbl Toi Mon Endo : mise à disposition de flyers, de calicots sur la grille de Boitsfort-Centre, mais aussi campagne de sensibilisation auprès des écoles du réseau secondaire de la commune et auprès du personnel communal.
- Préparation d'un cycle de conférences et formations dans le cadre de la sensibilisation au secourisme qui seront organisés en automne 2023.
- Participation par l'échevin de la Santé aux Réunions Echevins de la Santé de la Région Bruxelloise.

## Animations récurrentes Santé

### Alzheimer

Reconduction de la convention avec l'asbl Alzheimer Belgique.

- a) *Café-Souvenirs Alzheimer* - Tous les deuxièmes mardis du mois, entre 14h et 16h, (à quelques rares exceptions près) à la gare de Watermael. Pour rappel, le Café Souvenir a pour but d'engendrer des discussions et des souvenirs auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies apparentées, et ce, grâce à l'aide spécialisée d'un ergothérapeute.
  
- b) *Rendez-vous Psychomotricité* - Tous les quatrièmes mardis du mois (à quelques rares exceptions près) entre 14h et 16h à la gare de Watermael.  
Toujours dans volonté de créer des sessions de gymnastique douce pour les patients atteints d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

### **ASBL Similes**

Tous les 3èmes mardis du mois, de 17h à 19h en la gare de Watermael.

Similes épaula les familles et les patients atteints notamment de schizophrénie, troubles bipolaires, dépression, T.O.C, ... dans la défense de leurs intérêts matériels et moraux, en œuvrant notamment en faveur de l'amélioration des mesures sociales.

A la demande de l'asbl Similes, ce service est interrompu depuis le mois de juillet 2023.

# HYGIÈNE

Tel : 02/674.74.32

Courriel : [urbanisme@wb1170.brussels](mailto:urbanisme@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Odile BURY, 1<sup>ère</sup> Echevine

Chef de service : Raphaëla SNAPS

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 1 (2 x ½ partagés avec Environnement)

## Attributions générales du service

### Les missions hygiène

Le service de l'hygiène surveille, en collaboration avec l'AFSCA et BRULABO, les établissements en contact avec des denrées alimentaires accessibles au public. Il communique et relaie les mesures préconisées par les instances concernées en cas d'épidémie ou d'épizootie.

Les différentes missions qui incombent au service de l'Hygiène sont en fait partagées par les services de Police, des Travaux Publics, de l'Instruction Publique, de la Vie Economique, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

La Commune est affiliée à BRULABO (anciennement dénommé LIBCB). Ce Laboratoire œuvre tant au point de vue du contrôle des marchandises dans les grandes surfaces ou chez les petits commerçants, qu'au point de vue, par exemple, de la qualité des repas scolaires ou celle de l'eau dans les piscines communales.

Il analyse régulièrement les qualités hygiéniques, bactériologiques et nutritives des repas servis dans les établissements scolaires communaux et au CPAS.

Délivrance de Certificat d'Hygiène (lieux accessibles au public).

Hygiène des denrées alimentaires (lieux de fabrication, de vente) : contrôle des établissements.

Hygiène des bâtiments communaux.

## Contrôles

- Visites des lieux
- Rapports au Collège Echevinal
- Rédaction de courriers

Le Laboratoire Intercommunal de Chimie et de Bactériologie de l'Agglomération bruxelloise a effectué des contrôles sur le territoire communal qui ont donné lieu à des avertissements adressés par le Collège des Bourgmestre et Echevins aux établissements déclarés insatisfaisants.

## Divers

- Echange de pratiques de terrain avec l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité Alimentaire)
- Echange de pratiques de terrain avec BRULABO

# S.I.P.P.T.

SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

Tél. : 02/674.75.18

Courriel : [dmichaux@wb1170.brussels](mailto:dmichaux@wb1170.brussels)

|  |
|--|
| Autorité responsable : Olivier DELEUZE, Bourgmestre<br>Chef de service : Dominique MICHAUX<br>Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 1 |
|--|

Tout employeur est tenu de mener une politique en matière de bien-être et de disposer d'un service interne pour la prévention et la protection au travail.

La "loi bien-être" (loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail) constitue la base de la législation sur la sécurité et la santé au travail. En marge de cette loi, des arrêtés d'exécution sont également pris. Ces dispositions sont rassemblées dans le Code sur le bien-être au travail.

## Attributions générales du service

Assister l'employeur dans l'exécution de sa politique relative au bien-être.

Le bien-être est recherché par des mesures qui ont trait à :

- La sécurité du travail ;
- La protection de la santé du travailleur au travail ;
- La charge psychosociale occasionnée par le travail (violence, harcèlement,...) ;
- L'ergonomie ;
- L'hygiène du travail ;
- L'embellissement des lieux du travail ;
- Les mesures prises en matière d'environnement.

Dans le cadre de la gestion dynamique des risques :

- Conseiller, collaborer et assister concernant, entre autre, l'analyse des risques, l'analyse des accidents et les maladies professionnelles, l'organisation du travail, les instructions, la formation, l'accueil, le recours à des tiers, les procédures d'urgence,...
- Répondre aux obligations administratives telles que rapports mensuels, rapports annuels, communications, secrétariat du Comité de concertation.
- Etre à disposition de l'employeur, de la ligne hiérarchique et du travailleur pour rendre des avis.

Dans le cadre des relations intra entreprise :

Travailler en collaboration avec les différents chefs de service.

Dans le cadre des relations inter entreprise :

Etre le Contact et l'interlocuteur en matière de bien-être pour toute personne qui visite l'Administration à titre professionnel comme le SEPPT, l'inspection du travail, les services de contrôle techniques, les pompiers, les organisations représentatives (partenaires sociaux et organisations de conseillers en prévention),...

## **Missions habituelles**

### **En matière de sécurité**

- Analyse de risques ;
- Analyse des accidents du travail ;
- Recherche sur les caractéristiques techniques de nouvelles machines, outils,... ;
- Emission d'avis sur des postes de travail, nouvelles machines, méthodes de travail, projet d'aménagement, ... ;
- Suivi des contrôles périodiques des organismes agréés ;
- Mise en conformité et entretien des ascenseurs ;
- Avis sur équipement de protection individuelle.

### **En matière de sécurité incendie**

- Réalisation de plans d'évacuation ;
- Collaboration à l'établissement de plan interne d'urgence ;
- Visites de prévention incendie en relation avec les pompiers et suivi ;
- Entretien des moyens d'extinction (extincteurs, dévidoirs) et des moyens d'alerte ;
- Avis sur le placement de porte coupe-feu, éclairage de secours,...

### **Obligations administratives**

- Rapport annuel ;
- Plan annuel quinquennal ;
- Rapport mensuel ;
- Rapports de visite ;
- Tenue et mise à jour de la documentation du SIPPT (inventaire amiante, inventaire des produits chimiques,...).

### **En matière de la santé du travailleur**

- Organisation des premiers secours et gestion de la pharmacie ;
- Avis sur l'ergonomie du poste de travail ;
- Avis sur l'utilisation de produits chimiques ;
- Plan de gestion des assuétudes en collaboration avec GRH.

### **Dans le cadre de la charge psychosociale**

- Relations avec les personnes de confiance de l'administration ;
- Analyse des actes de violence externe et proposition de solution en collaboration avec les différents acteurs.

### **Dans le cadre de l'environnement : (en relation avec le service de l'environnement)**

- Organisation et gestion des actions techniques à mettre en œuvre en vue d'obtenir un permis d'environnement ;

- Prise de contact avec des organismes privés en vue d'établir des reconnaissances de l'état de sol ;
- Recherche sur des alternatives aux produits phyto-pharmaceutiques (herbicides, pesticides, ...).

## **Mais aussi**

- Visite des lieux de travail (rapports et suivis) ;
- Tenue de la réunion mensuelle du comité de concertation ainsi que le suivi ;
- L'hygiène des lieux de travail (cuisines crèches, ....) ;
- Relations avec les différents acteurs de la prévention, externes à la Commune (médecine du travail, inspection du travail, pompiers, fond des maladies professionnelles, ....) ;
- Proposition de formations en prévention spécifiques, adaptées aux travailleurs et en fonction des besoins en collaboration avec le service Formation.

## **Événements marquants de l'année (liste non exhaustive)**

### **Organisation du travail**

- Participation au plan crise énergétique ;
- Participation au projet « chien au bureau » ;
- Analyse de risques spécifique à la présence de chiens dans un environnement de travail ;
- Remaniement du plan froid communal ;
- Déclaration d'intention.

### **Sécurité au travail**

- Analyse des risques : Marquage au sol en voirie - analyse de risques ;
- Analyse des risques : Recypark mobil (place des Muscaris) ;
- Suivi gestion inventaire amiante ;
- Visite des lieux de travail (écoles des Aigrettes, cimetière, crèche des Roitelets, Maison Haute, crèche des copains d'abord, crèche des Archiducs, crèche Gilson, centre technique, école de la Roseraie, centrale des Bibliothèques, ...) ;
- Enquête et visite sur place pour la rédaction de rapports circonstanciés suite à un accident du travail grave.

### **Sécurité incendie**

- Entretien des équipements (extincteurs, échelles, escaliers de secours) ;
- Elaboration du PIU Académie des Beaux-Arts ;
- Relation avec le SIAMU : visites de prévention (Espace Paul Delvaux, Maison Haute, ...) ;
- Participation à des exercices d'évacuation : Crèche Gilson, Crèche des Archiducs, Espace Paul Delvaux, Ecole de la Futaie,...

### **Protection de la santé des travailleurs**

- Organisation vaccination grippe ;

- Analyse des risques qualité de l'air dans les écoles, présentation aux directions. Suivi auprès du service des Travaux.

### **Risques psychosociaux**

- Formation de la ligne hiérarchique (CODIR) à la sensibilisation au stress et Burnout.

# MOBILITÉ

Tél. : 02/674.74.32

Courriel : [mobilite1170@wb1170.brussels](mailto:mobilite1170@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Marie-Noëlle STASSART, 6<sup>ème</sup> Echevine

Chef de service : Raphaëla SNAPS

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 2 (1 + 2 x ½ partagés avec Environnement)

## Attributions générales du service

### Les missions Mobilité

Le service de la mobilité encadre et met en œuvre la politique de mobilité de la commune. Il élabore les plans et règlements communaux. Il participe à l'élaboration de projets de mobilité régionaux et communaux. Il émet des avis dans le cadre de consultations régionales en ce qui concerne la mobilité. Il organise la « Journée Sans Voiture » et diverses actions de sensibilisation autour de la mobilité. Il est en charge du plan communal de déplacement d'entreprise. Il participe à la cellule POLUTRA (police - urbanisme - travaux publics) qui examine les questions locales de mobilité.

Gestion du Règlement Complémentaire Général en matière de circulation routière.

Participation à la cellule POLUTRA (analyse de problèmes de voirie par les services de police, de l'urbanisme et des travaux publics).

## Actions Mobilité

- Brevet du cycliste : suivi
- Participation à la « Semaine de la Mobilité » : suivi
- Zones bleues : suivi
- Participation à l'action « Be Bright use a light » : suivi
- Déploiement des arceaux vélos : suivi
- Déploiement de boxes vélos : suivi
- Placement de radars préventifs : suivi
- Prime communale « Entretien - Réparation de vélo » : suivi
- Développement de l'implantation des bornes de rechargement électrique sur le domaine public : suivi
- Rue scolaire : suivi
- Contrôle du stationnement par Parking Brussels depuis mai 2023 : CA suivi
- Implémentation des Drop Zones : étude
- Zones bleues - contrôle par Praking Brussels : CA opérationnels
- Car sharing : suivi du déploiement de CAMBIO

## Divers

- Réunions « Mobilité » organisées par l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (A.V.C.B. / BRULOCALIS)

- Réunions « Mobilité » organisées par Bruxelles Environnement (I.B.G.E.) et Bruxelles Mobilité
- Plan de Déplacement Entreprise de l'administration : suivi
- Rapport annuel flottes des véhicules de services
- Participation aux CA relatifs aux répercussions de la mise à sens unique du Pont Fraiteur sur Pêcherie-Visé
- Good Move - Evaluation et des interactions entre la Région et les communes dans la mise en œuvre locale du Plan régional Good Move
- Plans d'actions communaux de sécurité
- COOP|AGE bien vieillir & mobilité
- Bon aménagement cyclable au bon endroit (BABE)
- Journée de réflexion : Plans de circulation en milieu urbain : quelles suites
- Plan SNCB 2023-2026
- Voyages d'études à Berlin et à Paris
- Les mécanismes de résistance au changement et de vous approprier une série d'outils de gestion du changement (BM)
- Présentation AGRBC « cyclopartage »
- « Comment construire votre plan de communication ? » (BM)
- Quelques outils pour sensibiliser les citoyens et citoyennes" (BM)
- "Tout savoir sur la mise en place d'un parking vélo ?" »
- Dispositif ralentisseur (CSR)
- La Sécurité routière et les abords d'école (BM)
- Les trottoirs (ARAU)

### **Nouveautés - Evénements de l'année**

- Projet de Tramification du 95 : suivi de l'étude STIB-BM
- Coordination Vollenbike (Pro-Vélo)
- Bike Project (Pro Vélo)
- Mise en place cyclologistique communale (URBIKE)
- Participation aux actions de « Soutien régional aux actions communales de mobilité » : suivi de chantiers (Naiades, Marquage Dries, Croisement Chaussée de La Hulpe / Rouge Gorge, Eigenhuis, Marquage Ortolans)
- Rue scolaire Aigrettes (sens unique Pintades)
- Place aux Etangs
- TOTEMUS : 2 promenades piétonnes
- Plan Coccinelles (permis fosses arbres)
- Sécurisation abords école Sapinière - plateau
- Sécurisation abords école Naiades - élargissement du plateau
- Placement d'un Feu Espagnol devant l'école de la Futaie
- Sécurisation abords école Colibri - Marquage

## 4.9. RÉGIE FONCIÈRE

# RÉGIE FONCIÈRE

Tél : 02/674.74.37

Courriel : [regie.fonciere@wb1170.brussels](mailto:regie.fonciere@wb1170.brussels)

Autorité responsable : Benoît THIELEMANS, 3<sup>ème</sup> Echevin

Chef de département : Jean-Louis STELLIAN

Chef de service : Jean-François JACQUES

Nombre d'agents (équivalent temps plein) : 6

## Attributions générales du service

La Régie Foncière communale a été créée en 1977 et assure la gestion du patrimoine privé communal. A ce titre, elle met en location principalement des logements publics, et accessoirement des garages, des commerces, des bureaux, des ateliers d'artistes, ainsi que des parcelles de potagers. Elle en assure la gestion locative journalière, la gestion des candidatures et attributions, la gestion technique et l'entretien du patrimoine ainsi que la gestion financière.

La Régie Foncière Communale réalise des travaux de rénovation du patrimoine privé communal et des travaux de construction afin de créer de nouveaux logements publics. Elle dispose d'un budget séparé du budget communal.

En 2015, le nouveau règlement d'attribution a été mis en place ainsi qu'une commission d'attribution composée de fonctionnaires communaux.

En 2018, une grille des loyers a été approuvée par le Conseil communal et le règlement d'attribution a été amendé.

En 2019, l'indexation annuelle de la grille des loyers 2018, selon l'indice santé de référence de décembre 2018, et des amendements au règlement d'attribution ont été approuvés par le Conseil communal du 15/10/2019.

En 2023, le Conseil Communal du 23/05/2023 a décidé de suspendre temporairement les inscriptions au registre des candidatures des logements sociaux jusqu'à nouvel ordre.

## Description et évaluation du parc immobilier en 2022-2023

**Le parc immobilier privatif se compose de 6 catégories :**

1. Les logements : 182 biens
2. Les parkings : 110 emplacements
3. Les locaux : 9 biens
4. Les commerces : 8 biens
5. Les infrastructures sportives : 1 bien
6. Les infrastructures médicales : 1 bien

Soit 311 biens en gestion locative

## Les logements

La catégorie des logements se compose de 8 sous-catégories :

- Les logements sociaux : 52 biens
- Les logements modérés : 119 biens
- Les logements - PMR : 8 biens
- Les logements communautaires loués par des ASBL : 3 biens
- Les logements loués par la commune : 3 biens
- Les logements d'urgence : 1 bien
- Les logements loués par le CPAS : 2 biens
- Les logements accompagnés : 2 biens

Soit 182 logements en gestion locative

## Les parkings

La catégorie des parkings se compose de 3 sous-catégories :

- Les garages : 46 emplacements
- Les emplacements : 58 emplacements
- Les emplacements 2 roues : 7 emplacements

## Les locaux

La catégorie des locaux se compose de 4 sous-catégories :

- Les ateliers d'artistes : 4 biens
- Les bureaux loués à des privés : 1 bien
- Les bureaux loués à des ASBL : 3 biens
- Les bureaux de l'administration : 1 bien

## Les commerces

La catégorie des commerces se compose de 2 sous-catégories :

- Les commerces loués à des privés : 5 biens
- Les commerces loués à des ASBL : 3 biens

## Les infrastructures sportives

- Manège loué à une ASBL : 1 bien

## Les infrastructures médicales

- Maison Médicale de Watermael-Boitsfort/Auderghem : 1 bien

## Candidats-Locataires et locataires en 2022-2023

### Candidats-Locataires

Le tableau ci-dessous fournit une description détaillée des candidats-locataires par catégorie :

#### Bilan des inscriptions au registre (période du 01/09/2022 au 31/08/2023)

Le Conseil Communal du 23/05/2023 a décidé de suspendre temporairement les inscriptions au registre des candidatures des logements sociaux jusqu'à nouvel ordre.

| Type         | Nombre           | 1ch | 2ch | 3ch | 4ch | 5ch |
|--------------|------------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Sociaux      | 767 (+40)        | 276 | 198 | 144 | 143 | 6   |
| Modérés      | 115 (+0)         | 42  | 6   | 33  | 32  | 2   |
| PDM          | 1 (-1)           | 1   | 0   | 0   | 0   | 0   |
| <b>Total</b> | <b>883 (+39)</b> | 319 | 204 | 177 | 175 | 8   |

#### Bilan des attributions en 2021 (période du 01/09/2021 au 31/08/2022)

| Type         | Nombre   | 1ch | 2ch | 3ch | 4ch | 5ch |
|--------------|----------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Sociaux      | 1        | 0   | 1   | 0   | 0   | 0   |
| Modérés      | 2        | 2   | 0   | 0   | 0   | 0   |
| PMR          | 1        | 1   | 0   | 0   | 0   | 0   |
| <b>Total</b> | <b>4</b> | 3   | 1   | 0   | 0   | 0   |

#### Dans le cadre de l'accueil d'urgence de réfugiés de guerre ukrainiens :

- La Régie Foncière à mis à disposition 3 logements moyens 2 chambres faisant partie de son patrimoine.
- Des conventions d'occupation ont été passées entre la Régie Foncière et la SC « En bord de Soignes » pour la mise à disposition de 3 logements supplémentaires (2 studios 1 chambre et 1 appartement 2 chambres faisant partie du patrimoine de la SC « En bord de Soignes »). Seuls les 2 studios sont occupés.

## Grille des loyers 2023

| GRILLE DES LOYERS 2023 - RÉGIE FONCIÈRE<br>LOGEMENTS MOYENS |                            |                             |                            |   |                        |
|---|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|---|------------------------|
| Typologie du logement                                       | Logement de petite surface | Logement de surface moyenne | Logement de grande surface |   | Supplément pour jardin |
| 1CH   | - de 58 m <sup>2</sup>     | 58 m <sup>2</sup>           | + de 58 m <sup>2</sup>     |   |                        |
|   | <b>665 €</b>               | <b>697 €</b>                | <b>728 €</b>               | + | <b>60 €</b>            |
| 2CH   | - de 82 m <sup>2</sup>     | 82 à 85 m <sup>2</sup>      | + de 85 m <sup>2</sup>     |   |                        |
|   | <b>849 €</b>               | <b>878 €</b>                | <b>909 €</b>               | + | <b>60 €</b>            |
| 3CH   | - de 100 m <sup>2</sup>    | 100 à 125 m <sup>2</sup>    | + de 125 m <sup>2</sup>    |   |                        |
|   | <b>696 €</b>               | <b>999 €</b>                | <b>1.051 €</b>             | + | <b>60 €</b>            |
| 4CH   | - de 120 m <sup>2</sup>    | 120 à 160 m <sup>2</sup>    | + de 160 m <sup>2</sup>    |   |                        |
|   | <b>1.090 €</b>             | <b>1.121 €</b>              | <b>1.152€</b>              | + | <b>60 €</b>            |
| 5CH   | - de 150 m <sup>2</sup>    | 150 à 180 m <sup>2</sup>    | + de 180 m <sup>2</sup>    |   |                        |
|   | <b>1.152 €</b>             | <b>1.178 €</b>              | <b>1.211 €</b>             | + | <b>60 €</b>            |

Indexation annuelle selon indice santé de référence de décembre 2022.